

# Rapport annuel 2016 du FMI

Trouver des solutions ensemble

Comment le FMI peut-il aider les pays à accroître leurs recettes?

Quel est le rôle du FMI dans le système monétaire international?

Comment le secteur financier influe-t-il sur la croissance économique d'un pays?

Pourquoi la monnaie chinoise a-t-elle été ajoutée au panier du DTS?

Comment l'égalité femmes-hommes peut-elle contribuer à la croissance?

En quoi de meilleures données peuvent-elles aider les décideurs africains?

Quel avenir pour la finance asiatique?

Comment le FMI soutient-il le financement du développement?

Comment le FMI assure-t-il la bonne gestion de ses ressources?

Pourquoi 60 pays se sont-ils fixé l'inclusion financière comme objectif?

En quoi consiste la réforme des quotes-parts du FMI?

Quelles sont les conséquences économiques de la vague de réfugiés du Moyen-Orient?

Quels effets a la chute des cours des produits de base sur les États membres?

Comment l'Europe fait-elle face à l'afflux de réfugiés?

# Table des matières



## Vue d'ensemble

À propos du FMI.....	2
Message de la Directrice générale.....	2
Principales activités du FMI pendant l'exercice 2016.....	4
Les principales missions du FMI.....	5
Missions et priorités du FMI.....	6
<b>Faits saillants .....</b>	<b>7</b>
Réforme des quotes-parts pour un FMI plus représentatif et plus moderne.....	8
Réforme du système monétaire international.....	12
La monnaie chinoise est intégrée au panier du DTS.....	14
Changer la musique.....	16
Renforcements des capacités — Réforme des politiques et de l'administration fiscales.....	20
<b>Faits saillants régionaux .....</b>	<b>22</b>
Dossier spécial : Les répercussions économiques des conflits et de l'afflux de réfugiés .....	22
Moyen-Orient .....	26
Europe.....	27



## Nos trois cœurs de métier

Asie .....	29
Afrique.....	32
Hémisphère occidental .....	36
<b>Surveillance économique .....</b>	<b>42</b>
Surveillance bilatérale .....	44
Surveillance multilatérale.....	48
Conseils de politique économique .....	53
Données.....	62
<b>Activités de prêt .....</b>	<b>64</b>
Les financements non concessionnels.....	65
Les financements concessionnels pendant l'exercice 2016 .....	70
Élaboration des programmes.....	72
Instrument de soutien à la politique économique .....	73
<b>Développement des capacités .....</b>	<b>74</b>
Assistance technique .....	75
Formation.....	81
Partenariats pour le développement des capacités.....	83

L'exercice financier du FMI va du 1<sup>er</sup> mai au 30 avril.

L'analyse et les considérations de politique économique présentées dans cette publication sont celles du Conseil d'administration du FMI.

L'unité de compte du FMI est le DTS (droit de tirage spécial); la conversion des données financières du FMI en dollars est approximative et effectuée pour des raisons de commodité. Au 30 avril 2016, 1 dollar était égal à 0,705552 DTS et 1 DTS à 1,41733 dollar. Au 30 avril 2015, 1 dollar était égal à 0,71103 DTS et 1 DTS à 1,40642 dollar.

Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes.

Dans le présent rapport, le terme «pays» ne se rapporte pas nécessairement à une entité territoriale constituant un État au sens où l'entendent le droit et les usages internationaux. Il désigne aussi un certain nombre d'entités territoriales qui ne sont pas des États, mais pour lesquelles des statistiques sont établies de manière distincte et indépendante.

### Encadrés

1.1 : Comment fonctionne le système de quotes-parts du FMI? .....	10
1.2 : Comment améliorer le système monétaire international? .....	13
1.3 : Quelles sont les pondérations des monnaies composant le panier du DTS? .....	15
1.4 : Comment le FMI soutient-il le financement du développement?..	19
1.5 : Comment les pays peuvent-ils mettre à profit l'expérience de pays pairs? .....	32
1.6 : En quoi des données de meilleure qualité peuvent-elles aider les responsables publics africains? .....	34
2.1 : Évaluation du secteur financier des États-Unis.....	46
2.2 : Achèvement des consultations de 2015 au titre de l'article IV avec la République islamique d'Iran .....	47
2.3 : L'exercice d'alerte avancée .....	48
2.4 : Petits pays d'Afrique à revenu intermédiaire.....	52
2.5 : Liens économiques entre l'Amérique latine et l'Asie.....	52
2.6 : L'aide du FMI à l'Ukraine dans les secteurs monétaire et financier.	79
3.1 : Poursuite de la rénovation du siège .....	87
3.2 : Profils des hauts fonctionnaires récemment partis et nouvellement nommés .....	91
3.3 : L'évaluation des sauvegardes comme méthode de gestion des risques .....	94
3.4 : Dialogue avec les syndicats en Guinée .....	98
4.1 : Formule de calcul des quotes-parts .....	110
4.2 : La lutte contre le changement climatique .....	114



## Finances, organisation et responsabilisation

Organigramme du FMI.....	84
Budget et recettes .....	86
Mode de financement, commissions, rémunération, répartition des charges et revenu net .....	88
Ressources humaines et organisation .....	90
Responsabilisation .....	92
Mécanisme d'audit .....	93
Information et contacts avec les parties prenantes extérieures .....	95
Quotes-parts et gouvernance.....	99
Transparence .....	99
Administrateurs du FMI (photo).....	100
Équipe de direction (photo).....	102
Administrateurs et administrateurs suppléants (liste).....	104
Cadres de direction.....	106

### Graphiques

1.1 : Pondération des monnaies composant le panier du DTS, au 1 <sup>er</sup> octobre 2016.....	15
1.2 : Pondération des monnaies composant le panier du DTS, en 2010.....	15
1.3 : Pérou : charge fiscale sur 5 ans .....	20
1.4 : Pérou : manque à gagner lié au non-paiement de la TVA, 2003–13.....	20
1.5 : Mauritanie : recettes publiques du secteur des ressources naturelles et des autres secteurs .....	21
1.6 : Personnes déplacées dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord, Afghanistan et Pakistan.....	25
1.7 : Fréquence des conflits par région.....	25
1.8 : Intensité moyenne des conflits par région.....	25
1.9 : Pays producteurs de pétrole : soldes courants et soldes budgétaires.....	26
1.10 : Pays producteurs de pétrole : croissance du PIB réel .....	26
1.11 : Indicateurs de solidité financière : pays participants et déclarants.....	31
1.12 : Dominique — dépenses d'investissement : reconstruction et autres.....	37
2.1 : Pays en développement à faible revenu : indice des prix nets des produits de base, par groupes de pays.....	50
2.2 : Pays en développement à faible revenu : accentuation des vulnérabilités.....	50
2.3 : Pays en développement à faible revenu : entrées de capitaux.....	50
2.4 : Bangladesh : statistiques d'inclusion financière.....	55
2.5 : Accords approuvés au titre du compte des ressources générales pendant les exercices 2007–16, clos le 30 avril.....	65



## Perspectives d'avenir

<b>Perspectives d'avenir .....</b>	<b>108</b>
Quinzième révision générale des quotes-parts .....	110
Application du programme d'évaluation du secteur financier pendant l'exercice 2017 .....	111
Activités en cours dans le domaine budgétaire .....	112
Inégalités de revenu et inégalités femmes–hommes.....	113
Corruption : coûts et stratégies d'atténuation .....	116
Des défis mondiaux .....	117
Notes.....	118
Sigles et abréviations.....	124
Lettre de transmission au Conseil des gouverneurs .....	125
Un plus grand rôle pour les femmes.....	126
Les femmes à la tête du FMI .....	Dos de couverture

2.6 : Encours des prêts non concessionnels, exercices 2007–16 .....	70
2.7 : Encours des prêts concessionnels, exercices 2007–16 .....	71
2.8 : Coûts relatifs des principales activités du FMI, exercice 2016 .....	75
2.9 : Dépenses consacrées aux activités de développement des capacités.....	75
2.10 : Prestation d'assistance technique, par régions .....	76
2.11 : Prestation d'assistance technique, par groupes de revenu.....	77
2.12 : Prestation d'assistance technique par domaine.....	80
2.13 : Participation aux actions de formation, par groupes de revenu .....	81
2.14 : Participation aux actions de formation, par régions.....	82
2.15 : Enquête triennale sur la formation dispensée par le FMI, 2015 .....	82

### Tableaux

2.1 : Accords approuvés au titre du compte des ressources générales pendant l'exercice 2016.....	65
2.2 : Conditions financières des crédits accordés au titre du compte des ressources générales du FMI.....	66
2.3 : Facilités de prêt concessionnel.....	68
2.4 : Accords approuvés et augmentés au titre du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance pendant l'exercice 2016 .....	72
3.1 : Budget par grandes catégories de dépenses, exercices 2014–18.....	86
3.2 : Dépenses administratives indiquées dans les états financiers, exercice 2016 .....	88
3.3 : Arriérés envers le FMI des pays ayant des impayés de six mois ou plus, ventilés par type, au 30 avril 2016 .....	90

## À propos du FMI

Le Fonds monétaire international, une organisation mondiale qui regroupe 189 États membres, a pour mission de renforcer la solidité de l'économie mondiale. Il s'emploie à encourager la coopération monétaire internationale, à assurer la stabilité financière, à faciliter le commerce international, à favoriser un niveau élevé d'emploi et une croissance économique durable et à réduire la pauvreté dans le monde.

Le FMI, qui veille au bon fonctionnement du système monétaire international, compte parmi ses principaux objectifs de promouvoir la stabilité des taux de change et de faciliter l'expansion et l'accroissement harmonieux du commerce international. Sa mission permet aux pays (et à leurs citoyens) d'échanger des biens et des services, et revêt une importance essentielle pour assurer une croissance économique durable et rehausser les niveaux de vie.

Les États membres du FMI sont tous représentés au Conseil d'administration de l'institution, qui examine les conséquences nationales, régionales et mondiales des politiques économiques de chacun, et prend les décisions en matière de prêt pour aider les États membres confrontés à des problèmes temporaires de balance des paiements et appuyer le renforcement de leurs capacités. Le présent *Rapport annuel* retrace les activités du Conseil d'administration, de la direction et des services du FMI pendant l'exercice commencé le 1<sup>er</sup> mai 2015 et clos le 30 avril 2016. Le contenu du rapport reflète les opinions et les discussions stratégiques du Conseil d'administration du FMI, qui a activement participé à sa rédaction.

## Message de la Directrice générale



L'année couverte par le présent rapport a été marquée par de nombreuses difficultés mais aussi des réussites remarquables.

Les États membres du FMI — que l'adhésion de Nauru a porté au nombre de 189 en avril 2016 — ont été confrontés à la tâche délicate de relancer une croissance modérée dans un contexte d'incertitude lié à la complexité de l'économie mondiale. Lors des Réunions de printemps de 2016, ils ont adopté une stratégie à trois volets alliant des mesures monétaires, budgétaires et structurelles pour remettre l'économie mondiale sur la voie d'une croissance plus vigoureuse et plus sûre. Celle-ci demeure notre première priorité, et le FMI a affermi son engagement de soutenir la communauté des nations en prenant plusieurs mesures importantes.

Premièrement, les réformes d'envergure relatives aux quotes-parts et à la gouvernance du FMI approuvées en 2010 sont finalement entrées en vigueur. Elles augmentent considérablement les ressources de base de base du FMI et, surtout, en consolidant le rôle des pays émergents et en développement, en font une organisation plus représentative de l'économie mondiale du XXI<sup>e</sup> siècle.

Deuxièmement, le FMI a répondu à l'appel des Nations Unies (ONU) pour que soient définies des étapes réalisables afin de permettre aux pays

en développement de jeter les bases d'une croissance solidaire et durable au cours des quinze prochaines années dans le cadre des objectifs de développement durable de l'ONU. Lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) en juillet 2015, le FMI a proposé un ensemble d'engagements concrets visant notamment à intensifier ses concours financiers, ses conseils de politique économique, son assistance technique et ses autres activités de renforcement des capacités adaptés aux défis du développement.

Troisièmement, pour mieux appréhender les problèmes auxquels l'économie mondiale est confrontée, le FMI a entrepris de recenser les failles et les vulnérabilités du système monétaire international et de définir plus précisément son propre rôle au cœur de l'économie mondiale. Ces travaux lui permettront de poursuivre le processus d'assimilation des enseignements dégagés de la crise financière mondiale et de déterminer les mesures à prendre pour résoudre les nouveaux problèmes à mesure qu'ils surgissent.

Un volet essentiel de ces travaux a été l'achèvement de la révision périodique du panier de monnaies qui constituent le droit de tirage spécial (DTS) — processus qui a abouti à la décision d'y ajouter le renminbi chinois. Celle-ci marque une étape importante pour l'intégration de l'économie chinoise dans le système financier mondial et la consolidation de l'économie mondiale.

Quatrièmement, un important événement imprévu est intervenu : l'immigration massive de réfugiés en provenance de Syrie et d'autres États en situation de conflit. Le déplacement de millions de personnes, s'il constitue au premier chef une grave crise humanitaire, a également des retombées économiques majeures. Le FMI collabore avec les pays concernés au Moyen-Orient et en Europe pour analyser les problèmes macroéconomiques auxquels ils font face et les aider à mettre en place les mesures appropriées.

Enfin, plusieurs affaires de corruption très médiatisées ont alimenté les inquiétudes internationales. Compte tenu du consensus croissant selon lequel la corruption peut sérieusement brider la capacité d'un pays à assurer une croissance économique solidaire, la lutte contre ce fléau à l'échelle mondiale — dans les pays développés et en développement — revêt un caractère de plus en plus urgent. Le FMI fournit aux États membres des avis sur les réformes de la gouvernance à mener, une assistance technique et des formations pour les appuyer dans cette lutte.

Le présent *Rapport annuel* fait une large place à tous ces thèmes, ainsi qu'aux nombreuses questions que le Conseil d'administration a traitées au cours de l'année. Les États membres s'expriment — véritablement tous les jours — par l'intermédiaire du Conseil d'administration, et l'apport des administrateurs est au cœur de nos activités.



Christine Lagarde

# Principales activités du FMI pendant l'exercice 2016

*Au cours de l'exercice compris entre le 1<sup>er</sup> mai 2015 et le 30 avril 2016, le FMI a adopté une approche plus agile, intégrée et respectueuse de l'optique des États membres pour prêter assistance à ces derniers.*

## Agilité

Le FMI a accordé des financements aux pays fragilisés par la chute des prix des produits de base et frappés par des catastrophes naturelles.

Ses connaissances sur les retombées macroéconomiques des problèmes qui se font jour, comme les migrations, le ralentissement des échanges mondiaux, et les inégalités entre les sexes et de revenu se sont étendues.

Des analyses plus approfondies des réformes structurelles sont en cours, notamment un chapitre des *Perspectives de l'économie mondiale* qui met en lumière la complémentarité entre réformes structurelles et politiques macroéconomiques.

L'adéquation du dispositif mondial de sécurité financière et de la taille du FMI est en cours d'évaluation en vue d'instaurer un débat plus dynamique et prospectif sur l'efficacité continue du système monétaire international et du FMI.

Dans les États fragiles, le FMI applique une méthode structurée de développement des capacités en fonction des capacités d'absorption de chacun.

## Intégration

Le FMI a adopté une approche intégrée pour évaluer les retombées des transitions sur les États membres, notamment celles du rééquilibrage de la Chine et de la baisse des prix mondiaux des produits de base.

Des travaux visant à davantage orienter la surveillance sur les aspects macrofinanciers et macrostructurels sont en cours.

La deuxième phase de l'initiative du Groupe des vingt (G-20) sur les lacunes en matière de données, qui met l'accent sur l'identification des risques, les interconnexions et les effets de contagion, a débuté en janvier 2016.

Les travaux visant à intégrer les problèmes émergents dans les activités de surveillance se sont poursuivis. Des analyses du changement climatique, de la problématique femmes-hommes et des inégalités ont été conduites à titre expérimental dans des pays où ces questions jouent au niveau macroéconomique, autrement dit, lorsque ces questions peuvent influencer sur la stabilité intérieure du pays ou sur celle de sa balance des paiements.

Les services du FMI ont mis au point un nouvel outil pour surveiller les turbulences sur les marchés qui permet d'informer les équipes-pays des problèmes existant sur les marchés nationaux et des éventuelles tensions au niveau international.

Les synergies entre la surveillance et le développement des capacités ont été renforcées, notamment dans les domaines suivants : mobilisation des recettes, normes des statistiques de finances publiques pour la communication des informations, collecte des données, croissance solidaire et énergie.

Résumé des activités d'après le Plan d'action mondial de la Directrice générale. On trouvera plus de détails dans les notes figurant à la fin du rapport.

# Les principales missions du FMI

## Respectueux de l'optique des États membres

Le Conseil d'administration a approuvé l'ajout du renminbi au panier du DTS. Les services du FMI travaillent avec les utilisateurs du DTS et les autorités chinoises pour assurer une transition sans à-coups au nouveau panier en octobre 2016.

Les réformes de 2010 relatives aux quotes-parts et à la gouvernance ont été mises en œuvre après avoir été approuvées par les États membres. Elles permettront au FMI de mieux répondre aux besoins des États membres dans un monde en mutation rapide.

Les services du FMI ont continué de participer et de soutenir différentes instances, notamment les pays émergents et industrialisés du G-20 et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et d'organiser des manifestations entre pairs et des séminaires de haut niveau.

À la suite de l'examen triennal de la surveillance de 2014, le FMI a publié un document précisant les principes d'impartialité qui gouvernent ses analyses et ses avis dans le cadre de la surveillance.

L'assistance technique et la formation ont été intensifiées dans les pays à faible revenu, surtout dans les domaines de la mobilisation des recettes intérieures et de la fiscalité internationale.

Les cours en ligne ont élargi la portée des formations dispensées par le FMI.

*Le FMI a trois missions principales :*

### Surveillance économique

**Conseiller aux États membres des politiques pour parvenir à la stabilité macroéconomique** et, partant, accélérer la croissance économique et réduire la pauvreté.

### Activités de prêt

**Mettre à la disposition des États membres, à titre temporaire, des concours financiers** pour les aider à résoudre leurs problèmes de balance des paiements, qui surviennent notamment lorsqu'ils sont à court de devises du fait que leurs paiements extérieurs sont supérieurs à leurs recettes de change.

### Développement des capacités

**Fournir une assistance technique et des formations aux États** qui en font la demande, afin de les aider à mettre en place et affermir les compétences et les institutions dont ils ont besoin pour appliquer des politiques économiques bien conçues.

Le FMI a son siège à Washington, mais, compte tenu de son caractère mondial et des liens étroits qu'il entretient avec ses États membres, il dispose également de bureaux dans le monde entier.

On trouvera des informations complémentaires sur le FMI et ses États membres sur le site Internet du FMI, [www.imf.org](http://www.imf.org).

# Missions et priorités du FMI

*Le Plan d'action mondial de la Directrice générale est un document qui est présenté deux fois par an au Comité monétaire et financier international (CMFI), organe directeur du FMI. Il recense les défis auxquels sont confrontés les États membres de l'institution, évalue les progrès accomplis depuis le plan d'action précédent, définit les actions à mener aux niveaux mondial et national, et explique comment le FMI peut soutenir ces actions.*

*Le Plan d'action mondial d'avril 2016 examinait les mesures nécessaires pour que l'économie mondiale retrouve une trajectoire à la fois plus solide et plus sûre. Il précisait que les pays devaient se montrer plus fermes dans leur engagement en faveur de la croissance et adopter une stratégie se déclinant en trois dimensions qui se complètent, soutenue par un secteur financier performant et une coopération mondiale.*

## Politique monétaire

Dans les pays avancés, la politique monétaire doit rester accommodante là où les écarts de production sont négatifs et l'inflation trop faible. Elle doit cependant être accompagnée d'autres politiques pour soutenir suffisamment la demande et ne peut remédier aux freins structurels à la croissance. Les politiques monétaires non conventionnelles aident à soutenir la demande, mais les taux d'intérêt très bas, voire négatifs, peuvent aussi avoir des conséquences directes sur la rentabilité des banques. Dans les pays émergents, la politique monétaire doit s'attaquer aux effets de l'affaiblissement des monnaies sur l'inflation et les bilans du secteur privé.

## Politique budgétaire

Les arguments abondent en faveur de la coordination des différentes politiques publiques au niveau national. Alors que certains pays continuent de pâtir d'un endettement élevé, d'un grand écart de rendement sur les obligations souveraines et d'une faible épargne du secteur public, et doivent mettre en œuvre leurs plans d'assainissement des finances publiques, d'autres pays, qui disposent de marges de manœuvre budgétaires, devraient s'engager à assouplir davantage leur politique budgétaire. Pour un certain nombre de pays créanciers, cela contribuerait aussi à rééquilibrer l'économie mondiale. Tous les pays peuvent agir en modifiant la composition des recettes et des dépenses de façon à la rendre plus favorable à la croissance, en particulier en augmentant les dépenses d'infrastructures dans certains pays.

## Réformes structurelles

La nécessité de réformes structurelles pour améliorer la productivité et la production potentielle est largement reconnue.

De nombreux engagements ont été pris, y compris dans le contexte du G-20, mais il faut accélérer leur mise en œuvre. Les pays qui disposent d'une marge de manœuvre budgétaire doivent tirer profit des synergies entre les politiques de soutien de la demande et les réformes structurelles. Les réformes structurelles qui intègrent une relance budgétaire peuvent avoir des effets positifs à court terme. Compte tenu de la diversité des structures des économies, l'ordre de priorité des réformes structurelles spécifiques devrait tenir compte des différents stades de développement économique et de la solidité des institutions. Dans les pays exportateurs de produits de base et les pays en développement à faible revenu, il est essentiel d'adopter des politiques visant à encourager la diversification et la transformation structurelle de l'économie.

## Secteur financier

Par ailleurs, il faut trouver les moyens d'éviter que le délestage des risques entrave outre mesure l'accès aux services financiers dans les pays concernés, et notamment les relations entre correspondants bancaires. Les pays doivent prendre des mesures complémentaires pour assainir plus rapidement les bilans dans le secteur privé et éviter un processus de désendettement trop long, qui affaiblirait la transmission de la politique monétaire par le canal du crédit et accroîtrait les incertitudes. Il est essentiel de mener à bien l'union bancaire de l'UE en mettant en place le dernier pilier — un mécanisme commun de garantie des dépôts — tout en s'attachant à réduire les risques dans les systèmes bancaires. Il faut progresser davantage vers la mise en œuvre systématique et l'aboutissement du processus mondial de réforme réglementaire, notamment en prenant des mesures visant à transformer le secteur bancaire parallèle en source stable de financement fondée sur le marché.

## Coopération internationale

Chaque pays doit s'engager à adopter un ensemble de mesures dans le cadre d'un programme mondial de réformes destinées à stimuler la croissance, tant au niveau national qu'au niveau international. Une stratégie en trois volets, adoptée de concert par les États membres, peut jouer sur les synergies pour stimuler l'activité économique et réduire les risques pour la stabilité. Une coopération internationale est aussi nécessaire. Il faut par exemple renforcer les mécanismes d'ajustement et d'injection de liquidités, soutenir le commerce mondial, lutter contre la corruption et faire avancer le programme de réformes réglementaires.

## Faits saillants



Réformes des  
quotes-parts pour un FMI  
plus représentatif  
et plus moderne ..... 8



Réforme du  
système monétaire  
international ..... 12



La monnaie chinoise  
est intégrée au panier  
du DTS ..... 14



L'année du développement  
— Changer la musique ..... 16



Renforcement  
des capacités — Réforme  
des politiques et de  
l'administration fiscales ..... 20

Les réformes ont considérablement augmenté les ressources de base du FMI, lui permettant ainsi de riposter plus efficacement aux crises. Elles améliorent en outre sa gouvernance en reflétant davantage le rôle grandissant des pays émergents et en développement dynamiques dans l'économie mondiale.

En décembre 2015, le Congrès des États-Unis a adopté un texte de loi qui autorise les réformes de 2010 relatives aux quotes-parts et à la gouvernance du FMI. Toutes les conditions nécessaires à la mise en application de ces dernières ont été satisfaites en janvier 2016. Ces réformes d'une envergure sans précédent sont un pas en avant crucial qui a permis d'affermir le FMI dans son rôle de promotion de la stabilité financière mondiale.

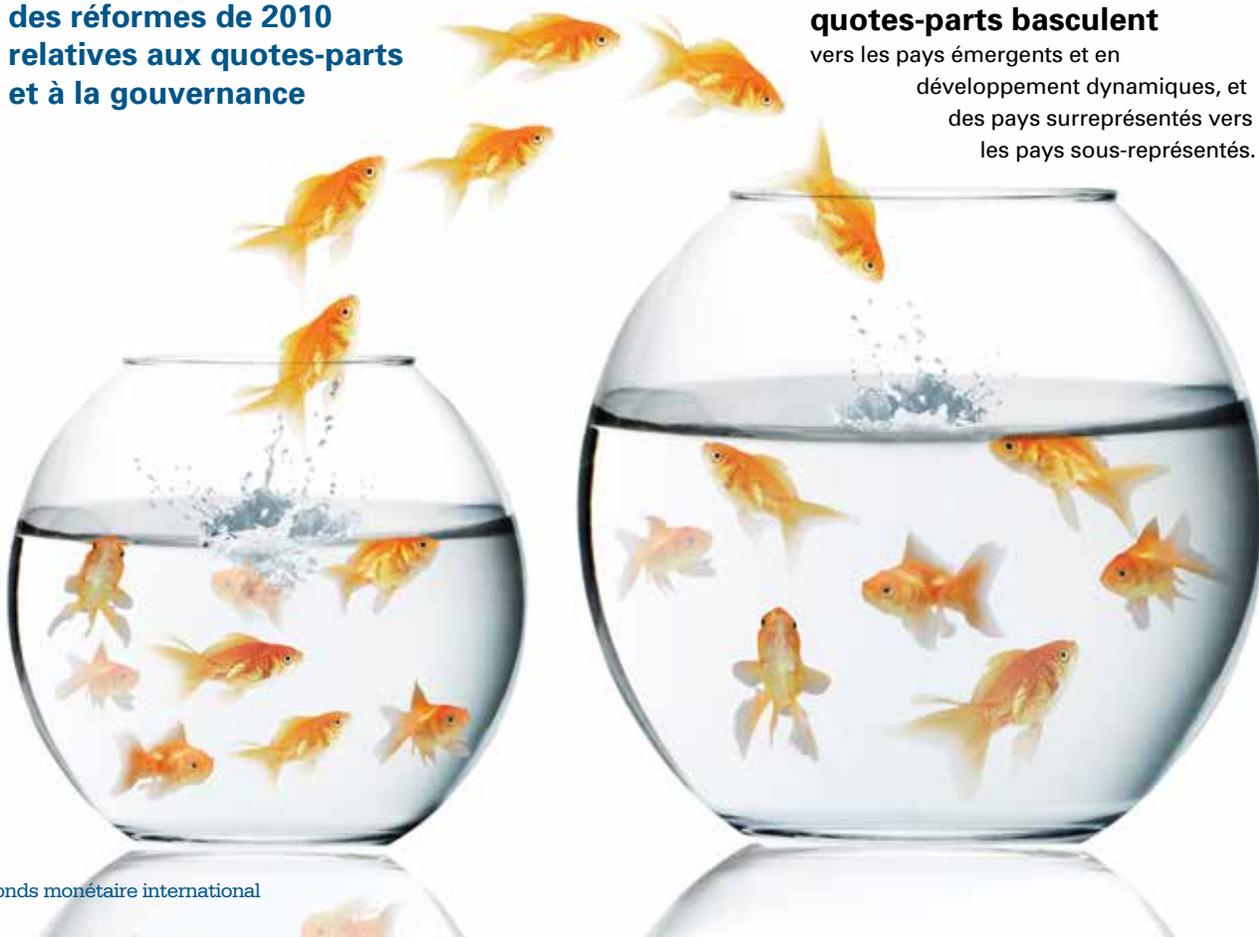
La mise en œuvre des réformes approuvées par le Conseil des Gouverneurs en 2010 a créé un FMI moderne, plus représentatif, qui sera mieux équipé pour répondre aux besoins de ses États membres au XXI<sup>e</sup> siècle. Ces réformes s'appuient sur un train de réformes institutionnelles antérieur adopté par le Conseil des Gouverneurs en 2008.

# Réforme des quotes-parts

pour un FMI plus représentatif et plus moderne

**Principales conséquences des réformes de 2010 relatives aux quotes-parts et à la gouvernance**

**Plus de 6 % du total des quotes-parts basculent vers les pays émergents et en développement dynamiques, et des pays surreprésentés vers les pays sous-représentés.**



### Les quotes-parts de tous les États membres augmentent

à la suite de la décision d'accroître les ressources de cette catégorie (mesurées en droits de tirage spéciaux ou DTS — voir la page suivante). Au total, les quotes-parts sont passées de 238,5 milliards de DTS (environ 329 milliards de dollars) à quelque **477 milliards de DTS** (environ 659 milliards de dollars).

477 milliards

238,5 milliards



**Les quotes-parts relatives et le pouvoir de vote des États membres les plus pauvres sont protégés.**



### Quatre pays émergents (Brésil, Chine, Inde et Russie)

figurent désormais parmi les dix plus grands États membres du FMI. La liste comprend également les États-Unis, le Japon et les quatre plus grands pays européens (Allemagne, France, Italie et Royaume-Uni).



Les pays européens avancés se sont engagés à **réduire de deux sièges leur représentation globale au sein du Conseil d'administration.**



Pour la première fois, **le Conseil d'administration du FMI sera entièrement constitué d'administrateurs élus par les États membres.**

Auparavant, cinq sièges étaient réservés à des administrateurs désignés par les membres détenteurs des plus grosses quotes-parts.

**Les groupes composés d'au moins sept États membres peuvent désormais désigner un second administrateur suppléant,** de sorte qu'ils seront mieux représentés au sein du Conseil d'administration.

Chaque État membre du FMI se voit attribuer une quote-part qui correspond à peu près à sa position relative dans l'économie mondiale.

Les quotes-parts représentent une composante essentielle des ressources financières du FMI.

La quote-part d'un État membre détermine le montant maximum de ressources financières qu'il s'engage à fournir au FMI et le nombre de voix qui lui est attribué, et détermine le montant de l'aide financière qu'il peut obtenir du FMI.

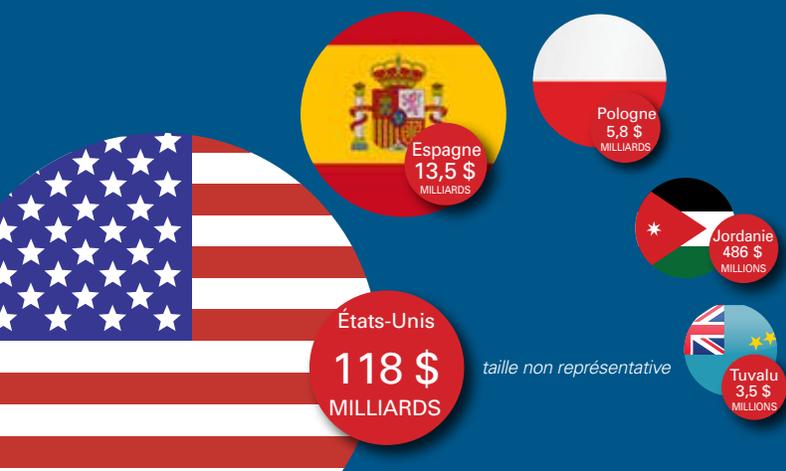
#### FORMULE DE CALCUL

La formule actuelle de calcul des quotes-parts est une moyenne pondérée en fonction du PIB (à 50 %), du degré d'ouverture de l'économie (à 30 %), de la variabilité économique (à 15 %) et des réserves officielles de change (à 5 %). À cet effet, le PIB est constitué par des éléments composites basés sur les taux de change du marché (pondération de 60 %) et sur les taux de change en parité de pouvoir d'achat (pondération de 40 %). La formule de calcul comprend aussi un «facteur de compression» qui réduit la dispersion des quotes-parts calculées pour l'ensemble des États membres.

#### DROITS DE TIRAGE SPECIAUX

Les quotes-parts sont libellées en droits de tirage spéciaux (DTS), l'unité de compte du FMI.

La plus forte quote-part au FMI (au 30 avril 2016) est celle des États-Unis, avec 83 milliards de DTS (environ 118 milliards de dollars) et la moins élevée est celle de Tuvalu, avec 2,5 millions de DTS (environ 3,5 millions de dollars).



Chaque État membre est tenu de fournir au FMI des ressources financières en fonction de sa quote-part.

#### SOUSCRIPTIONS

La quote-part d'un État membre détermine le montant maximum de ressources financières que le pays est tenu de fournir à l'institution. Le pays doit s'acquitter intégralement de sa souscription lors de son adhésion : jusqu'à 25 % de cette souscription doit être réglée en DTS ou dans d'autres monnaies des États membres spécifiées par le FMI, et le solde est réglé en monnaie nationale du pays concerné.



L'accès au financement de chaque État membre est fonction de sa quote-part.

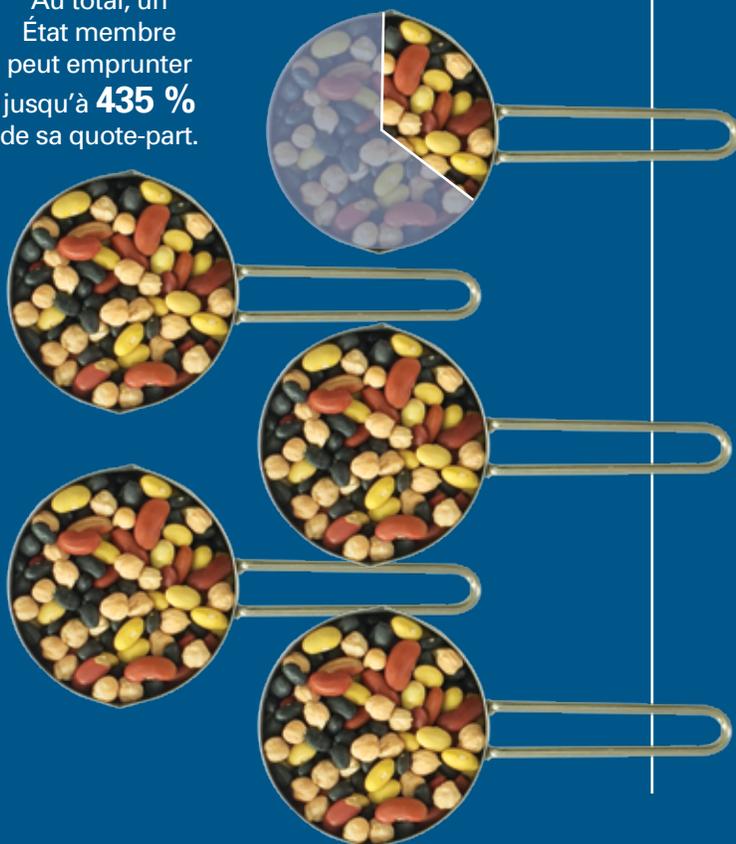
#### ACCES AU FINANCEMENT

La quote-part définit aussi le montant de l'aide financière qu'un État membre peut obtenir du FMI (limite d'accès). Par exemple, dans le cadre de certains prêts, un État membre peut en temps normal emprunter jusqu'à 145 % de sa quote-part annuellement, et 435 % au total. Dans des circonstances exceptionnelles, les limites d'accès peuvent être plus élevées si certains critères sont respectés en matière d'atténuation des risques.

Sur un an, un État membre peut emprunter jusqu'à **145 %** de sa quote-part.



Au total, un État membre peut emprunter jusqu'à **435 %** de sa quote-part.



La quote-part détermine en grande partie l'influence qu'exerce l'État membre dans les décisions du FMI.

#### NOMBRE DE VOIX ATTRIBUÉES

Chaque membre du FMI dispose d'une part égale des «voix de base», auxquelles s'ajoutent des voix supplémentaires déterminées par sa quote-part.



#### ALLOCATION DES DTS

La quote-part détermine aussi la quantité de DTS allouée à chaque pays.

Alors que la communauté internationale continue de mettre à profit les leçons de la crise financière mondiale, le FMI a engagé une série de travaux en vue de mieux appréhender les difficultés auxquelles le système monétaire international est confronté. Cet exercice comprend une étude qui a pour finalité de repérer les faiblesses en évolution du système et de poser les bases de réformes susceptibles de renforcer la résilience et la croissance à long terme.

# Réforme du système monétaire international

S'appuyant sur un examen antérieur, effectué en 2011, les travaux sur le système monétaire international visent également à définir plus précisément le rôle du FMI au centre de l'économie mondiale. L'examen actuel a débuté par la publication, en mars 2016, de divers documents destinés à enrichir les débats au sein du FMI et dans d'autres forums internationaux de premier plan, dont le G-20. Il servira de fil conducteur à plusieurs projets intégrés au programme de travail du FMI, notamment le dispositif mondial de sécurité financière, la taille du FMI, le rôle du DTS, la Quinzième Révision générale des quotes-parts, et l'analyse des mouvements de capitaux.

L'examen du système monétaire international fait suite à plusieurs mesures adoptées par le FMI dans le cadre des réformes qu'a suscitées la crise; on citera pour exemples l'instauration d'une surveillance intégrée et le renforcement de la surveillance du secteur financier (tous deux conçus pour aider le FMI à mieux cerner les risques et les facteurs de vulnérabilité), l'élargissement des travaux consacrés aux effets de contagion, et la refonte des mécanismes de prêt.

Construire un filet de sécurité financière mondial plus cohérent



Mettre en place des mécanismes pour prévenir les crises ou y faire face



Cependant, le processus d'évaluation du système monétaire international doit tenir compte de défis nouveaux : comment améliorer le processus de mondialisation pour qu'il bénéficie à tous les acteurs de l'économie mondiale; le rééquilibrage de la Chine; et l'ajustement au repli des prix des produits de base et aux conditions monétaires différentes dans les grandes économies. En particulier, à l'heure où la planète connaît une croissance faible et où les pays émergents et en développement poursuivent l'intégration et l'approfondissement de leurs marchés financiers, il convient de gérer les risques et les facteurs de vulnérabilité liés à l'interconnexion et à l'ouverture.

Le FMI est certes au centre du système monétaire international, mais il fait aussi partie d'un système plus large



qui comprend les banques centrales et d'autres organisations qui édictent des règles. Sa fonction est de produire des analyses et de parvenir à une compréhension commune, mais il appartient aux États membres de procéder aux réformes.

La contribution du FMI consiste aussi à participer à un dispositif de sécurité financière mondial qui satisfasse à trois impératifs : encourager les gouvernements à définir de meilleures politiques économiques, financer l'ajustement à un rythme raisonnable, et servir d'assurance aux «spectateurs impuissants» que l'instabilité pourrait fragiliser. À un autre niveau, le filet de sécurité est constitué d'accords régionaux de financement, tels que l'Initiative Chiang Mai; le FMI cherche des moyens d'intégrer plus étroitement ces dispositifs dans ses opérations.

Le FMI a procédé à une évaluation du système monétaire international. La première phase de cet exercice consiste en une série d'études analytiques que le Conseil d'administration a examinées dans le cadre de réunions informelles en mars 2016. Le premier document, «Strengthening the International Monetary System — A Stocktaking», analyse les évolutions structurelles qui soulignent la nécessité de continuer à renforcer le système. Il définit les domaines dans lesquels des réformes appuieraient les mesures de prévention des crises et les mécanismes mondiaux d'ajustement, de coopération et d'injection de liquidités.

Le document recense trois domaines de réforme possibles :

- les mécanismes de prévention des crises et d'ajustement;
- les règlements et les institutions favorisant le resserrement de la coopération internationale sur les questions et les politiques qui influent sur la stabilité mondiale;
- la nécessaire mise en place d'un dispositif mondial de sécurité financière plus harmonieux.

Le second document, «The Adequacy of the Global Financial Safety Net», évalue les points forts, les faiblesses et les difficultés que présente la matrice de mesures mise en place pour soutenir l'économie mondiale dans les périodes de tensions, notamment celles qui ont trait aux réserves internationales, aux accords de swap entre banques centrales, aux accords de financement régionaux, aux ressources du FMI et aux instruments de marché.

Le document établit que le dispositif mondial de sécurité financière est aujourd'hui nettement plus vaste et complexe qu'il ne l'était auparavant et qu'il a été consolidé au fil du temps, notamment grâce aux perfectionnements apportés aux cadres de surveillance et de prêt du FMI. Néanmoins, l'étude reconnaît également que sa configuration peut être améliorée de manière à rehausser la prévisibilité, la fiabilité et la rapidité des mécanismes d'assurance et de financement visant à amortir les chocs et à donner aux pays les incitations adéquates à mettre en œuvre des politiques macroéconomiques bien conçues.

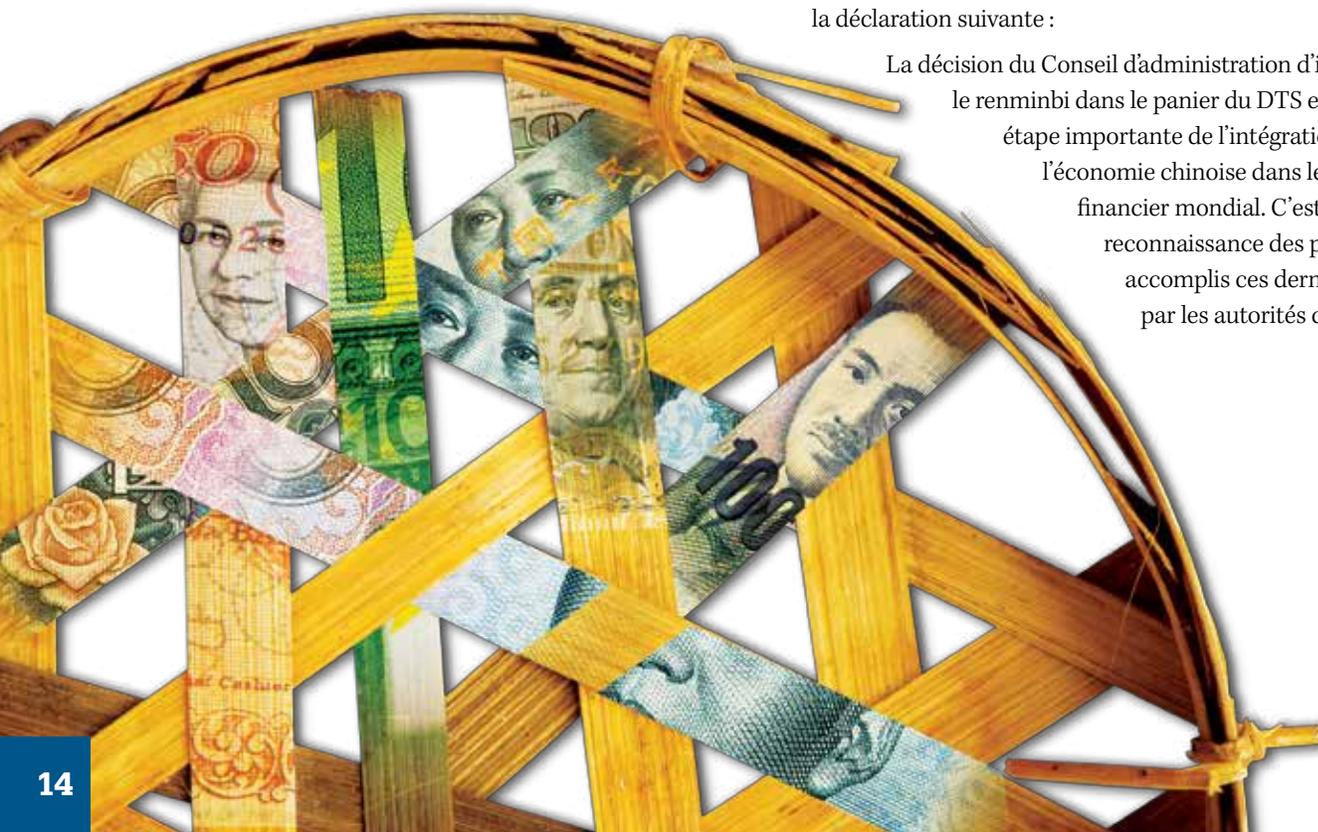
Le 30 novembre 2015, le Conseil d'administration a achevé la révision quinquennale de la liste des monnaies qui composent le panier du DTS. Le Conseil a déterminé que le renminbi chinois remplissait les critères de sélection en vigueur pour être inclus dans ce panier, ainsi, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2016, le renminbi ayant été déclaré monnaie librement utilisable, il sera inclus dans le panier du DTS, dont il deviendra la cinquième monnaie, aux côtés du dollar des États-Unis, de l'euro, du yen et de la livre sterling.

# La monnaie chinoise est intégrée au panier du DTS

En application de la méthode actuelle d'évaluation du DTS, le panier du DTS est révisé tous les cinq ans, à moins que les circonstances ne justifient une révision anticipée dans l'intervalle. La révision de la méthode d'évaluation du DTS porte sur les critères de sélection des monnaies qui composent le panier du DTS, la sélection des monnaies, la méthode de pondération, et la composition du panier de taux d'intérêt du DTS, le but étant d'accroître l'attractivité du DTS en tant qu'avoir de réserve international.

À la suite de la décision du Conseil d'administration d'approuver l'intégration du renminbi à la liste des monnaies constituant le panier du DTS, la Directrice générale, Christine Lagarde, a publié la déclaration suivante :

La décision du Conseil d'administration d'inclure le renminbi dans le panier du DTS est une étape importante de l'intégration de l'économie chinoise dans le système financier mondial. C'est aussi une reconnaissance des progrès accomplis ces dernières années par les autorités chinoises dans



la réforme des systèmes monétaire et financier du pays. La poursuite et l'approfondissement de ces efforts rendront le système monétaire et financier international plus robuste, ce qui à son tour favorisera la croissance et la stabilité de la Chine et de l'économie mondiale.

À cette occasion, les administrateurs «ont noté le développement considérable de l'utilisation et de la négociation internationale du renminbi depuis la dernière révision, et ce pour tous les indicateurs pris en compte dans l'évaluation». Ils sont convenus que le renminbi pouvait maintenant être considéré comme une monnaie qui est «en fait, largement utilisée pour régler des transactions internationales» et «couramment négociée sur les principaux marchés des changes».

Le taux d'intérêt du DTS continuera d'être fixé sur la base de la moyenne pondérée des taux d'intérêt représentatifs de certains instruments financiers à court terme émis sur le marché monétaire des pays dont la monnaie entre dans la composition du DTS.

### Taux d'intérêt de référence, 2010 et 2016

Taux d'intérêt de référence utilisés comme taux représentatifs pour les cinq monnaies composant le panier du DTS à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 (lorsque l'intégration du renminbi dans le panier aura pris effet) :

- Dollar : rendement du marché pour les bons du Trésor des États-Unis à trois mois
- Euro : rendement des obligations en euros à trois mois (taux au comptant à trois mois des obligations d'État de la zone euro ayant une note de AA ou supérieure publié par la Banque centrale européenne)
- Livre sterling : rendement du marché pour les bons du Trésor britannique à trois mois
- Yen japonais : taux d'intérêt des bons du Trésor japonais à trois mois
- Renminbi : rendement de référence à trois mois des bons du Trésor chinois (publié par China Central Depository & Clearing Co., Ltd.)

Taux d'intérêt de référence utilisés comme taux représentatifs des quatre monnaies lors de la Révision de 2010 :

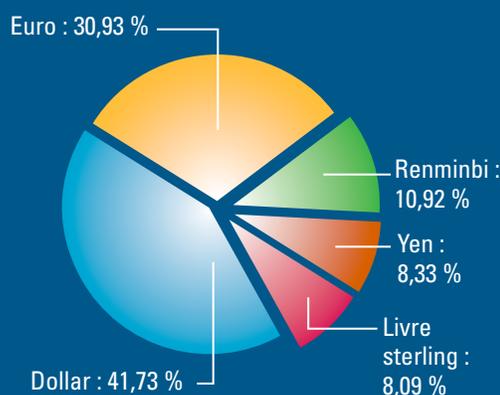
- Dollar : rendement du marché pour les bons du Trésor des États-Unis à trois mois
- Euro : taux Eurepo à trois mois
- Yen japonais : taux d'intérêt des bons du Trésor japonais à trois mois
- Livre sterling : rendement du marché pour les bons du Trésor britannique à trois mois

À SAVOIR

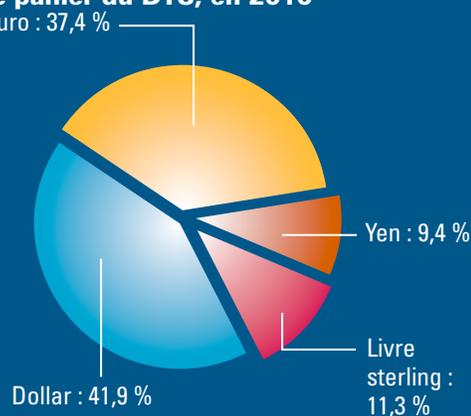
### Encadré 1.3 : Quelles sont les pondérations des monnaies composant le panier du DTS?

À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, les cinq monnaies composant le nouveau panier du DTS seront pondérées comme suit, conformément à la formule adoptée par le Conseil d'administration du FMI :

Graphique 1.1  
**Pondération des monnaies composant le panier du DTS, au 1<sup>er</sup> octobre 2016**



Graphique 1.2  
**Pondération des monnaies composant le panier du DTS, en 2010**



# Changer la musique

Selon un proverbe africain, «quand la musique change, la danse change aussi». Cette année, l'occasion s'offre à nous d'adopter une nouvelle approche — de changer la musique — et de placer tous les pays fermement sur la voie d'une croissance durable et dont les bienfaits sont partagés.

— Christine Lagarde, Directrice générale, lors d'une allocution prononcée à la Brookings Institution le 8 juillet 2015



L'année 2015 ayant été désignée **Année du développement**, la communauté internationale s'est employée à forger un partenariat mondial pour permettre aux pays en développement à faible revenu de poser les

bases d'une croissance solidaire et durable pour les prochaines décennies. Les **objectifs de développement durable (ODD)** — un ensemble de cibles adopté par les Nations Unies (ONU) en septembre 2015 pour couvrir divers objectifs économiques, sociaux et environnementaux —, sont au cœur de ces efforts. Les ODD prennent le relais des objectifs du Millénaire pour le développement, une série de cibles à atteindre entre 2000 et 2015 qui visaient à diminuer de moitié la pauvreté dans le monde et à améliorer les indicateurs du développement dans les domaines de la santé et de l'éducation. Le défi pour les pays bailleurs de fonds et les institutions financières internationales consiste à concrétiser ces objectifs.

Le FMI a présenté un ensemble d'engagements à la Troisième Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue à Addis-Abeba en juillet 2015.

Ces mesures étaient exposées dans deux documents de politique générale examinés par le Conseil d'administration les 1<sup>er</sup> et 6 juillet. Le Conseil a adopté une approche diversifiée qui prévoit un renforcement de l'aide financière et une intensification des avis sur les politiques à mener, de l'assistance technique et du développement des capacités. La Directrice générale du FMI, Mme Christine Lagarde, a exposé ces engagements lors d'une allocution prononcée à la Brookings Institution.

Un soutien  
financier accru

Développement  
des capacités

Les engagements du FMI envers la communauté internationale vont au-delà des financements, car les ODD portent sur de nombreux thèmes qui sont au cœur de sa mission. On citera à cet égard la mobilisation de recettes intérieures, l'efficacité et l'efficacé de la dépense, la promotion et la gestion des flux de capitaux, l'expansion des investissements publics, ainsi que les questions de politique internationale, comme le maintien de la stabilité financière mondiale et la coopération internationale en matière fiscale. Bon nombre de ces questions ont été examinées en septembre 2015, lorsque les États membres des Nations Unies se sont rassemblés à New York pour le lancement des ODD, et elles sont présentées dans une note de réflexion publiée par le FMI à cette occasion. Le FMI consacre d'ores et déjà un cinquième de ses dépenses de développement des capacités à l'assistance en matière de politique et d'administration fiscales, et il entend allouer davantage de ressources dans le cadre des nouvelles mesures (*voir l'encadré 1.4 relatif aux engagements du FMI, page 19*).

**Le changement climatique** est lié de façon inextricable au développement durable; en effet, les populations les



plus pauvres sont les plus touchées par les problèmes dérivant de l'accélération des effets anthropiques sur l'environnement. Une troisième conférence

internationale consacrée à ces questions s'est tenue à Paris en décembre 2015. Elle a abouti à un accord historique qui définit un cadre de référence pour progresser concrètement dans la lutte contre les effets du changement climatique. Une note de réflexion publiée à cette occasion décrit les retombées budgétaires, macroéconomiques et financières du changement climatique.

Le FMI se propose également d'aider les pays à corriger leurs gros déficits d'infrastructure de manière plus efficace et durable au moyen de conseils et d'assistance technique dans les domaines essentiels de la gestion des investissements publics, nécessaires pour optimiser les dépenses en infrastructure. Le FMI approfondira son analyse du lien entre l'investissement public, la croissance et la viabilité de la dette pour contribuer à définir le rythme approprié de l'augmentation des dépenses en infrastructure.

Les premières mesures en faveur d'un développement solidaire et durable ont été prises en 2015 : il faut maintenant poursuivre l'effort.

**Plus de conseils de politique économique**



**Mobilisation des recettes intérieures**



**Accent sur les États fragiles**



### Priorités du financement pour le développement

Au début de 2016, le FMI a évalué les progrès initialement accomplis dans le domaine du financement du développement à une réunion des Nations Unies. Quatre priorités ont été définies :

- Chaque pays doit se charger d'instaurer la stabilité économique et financière indispensable à un développement durable, mais la coopération internationale doit venir appuyer ces efforts.
- Un renforcement de la coopération internationale en matière fiscale s'impose pour améliorer la mobilisation des recettes, en particulier pour limiter les transferts de bénéfices vers les pays appliquant des régimes fiscaux plus avantageux. Le FMI est déterminé à intensifier son assistance technique en matière de politique et d'administration fiscales.
- La priorité doit être de mieux répartir les bienfaits de la croissance afin de la rehausser dans son ensemble. Cela suppose, par exemple, d'améliorer l'éducation des filles et de supprimer les freins et les obstacles à l'emploi des femmes dans les régimes fiscaux et de sécurité sociale.
- Les pays doivent davantage recourir à la taxation de l'énergie et moins aux subventions énergétiques. Selon une analyse du FMI, les subventions totalisent 5.300 milliards de dollars dans le monde, soit 6,5 % du PIB mondial. La réduction de ces dépenses permettra d'allouer les ressources ainsi libérées à des usages plus productifs, notamment dans les pays en développement.

### Myanmar : une réforme fiscale pour une croissance solidaire

Après 50 ans d'isolement relatif, le Myanmar a dû relever le défi consistant à moderniser son régime fiscal de manière à satisfaire aux exigences d'un environnement économique plus ouvert et dynamique et à mobiliser des recettes pour financer des réformes structurelles et sociales trop longtemps différées. Le ratio impôts/PIB du pays était inférieur à 7 % en 2012 (l'un des moins élevés au monde) et les autorités se sont employées à augmenter les recettes fiscales dans le cadre d'un processus juste, équitable et transparent.

Le FMI les a aidées à élaborer une stratégie de réforme, avec l'appui d'un fonds fiduciaire pluripartenaire, le fonds fiduciaire spécialisé sur la politique et l'administration fiscales. La réforme vise au premier chef à renforcer la capacité institutionnelle de l'administration fiscale du Myanmar et à préparer l'administration et les milieux d'affaires à des réformes de la fiscalité à plus long terme. Il s'agit notamment d'élargir l'assiette fiscale et d'améliorer la discipline fiscale.

Le Myanmar est parti d'un niveau initial très bas, mais a progressé :



Depuis 2012, les recettes des principaux impôts ont augmenté en moyenne de plus de 20 % par an.



La discipline fiscale des gros contribuables en termes d'enregistrement, de dépôt des déclarations dans les délais prescrits et de paiement se situe quasiment au niveau des bonnes pratiques internationales.



Des réformes visant à élargir l'assiette des impôts indirects ont été engagées, et les services des impôts sont mieux équipés pour procéder à un examen de l'assiette des impôts directs.

Un aspect important de la réforme consiste à mieux faire comprendre au public le rôle des impôts dans le financement des biens et services publics essentiels, et à lui transmettre que le paiement de l'impôt est ce qui caractérise une nation moderne et efficace. Pour instaurer une croissance solidaire, le Myanmar aura besoin d'une aide d'envergure pendant de nombreuses années, mais les premiers résultats sont prometteurs.

## Résilience des petits États face aux catastrophes naturelles et aux effets du changement climatique

Avec le **changement climatique**, les petits États insulaires du Pacifique et des Caraïbes comptent parmi les pays les plus exposés aux catastrophes naturelles, notamment les cyclones, les tsunamis et les inondations. Le changement climatique en soi constitue une menace pour la survie de certaines îles du Pacifique.

Le FMI mène continuellement des travaux avec les petits États pour traiter diverses questions macroéconomiques et les politiques économiques qui y ont trait. Face à l'intensification des catastrophes naturelles qui frappent ces États depuis quelques années, les travaux se sont réorientés vers l'élaboration de politiques qui visent à renforcer les mesures de riposte aux catastrophes naturelles et au changement climatique.

En juin 2015, les services du FMI ont publié le document de travail intitulé «Enhancing Macroeconomic Resilience to Natural Disasters and Climate Change in the Small States of the Pacific», la première étude à quantifier l'incidence des catastrophes naturelles sur un ensemble de pays, plutôt qu'individuellement, comme l'avaient fait jusqu'alors les travaux analytiques sur le sujet.

L'étude conclut qu'une estimation des coûts budgétaires et de l'incidence éventuels des catastrophes naturelles sur

la croissance s'impose pour évaluer les perspectives à long terme des pays insulaires du Pacifique. Selon elle, l'intégration d'estimations dans le cadre macroéconomique avant qu'un événement ne se produise permet de renforcer la gestion des risques de catastrophe des pays et, partant, leur aptitude à gérer ces situations.

L'intégration de ces coûts prévisionnels dans l'analyse de viabilité de la dette de chaque pays aiderait à définir l'ampleur nécessaire des volants budgétaires et financiers et d'autres sources de financement. Cet exercice permet en outre de déterminer la marge de manœuvre disponible pour construire les infrastructures permettant de lutter contre les catastrophes naturelles et le changement climatique. Grâce à ces mesures, le FMI pourrait mieux adapter ses avis aux besoins de chaque pays.

L'étude sera prolongée au cours de l'exercice 2017 par un document de politique générale portant sur le même sujet, qui examinera les moyens par lesquels le FMI peut le mieux favoriser la croissance et renforcer la résilience dans les petits États des Caraïbes et du Pacifique.

Le rapport des services du FMI publié en mai 2015 et intitulé «Macroeconomic Developments and Selected Issues in Small Developing States» développe l'analyse présentée dans diverses études antérieures consacrées aux petits États. Il a été examiné par le Conseil d'administration lors d'une réunion informelle au cours de l'exercice 2015.

### À SAVOIR

#### Encadré 1.4 : Comment le FMI soutient-il le financement du développement?

Les engagements annoncés en juillet 2015 par le FMI pour le financement du développement reposent sur trois éléments essentiels :

- Accroissement du financement mis à la disposition des pays à faible revenu admissibles par un relèvement de 50 % de l'accès à tous les mécanismes concessionnels du FMI — une mesure qui a pris d'autant plus d'importance pendant l'exercice 2016 que la décélération de la croissance dans les pays émergents et le repli des prix des produits de base sont

venus ajouter aux pressions qui pèsent sur de nombreux pays en développement

- Priorité donnée aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables pour l'accès à ce financement concessionnel
- Fixation à zéro du taux d'intérêt des prêts accordés au titre de la facilité de crédit rapide, laquelle vise les pays frappés par des catastrophes naturelles et les États fragiles ou qui sortent d'un conflit.

Le FMI contribue également au financement du développement dans le cadre de ses opérations de renforcement des capacités.

Accroître la mobilisation des recettes intérieures est un domaine stratégique dans lequel l'expertise du FMI — et l'appui de ses partenaires — est mise à contribution pour aider les États membres à réaliser les objectifs de développement durable de l'ONU.

# Renforcement des capacités

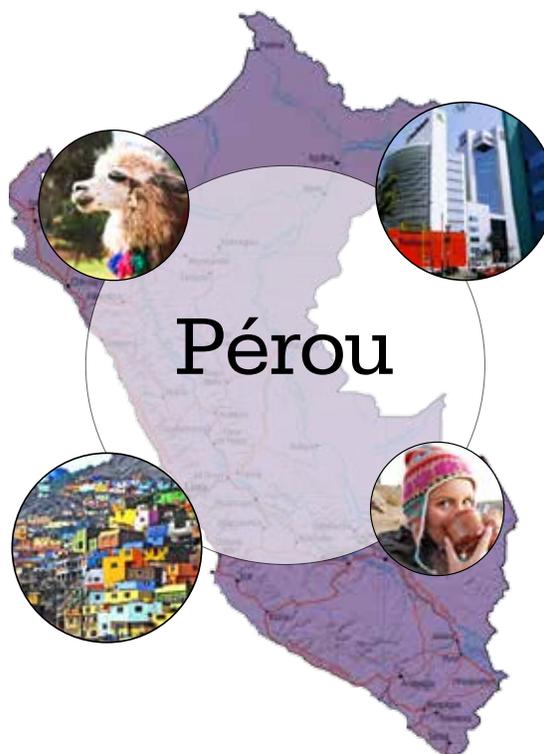
## Réforme des politiques et de l'administration fiscales

### Pérou

Depuis octobre 2011, le FMI — avec l'appui du Secrétariat d'État à l'économie de la Confédération suisse (SECO) — apporte une assistance technique à l'administration fiscale péruvienne afin de renforcer la mobilisation des recettes.

Les travaux se sont principalement attachés à améliorer la discipline fiscale. Le projet a été élaboré au sein de l'Administration douanière et fiscale (SUNAT), et a assuré la mise en œuvre d'un système d'audit fondé sur les risques pour chaque segment de contribuables et d'un compte courant intégré des contribuables, la centralisation des systèmes d'audit fiscal et douanier, et le renforcement de la coordination entre les différents échelons de la SUNAT.

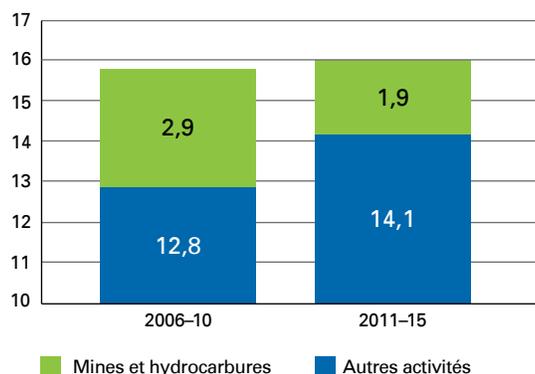
En 2015, le programme soutenu par le SECO a financé deux missions du FMI et trois missions d'experts de courte durée. Un examen a constaté que les objectifs avaient été atteints, les rentrées fiscales ayant sensiblement augmenté (*graphique 1.3*) et le manque à gagner lié au non-respect des obligations de TVA ayant considérablement diminué (*graphique 1.4*).



Graphique 1.3

#### Pérou : charge fiscale sur 5 ans

(Recettes fiscales en pourcentage du PIB)

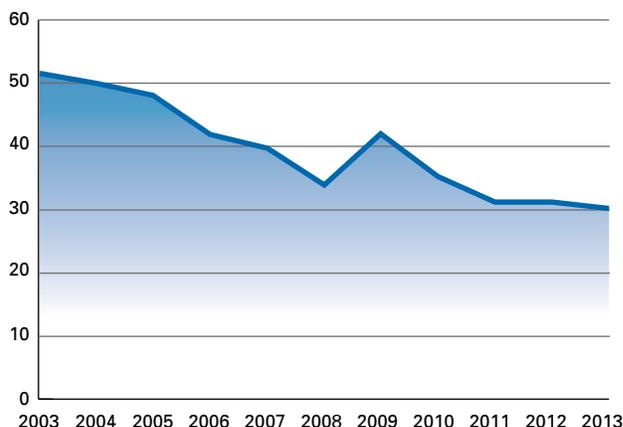


Source : estimations de la SUNAT.

Graphique 1.4

#### Pérou : manque à gagner lié au non-paiement de la TVA, 2003-13

(Pourcentage des recettes potentielles de la TVA)



Source : estimations de la SUNAT.

## Mauritanie

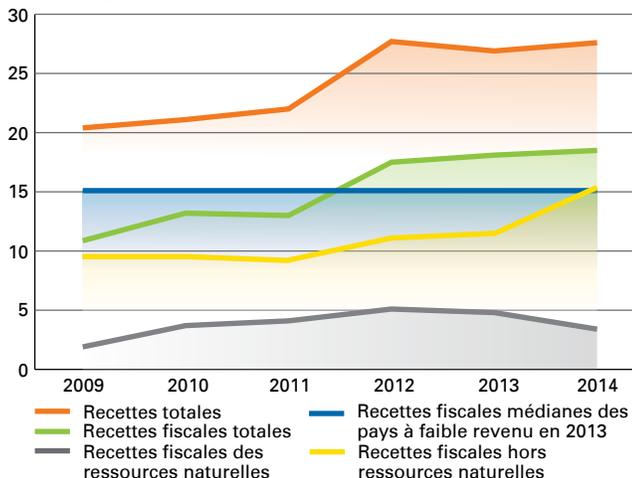
Les recettes fiscales ont considérablement augmenté en Mauritanie ces dernières années, et atteignent un niveau nettement supérieur à la médiane des pays à faible revenu. Entre 2009 et 2014, le total des recettes est passé de 20,4 % à 27,6 % du PIB, le total des recettes fiscales est passé pour sa part de 11,5 % à 18,5 % du PIB (graphique 1.5). Si l'expansion des activités minières a été le moteur de la croissance économique, c'est essentiellement aux secteurs autres que celui des ressources naturelles que le pays doit cette amélioration des recettes remarquable.

La hausse des recettes tient en partie à une série de mesures destinées à simplifier et à améliorer le régime fiscal qui ont été appliquées suite à un programme pluriannuel d'assistance technique du FMI. Le programme a été financé par deux fonds de fiducie spécialisés du FMI : le fonds fiduciaire spécialisé sur la politique et l'administration fiscales et le fonds fiduciaire spécialisé dans la gestion de la richesse des ressources naturelles.

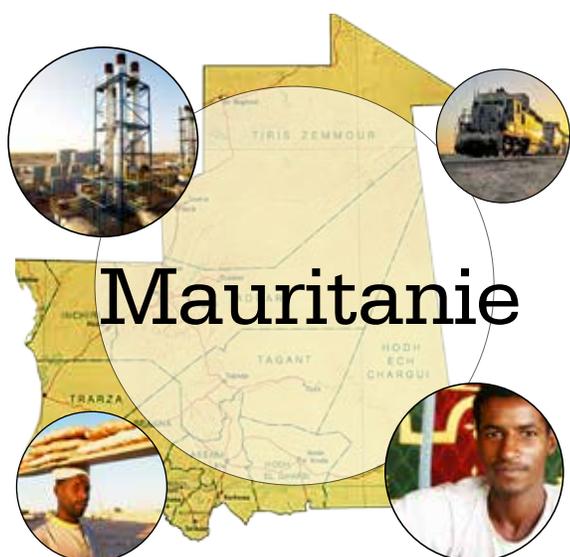
Graphique 1.5

### Mauritanie : recettes publiques du secteur des ressources naturelles et des autres secteurs

(Pourcentage du PIB)



Sources : base de données des Perspectives de l'économie mondiale; autorités nationales; calculs des services du FMI.



## Kosovo

Lorsqu'il a adhéré au FMI en 2009, le Kosovo sortait d'un conflit et était confronté à de grands obstacles pour mobiliser les recettes publiques nécessaires au financement des services. Il fallait améliorer la discipline fiscale. Les institutions publiques étaient nouvelles, et la situation économique difficile.

Grâce au financement du SECO, organisation suisse pour le développement, le FMI administre depuis 2010 un projet de modernisation de l'Administration fiscale du Kosovo (TAK). Dans ce cadre, la TAK a considérablement amélioré sa gestion et ses modalités institutionnelles.

L'approche de la TAK en matière de discipline fiscale fait désormais référence au niveau régional. Depuis 2012, elle organise ses activités administratives en fonction de risques fiscaux particuliers et alloue ses ressources opérationnelles en conséquence. Il s'agit d'influer le plus fortement possible sur le comportement du contribuable et sur l'efficacité administrative. Un dispositif de suivi performant a été mis en place.

Une autre priorité a consisté à améliorer l'équité du système. La TAK a pris des dispositions pour instaurer la confiance et établir une coopération avec les contribuables. Par conséquent, le recouvrement de l'impôt s'est sensiblement amélioré, en effet les recettes fiscales de 2015 ont marqué une hausse de 8,5 % par rapport à 2014 et le ratio impôts/PIB a régulièrement progressé, pour passer de 20,3 % en 2009 à 22,2 % en 2015.

## Dossier spécial

Le déplacement d'une grande partie de la population syrienne et de celle d'autres pays en proie à des conflits internes a provoqué une **crise humanitaire** dont les retombées économiques se sont fait immédiatement ressentir dans tout le **Moyen-Orient**, en **Europe** et ailleurs. Pour le FMI, les conséquences économiques qui frappent bon nombre de ses États membres ont créé des difficultés dans plusieurs de ses domaines d'activité. Lors de sa réunion d'avril 2016, le Comité monétaire et financier international a appelé le FMI à «être prêt à apporter sa contribution, en restant dans le cadre de sa mission» pour faire face aux retombées de «l'afflux de réfugiés». Durant l'exercice 2016, la première étape a consisté à définir plus précisément l'ampleur des défis économiques, au Moyen-Orient comme en Europe.



# LES RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES DES CONFLITS ET DE L'AFFLUX DE RÉFUGIÉS

## Le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord, l'Afghanistan, le Pakistan et le rôle du FMI

Les conflits se sont encore aggravés dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord, Afghanistan et Pakistan (MOANAP). Après l'accalmie observée dans les années 90, ils ont gagné en ampleur et en intensité au début des années 2000. Comme ils revêtent de plus en plus souvent la forme de conflits internes, ils frappent les civils, ce qui est surtout dû au rôle croissant d'acteurs non étatiques violents, comme l'État islamique en Iraq et au Levant (EILL). Les coûts humanitaires sont colossaux. Les Nations Unies estiment à plus de 250.000 le nombre de décès et à plus d'un million celui des blessés pour le seul conflit syrien. Les conflits déplacent des millions de personnes : on recense 19,3 millions de déplacés internes dans la région et 9,3 millions de ressortissants de la MOANAP (réfugiés palestiniens non compris) étaient inscrits auprès du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à la mi-2015 (*graphiques 1.6–1.8*).

Les conflits ont des retombées économiques catastrophiques pour les pays directement concernés et pour leurs voisins. Le PIB de la Syrie est aujourd'hui inférieur de plus de moitié à son niveau d'avant-guerre, tandis que le PIB réel par habitant du Yémen aurait régressé de plus de 40 % depuis 2010. Selon la Banque mondiale, le conflit en Syrie diminue chaque année la croissance du PIB réel libanais de près de trois points de pourcentage depuis qu'il a débuté.

Les conflits bouleversent l'activité économique par différents biais. Ils réduisent le stock de capital humain et physique par les victimes qu'ils font ainsi que par les déplacements massifs de populations et la destruction d'infrastructures, de bâtiments et d'usines qu'ils provoquent. Ils désorganisent la production et les voies commerciales. Ils créent un climat d'incertitude qui nuit à la confiance. En fragilisant les institutions et en diminuant les stocks de capital humain et physique, ils réduisent aussi le potentiel de croissance. Les pauvres et les plus vulnérables en sont généralement les premières victimes, car la charge que les conflits représentent pour les budgets publics (liée, par exemple, à l'accroissement des dépenses de sécurité et de défense ou, dans le cas des pays voisins, à l'accueil des réfugiés) a généralement pour effet de diminuer les dépenses sociales ou la qualité des services publics.

Le FMI est intervenu de manière constructive pour atténuer l'incidence des conflits, notamment sur les pays limitrophes. Il a concouru au maintien de la stabilité macroéconomique et soutenu les efforts internationaux visant à mobiliser des financements pour les pays qui accueillent de nombreux réfugiés, comme la Jordanie. À long terme, des conseils sur les politiques à mener pour gérer les conséquences économiques des conflits, des financements considérables, et des activités de renforcement des



capacités seront indispensables pour parer à un effondrement macroéconomique et pour accélérer la reprise et une croissance solidaire après un conflit. En particulier, les centres régionaux de renforcement des capacités du FMI (le Centre régional d'assistance technique au Moyen-Orient et le Centre d'études économiques et financières FMI-Moyen-Orient) disposent de l'expérience et de l'expertise nécessaires pour aider les pays à mettre en œuvre les réformes qui s'imposent pour remédier aux obstacles structurels et instaurer une croissance plus vigoureuse et plus solidaire.

### Europe

L'explosion soudaine du nombre de demandeurs d'asile en Europe au cours de l'exercice 2016 a posé divers problèmes économiques, sécuritaires, politiques et sociaux. Elle a mis à nu les failles de la politique d'asile commune européenne et soulevé des doutes quant à l'aptitude de l'Union européenne à intégrer rapidement les nouveaux venus. Le FMI a examiné les aspects économiques de ce phénomène en février 2016, dans une note de réflexion intitulée «The Refugee Surge in Europe: Economic Challenges».

L'étude a conclu qu'à court terme, la forte poussée du nombre de réfugiés devrait se traduire, sur le plan macroéconomique, par une hausse modérée de la croissance du PIB, due à l'expansion budgétaire associée à l'aide accordée aux demandeurs d'asile, et à l'accroissement de l'offre de main-d'œuvre liée à l'entrée des nouveaux venus sur le marché du travail. Cet effet devrait être concentré dans les principaux pays d'accueil (Allemagne, Autriche et Suède).

L'incidence des réfugiés sur la croissance à moyen et long termes sera fonction de leur intégration au marché du travail. Il ressort de l'expérience internationale en matière de migrations économiques que les migrants affichent des taux d'emploi et des salaires inférieurs à ceux des citoyens des pays d'accueil, mais que ces écarts se résorbent au fil du temps. La lenteur de leur intégration tient à divers facteurs, comme le manque de compétences linguistiques et de qualifications professionnelles transposables, ainsi qu'aux obstacles à la recherche d'emploi.

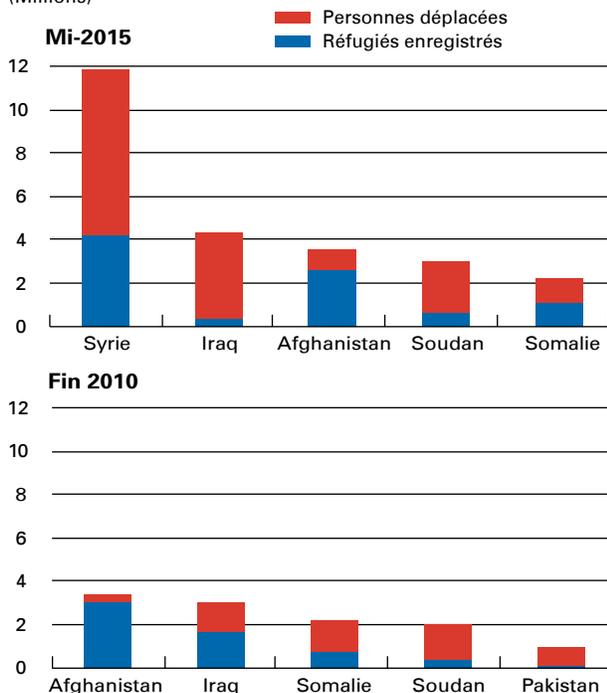
S'agissant des demandeurs d'asile, les contraintes juridiques qui pèsent sur l'emploi pendant l'examen de leur demande jouent également. Par ailleurs, les facteurs qui empêchent les travailleurs peu qualifiés de trouver un emploi — comme les salaires d'entrée élevés et d'autres rigidités du marché du travail — sont parfois importants, de même que le «piège de l'aide sociale» résultant de l'interaction entre les prestations sociales et les régimes fiscaux.

Certaines mesures permettent toutefois d'ouvrir l'accès au marché du travail : les restrictions à l'emploi pendant la phase d'examen de la demande d'asile doivent être réduites dans toute la mesure du possible et les politiques actives du marché du travail spécialement destinées aux réfugiés doivent être renforcées. Les subventions salariales aux employeurs du secteur privé se sont souvent avérées efficaces pour augmenter l'emploi des immigrants; des dérogations temporaires au salaire minimum ou au salaire d'entrée sont aussi envisageables. Des mesures visant à faciliter l'emploi indépendant (y compris l'accès au crédit) et la reconnaissance des compétences favoriseraient aussi la réussite des réfugiés.

Graphique 1.6

**Personnes déplacées dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord, Afghanistan et Pakistan**

(Millions)



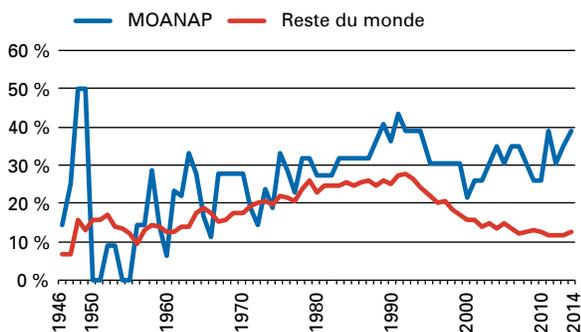
Sources : Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), base de données Statistical Population et tendances à la mi-2015; calculs des services du FMI.  
 Note : Les totaux comprennent les personnes dans des situations assimilables à celles des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.



Graphique 1.7

**Fréquence des conflits par région**

(Pourcentage de pays en conflit, par année)

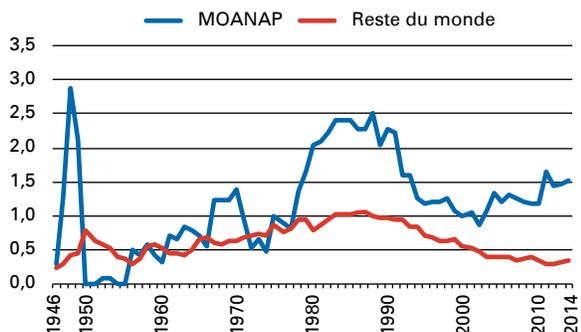


Sources : Center for Systemic Peace; calculs des services du FMI.

Graphique 1.8

**Intensité moyenne des conflits par région**

(Indice, 0-14; 0 = pas de conflit, 14 = conflit extrême)



Sources : Center for Systemic Peace; calculs des services du FMI.



(En haut) Visite de la Directrice générale au camp Zaatari de réfugiés en Jordanie, mai 2014.



## L'incidence de la baisse des prix du pétrole sur les producteurs de pétrole du Moyen-Orient

De 2004 à 2014, de nombreux pays producteurs de pétrole du Moyen-Orient ont connu une croissance économique rapide favorisée par l'envolée des cours. La chute des prix, qui ont reculé de plus de 70 % depuis le milieu de 2014, et l'anticipation que leur faible niveau va persister, font que ces pays sont confrontés à une conjoncture exceptionnellement difficile. D'autres facteurs, notamment les conflits régionaux et les perspectives maussades pour la croissance mondiale, assombrissent encore l'horizon. La réunion d'information du Conseil d'administration par les services du FMI du 2 mars 2016 a porté sur les meilleurs moyens pour les pays producteurs de pétrole de s'adapter à cette nouvelle situation.

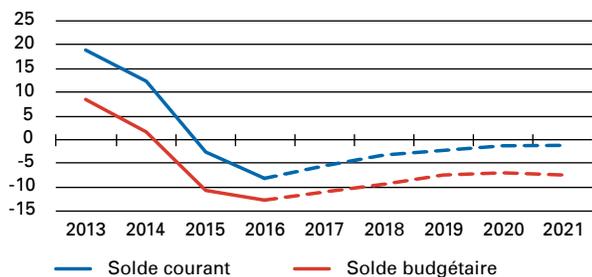
L'effondrement des cours du pétrole s'est traduit par un manque à gagner considérable de recettes d'exportation et de recettes budgétaires pour les pays producteurs de pétrole de la région (*graphique 1.9*). Les recettes d'exportation pétrolières des pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) et de l'Algérie ont ainsi fléchi de près de 315 milliards de dollars en 2015, et une nouvelle baisse de 130 milliards de dollars est attendue cette année, de même qu'une dégradation des soldes extérieurs d'environ 27 % du PIB par rapport à 2013. Par conséquent, les soldes budgétaires devraient reculer de quelque 21 % du PIB en 2016 par rapport à 2013.

La première réaction à cette situation a essentiellement été de puiser dans les réserves. Elle a été suivie de mesures rigoureuses de réduction des déficits durant le second semestre de 2015, et les budgets de l'exercice en cours indiquent une intensification des efforts en ce sens. L'ajustement a surtout porté sur la réduction des dépenses publiques, plusieurs pays ayant diminué leurs dépenses d'investissement, qui avaient fortement progressé lorsque les prix du pétrole étaient élevés. De nombreux pays ont également engagé de sérieuses réformes des prix de l'énergie, notamment une hausse des tarifs et, pour un petit nombre d'entre eux, l'instauration de mécanismes de fixation automatique des prix. Plusieurs réfléchissent également à de nouvelles sources de recettes : le CCG prévoit ainsi d'instituer une taxe sur la valeur ajoutée dans les années à venir.

Alors que la baisse des prix du pétrole se traduit par un resserrement des politiques budgétaires, la croissance dans les pays producteurs de pétrole de la région devrait accuser un ralentissement sensible en 2016, et rester modeste au cours des prochaines années (*graphique 1.10*). Il est donc d'autant plus important de réduire la dépendance à l'égard du pétrole. En effet, un modèle de croissance fondée sur la poursuite de l'expansion des dépenses et de l'emploi publics n'est plus viable. Par conséquent, les responsables publics doivent mettre l'accent sur les mesures reposant davantage sur le secteur privé pour créer des emplois bien nécessaires et soutenir durablement la croissance de manière à ouvrir de nouvelles possibilités pour la main-d'œuvre en pleine expansion de la région.

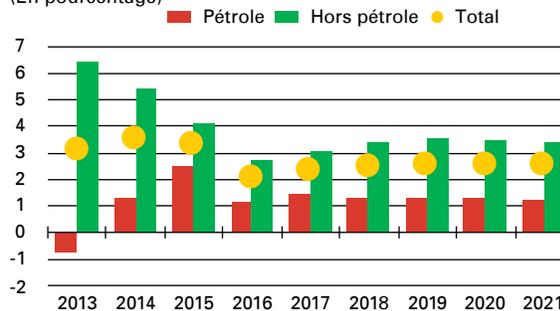


**Graphique 1.9**  
**Pays producteurs de pétrole : soldes courants et soldes budgétaires**  
(En pourcentage du PIB)



Sources : autorités nationales; calculs des services du FMI.  
Note : Les totaux comprennent les pays du CCG et de l'Algérie.

**Graphique 1.10**  
**Pays producteurs de pétrole : croissance du PIB réel**  
(En pourcentage)



Sources : autorités nationales; calculs des services du FMI.  
Note : Les totaux comprennent les pays du CCG et de l'Algérie.

## République tchèque : des politiques raisonnées pour des fondamentaux solides

Des politiques budgétaire, monétaire et financière prudentes ont permis à la République tchèque d'éviter l'envolée de la demande intérieure alimentée par le crédit qui a frappé la plupart des pays d'Europe centrale et orientale à la veille de la crise financière mondiale. La crise a cependant pénalisé son économie, qui a connu une récession suivie d'une rechute. Les examens économiques annuels du FMI et ses conseils ont été bien utiles au pays : des politiques budgétaire et monétaire accommodantes — conformes aux avis du FMI — et une conjoncture extérieure favorable ont permis à l'économie tchèque de sortir de la récession en 2013 et d'afficher le plus fort taux de croissance de la région en 2015.

Les autorités, étant parvenues à ramener le déficit budgétaire national en dessous de la limite de 3 % du PIB imposée par les règles de l'Union européenne en 2013, ont par la suite assoupli leur politique budgétaire pour soutenir l'économie.

La politique monétaire a aussi été porteuse. La Banque nationale tchèque a apporté une bouffée d'oxygène à l'économie puisqu'elle a été la première parmi les banques centrales européennes à baisser ses taux d'intérêt directs au plancher de zéro. Soucieuse de combattre les pressions désinflationnistes, elle a ajouté à son arsenal de mesures monétaires un taux de change plancher. Si le taux d'inflation demeure nettement inférieur à l'objectif visé par la Banque nationale tchèque, il n'a jamais été négatif.

L'économie tchèque repose sur de solides fondamentaux. Les montants de la dette publique et de la dette extérieure sont modérés et vont décroissant, ce qui explique en partie le niveau historiquement bas de la prime de risque-pays. L'évaluation du secteur financier que le FMI a conduite en 2012 a confirmé la solidité du secteur financier national, et les autorités ont ultérieurement donné suite à ses recommandations. Le secteur bancaire est stable : les banques disposent de volants de capitaux et de liquidité confortables et sont pour l'essentiel autofinancées, et les taux de prêts improductifs sont faibles. Les autorités tchèques s'efforcent de rehausser la transparence du processus d'élaboration des politiques.

Le Bureau tchèque des statistiques publie depuis 1998 des données macroéconomiques en ligne conformément à la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) du FMI. Il a aussi rejoint récemment les neuf autres pays avancés qui adhèrent à la norme NSDD Plus, laquelle vise à remédier aux lacunes mises en évidence durant la crise financière mondiale.

Avec l'appui de l'assistance technique du FMI, la Banque nationale tchèque est devenue l'une des premières banques centrales au monde à adopter un régime de ciblage de l'inflation. Elle est l'une des cinq banques centrales pratiquant ce régime qui publient la trajectoire projetée des taux d'intérêt, établie à partir des prévisions de ses services.



## Irlande : l'ajustement budgétaire stimule la reprise

L'économie irlandaise a sombré en 2008–10. À l'instar d'autres petites économies européennes ouvertes, elle a été frappée de plein fouet par la crise financière mondiale et la crise de l'euro qui l'a suivie. Mais dans le cas de l'Irlande, les chocs se sont produits après une phase prolongée de surchauffe du marché de l'immobilier qui a créé de graves vulnérabilités : les banques faisaient appel à des financements de marché instables pour ouvrir les vannes du crédit aux promoteurs immobiliers, aux investisseurs et aux ménages; les prix de l'immobilier avaient atteint des niveaux excessifs; les emplois se déplaçaient vers le secteur hypertrophié de la construction et les branches connexes; et les autorités utilisaient les recettes dérivant de l'immobilier pour accroître les dépenses et diminuer les autres impôts.

Lorsque la bulle a éclaté, les financements de marché se sont évanouis, le crédit s'est tari, les prix de l'immobilier se sont effondrés, et les chantiers ont été abandonnés. Le taux de chômage a triplé, atteignant 15 %, les recettes ont chuté de 20 % entre 2007 et 2009, et le gouvernement a été confronté à d'énormes déficits. La dette publique a explosé, l'aide apportée aux banques atteignant 40 % du PIB. À la fin de 2010, l'Irlande s'est vue obligée de solliciter l'assistance financière de l'Union européenne et du FMI.

Les autorités irlandaises prévoyaient de procéder à l'ajustement budgétaire nécessaire pour redresser les finances publiques en ramenant le déficit à un maximum de 3 % du PIB en cinq ans. Le programme appuyé par le FMI comportait des réformes visant à assainir le système bancaire, notamment une recapitalisation des banques et une diminution progressive de leurs avoirs — extérieurs notamment — pour les ramener à un niveau correspondant davantage à leurs dépôts.

Dans le contexte de la crise de l'euro, l'économie est restée fragile pendant une bonne partie de l'année 2012. Des progrès ont toutefois été accomplis en termes de réduction du déficit budgétaire; le programme a systématiquement dépassé les objectifs fixés. Au milieu de 2012, l'Irlande a fait son retour sur les marchés; elle a dans un premier temps procédé à une émission de bons du Trésor, avant d'allonger les échéances et d'augmenter les volumes, progressivement et prudemment. En 2013, la reprise manifeste de l'économie et le rétablissement de la confiance lui ont permis de conclure le programme appuyé par le FMI à la date prévue. Peu après, elle a procédé à des remboursements anticipés au FMI.

La mise en œuvre résolue des mesures et l'adhésion des autorités aux politiques appliquées ont progressivement restauré la confiance nécessaire à la relance de l'emploi, de l'investissement et de la croissance. Avec une croissance cumulée du PIB réel de 13 %, l'Irlande a même été le pays le plus dynamique d'Europe en 2014–15; au début de 2016, la création régulière d'emplois avait ramené le taux de chômage à environ 8,5 %.



À gauche : Le Premier ministre de l'Inde, M. Narendra Modi prononce le discours d'ouverture de la conférence «Advancing Asia: Investing in the Future», à New Delhi.

En bas : Le gouverneur de la Banque centrale de l'Inde, M. Raghuram Rajan et la Directrice générale lors de la conférence.

## L'Asie en mouvement : gros plan sur l'avenir du continent

*L'Asie ... est la région la plus dynamique du monde, et pèse pour 40 % dans l'économie mondiale. Au cours des quatre prochaines années — malgré une légère perte de vitesse — elle devrait être à l'origine de près des deux tiers de la croissance mondiale. Étant donné son rôle économique central, le monde entier a tout à gagner du dynamisme de l'Asie.*

— Christine Lagarde, Directrice générale du FMI, lors de la conférence «Advancing Asia» à New Delhi

Le FMI a procédé à un examen approfondi des problèmes cruciaux auxquels la région Asie-Pacifique est confrontée à l'occasion de deux conférences organisées durant l'exercice 2016, première étape d'un processus qui aboutira en 2018 avec la tenue de l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale en Indonésie.

### Progrès économiques et sociaux

Des représentants des pays de toute la région Asie-Pacifique se sont réunis à New Delhi en mars 2016 pour la conférence «Advancing Asia», organisée conjointement par le FMI et les autorités indiennes. Ces trois jours d'interventions ont donné l'occasion de faire le point sur les résultats économiques de la région et les questions qui influenceront notablement sur les progrès sociaux et économiques de l'Asie au cours des prochaines années.

La conférence a mobilisé la participation de hauts fonctionnaires, de responsables d'entreprises, de cadres dirigeants d'organisations internationales, d'universitaires et de représentants de la société civile. Le Premier ministre indien, M. Narendra Modi, et la Directrice générale du FMI, Mme Christine Lagarde, y ont prononcé les discours principaux.

Ont figuré parmi les sujets traités les modèles de croissance asiatiques; l'inégalité des revenus, l'évolution démographique et les questions de parité entre les sexes; l'investissement dans l'infrastructure; le changement climatique; la gestion des flux de capitaux; et l'inclusion financière.

Le FMI et l'Inde ont annoncé un accord portant sur la création du Centre régional de formation et d'assistance technique d'Asie du Sud (SARTTAC) dans l'objectif de renforcer le développement des capacités au Bangladesh, au Bhoutan, en Inde, aux Maldives, au Népal et au Sri Lanka. Le protocole d'accord signé par le FMI et l'Inde marque une étape décisive dans l'établissement d'un centre de renforcement des capacités pleinement intégré à New Delhi.

### Innovation dans le secteur financier

Le recours à l'innovation dans le secteur financier et à l'inclusion financière pour pérenniser la croissance impressionnante de l'Asie soulève des questions qui ont été au centre de la conférence de Djakarta en septembre 2015. Organisée conjointement par le FMI et les autorités indonésiennes, cette conférence, intitulée «Future of Asia's Finance: Financing for Development» a axé ses travaux sur l'intégration et l'approfondissement des marchés financiers en vue de renforcer la stabilité et de favoriser l'investissement dans l'infrastructure. Elle a également examiné les politiques susceptibles d'améliorer l'inclusion financière afin de répartir plus largement les fruits de la prospérité asiatique. Le FMI a publié à cette occasion un ouvrage intitulé *The Future of Asian Finance*.

## Nauru devient le 189<sup>e</sup> État membre

La République de Nauru est devenue le 189<sup>e</sup> État membre du FMI en avril 2016, lors d'une cérémonie qui s'est déroulée à Washington.

Nauru sera le deuxième plus petit État membre du FMI, après Tuvalu, comme en rend compte sa souscription de quote-part de 2 millions de DTS (2,81 millions de dollars). Ce sera le cas une fois que le pays aura réglé l'augmentation de sa quote-part au titre de la Quatorzième Révision générale, qui va la porter à 2,8 millions de DTS. Situé dans l'océan Pacifique, Nauru a une superficie de quelque 21 km<sup>2</sup> et compte environ 10.500 habitants. Par sa population et sa superficie, Nauru est également le plus petit État souverain au monde après la Cité du Vatican.

L'économie de Nauru repose sur l'extraction de phosphate, le Centre régional australien de traitement des demandes d'asile et les recettes tirées de la délivrance de permis de pêche. La croissance vigoureuse enregistrée ces dernières années, essentiellement attribuable aux opérations du Centre et aux exportations de phosphate, a toutefois décéléré en 2015.

L'adhésion du pays permet au FMI et à d'autres partenaires du développement — Nauru est également devenu membre de la Banque mondiale — d'aider les autorités à mettre en œuvre des réformes économiques et à s'attaquer aux questions liées au développement. Nauru participera à l'examen annuel de son économie mené par le FMI, bénéficiera d'analyses transnationales et pourra accéder aux prêts de l'institution. Le pays bénéficie d'une assistance technique du FMI, notamment par l'intermédiaire du Centre régional d'assistance technique et financière du Pacifique, établi à Fidji.



Le ministre des Finances, M. David Adeang (à droite), aux côtés du secrétaire aux Finances, M. Martin Hunt, signe, le 12 avril 2016 à Washington, le traité par lequel la République de Nauru est devenue le dernier État membre du FMI.



## Soutenir le redressement du Népal après un séisme dévastateur

Le Népal peine encore à se relever du pire tremblement de terre qu'il ait connu depuis plus de huit décennies. Le séisme, d'une magnitude de 7,8, a frappé la partie nord-ouest de la capitale, Katmandou, le 25 avril 2015. Plus de 300 répliques d'une magnitude supérieure à 4,0 ont suivi. Près de 9.000 personnes ont péri, 2.300 ont été blessées, et des centaines de milliers sont restées sans-abri.

On estime à quelque 8 millions le nombre de sinistrés et les zones rurales pauvres ont été plus lourdement frappées que les villes et agglomérations en raison de la mauvaise qualité de la construction. De nombreux sites du patrimoine culturel et architectural ont été gravement endommagés.

### Réaction rapide du FMI

Tout de suite après le séisme, la Directrice générale, Mme Christine Lagarde, a promis d'envoyer une équipe du FMI sur place dans les meilleurs délais. La mission est arrivée à Katmandou deux semaines après la catastrophe pour évaluer les retombées macroéconomiques et examiner les besoins de financement de la balance des paiements et les besoins budgétaires liés à la remise en état et à la reconstruction. L'équipe de la mission était en réunion avec des fonctionnaires du ministère des Finances, le 12 mai 2015, lorsqu'une réplique d'une magnitude de 7,3 a secoué la région.

### Aide financière du FMI

Lors d'une conférence internationale des donateurs qui s'est tenue en juin 2015, le Népal s'est vu promettre une aide extérieure à la reconstruction d'un montant de 4 milliards de dollars environ sous forme de dons et de prêts. Le 31 juillet 2015, le Conseil d'administration du FMI a approuvé une demande de prêt des autorités népalaises d'un montant de 50 millions de dollars pour aider le pays à faire face aux ravages causés par le séisme. Ce prêt leur a été consenti au titre de la facilité de crédit rapide, au taux d'intérêt concessionnel du FMI (0 % actuellement) assorti d'un délai de grâce de cinq ans et demi.



## Accroître l'utilisation des indicateurs de solidité financière

Les indicateurs de solidité financière (ISF) du FMI permettent d'évaluer les points forts et les facteurs de vulnérabilité des systèmes financiers, et apportent des éclairages utiles pour l'analyse de la stabilité financière et la formulation de politiques macroprudentielles. Les services du FMI sont tenus d'en rendre compte dans le cadre de leurs examens périodiques de la santé économique des pays.

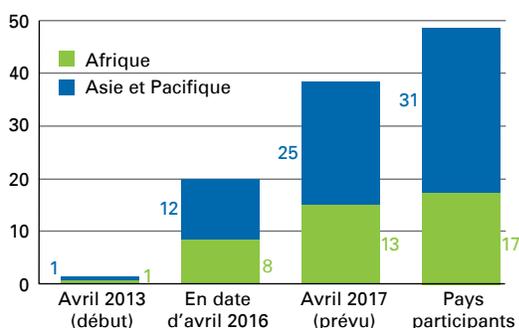
Grâce à un financement du Japon, le FMI apporte une assistance au développement des capacités à 48 États membres en Afrique, en Asie et dans les Îles du Pacifique pour les aider à établir et à diffuser des ISF conformes aux normes internationales. Au bout de trois ans, 20 des pays participants satisfont désormais aux normes, et 18 autres devraient faire de même à l'issue de la période d'exécution du programme (avril 2017) (*graphique 1.11*).

Des conférences et des ateliers pratiques à usage intensif de données conduits durant les séminaires de formation régionaux permettent aux participants de se former auprès des experts du FMI et d'homologues. Ces derniers permettent de façon particulièrement efficace de renforcer les capacités en matière d'indicateurs, car les régulateurs, qui produisent une partie des données sources et les statisticiens sont souvent confrontés à des problèmes analogues.

Le FMI a organisé des ateliers portant sur les ISF à Fidji, en Namibie, au Sénégal et en Thaïlande. Il fournit une assistance technique bilatérale lorsqu'une approche centrée sur le pays s'avère plus efficace pour renforcer ses capacités.

Par ailleurs, les travaux portant sur les ISF font appel aux ressources apportées par le Department of Foreign Affairs and International Development du Royaume-Uni pour le module sur les ISF dans le cadre de l'initiative d'amélioration de la diffusion des données<sup>2</sup>. Le module couvre 22 États membres en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie centrale.

**Graphique 1.11**  
Indicateurs de solidité financière :  
pays participants et déclarants



Note : financé par le compte du Japon pour certaines activités du FMI.

Source : estimations des services du FMI.



## Afrique

## Services bancaires mobiles

Les systèmes de paiement et les services bancaires mobiles ont fait leur percée ces dernières années dans la Communauté d'Afrique de l'Est, tout particulièrement au Kenya et en Tanzanie. La prestation de services de paiement par l'intermédiaire de plateformes mobiles — «l'argent mobile» — a élargi l'accès aux services financiers : selon les enquêtes réalisées en 2013 par FinScope, près de deux tiers des adultes, dans ces deux pays, ont désormais accès au système financier officiel, en grande partie grâce à l'argent mobile. Les systèmes de paiement et les services bancaires mobiles ont aussi des retombées favorables sur la population dans la mesure où ils diminuent les coûts de transferts vers les zones rurales et améliorent la sécurité puisqu'ils remplacent la pratique antérieure qui consistait à transporter des espèces sur de longues distances.

Les services mobiles se développent rapidement, au-delà des simples transferts d'argent. Au Kenya, la connexion de plateformes mobiles aux comptes bancaires permet désormais aux gens de se constituer une épargne. Les ménages et les petites et moyennes entreprises, qui se heurtaient auparavant à des difficultés pour satisfaire aux conditions nécessaires à l'ouverture d'un compte bancaire traditionnel, peuvent ainsi épargner et établir des antécédents qui leur permettront d'obtenir par la suite des prêts de faible montant. Les transactions mobiles représentent aujourd'hui plus de 50 % du PIB au Kenya et en Tanzanie; le déploiement de nouveaux services à valeur ajoutée est par ailleurs prévu, notamment des instruments financiers.

Le FMI a favorisé l'évolution des systèmes de paiement et des services bancaires mobiles par le biais de ses études et de son assistance technique, en veillant à la sûreté et à la bonne réglementation des plateformes afin d'affermir la confiance dans ces systèmes. Il entretient par ailleurs un dialogue constant avec les autorités nationales quant aux retombées de l'argent et de la banque mobiles sur l'économie des États membres et l'évaluation, la formulation et l'application de la politique monétaire.



## Encadré 1.5 : Comment les pays peuvent-ils mettre à profit l'expérience de pays pairs?

Une quarantaine de pays en développement assurent depuis 1990 des taux de croissance élevés dans l'objectif d'atteindre ou de progresser vers le statut de pays émergent. Leurs stratégies consistent à intégrer l'économie mondiale et faire une plus grande place aux petites et moyennes entreprises et à l'investissement direct étranger.

Le Sénégal aspirant à rejoindre ce groupe, le Président, M. Macky Sall, a élaboré le Plan Sénégal Émergent, qui a pour ambition de permettre au pays d'atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire à l'horizon 2035.

Le FMI a favorisé la coopération du Sénégal avec des pairs africains à revenu intermédiaire afin qu'il tire des enseignements de leur expérience. En 2014, des intervenants de Cabo

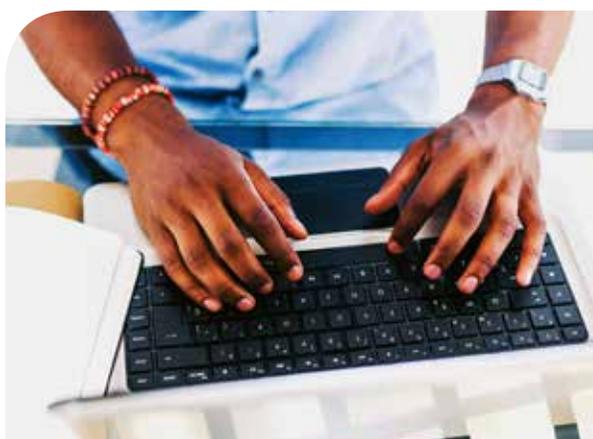
verde, de Maurice et des Seychelles, ainsi que des experts de la Banque mondiale et du FMI, ont aidé leurs collègues sénégalais à définir les réformes nécessaires pour exécuter le plan, stratégie qui pourrait être appuyée par un nouveau programme du FMI au titre de l'instrument de soutien à la politique économique. Au début de 2016, avec le soutien de l'Union européenne, le FMI a

## Les journalistes africains peaufinent leurs compétences en matière de reportages économiques

Le FMI, désireux de rendre les informations économiques et financières plus accessibles aux Africains et de mieux faire comprendre ses travaux, a organisé durant l'exercice 2016 deux séminaires de formation à l'intention des journalistes de la région. Vingt journalistes en provenance de huit pays de l'Union économique et monétaire Ouest-africaine et de Guinée ont participé à l'atelier qui s'est tenu à Abidjan (Côte d'Ivoire) et 15 journalistes zimbabwéens à la formation organisée à Harare. Les participants — issus de la presse, de la radio, de la télévision et de sites d'information en ligne — représentaient un large éventail de médias privés et publics de ces pays.

Dans le cadre de cette formation pratique, les participants ont produit des reportages en temps réel. Figuraient parmi les sujets traités le rôle d'une banque centrale et la façon dont elle contribue à l'orientation de l'économie, les cycles économiques et la façon de rendre compte des informations économiques dans un contexte difficile, et les restructurations de la dette.

Les journalistes ont ainsi pu mieux appréhender la façon dont le FMI travaille et la manière de rendre compte de ses activités. Les participants à l'atelier d'Abidjan ont ensuite entrepris de renforcer la collaboration entre les journalistes de la région et créé à cette fin le réseau des journalistes économiques et financiers d'Afrique de l'Ouest (COAJEF).



organisé à Washington un atelier d'écriture qui a réuni dix auteurs sénégalais issus de l'administration publique et du milieu universitaire, ainsi que des confrères de pays pairs et de la Banque mondiale.

Cet exercice a produit la première mouture d'un livre (dont la publication est prévue à la fin de 2016) sur l'économie politique des réformes. L'ouvrage analyse :

- 1) l'établissement d'un cadre

- budgetaire solide et efficient grâce à des mesures de mobilisation des recettes, la rationalisation des dépenses et un investissement public plus efficient; 2) l'allègement des contraintes qui gênent la conduite des affaires et les mesures d'encouragement aux petites et moyennes entreprises privées et à l'investissement direct étranger; 3) la promotion d'un secteur financier accessible à tous;

- et 4) la réalisation d'une croissance forte, durable et solidaire.

Le Premier ministre sénégalais a ensuite présidé une réunion ministérielle qui a chargé les auteurs de définir, avec l'appui des partenaires du développement, des interventions pour guider l'économie politique qui permettrait de mettre en œuvre les réformes. Une aide budgétaire pourrait alors être mobilisée pour financer ces interventions.

## L'amélioration des données pour de meilleures politiques macroéconomiques

L'établissement de données actualisées de grande qualité est crucial pour permettre à tous les pays de mieux tenir compte des évolutions de leurs économies et de fournir les instruments pertinents pour la formulation des politiques et l'évaluation des retombées de celles-ci. L'Afrique a rehaussé la qualité de ses données, mais les pays africains ont encore des progrès à accomplir pour en améliorer la ponctualité, la périodicité, la couverture, la fiabilité et la diffusion.

Les déficiences des données sources sont un obstacle majeur à l'établissement et à la diffusion de statistiques macroéconomiques de qualité. S'y ajoutent d'autres problèmes : les faibles niveaux d'investissement dans les compétences nécessaires, la pénurie de capacités en matière de techniques de l'information, les difficultés à mesurer l'économie parallèle, et l'insuffisance des cadres institutionnels et législatifs.

Afin d'appuyer les efforts déployés par les pays pour améliorer la qualité de leurs données, le FMI assure une assistance technique et des formations. Ces deux dernières années, il a aidé plus d'une douzaine de pays à passer à une nouvelle année de base pour leurs comptes nationaux, et une douzaine d'autres à établir des comptes nationaux trimestriels. Il prévoit d'aider les pays de la Communauté d'Afrique de l'Est à se préparer à un nouveau cycle de changement de base du PIB, un réétalonnage des séries du produit intérieur brut des comptes nationaux qui permet aux chiffres du PIB de donner un aperçu plus actuel de l'économie.

(En haut) Le ministre des Finances et de la planification économique du Ghana, M. Seth Terkper, a prononcé l'allocution liminaire de la conférence à Accra. À sa droite, la Directrice du Département Afrique, Mme Antoinette Sayeh.



### Encadré 1.6 : En quoi des données de meilleure qualité peuvent-elles aider les responsables publics africains?

Le FMI a joué un rôle décisif à la conférence d'Accra de février 2016 sur «L'amélioration des données pour de meilleures politiques macroéconomiques», organisée conjointement par le gouvernement ghanéen, le Département des statistiques du FMI et le Department for International Development du Royaume-Uni. Les hauts responsables de plus de 40 pays africains, ainsi que des représentants des milieux universitaires et bancaires, d'agences de notation, de laboratoires de réflexion et d'organisations internationales y ont évoqué les problèmes statistiques auxquels étaient confrontés les dirigeants africains. Les participants se sont engagés à promouvoir la diffusion de données pour améliorer la prise de décision reposant sur des éléments factuels et ont examiné les mesures à prendre en ce sens.

Divers sujets ont été abordés, notamment la transparence et la comparabilité des statistiques, l'intégrité et l'indépendance des organismes statistiques, et l'amélioration de la production de données actualisées de qualité à l'usage des responsables publics. Les participants ont invité les autorités nationales à prendre en charge l'établissement des statistiques et à lui accorder une plus grande priorité dans les budgets nationaux.

Témoignant de l'importance que les hauts responsables attachaient à cette conférence, le gouverneur de la Banque centrale du Kenya, M. Patrick Njoroge, a déclaré : «La conférence a offert aux décideurs de haut niveau une occasion unique de confronter leurs idées et leurs expériences, ce qui leur permettra d'unir leurs efforts en vue d'améliorer les données utilisées aux fins d'élaboration des politiques».



Le FMI aide en outre les banques centrales d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe à produire des indicateurs à haute fréquence pour améliorer la formulation des politiques monétaires. En Afrique de l'Est, il appuie les États membres dans l'élaboration d'un plan d'action pour l'application du *Manuel de statistiques de finances publiques 2014 (MSFP 2014)*, dont un système statistique intégré décrivant le système de statistiques des finances publiques destiné à servir d'instrument de référence. Le FMI aide l'Union économique et monétaire Ouest-africaine et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale à établir un tableau des opérations financières de l'État qui soit compatible avec le *MSFP 2014*. Ces

efforts régionaux devraient améliorer le suivi des critères de convergence dans ces communautés économiques.

Avec le soutien d'un fonds de fiducie, le FMI rédige actuellement le *Guide to Analyze Natural Resources in the National Accounts*. Ce guide est un instrument d'analyse de l'incidence macroéconomique des ressources naturelles sur la production et les prix. Il fournira aux responsables publics et au grand public les données analytiques indispensables à la compréhension des retombées macroéconomiques réelles ou potentielles des évolutions dans le domaine des ressources naturelles. Il permettra aussi aux statisticiens des comptes nationaux des pays riches en ressources de mettre en évidence les erreurs, omissions et discordances dans la mesure des opérations associées aux ressources naturelles et à leur extraction.

Avec l'appui de l'Organisation internationale du travail, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et d'autres organisations internationales, le Département des statistiques du FMI et l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques ont lancé en février 2016 un projet commun de collecte des indices des prix à la consommation. Les données couvrant plus de cent pays sont disponibles sur le site du FMI (<http://data.imf.org/CPI>). Le projet rend accessible un plus grand nombre de données et, en les mettant à la disposition commune des organisations internationales, facilite la tâche des déclarants.

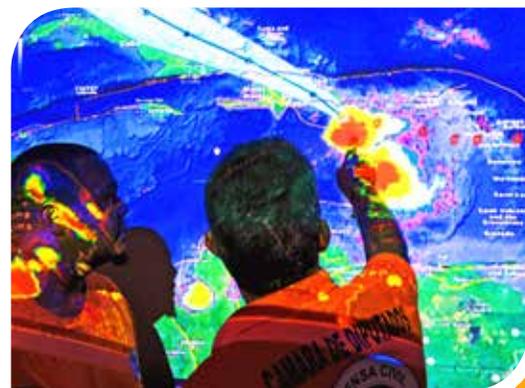
## Dominique : la tempête tropicale Erika et l'intervention du FMI

La tempête tropicale Erika qui a frappé la Dominique le 27 août 2015 a coûté la vie à des dizaines de personnes et a provoqué des ravages. Crues et glissements de terrain ont gravement endommagé les routes, les ponts et le principal aéroport. La tempête a également détérioré les réseaux de distribution d'eau et d'assainissement, et paralysé l'agriculture et le tourisme. Le montant total des dégâts et des pertes est estimé à 96 % du PIB, dont 65 % environ en coûts de reconstruction.

Peu après le passage de la tempête, les autorités dominicaines ont sollicité une aide financière d'urgence du FMI. Le 28 octobre, le Conseil d'administration du FMI a approuvé le décaissement de 6,15 millions de DTS (8,7 millions de dollars), soit 75 % de la quote-part, montant annuel maximal autorisé au titre de la facilité de crédit rapide du FMI (FCR), pour faire face aux besoins urgents en matière budgétaire et de balance des paiements. La FCR offre une assistance financière rapide, à faible niveau d'accès et à taux d'intérêt nul aux pays à faible revenu qui se heurtent à un problème immédiat de balance des paiements, de manière à leur permettre de progresser dans la réalisation ou le rétablissement de positions macroéconomiques stables et durables compatibles avec des processus dynamiques et durables de croissance et de réduction de la pauvreté. À la différence d'autres instruments d'aide financière du FMI, la FCR n'est pas assortie d'une conditionnalité sous la forme de critères de performance ou de repères structurels.

Le FMI a également apporté un appui technique en établissant un cadre macroéconomique viable pour intégrer les dépenses et l'assistance d'envergure nécessaires pour faire face aux besoins sociaux pressants résultant de la tempête (*graphique 1.12*). Les travaux de reconstruction prévus sont estimés à environ 50 % du PIB sur sept ans, et à des montants inférieurs par la suite. Ils seront financés par de nouvelles mesures budgétaires et des apports des bailleurs de fonds.

La Dominique a un taux d'endettement public élevé (80 % du PIB) que les autorités ont l'intention de ramener à 60 %, objectif de l'Union monétaire des Caraïbes orientales, d'ici à 2030. À cette fin, elles mettent





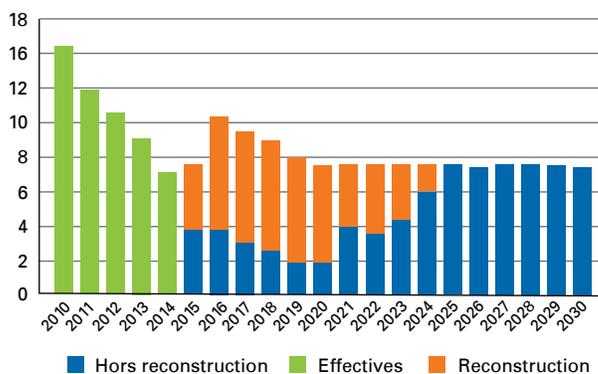
au point, avec l'assistance d'un conseiller macroéconomique financé par le Canada, un programme à moyen terme qui comportera des mesures visant à améliorer le solde budgétaire d'environ 6 % du PIB sur une période de cinq ans. Un volant de sécurité budgétaire d'environ 1,5 % du PIB permettra de faire face à toute dépense de reconstruction supplémentaire, donnant à la Dominique les moyens de mieux affronter de futures catastrophes naturelles.

Le FMI a participé à une conférence des bailleurs de fonds qui s'est tenue à la Dominique le 16 novembre 2015, en présence d'autres créanciers officiels et de représentants de plusieurs pays disposés à apporter une assistance financière. De nombreux partenaires bilatéraux ont promis de généreuses contributions, mais d'autres dons doivent être mobilisés pour financer les coûts colossaux de reconstruction. Le FMI a bon espoir que l'engagement des autorités à appliquer un cadre macroéconomique viable incitera les bailleurs de fonds à apporter de nouveaux financements.

Graphique 1.12

**Dominique – dépenses d'investissement : reconstruction et autres**

(En pourcentage du PIB, exercices financiers)



Sources : autorités dominicaines; estimations et projections des services du FMI.

## Guatemala : stabiliser les prix pour relever les niveaux de vie

Grâce à l'assistance technique du FMI, le Guatemala a pu mettre un terme à des décennies d'inflation élevée. Ce soutien a permis à la banque centrale de peaufiner ses instruments de politique monétaire et de mettre le cadre opérationnel de sa politique monétaire en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Il a favorisé l'adoption par le pays d'un régime de ciblage de l'inflation, par exemple, en renforçant la capacité des services de la banque centrale en matière d'analyse et de prévisions macroéconomiques.

Grâce aux réformes résultant en partie de l'assistance technique, le taux d'inflation a été ramené à 3 % environ à la fin de 2015, alors qu'il affichait des niveaux très élevés au milieu des années 80 et au début des années 90, et avait atteint 60 % en 1990. En 1991, les autorités guatémaltèques avaient recouru à une stratégie visant à diminuer l'inflation et à consolider la position extérieure du pays. Celles-ci prévoyaient un ajustement budgétaire, des réformes constitutionnelles et juridiques destinées à empêcher la banque centrale de continuer à financer, directement ou indirectement, l'administration publique, la libéralisation des taux d'intérêt, l'instauration d'un régime de change souple, et le renforcement de l'indépendance de la banque centrale.

L'an dernier, les taux d'intérêt du marché ont fléchi de plus de 10 points de pourcentage, ce qui a facilité l'accès des emprunteurs au crédit. Le taux de bancarisation est ainsi passé de 20 % du PIB en 2000 à 35 % en 2015, le pouvoir d'achat d'un ménage à revenu intermédiaire moyen, pour sa part, de 5.000 dollars en 2000 à 7.737 dollars en 2015.

Le bilan positif du Guatemala en termes de stabilité macroéconomique, généralement reconnu au plan national et international, est aujourd'hui l'un des principaux atouts du pays pour attirer l'investissement privé et stimuler la croissance économique au profit de la population.



## L'Assemblée annuelle de 2015 à Lima

Plus de 10.000 personnes venues du monde entier se sont réunies à Lima pour l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale en octobre 2015.

L'Assemblée, la première organisée en Amérique du Sud depuis celle de Rio de Janeiro en 1967, s'est déroulée dans une période d'inquiétude liée aux grandes transitions que connaît l'économie mondiale — en particulier le rééquilibrage de la Chine, la faiblesse des prix des matières premières et la réorientation de la politique monétaire des États-Unis. Dans ce contexte, le FMI a appelé à une « mise à niveau des politiques » face aux incertitudes qui pèsent sur les perspectives économiques, et conseillé aux responsables publics d'accompagner la demande, de préserver la stabilité financière et de mener des réformes structurelles.

La Directrice générale, Mme Christine Lagarde, s'adressant à l'Assemblée, a insisté sur la nécessité de renforcer le FMI en en faisant une institution plus agile, plus intégrée et plus respectueuse de l'optique des États membres. « En travaillant ensemble, je sais que nous pourrons y parvenir et que nous y parviendrons », a-t-elle déclaré. Mme Lagarde a également fait valoir qu'il convenait d'adopter les réformes des quotes-parts de 2010 dans la foulée de l'Assemblée annuelle, les seuils d'approbation nécessaires auprès des États membres étant atteints.

Comme lors d'autres Assemblées annuelles, le Programme de séminaires a suscité un vif intérêt parmi les participants. Le programme a proposé sept manifestations phare qui ont porté sur des sujets divers, allant du changement climatique à l'inclusion financière, en passant par le programme de développement pour l'après-2015 et la gouvernance du secteur public.

L'Assemblée a également mis en valeur les évolutions et les enjeux en Amérique latine. Le FMI et des experts extérieurs ont examiné dans différents cadres, Programme de séminaires compris, la nécessité pour la région de créer de nouveaux débouchés afin de consolider sa croissance économique tout en préservant et renforçant les acquis sociaux.

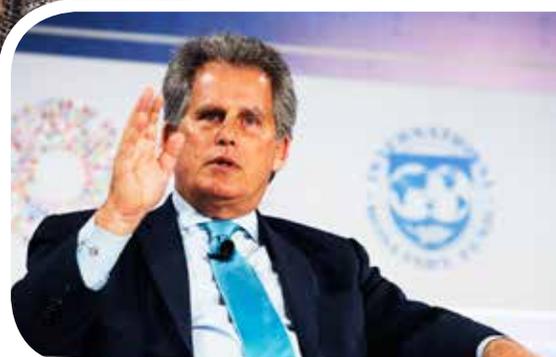
L'Assemblée annuelle a aussi offert l'occasion de mettre en valeur les réalisations économiques du Pérou et de célébrer ses traditions et sa riche diversité culturelle.



À l'extrême gauche : M. Agustín Carstens, Président du CMFI et Gouverneur de la Banque du Mexique, prend la parole lors d'un séminaire sur l'avenir du rôle des banques centrales en Amérique latine.

À gauche : Le Président péruvien, M. Ollanta Humala accueille la Directrice générale au Palais présidentiel à Lima.

En bas : Le Premier Directeur général adjoint, M. David Lipton, s'exprime lors d'un séminaire sur l'intégrité et la gouvernance du secteur public.



## Les prêts du FMI en bref

De manière générale, le FMI offre deux types de prêts : des prêts assortis de taux d'intérêt fondés sur les conditions du marché (prêts non concessionnels) et des prêts dont les taux d'intérêt sont bas, voire nuls, qui sont réservés aux pays à faible revenu (prêts concessionnels).

### Prêts non concessionnels

Relevant du compte des ressources générales

#### Nouveaux engagements

**8 milliards de dollars**

approuvés pendant l'exercice 2016, par type de prêt

**1,2 milliard de dollars**

Accords de confirmation

**5,5 milliards de dollars**

Ligne de crédit modulable (LCM)

**1,3 milliard de dollars**

Instrument de financement rapide

#### Engagements

**178 milliards de dollars**

correspondant au total des montants engagés mais non tirés et de l'encours des crédits au 30 avril 2016

#### Capacité de prêt

**975 milliards de dollars**

égale à la somme des quotes-parts, Nouveaux Accords d'emprunt et Accords d'emprunt de 2012, au 30 avril 2016, moins les soldes prudentiels

### Prêts concessionnels

Prêts à taux d'intérêt bas ou nul accordés à des pays à faible revenu au titre du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

#### Nouveaux engagements

**1,2 milliard de dollars**

approuvés pendant l'exercice 2016, par type de prêt, augmentations comprises

**258,7 millions de dollars**

Facilité élargie de crédit (FEC)

**792,4 millions de dollars**

Facilité de crédit de confirmation (FCC)

**126,4 millions de dollars**

Facilité de crédit rapide (FCR)

#### Engagements

**11,4 milliards de dollars**

correspondant au total des montants engagés mais non tirés et de l'encours des crédits au 30 avril 2016

#### Emprunts non utilisés

**8,6 milliards de dollars**

au 30 avril 2016, correspondant à la somme des montants engagés mais non tirés dans le cadre des accords d'emprunt au titre du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

## Le FMI a trois missions principales

### Surveillance économique

117

bilans de santé



Le FMI surveille le système monétaire international et suit les politiques économiques

et financières de ses 189 États membres. Dans le cadre de cette surveillance, qui se déroule au niveau tant mondial que national, le FMI met en lumière les risques pour la stabilité et formule des recommandations sur les ajustements à apporter à la politique menée.

### Prêts

9,2  
MILLIARDS

de dollars alloués à 16 pays, dont 1,2 milliard de dollars de prêts à taux d'intérêt faible ou nul en faveur de 13 États membres en développement à faible revenu

### Développement des capacités

256  
MILLIONS

de dollars pour des conseils d'experts et des actions de formation



Le FMI aide ses États membres à élaborer leur politique économique et à gérer leurs affaires financières plus

efficacement en renforçant leurs capacités humaines et institutionnelles par le biais de conseils d'experts, autrement dit d'une «assistance technique» et d'actions de formation, activités qu'il regroupe sous le vocable de «développement des capacités».



Le FMI accorde des prêts aux États membres qui se heurtent à des

difficultés réelles ou potentielles de balance des paiements pour les aider à reconstituer leurs réserves internationales, stabiliser la valeur de leur monnaie, continuer à régler leurs importations et rétablir les conditions d'une croissance forte tout en s'attaquant aux problèmes de fond.



## Surveillance économique

*«Surveillance» est le terme général qui désigne le processus par lequel le FMI supervise le système monétaire international ainsi que les évolutions économiques au niveau mondial, et contrôle les politiques économiques et financières de ses 189 États membres. Dans le cadre de ce bilan de santé qui est dressé en principe tous les ans, le FMI met en lumière les risques éventuels pour la stabilité et recommande les mesures d'ajustement nécessaires. De cette manière, il aide le système monétaire international à atteindre son objectif fondamental, qui est de faciliter les échanges de biens, de services et de capitaux entre les pays et, partant, favoriser une croissance économique saine.*

La surveillance exercée par le FMI comporte deux volets fondamentaux : la **surveillance bilatérale**, qui consiste à évaluer les politiques de chaque État membre et à lui donner des conseils, et la **surveillance multilatérale**, dont la portée est mondiale. En intégrant la surveillance bilatérale et multilatérale, le FMI est en mesure d'assurer une analyse plus complète et plus cohérente des «effets de contagion», c'est-à-dire des effets que la politique économique d'un pays peut avoir sur d'autres pays.

**La pièce maîtresse de la surveillance bilatérale est la série de consultations dites «au titre de l'article IV», par référence à l'article des Statuts du FMI qui fait obligation à celui-ci de procéder à un examen des évolutions et des politiques économiques de chacun de ses 189 États membres.** Les consultations au titre de l'article IV portent sur divers aspects jugés essentiels du point de vue macroéconomique — sur les plans budgétaire, financier, de change, monétaire et structurel — en se concentrant plus particulièrement sur les risques et les vulnérabilités ainsi que sur les mesures prises par les pouvoirs publics pour y répondre. Des centaines d'économistes et autres fonctionnaires du FMI participent au processus de consultation au titre de l'article IV.

Ces consultations prennent la forme non pas d'une évaluation unilatérale par le FMI, mais d'un dialogue bilatéral avec les autorités nationales au sujet de leur politique économique. En règle générale, l'équipe du FMI rencontre des responsables du gouvernement et de la banque centrale, ainsi que d'autres parties prenantes telles

que des parlementaires et des représentants du monde des affaires, de la société civile et des syndicats, afin de se forger une idée de la politique économique du pays et de son évolution prévisible. Les membres de la mission présentent un rapport au Conseil d'administration du FMI, qui normalement l'examine, après quoi les consultations sont déclarées achevées et un résumé de la réunion des administrateurs est communiqué aux autorités du pays en question. Dans la plupart des cas, et sous réserve de l'accord de l'État membre concerné, l'évaluation du Conseil d'administration est publiée sous forme de communiqué de presse, en même temps que les rapports correspondants des services du FMI. Pendant l'exercice 2016, le FMI a mené à bien 117 consultations au titre de l'article IV (*tableau 2.1 sur le site Internet*).

À la suite de la crise financière mondiale, le FMI a aussi procédé à des évaluations du secteur financier dans le cadre de la surveillance des pays dont le secteur financier revêt une importance pour l'ensemble du système.

**La surveillance multilatérale consiste à suivre les tendances économiques mondiales et régionales et à analyser les effets sur l'économie mondiale des politiques menées par les États membres.** Dans le cadre de ses études économiques et financières mondiales, le FMI publie deux fois par an des rapports phares sur la surveillance multilatérale : les *Perspectives de l'économie mondiale*, le Rapport sur la stabilité financière dans le monde et le Moniteur des finances publiques. Les *Perspectives de l'économie mondiale* offrent une analyse détaillée de l'état de l'économie mondiale et traitent des grandes questions d'actualité telles que la persistance des turbulences financières dans le monde et le redressement en cours de l'économie après la crise financière mondiale. Le Rapport sur la stabilité financière dans le monde évalue les marchés financiers mondiaux et leurs perspectives, en soulignant les déséquilibres et les facteurs de vulnérabilité pouvant menacer leur stabilité. Le Moniteur des finances publiques met à jour les projections budgétaires à moyen terme et analyse l'évolution de la situation des finances publiques. Le FMI publie aussi des rapports sur les perspectives économiques régionales dans le cadre de ses études économiques et financières mondiales.





## SURVEILLANCE BILATÉRALE

### Le processus de consultation au titre de l'article IV : l'évaluation annuelle de la politique économique

Pour un pays donné, le processus de consultation au titre de l'article IV s'étale sur plusieurs mois; sa première étape consiste en un examen interne, réalisé par différents départements et la direction du FMI, des principales questions de politique économique et des priorités de la surveillance, énoncées dans une «note d'orientation».

Cette note détaille les principales orientations de la politique économique ainsi que les recommandations à examiner avec les autorités de l'État membre. L'examen de la note d'orientation par tous les départements du FMI en vue de parvenir à un consensus sur le pays concerné a lieu lors d'une réunion de consultation, après quoi la note d'orientation est soumise à l'approbation de la direction du FMI. Une fois la note d'orientation approuvée, l'équipe chargée des consultations au titre de l'article IV se rend dans le pays pour rencontrer les autorités et les parties prenantes du pays. À son retour au siège du FMI, l'équipe rédige un rapport qui fait lui aussi l'objet d'une revue par les départements et la direction, avant d'être soumis à l'examen du Conseil d'administration.

### Rapport annuel sur les consultations au titre de l'article IV ayant pris du retard

Dans le cadre du dispositif mis en place en 2012 pour remédier aux retards excessifs dans l'achèvement des consultations au titre de l'article IV, le FMI publie chaque année la liste des États membres pour lesquels ces consultations ont pris un retard d'au moins 18 mois. Les services de l'institution répartissent les motifs de retard entre les catégories suivantes : questions liées au programme, poursuite des discussions, situation politique/insécurité, changement de gouvernement, manque de personnel, demande des autorités, absence d'accord sur les dates/modalités de la mission, et motifs divers.

La liste la plus récente, publiée en avril 2016, comprenait les pays suivants :

- Venezuela (absence d'accord sur les dates/modalités de la mission)
- Argentine (motifs divers — les autorités ont confirmé leur intention de reprendre les consultations au titre de l'article IV en 2016)
- Érythrée (absence d'accord sur les dates/modalités de la mission)
- République arabe syrienne (situation politique/insécurité)
- République centrafricaine (situation politique/insécurité)
- Guinée (motifs divers)
- Libye (situation politique/insécurité)

## EXAMEN TRIENNAL DE LA SURVEILLANCE

L'examen triennal de la surveillance réalisé en 2014, qui faisait partie de la revue périodique de l'efficacité avec laquelle le FMI suit les évolutions économiques et fournit des conseils à ses États membres concernant leur propre économie et l'économie mondiale, et dont les résultats sont présentés dans le Rapport annuel 2015, a soulevé plusieurs questions ayant trait à la surveillance bilatérale et multilatérale exercée par le FMI. Suivant les recommandations formulées à l'issue de cet examen triennal, le Conseil d'administration et les services du FMI se sont attachés à déterminer ce qui pouvait être fait pour améliorer le travail de surveillance. Les trois documents préparés pendant l'exercice 2016 («Prise en compte systématique des aspects macrofinanciers dans la surveillance», «Analyse des bilans dans le cadre de la surveillance du FMI» et «Impartialité de la surveillance du FMI») vont aussi dans ce sens.

### Prise en compte systématique des aspects macrofinanciers dans la surveillance

La crise financière mondiale a montré que les liens financiers aux niveaux des pays et des régions pouvaient peser sur les résultats macroéconomiques et provoquer des effets de contagion à travers toute l'économie mondiale. Un grand nombre des problèmes financiers qui sont apparus — notamment l'aversion pour les instruments de crédit, l'extrême illiquidité des principaux marchés ainsi que la mise à mal, voire la faillite, des institutions — n'avaient pas été prévus et étaient difficile à intégrer dans les modèles que le FMI, comme d'autres, utilisait.

Le FMI cherche à comprendre ces aspects macrofinanciers afin de mieux prendre en compte leurs ramifications dans son travail. C'était là l'un des principaux éléments issus de l'examen triennal de la surveillance de 2014, qui recommandait la prise en compte systématique des aspects macrofinanciers dans la surveillance. Ainsi, le FMI ne traite plus le secteur financier comme un élément isolé dans son travail d'analyse; il attache une plus grande importance à la manière dont les questions financières débordent sur les autres secteurs et, inversement, à l'influence de ces secteurs sur les évolutions financières.

## LE RÔLE DES DÉPARTEMENTS GÉOGRAPHIQUES ET FONCTIONNELS DU FMI

Au niveau des services du FMI, le travail de surveillance est assuré par les départements géographiques de l'institution, dont les domaines d'activité se répartissent entre l'Afrique subsaharienne, l'Asie et le Pacifique, l'Europe, le Moyen-Orient et l'Asie centrale, ainsi que l'Hémisphère occidental, et qui conduisent des analyses et formulent des conseils de politique économique. Pendant l'exercice 2016, les analyses réalisées dans le cadre de la surveillance ont intégré plusieurs questions particulières, notamment les effets de la récente chute des cours du pétrole sur la solidité des banques et leurs activités de prêt, les répercussions du très faible niveau d'inflation sur le système financier par le biais des bilans, la capacité des banques locales de financer de très grands projets dans le cadre de partenariats public-privé, et les mesures destinées à faire sauter les obstacles qui bloquent l'accès des petites et moyennes entreprises aux financements. Le développement de la formation, le partage d'informations et un usage plus répandu des bonnes pratiques complètent le travail réalisé en application de l'article IV.

Les départements fonctionnels du FMI, à savoir le Département des études, le Département des marchés monétaires et de capitaux, l'Institut pour le développement des capacités, le Département des statistiques et le Département juridique, apportent aussi leur expertise; une soixantaine d'équipes-pays ont ainsi bénéficié de leur analyse macrofinancière pour les consultations au titre de l'article IV. Les départements fonctionnels mettent aussi au point de nouveaux outils d'analyse :

- Il est important de disposer de prévisions solides concernant la croissance du crédit pour évaluer la façon dont le secteur financier influe sur les scénarios de référence. Le Département des études a ainsi mis au point un outil informatique permettant de vérifier la cohérence entre les prévisions relatives au secteur réel et celles qui concernent le secteur financier.
- Le Département des marchés monétaires et de capitaux a remanié ses outils d'analyse financière, afin notamment de mieux évaluer les évolutions de l'environnement macrofinancier et de mesurer la résilience du secteur financier.
- Pour faciliter l'analyse des bilans, le Département des statistiques a élaboré un schéma type permettant de produire la matrice de





l'approche bilancielle en suivant le format de l'examen triennal de la surveillance de 2014, complété à l'aide des données établies par les services du FMI.

- La formation du personnel est aussi une priorité pour développer les capacités du FMI et lui permettre de mieux comprendre les questions à prendre en compte. L'Institut pour le développement des capacités a lancé un cours en cinq modules sur les principales questions macrofinancières à l'intention du personnel du FMI.

### Analyse des bilans dans le cadre de la surveillance

La crise financière mondiale a illustré de façon spectaculaire l'importance de prendre en compte les bilans dans l'évaluation des perspectives et des risques économiques. L'examen triennal de la surveillance de 2014 a souligné l'importance de la surveillance par le FMI des risques pour la stabilité et de la nécessité d'accorder une plus grande attention aux comptes de patrimoine nationaux en évaluant les vulnérabilités. L'examen triennal de la surveillance recommandait au FMI de développer et d'adapter son analyse bilancielle en utilisant des données plus détaillées.

Un rapport des services du FMI, examiné par le Conseil d'administration en séance informelle le 19 juin 2015, étudiait la place de l'analyse bilancielle dans la surveillance bilatérale du FMI et donnait des exemples pratiques de la manière dont elle pourrait être approfondie. Ces travaux s'inscrivaient dans le contexte de la prise en compte plus systématique des questions macrofinancières par le FMI.

Ce rapport est le premier à présenter des exemples utiles du type d'analyse réalisée par les services du FMI au cours de la décennie écoulée. Il expose les données et les outils qui ont été utilisés et précise certaines limites. Il présente en outre les améliorations apportées récemment à la couverture et à la qualité des données relatives aux bilans grâce à des initiatives lancées à la suite de la crise, ainsi que les principales déficiences qui subsistent et auxquelles il convient de remédier par la collaboration internationale.

Le rapport recommande de poursuivre les travaux en particulier dans deux grands domaines :

- Remédier au manque de données qui entrave la surveillance — surtout en ce qui concerne les institutions financières non bancaires, les sociétés non financières, les administrations et les ménages — et l'obtention d'informations sur la composition par monnaies et par échéances, les contreparties et les expositions hors bilan. Des mesures s'imposent aussi pour élargir la couverture des données de bilan des pays à faible revenu et pour mieux saisir la réalité des instruments financiers de plus en plus complexes des pays avancés.

### Encadré 2.1 : Évaluation du secteur financier des États-Unis

Le secteur financier des États-Unis — le plus grand du monde — joue un rôle déterminant dans le maintien de la stabilité financière mondiale. En 2010, à la suite de la crise financière mondiale, le Conseil d'administration du FMI a décidé que les 25 premiers systèmes financiers du monde devraient faire l'objet d'un Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) tous les cinq ans. Cette liste a été portée à 29 pays en 2013.

Le PESF consiste en une analyse complète et approfondie du secteur financier d'un pays. Dans son évaluation de 2015 du système financier des États-Unis, réalisée dans le cadre de l'évaluation obligatoire de la stabilité financière, le FMI a établi que les banques du pays semblaient plus saines et plus solides qu'au moment de l'évaluation précédente, qui datait de 2010. Le rapport mettait toutefois en lumière des zones de vulnérabilité dans le secteur non bancaire en pleine expansion.

Le FMI s'est appuyé en partie sur les résultats des tests de résistance effectués pour évaluer la stabilité du système financier des États-Unis. Ces tests ont révélé que le système bancaire était suffisamment solide pour résister à des chocs prononcés, d'une amplitude semblable à celle de la crise. L'analyse du FMI a aussi montré que les compagnies d'assurances, les fonds spéculatifs et les autres fonds de placement accentuaient les risques financiers globaux dans des proportions supérieures à ce que leur taille respective pourrait laisser penser et, par conséquent, méritaient d'être surveillés plus étroitement.

- Concevoir de nouveaux instruments pour aider les services du FMI à analyser les bilans et à approfondir leur évaluation des liens macrofinanciers et des effets de contagion. De nouvelles approches allant dans ce sens sont présentées dans le rapport.

### Impartialité de la surveillance du FMI

Conformément aux recommandations formulées à l'issue de l'examen triennal de la surveillance de 2014, le Conseil d'administration du FMI a décidé de mettre en place un dispositif pour assurer l'impartialité de la surveillance exercée par le FMI.



Ce dispositif comprend deux éléments principaux, qui sont décrits dans le document intitulé «Impartialité de la surveillance du FMI — Principes et mécanismes pour répondre aux préoccupations», examiné par le Conseil d'administration le 22 février 2016. D'une part, ce dispositif énonce les principes définissant la notion d'impartialité. D'autre part, il crée un mécanisme permettant de signaler et d'évaluer toute préoccupation concernant le manque éventuel d'impartialité de la surveillance.

Il est indispensable que les analyses et les conseils du FMI soient impartiaux pour assurer la crédibilité de l'institution et l'efficacité de son engagement aux côtés des États membres. L'examen triennal de la surveillance a consacré une attention particulière à cette question, en faisant notamment réaliser une étude externe à ce sujet. Sans conclure à un manque systématique d'impartialité, cette étude recense des cas dans lesquels la surveillance a été exercée de façon différente dans certains pays alors que leur situation particulière ne le justifiait pas. L'examen triennal de la surveillance a aussi révélé que le FMI était perçu de longue date comme manquant d'impartialité.

Le nouveau dispositif a pour but de répondre de façon transparente à la fois à cette impression de partialité et aux cas recensés de manque d'impartialité, tout en préservant l'indépendance et la franchise des conseils donnés par les services du FMI. En offrant une définition commune de l'impartialité, les principes énoncés favoriseront un dialogue plus suivi qui permettra d'identifier rapidement les cas où elle ne semble pas être respectée et de les traiter de façon plus sereine dans le cadre du processus de surveillance.

Les administrateurs ont appuyé la création d'un mécanisme permettant aux autorités de faire part de leurs préoccupations quant à l'impartialité de la surveillance. Ce mécanisme est conçu pour garantir que les préoccupations qui subsisteraient en la matière soient examinées et que les leçons de l'expérience aboutissent à de meilleures pratiques. À cet égard, le dispositif mis en place pour promouvoir l'impartialité concourt aussi à la réalisation des objectifs plus larges de l'examen triennal de la surveillance, qui sont de renforcer la surveillance elle-même et de lâcher davantage sur les États membres.

Les administrateurs ont souligné que le dispositif destiné à assurer l'impartialité de la surveillance était un instrument nouveau qui devait faire ses preuves et qu'il devrait s'adapter et évoluer à mesure que le FMI gagnera en expérience. Ils sont convenus que l'examen de la surveillance de 2019 serait l'occasion de procéder à un bilan approfondi des principes et du mécanisme nouvellement établis.

## Surveillance des pays suivant des politiques communes

Les activités de surveillance du FMI au niveau national sont parfois complétées par des discussions au niveau régional lorsqu'un pays fait partie d'une union monétaire. Les services du FMI ont des consultations régulières avec les institutions régionales responsables des politiques communes menées par les États membres d'unions monétaires afin de renforcer les discussions bilatérales qui ont lieu en application de l'article IV.

Un rapport est établi pour chacun des groupements régionaux et il est soumis à l'examen du Conseil d'administration. Les avis exprimés par les administrateurs sont rendus publics dans un communiqué de presse, qui est publié en même temps que le rapport. Le rapport en question fait partie des consultations menées au titre de l'article IV avec les États membres de chaque groupement régional.

### Encadré 2.2 : Achèvement des consultations de 2015 au titre de l'article IV avec la République islamique d'Iran

Le Conseil d'administration du FMI a achevé les consultations au titre de l'article IV avec la République islamique d'Iran en décembre 2015. Le Conseil notait dans son évaluation que «la chute des cours mondiaux du pétrole, les bilans tendus des entreprises et des banques ainsi que le report des décisions de consommation et d'investissement dans la perspective de la levée attendue des sanctions économiques étaient autant de facteurs qui avaient sensiblement ralenti l'activité économique depuis le quatrième trimestre de l'exercice 2014/15».

Le Conseil poursuivait : «D'après les projections, la croissance du PIB réel devrait baisser et s'établir entre 0,5 % et -0,5 % en 2015/16, contre 3 % en 2014/15. L'inflation sur douze mois (en glissement annuel) est descendue à environ 10 % ces derniers mois, sous l'effet surtout de la baisse de l'inflation des produits alimentaires et des boissons, et le taux d'inflation devrait rester proche de 14 % jusqu'à la fin de l'année.

«Les perspectives pour 2016/17 sont plus favorables, grâce à la levée prévue des sanctions économiques. L'augmentation de la production de pétrole, la baisse des coûts des transactions commerciales et financières ainsi que le rétablissement de l'accès aux actifs étrangers devraient rehausser le PIB réel et le porter à environ 4-5,5 % l'année prochaine.»

Des discussions régionales de cette nature ont lieu avec les groupements suivants : la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), l'Union monétaire des Caraïbes orientales, la zone euro et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Lors d'une visite au Cameroun en janvier 2016, la Directrice générale, Christine Lagarde, a évoqué les défis de politique économique auxquels étaient confrontés les États membres de la CEMAC.

## SURVEILLANCE MULTILATÉRALE

### Rapport de 2015 sur le secteur extérieur

Le Quatrième Rapport sur le secteur extérieur du FMI, publié en juillet 2015, offre une évaluation de la situation du secteur extérieur et des politiques économiques des plus grands pays en 2014 et au début de 2015. Le Conseil d'administration a examiné ce rapport lors d'une séance informelle, en même temps que l'étude qui y était jointe, intitulée «Évaluation des différentes économies».

Avec l'Étude de contagion de 2015 et les consultations au titre de l'article IV, ce rapport s'inscrit dans les efforts qui sont déployés pour que le FMI soit en mesure de contrer les effets potentiels des politiques économiques nationales sur la stabilité mondiale et de surveiller de façon globale la stabilité des secteurs extérieurs des

#### Encadré 2.3 : L'exercice d'alerte avancée

En 2008, le Groupe des 20 pays industrialisés a demandé au FMI et au Conseil de stabilité financière (CSF) de joindre leurs efforts pour réaliser régulièrement des exercices d'alerte avancée (EAA). Ce type d'exercices consiste à évaluer les risques à faible probabilité d'occurrence mais de gravité potentiellement élevée pour l'économie mondiale et à déterminer comment les circonscrire.

L'EAA intègre les perspectives macroéconomiques et financières pour évaluer les risques systémiques à l'aide de divers instruments de mesure et de vastes consultations. Cet exercice est réalisé à intervalles semestriels, en s'appuyant sur un large éventail d'informations, dont les **Perspectives de l'économie mondiale**, le **Rapport sur la stabilité financière dans le monde** et le **Moniteur des finances publiques**, publications phares du FMI sur la surveillance mondiale. Les activités de surveillance bilatérale et multilatérale servent à donner suite aux conclusions et recommandations de l'exercice d'alerte avancée.

Après avoir été soumis à l'examen du CSF et du Conseil d'administration du FMI, les résultats de cet exercice sont présentés à la haute direction du FMI au cours des Réunions de printemps et de l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale.

États membres. Le rapport évalue les taux de change, les soldes des transactions courantes, les réserves, les flux de capitaux et les bilans extérieurs.

### PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Après avoir légèrement diminué en 2013, les déséquilibres des transactions courantes et les déséquilibres excessifs se sont globalement maintenus au même niveau en 2014. La liste des pays contribuant aux déséquilibres a évolué, mais, globalement, la réduction des déséquilibres excessifs n'a guère progressé.
- Plusieurs évolutions notables sont venues peser sur les positions extérieures en 2015 : la forte baisse des cours du pétrole, les divergences cycliques et les différences de politique monétaire entre les principales économies, ainsi que les mouvements de taux de changes qui en ont résulté.
- Les projections concernant l'évolution à court terme des soldes des transactions courantes reflètent surtout les effets de la chute des cours du pétrole, qui seront toutefois compensés en partie par les mouvements de taux de change et, à terme, par les mesures qui seront prises en matière de dépenses. Les variations des taux de change effectifs réels — de l'ordre de 10 % dans certains cas — influenceront aussi sur les soldes courants.

- L'évolution des monnaies due aux divergences de politique économique et monétaire entre les principales économies traduit aussi le caractère incomplet de la reprise et la nécessité de mener des actions de plus grande envergure pour soutenir la demande et la croissance. La mise en œuvre intégrale du programme de politique économique — avec notamment des mesures de soutien de la demande en plus des mesures de politique monétaire — influencerait vraisemblablement sur les taux de change, mais, ce qui est plus important, elle améliorerait les perspectives de croissance soutenue de l'économie mondiale et de stabilité financière. Les efforts consentis à la fois par les pays excédentaires et les pays déficitaires se renforceraient mutuellement et soutiendraient la croissance économique.

L'environnement financier mondial sera compliqué par les divers risques liés à l'application de politiques monétaires particulièrement accommodantes et par le retrait progressif de ces politiques, qui pourrait perturber les marchés. Les responsables devraient être prêts à réagir de façon souple à l'évolution des conditions financières en faisant usage de toute la panoplie d'outils à leur disposition.



## Étude de contagion de 2015

L'Étude de contagion de 2015, préparée en liaison avec le Rapport sur le secteur extérieur, analyse les effets transfrontaliers potentiels des évolutions macroéconomiques et macrofinancières qui surviennent dans les États membres importants du point de vue systémique. Cette étude a été examinée lors d'une séance informelle du Conseil d'administration le 22 juin 2015.

Elle porte sur les implications et les retombées des politiques monétaires des pays avancés ainsi que sur la chute des cours mondiaux du pétrole, qui a créé ce que les auteurs du rapport appellent un environnement «riche en retombées».

L'étude décrit les difficultés auxquelles se heurtent un grand nombre de pays avancés importants du point de vue systémique pour combler leur écart de production et améliorer la croissance de la production potentielle. Pour surmonter ces difficultés, expliquent les auteurs de l'étude, il convient de mettre en place un ensemble de politiques macroéconomiques, financières et structurelles de nature à stimuler à la fois l'offre et la demande globales tout en comblant l'écart entre l'offre et la demande. Ils concluent que tous les éléments de cet ensemble sont importants et qu'ils ne sont pas interchangeables. L'étude rappelle en effet qu'une politique monétaire accommodante n'améliorera pas la production potentielle, pas plus que des réformes structurelles ne combleront les écarts de production.

### Monnaies virtuelles

Les nouvelles technologies — en s'appuyant sur les progrès du cryptage et des réseaux informatiques — recèlent le potentiel nécessaire pour faire évoluer l'économie mondiale, en changeant notamment les modalités d'échange des biens, des services et des actifs. À cet égard, l'apparition de monnaies

virtuelles reposant sur la technologie des registres distribués a été particulièrement importante.

Une note de réflexion des services du FMI, intitulée «Monnaies virtuelles et perspectives : premières réflexions» et publiée en janvier 2016, examine la difficulté de parvenir à un cadre réglementaire équilibré qui protège des risques potentiels tels que le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la fraude fiscale, sans entraver l'innovation.

Cette note passe en revue les monnaies virtuelles qui existent, leur fonctionnement et leur articulation avec les systèmes monétaires, tant au niveau national qu'au niveau international. Elle présente les implications et les avantages potentiels des progrès technologiques sur lesquels reposent les monnaies virtuelles, notamment le système de registres distribués, avant d'examiner les problèmes qu'elles engendrent sur le plan de la réglementation et de l'action des pouvoirs publics dans les domaines de la protection des consommateurs, de l'intégrité financière, de la fiscalité, de la stabilité financière, du contrôle des changes et des mouvements de capitaux, et de la politique monétaire. Enfin, cette note énonce des principes qui devraient régir la réglementation des monnaies virtuelles au niveau tant national qu'international.

L'une des principales conclusions de cette note est que le concept de registre distribué recèle la possibilité de changer l'environnement financier en réduisant les coûts et en faisant progresser l'inclusion financière. Cela pourrait se révéler particulièrement important pour les envois de fonds des travailleurs émigrés, qui donnent parfois lieu à des coûts de transaction élevés. Face à ces transformations potentielles, les dirigeants doivent continuer de surveiller étroitement l'évolution des monnaies virtuelles et des technologies de registres distribués.

### Évolutions et perspectives macroéconomiques des pays en développement à faible revenu

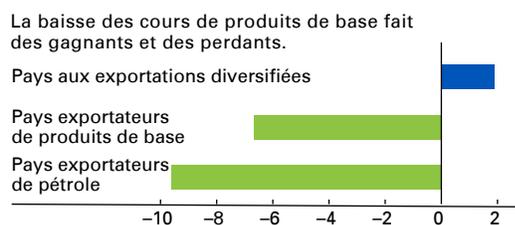
Le document intitulé «Évolutions et perspectives macroéconomiques dans les pays en développement à faible revenu : 2015», deuxième étude annuelle réalisée sur ce sujet par les





**Graphique 2.1**  
**Pays en développement à faible revenu : indice des prix nets des produits de base, par groupes de pays**

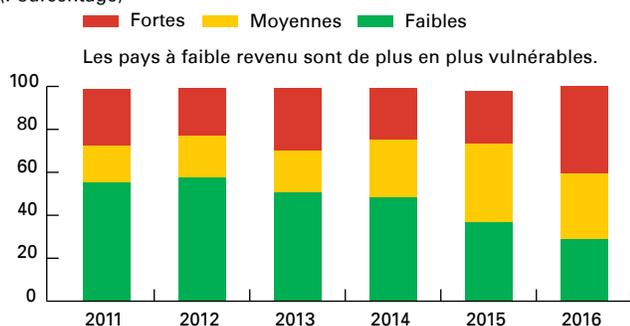
(Pourcentage du PIB, juin 2014–juin 2015)



Source : estimations des services du FMI d'après Gruss, 2014.

**Graphique 2.2**  
**Pays en développement à faible revenu : accentuation des vulnérabilités**

(Pourcentage)

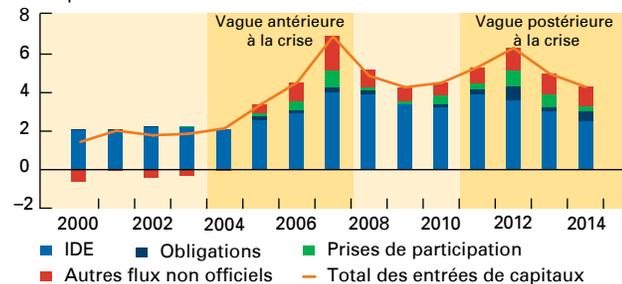


Sources : PEM, IFS, Analyse de viabilité de la dette et rapports des services du FMI; Banque mondiale et base de données Emergency Events.

**Graphique 2.3**  
**Pays en développement à faible revenu : entrées de capitaux**

(Pourcentage du PIB, moyennes pondérées)

L'investissement direct étranger et les investissements de portefeuille sont en hausse.



Sources : PEM, IFS et estimations des services du FMI.

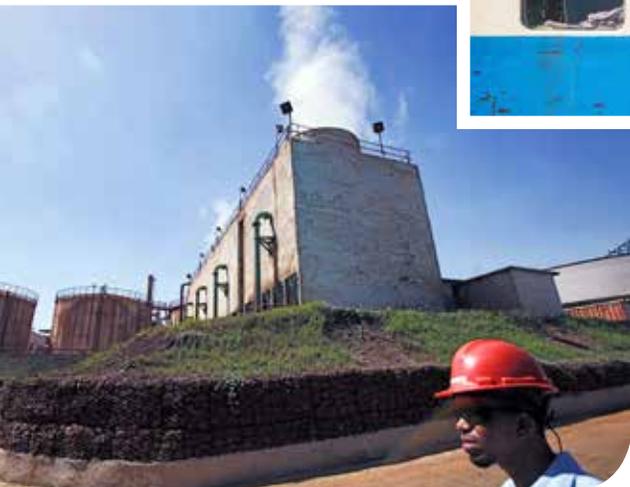
services du FMI, qui a été examiné le 9 décembre 2015 par le Conseil d'administration, porte sur les conséquences de la chute des cours des produits de base et de la persistance attendue de prix bas à moyen terme. Ce document analyse aussi l'expérience des **pays en développement à faible revenu** qui ont enregistré des entrées de capitaux au cours de la décennie écoulée.

Lors de leurs discussions, les administrateurs ont jugé utile que le Conseil procède chaque année à un examen formel de l'évolution macroéconomique des pays en développement à faible revenu, tout en insistant sur l'importance d'envoyer des messages cohérents. Ils ont aussi salué le souci de différencier les sous-groupes de pays en développement à faible revenu, car cela devrait permettre de mieux adapter les conseils de politique économique, le soutien financier et l'assistance technique à ces pays, tout en tenant compte des différences de situation entre pays, même au sein des sous-groupes.

Les administrateurs ont généralement souscrit à l'évaluation faite par les services du FMI de l'évolution économique récente des pays en développement à faible revenu compte tenu de l'environnement extérieur moins favorable. Ils ont noté que la chute des cours des produits de base avait des effets différents selon les pays. Toutefois, de nombreux pays tributaires des exportations de matières premières, en particulier les pays producteurs de pétrole, ont été durement touchés, tandis que les autres pays ont tiré profit de la baisse des prix d'importation, notamment de la forte réduction de leur facture pétrolière (*graphique 2.1*).

Si la croissance a ralenti dans nombre de pays tributaires des exportations de matières premières, les résultats économiques sont restés en général solides dans les pays dont la structure commerciale est plus diversifiée. En outre, plusieurs pays en développement à faible revenu ont été durement ébranlés par des chocs sur l'offre intérieure, notamment des catastrophes naturelles (telles que l'épidémie d'Ébola) et l'aggravation de l'insécurité.

Les administrateurs ont relevé que, si les paramètres économiques fondamentaux étaient restés solides dans plusieurs pays dont les exportations étaient diversifiées, les vulnérabilités économiques à court terme se sont accentuées dans beaucoup de pays en développement à faible revenu (*graphique 2.2*). Cela résulte en partie des chocs économiques subis par les exportateurs de matières premières, mais aussi de l'érosion des marges de manœuvre de certains pays moins dépendants des exportations de matières premières. Les administrateurs ont souligné l'importance de constituer en période favorable les amortisseurs budgétaires et extérieurs dont les pays auront besoin pour contrer de façon efficace les chocs à venir.



Mitsuhiro Furusawa, Directeur général adjoint du FMI, anime un débat sur le développement durable dans les pays en développement à faible revenu en marge des Réunions de printemps 2016 du FMI et de la Banque mondiale à Washington.

Les administrateurs ont noté que, ces dernières années, les investissements de portefeuille à destination des pays en développement à faible revenu s'étaient fortement accrus en même temps que l'investissement direct étranger (*graphique 2.3*). Ils ont reconnu que les entrées de capitaux avaient certes été favorisées par les conditions financières mondiales, mais que l'amélioration des paramètres fondamentaux de l'économie des pays concernés avait aussi joué un rôle essentiel.

### Évolution du cadre de la politique monétaire dans les pays à faible revenu

Au cours de ces deux dernières décennies, beaucoup de pays à faible revenu et de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ont amélioré leur maîtrise de la politique budgétaire, libéralisé et approfondi leurs marchés financiers et stabilisé l'inflation à un niveau modéré. Dans ces pays, la politique monétaire qui a permis d'obtenir ces résultats est mise à mal par les évolutions sur le plan financier et une exposition accrue aux marchés de capitaux mondiaux.

Un rapport des services du FMI intitulé «Évolution du cadre de la politique monétaire dans les pays à faible revenu et les autres pays en développement» a été examiné en séance informelle par le Conseil d'administration le 9 novembre 2015. Un document joint à ce rapport présente l'expérience des différents pays en matière monétaire.

Le rapport décrit les améliorations du cadre de politique monétaire que les pays envisagent et mettent en œuvre. Les principales conclusions du rapport sont les suivantes :

- Les pays devraient mettre au point des cadres de politique monétaire cohérents et transparents. Les banques centrales devraient avoir clairement pour mission d'assurer avant tout la stabilité des prix tout en encourageant la stabilité macroéconomique et financière.
- Les mesures de politique monétaire et la communication y afférente doivent avoir comme pierre angulaire un objectif

d'inflation explicite. Un objectif de cette nature permet d'ancrer l'inflation et constitue une référence claire pour mesurer les résultats de la politique menée par la banque centrale.

- Les arbitrages entre la stabilité des prix et les autres objectifs de politique monétaire sont difficiles à gérer, même si, en accordant de façon crédible la priorité à la stabilité des prix, une banque centrale peut se donner la possibilité de prendre ses décisions en fonction d'autres objectifs.
- Une banque centrale doit mettre en œuvre sa politique monétaire en se référant spécifiquement à un taux d'intérêt à court terme. Elle pourra ainsi réduire la volatilité des taux d'intérêt, promouvoir le développement des marchés financiers et renforcer la transmission de la politique monétaire à l'ensemble de l'économie.

Le FMI continuera d'aider les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure à renforcer et moderniser leurs cadres d'action au moyen de conseils, dans le contexte aussi bien de la surveillance que des programmes, ainsi que par l'assistance technique et la formation.

### Vulnérabilités dues à l'endettement extérieur des pays à faible revenu

En 2015, le FMI et la Banque mondiale ont préparé leur premier rapport conjoint sur les vulnérabilités dues à l'endettement des pays à faible revenu. Ce rapport, qui a été présenté lors d'une séance informelle du Conseil d'administration en novembre 2015, examine les évolutions en matière d'endettement et leurs causes profondes depuis le début de la crise financière mondiale. Ses conclusions serviront de base à une revue prochaine de la viabilité de la dette des pays à faible revenu.

Il ressort de ce rapport, qui porte sur 74 pays, que les sources de financement plus diversifiées auxquelles les pays à faible revenu ont eu accès ces dernières années peuvent offrir de nouvelles possibilités mais aussi présenter des risques. Il apparaît que l'évolution tendancielle de la dette publique a profondément changé au cours de la décennie écoulée. Les programmes d'allègement de la dette, une croissance forte et une demande soutenue des produits de base ont fait descendre le ratio moyen dette/PIB de 66 % en 2006 à environ 48 % à la fin 2014.

## Encadré 2.4 : Petits pays d'Afrique à revenu intermédiaire

En janvier 2016, le Département Afrique du FMI a publié un ouvrage intitulé « Libérer le potentiel des petits États à revenu intermédiaire » et a organisé une conférence sur ce thème à Gaborone, au Botswana.

Ces dernières années, les petits pays à revenu intermédiaire d'Afrique subsaharienne ont connu une croissance et un développement économiques plus vigoureux que la plupart des autres pays de la région. Leurs gouvernements se sont aussi attaqués avec efficacité aux défis du développement, notamment en réduisant le déficit d'infrastructures et en améliorant l'accès à l'éducation et aux services de santé.

Cependant, plusieurs des événements extérieurs récents ont donné naissance à des vents contraires qui ont ralenti l'activité économique. Ces pays doivent donc adapter leurs politiques afin de préserver la stabilité et raviver la croissance économique. En même temps, ils doivent prendre des décisions quant aux réformes structurelles qui pourraient jeter les bases d'une croissance économique durable. Les politiques examinées dans le livre pourraient être les jalons de la feuille de route à suivre pour mettre en œuvre les réformes nécessaires qui, à terme, permettront aux petits pays à revenu intermédiaire d'acquérir le statut d'économie avancée.

Grâce à leurs bons résultats macroéconomiques, de nombreux pays à faible revenu — en particulier les pays préémergents — ont pu élargir leurs sources de financement aux marchés extérieurs. Le rapport montre que la proportion de dette non concessionnelle par rapport à la dette extérieure totale a quasiment doublé entre 2007 et 2014 pour les pays préémergents et les pays exportateurs de matières premières.

Pendant la période considérée, les vulnérabilités dues à l'endettement demeurent généralement inférieures à ce qu'elles étaient avant la crise. Entre 2007 et 2015, la proportion des pays à risque élevé de surendettement extérieur (ou surendettés) est tombée de 43 % à 26 %. En même temps, toutefois, les réserves de liquidités ont diminué et les ratios dette/PIB ont légèrement augmenté sous l'effet des politiques anticycliques et du recours aux marges d'emprunt pour financer les dépenses prioritaires.

Le rapport prône une vigilance accrue tandis que les pays à faible revenu s'adaptent à l'évolution des conditions du marché et à la détérioration des perspectives mondiales. L'intégration plus étroite de ces pays dans l'économie mondiale, une plus grande exposition aux risques de marché et des amortisseurs budgétaires réduits sont autant d'éléments qui militent en faveur de politiques budgétaires prudentes et d'une meilleure gestion de la dette. Il est probable que ces politiques

seront mises à l'épreuve par la baisse des cours mondiaux des matières premières, la dégradation des conditions de prêt à l'échelle mondiale sous l'effet de la normalisation des politiques monétaires, et les pressions qui s'exerceront sur les monnaies.

## Options pour une utilisation efficace des incitations fiscales dans les pays à faible revenu

Avec leurs homologues de la Banque mondiale, de l'Organisation de coopération et de développement économiques et des Nations Unies, des membres des services du FMI ont préparé un document de référence à l'intention du G-20, intitulé « Options pour une utilisation efficace et efficiente des incitations fiscales à l'investissement dans les pays à faible revenu ».

Ce document — qui a été présenté au Groupe de travail sur le développement du G-20 en septembre 2015 et au Conseil d'administration du FMI le mois suivant — décrit les outils dont disposent les pays à faible revenu pour évaluer les incitations fiscales :

- Une analyse coûts-bénéfices fournit un cadre global pour évaluer les incitations fiscales.
- Trois outils — évaluation des dépenses fiscales, modèles de microsimulation pour les entreprises et modèles de taux d'imposition effectifs — permettent de traiter différents aspects de l'analyse coûts-bénéfices.
- Deux autres outils permettent d'évaluer les incitations fiscales du point de vue de la transparence et de la gouvernance.

## Encadré 2.5 : Liens économiques entre l'Amérique latine et l'Asie

L'intégration commerciale et financière de l'Asie et de l'Amérique latine a été le thème d'une conférence qui s'est tenue au siège du FMI le 3 mars 2016. L'intégration économique des deux régions s'est accentuée au cours de la décennie écoulée, l'Asie — emmenée par la Chine — étant devenue en particulier l'un des principaux marchés d'exportation des produits de base d'Amérique latine. Les flux d'investissement sont aussi en expansion, surtout de l'Asie vers l'Amérique latine.

Compte tenu de l'important rééquilibrage en cours au sein de l'économie chinoise et de la baisse de la demande de produits de base émanant de ce pays, on peut s'attendre à une reconfiguration des liens commerciaux et d'investissement. Cette conférence a été l'occasion d'explorer les principales possibilités ouvertes par ces liens commerciaux et financiers évolutifs, mais aussi les nouveaux défis qu'ils présentent, en évaluant en particulier les conséquences du Partenariat transpacifique.

## Intégration financière en Amérique latine

Un grand nombre de pays d'Amérique latine ont vu leur croissance économique diminuer considérablement ces dernières années sous l'effet de la chute des cours des matières premières, du rééquilibrage de la croissance en Chine et de la mollesse persistante de la croissance dans les pays avancés. En outre, depuis la crise financière mondiale, beaucoup de banques multinationales se sont retirées de la région, ce qui risque de restreindre l'accès au crédit ou de réduire la concurrence dans le secteur financier.

Un rapport des services du FMI intitulé «L'intégration financière en Amérique latine», diffusé en mars 2016, fait valoir que le moment est peut-être propice pour que les économies d'Amérique latine œuvrent à une plus grande intégration financière au niveau régional. Le Conseil d'administration a examiné ce rapport lors d'une séance informelle en mars 2016.

Les auteurs indiquent que l'intégration financière régionale ne dispenserait pas les pays concernés d'accentuer leur intégration à l'économie mondiale. Cela dit, compte tenu du retrait des banques multinationales et du soutien limité que reçoivent les initiatives mondiales, l'intégration régionale pourrait être une étape vers l'intégration mondiale.

Ainsi, l'intégration financière régionale pourrait faciliter l'adoption des meilleures pratiques par les pays d'Amérique latine dans des domaines tels que la supervision et la comptabilité. Elle pourrait aussi faciliter les investissements étrangers dans ces pays, permettre aux marchés d'atteindre le seuil de viabilité et ajouter un élément de diversification grâce auquel les pays ne seraient plus strictement tributaires des évolutions intérieures ou mondiales, mais pourraient au contraire bénéficier de la stabilité économique des autres pays de la région.

Le rapport énonce les conditions qui devront être réunies au préalable pour que l'intégration se fasse de façon sûre, en précisant en outre les obstacles qui pourraient être progressivement réduits, puis supprimés, afin de faciliter l'intégration.

## CONSEILS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

### Inclusion financière

L'inclusion financière figure de plus en plus en bonne place dans les programmes de réforme économique comme moyen important de rehausser les niveaux de vie, de réduire la pauvreté et de promouvoir le développement économique. Plus de soixante gouvernements ont fait de l'inclusion financière l'un de leurs objectifs, et les Objectifs de développement durable des Nations Unies y accordent une place prééminente.

Dans ses travaux sur la croissance solidaire, le FMI prend lui aussi en compte l'inclusion financière comme paramètre de ses analyses et de son travail en matière de statistique, ainsi que dans les conseils qu'il donne aux États membres. Cette question a fait l'objet d'une attention particulière pendant l'exercice 2016 avec la publication d'une note de synthèse des services du FMI intitulée «Inclusion financière : peut-elle répondre à de multiples objectifs macroéconomiques?» qui a été suivie d'un séminaire sur cette question en marge de l'Assemblée annuelle et d'une grande conférence sur le thème «L'avenir de la finance en Asie», qui s'est tenue à Jakarta, en Indonésie, en septembre 2015. Une conférence sur l'inclusion financière a été organisée en Afrique centrale en mars 2015. En avril 2016, le FMI a participé à l'organisation à Washington d'une grande conférence intitulée «Inclusion financière : défis macroéconomiques et réglementaires».

«L'inclusion financière n'est pas une simple question de produits ou de réglementation», a fait observer la Directrice générale, Christine Lagarde, dans son allocution liminaire à la conférence de Jakarta. «Il s'agit de la fourniture de services et de la création de possibilités là où existe l'inégalité : l'inégalité de revenu, l'inégalité entre femmes et hommes, l'inégalité en matière d'éducation et de santé.»



La note de synthèse des services du FMI fait ressortir que l'inclusion financière — dans la mesure où elle fait partie du processus d'approfondissement du secteur financier dans les pays émergents et les pays en développement — procure des bienfaits économiques considérables, sous forme par exemple d'une croissance plus forte du PIB. En même temps, il s'avère que ces bienfaits diminuent à mesure que progresse l'approfondissement financier. La note du FMI s'appuie sur un jeu complet de données mondiales tirées d'une enquête sur l'accès aux services financiers (qui est réalisée chaque année par les services du FMI avec le soutien des Pays-Bas et de la Fondation Bill et Melinda Gates) et sur d'autres ensembles de données.

L'inclusion financière progresse à l'échelle mondiale, mais d'énormes lacunes subsistent. Le pourcentage d'adultes disposant d'un compte bancaire dans le monde est passé de 50 % à environ 60 % entre 2011 et 2014. Cependant, quelque deux milliards d'adultes ne sont toujours pas « bancarisés ». En outre, près de 40 % des personnes qui le sont n'utilisent pas leurs comptes dans la pratique pour effectuer des dépôts ou retirer de l'argent.

Les auteurs de la note montrent aussi que les risques pour la stabilité bancaire augmentent lorsque l'accès au crédit s'accroît, surtout en l'absence de réglementation et de supervision adéquates. Il convient donc de mettre davantage l'accent sur le renforcement de la supervision et de la réglementation. Cependant, un accès accru aux autres services financiers tels que les guichets automatiques de banque, les succursales et le versement des salaires et des retraites sur des comptes bancaires, n'a pas un effet très sensible sur la stabilité bancaire.

### **Inclusion financière et inégalité femmes-hommes**

Les études du FMI révèlent que l'exclusion financière est étroitement liée à l'inégalité entre les femmes et les hommes. À l'échelle mondiale, les hommes ont 7 % de chances de plus que les femmes de détenir un compte bancaire, et le chiffre passe à 9 % dans les pays en développement.

Globalement, 58 % des femmes détiennent un compte bancaire, contre 65 % des hommes. S'il n'y a aucun écart entre hommes et femmes dans ce domaine dans les pays avancés de l'Organisation de coopération et de développement économiques, où 94 % des adultes ont

un compte bancaire, en revanche, la différence est particulièrement marquée en Asie du Sud, où 37 % seulement des femmes ont un compte bancaire, contre 55 % des hommes.

La disparité femmes-hommes est encore plus prononcée si l'on considère non seulement les comptes bancaires mais aussi, plus généralement, l'utilisation des services financiers. Par exemple, les femmes entrepreneurs risquent davantage que les hommes de rencontrer des obstacles dans l'accès aux services financiers : on estime que 70 % des petites et moyennes entreprises qui appartiennent à des femmes dans les pays en développement ne sont pas desservies ou sont sous-desservies par les établissements financiers.

Pour ce qui est de l'offre de crédit, les femmes se heurtent souvent à des conditions de garantie plus restrictives, à des échéances plus courtes pour les prêts et à des taux d'intérêt plus élevés. Du côté de la demande, l'analphabétisme et l'absence de contrôle des ressources financières du ménage constituent des obstacles à l'obtention de prêts.

Il existe aussi des différences entre hommes et femmes au sein du secteur des services financiers. Toutes régions confondues, les femmes occupent moins de 20 % des postes de direction dans les banques. En outre, dans quinze banques seulement sur quelque 800 dans 72 pays, le poste de président-directeur général était occupé par une femme en 2013. De même, la proportion de femmes est faible dans les conseils d'administration des organes de supervision et de réglementation bancaires.



## Inclusion financière au Bangladesh

Au Bangladesh, l'inclusion financière a progressé rapidement ces dix dernières années grâce à plusieurs mesures prises par les autorités pour développer l'accès aux services financiers. Ces mesures — qui sont le prolongement des progrès réalisés dans la fourniture de microcrédit depuis les années 70 — sont axées spécifiquement sur les populations qui sont exclues du secteur financier ordinaire ou qui y ont très peu accès.

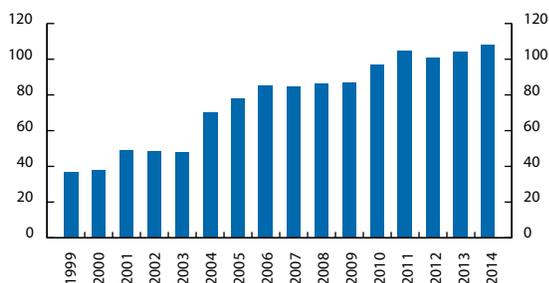
Ces mesures sont les suivantes : introduction de services financiers reposant sur l'usage du téléphone portable, obligation pour les banques d'ouvrir au moins 50 % de leurs succursales dans les zones rurales, offre de services bancaires par l'intermédiaire d'agents afin de desservir les zones les plus isolées, fixation de planchers pour le

crédit aux secteurs agricole et rural garanti par des lignes de crédit à des conditions concessionnelles, soutien aux petites et moyennes entreprises et aux femmes entrepreneurs, programmes de transferts des habitants des bidonvilles vers les zones rurales, et comptes bancaires de base.

Grâce à ces mesures, le pourcentage de comptes de dépôts dans la population adulte, le montant de crédit accordé aux petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes, le nombre effectif de femmes entrepreneurs et le nombre de comptes de porte-monnaie mobiles actifs ont tous fortement augmenté, et la couverture géographique et démographique des guichets automatiques de banque et des succursales bancaires s'est élargie (graphique 2.4).

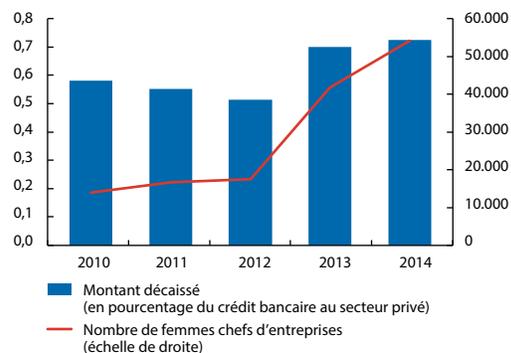
Graphique 2.4

Bangladesh : comptes de dépôts  
(Pourcentage de la population adulte)



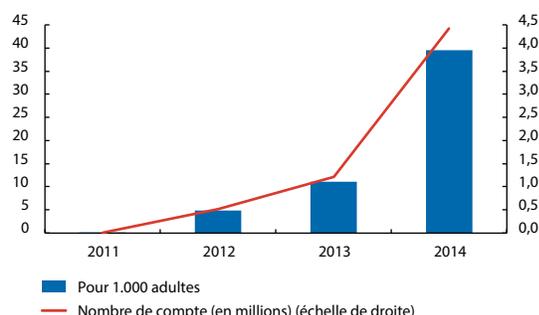
Sources : Banque du Bangladesh; calculs des services du FMI.

Bangladesh : crédit aux femmes  
chefs d'entreprises



Sources : Banque du Bangladesh; calculs des services du FMI.

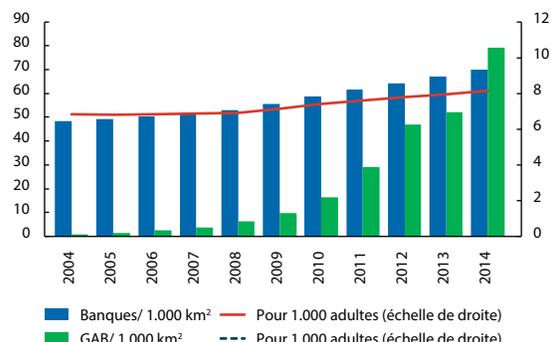
Bangladesh : nombre de comptes  
de porte-monnaie mobiles actifs



Source : FMI, base de données de l'enquête sur l'accès aux services financiers.

<sup>1</sup>Un compte de porte-monnaie mobile actif est un compte mobile qui a été utilisé pour effectuer au moins une transaction en monnaie au cours des 90 derniers jours.

Bangladesh : nombre de succursales  
de banques commerciales et de guichets  
automatiques de banque



Source : FMI, base de données de l'enquête sur l'accès aux services financiers.

## Inclusion financière et croissance de l'économie palestinienne

Pour un grand nombre de pays du monde, l'inclusion financière — c'est-à-dire l'accès aux services financiers et leur utilisation par les ménages et les entreprises — est un facteur essentiel du développement économique et de la réduction de la pauvreté. Cela est particulièrement vrai en Cisjordanie et à Gaza, où les restrictions à la circulation des personnes, des biens et de l'argent posent des problèmes supplémentaires aux dirigeants.

Avec l'aide technique du FMI et d'autres bailleurs de fonds, l'Autorité monétaire palestinienne (AMP) a placé l'inclusion et la stabilité financières au centre des efforts qu'elle déploie pour rehausser la croissance et créer des emplois dans une économie tirée par le secteur privé. Au cours de la décennie écoulée, l'AMP a considérablement développé l'accès aux services financiers et amélioré la santé du système bancaire. Elle a non seulement accru le nombre de succursales bancaires, mais aussi encouragé l'utilisation des services bancaires électroniques et essayé de combler l'écart entre femmes et hommes pour ce qui est de la détention de comptes bancaires. À Gaza, l'amélioration de l'accès aux guichets automatiques de banque et le recours à la banque mobile ont permis aux banques de continuer à servir leurs clients pendant le conflit de 2014.

Naturellement, l'inclusion financière n'est qu'un des éléments de l'équation de croissance et les conseils techniques du FMI portent aussi sur bien d'autres aspects de la politique économique. Cela dit, une assistance technique plus ciblée du FMI a aidé l'AMP à créer une centrale des risques et à renforcer la supervision basée sur le risque. Les centrales des risques, qui concernent les prêts supérieurs à un certain seuil et sont habituellement gérées par les banques centrales

ou les organismes de supervision bancaire, sont utilisées par les décideurs, les organismes de réglementation et les autres responsables aux fins de la réglementation et de la surveillance macroprudentielles. Le crédit au secteur privé a ainsi progressé de plus de 10 % depuis 2009.

Malgré ces progrès, les dirigeants de la Cisjordanie et de Gaza sont conscients qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour que l'inclusion financière concoure vraiment à un progrès économique généralisé, notamment par l'extension des services bancaires au vaste secteur informel. Dans cette optique, l'AMP a lancé sa première Stratégie d'inclusion financière en 2015 — et le FMI continuera de lui apporter son concours.

## Politique budgétaire et croissance à long terme

Un important document d'orientation du FMI, intitulé «Politique budgétaire et croissance à long terme» et examiné par le Conseil d'administration en juin 2015, a mis en lumière le rôle que la politique budgétaire peut jouer dans le renforcement de la croissance. Selon cette étude, qui a été diffusée à un moment où la croissance économique mondiale était décevante, les réformes budgétaires, surtout si elles sont accompagnées de changements dans d'autres domaines de la politique économique, peuvent contribuer à rendre la croissance plus forte et plus équitable. Le Directeur du Département des finances publiques du FMI, Vitor Gaspar, a présenté cette étude le 30 juin à l'Institut Peterson d'économie internationale.

Elle s'appuie sur les études déjà parues et la vaste expérience du FMI en matière d'assistance technique dans le domaine des réformes budgétaires, ainsi que sur plusieurs études analytiques : des études de cas illustrant des réformes budgétaires réussies dans divers pays





avancés, émergents et à faible revenu, une analyse statistique de l'accélération de la croissance à la suite de réformes budgétaires, et des simulations à l'aide d'un modèle de croissance endogène. Cette étude comprend un supplément consacré à des études de cas.

Elle détermine que la politique budgétaire favorise la croissance économique en agissant sur le plan macroéconomique par le biais de politiques structurelles en matière de fiscalité et de dépenses. Au niveau macroéconomique, elle joue un rôle important en assurant la stabilité, condition *sine qua non* d'une croissance économique durable. Au niveau microéconomique, par le biais de politiques bien conçues en matière de fiscalité et de dépenses, elle peut promouvoir l'emploi, l'investissement et la productivité. Les conclusions de l'étude sont les suivantes :

- Une réduction du coin fiscal et une meilleure conception de la fiscalité du travail et des prestations sociales peuvent renforcer les incitations à travailler et susciter une réaction positive de l'offre de main-d'œuvre.
- Un accès plus équitable à l'éducation et aux soins de santé favorise l'accumulation de capital humain, facteur essentiel de croissance.
- Une réforme de l'impôt sur le revenu du capital réduit les distorsions et encourage l'investissement privé; des incitations fiscales bien ciblées peuvent stimuler l'investissement privé et rehausser la productivité par le biais de la recherche-développement.
- Des investissements publics efficaces, notamment dans les infrastructures, peuvent accroître la capacité productive de l'économie.
- Si les réformes propices à la croissance économique nécessitent une marge de manœuvre budgétaire, les mesures touchant aux recettes doivent tendre à élargir la base d'imposition et à réduire autant que possible les distorsions, tandis que les mesures touchant aux dépenses doivent chercher à rationaliser les dépenses et à en améliorer l'efficacité.

## Gestion des sorties de capitaux

### — Nouvelles considérations opérationnelles

En 2013, la direction du FMI a diffusé une «Note d'orientation pour la libéralisation et la gestion des flux de capitaux» à l'intention des services de l'institution, pour les guider dans leurs travaux sur les politiques à mettre en œuvre en vue de la libéralisation des flux de capitaux et de la bonne gestion des entrées et des sorties perturbatrices de capitaux.

En décembre 2015, la direction a diffusé une note développant les orientations initiales et présentant les configurations possibles des politiques de gestion des flux de capitaux. Cette note, intitulée «Gestion des sorties de capitaux — Nouvelles considérations opérationnelles», développe les orientations données aux services de l'institution en ce qui concerne les politiques macroéconomiques et financières à envisager pour bien gérer les sorties de capitaux dans les situations autres que les situations de crise, en se fondant sur la position institutionnelle du FMI sur la libéralisation et la gestion des flux de capitaux approuvée par le Conseil en 2012 et sur la Note d'orientation de 2013. La note de 2015 était considérée comme particulièrement d'actualité, car les sorties de capitaux revêtent désormais une importance accrue pour les États membres. Elle a été communiquée pour information au Conseil d'administration.

### Méthode d'évaluation du solde extérieur

En 2012, le FMI a pris des mesures importantes pour améliorer ses évaluations du secteur extérieur en lançant la Méthode d'évaluation du solde extérieur (EBA) et le Rapport sur le secteur extérieur. La méthode EBA permet d'évaluer les soldes des transactions courantes et les taux de change caractérisant la situation extérieure et les politiques de 49 pays, plus la zone euro. Le Rapport sur le secteur extérieur présente l'évaluation réalisée par les services du FMI de la situation extérieure de 29 pays ayant une importance systémique, en conjonction avec la surveillance bilatérale, d'une manière cohérente sur le plan multilatéral. L'examen triennal de la surveillance de 2014 recommandait que les innovations de la méthode EBA soient appliquées à un plus grand nombre de pays.

À la suite de cette recommandation, la Directrice générale a proposé dans son Plan d'action l'élaboration d'une méthode dite «EBA-lite», ou EBA allégée. À l'automne 2014, cette méthodologie allégée a été appliquée pour la première fois à l'évaluation des soldes des



transactions courantes de pays ne participant pas à l'EBA ordinaire. À l'été 2015, l'indice du taux de change réel et l'approche fondée sur la viabilité extérieure ont été ajoutés aux paramètres d'évaluation.

Une note remise pour information au Conseil d'administration en février 2016 sert de référence pour l'utilisation de la méthode EBA-lite. Cette note énonce :

- les raisons qui ont conduit à l'élaboration de la méthode EBA-lite et les instructions pour l'utiliser;
- des explications techniques sur trois méthodes de type EBA-lite;
- des suggestions sur la manière de formuler les évaluations du secteur extérieur par les services du FMI en fonction des résultats donnés par les modèles.

### Réformes structurelles et performances macroéconomiques

L'examen triennal de la surveillance de 2014 recommandait de poursuivre les travaux en vue d'accroître la capacité du FMI de fournir de façon sélective davantage d'analyses et de conseils sur les questions structurelles, en particulier lorsque celles-ci suscitent un large intérêt parmi les États membres. Les services du FMI ont ainsi produit un rapport intitulé «Réformes structurelles et performances macroéconomiques : considérations initiales pour le FMI», qui a été publié en novembre 2015 après avoir été présenté au Conseil d'administration lors d'une séance informelle en octobre.

Ce rapport avait pour but d'associer le Conseil d'administration aux travaux réalisés par les services du FMI à la suite de l'examen triennal de la surveillance en vue de renforcer la capacité de l'institution d'offrir des analyses et, le cas échéant, des conseils sur des questions structurelles d'actualité. Il était accompagné d'un document présentant des études de cas utiles pour l'analyse des politiques structurelles.

Celles-ci figurent désormais parmi les principaux thèmes du débat sur la politique macroéconomique. Dans un grand nombre de pays, l'atonie de la croissance économique et le chômage élevé ont assombri les perspectives économiques. Face au nombre réduit de possibilités d'action traditionnelles, les décideurs mettent de plus en plus l'accent sur le rôle complémentaire des politiques structurelles pour promouvoir une croissance plus durable et créatrice d'emplois. En particulier, le G-20 a insisté sur le rôle essentiel des réformes structurelles pour assurer une croissance vigoureuse, durable et équilibrée.

Divers travaux sur de nombreux aspects des politiques structurelles sont en cours au sein du FMI. Ainsi, l'édition du printemps 2016 des *Perspectives de l'économie mondiale* contenait un chapitre intitulé «Effets macroéconomiques des réformes des marchés du travail et des produits dans les pays avancés», qui présentait les éléments à prendre en compte pour élaborer une approche plus stratégique des questions structurelles afin de mieux répondre aux besoins macrostructurels des États membres. Sans représenter un changement radical de la position du FMI concernant les questions structurelles et leur prise en compte, ce chapitre insiste néanmoins sur la nécessité de tenir compte des conditions générales du cycle économique et de la marge de manœuvre macroéconomique disponible pour déterminer les priorités de réformes structurelles — deux aspects mis aussi en relief dans la note des services du FMI à l'intention du G-20 intitulée «Cadre d'orientation pour les réformes structurelles», qui s'inspire largement

des principales conclusions du chapitre. De fait, la principale conclusion du chapitre est que, si les réformes sont payantes à moyen terme, leurs effets à court terme varient en fonction du type de réforme concerné et, dans certains cas (réformes du marché du travail), de la position de l'économie dans le cycle et de l'orientation de la politique macroéconomique.

Selon un autre document portant sur l'ensemble des États membres, les réformes structurelles influent sur la croissance économique et, en règle générale, les bienfaits qu'elles procurent s'accroissent lorsqu'elles sont menées de front. Toujours d'après ce document, les gains de productivité que l'on peut attendre des différents types de réformes varient selon la catégorie de revenu à laquelle appartient le pays : les réformes structurelles qui sont en général bénéfiques dans les pays à faible revenu n'auront pas forcément autant d'impact dans ceux dont le développement est plus avancé.

S'appuyant sur ces travaux récents, le FMI entend enrichir le socle analytique et la gamme des outils diagnostiques à la disposition des équipes-pays pour tirer le meilleur parti de leur analyse et de leur dialogue avec les États membres. Cela permettra aussi de mettre à profit et partager l'expérience des différents pays. Au fur et à mesure de la poursuite des travaux, les FMI devrait :

- être à même de distinguer tous les aspects structurels déterminants pour la santé macroéconomique des États membres du FMI et d'en souligner les ramifications macroéconomiques ainsi que les interactions avec les autres politiques dans les consultations avec les pays;
- limiter ses recommandations aux domaines dans lesquels ses services possèdent l'expertise nécessaire, mais envisager la possibilité de se doter de compétences dans certains domaines qui ont un impact sensible et pour lesquels la demande est forte, comme les infrastructures et le marché du travail;

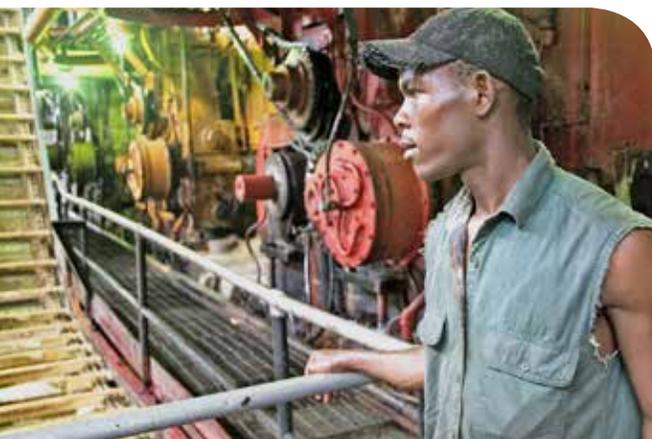
- renforcer sa collaboration avec d'autres organisations pour les réformes structurelles qui sortent de ses sphères de compétence fondamentales.

### Présence aux côtés des pays sortant d'un conflit et des États fragiles

La présence du FMI aux côtés des pays sortant d'un conflit et des États fragiles est un élément central de son interaction avec les pays à faible revenu. C'est aussi un aspect important de son engagement vis-à-vis de la communauté internationale, comme l'a montré sa participation à la conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement qui s'est tenue en juillet 2016.

En mai 2015, le Conseil d'administration a examiné en séance informelle un document intitulé «Bilan des activités du FMI dans les pays sortant d'un conflit et en situation de fragilité», qui fait le point de la mise en pratique des leçons tirées d'un document du Conseil de 2011 et d'une note d'orientation de 2012, en étudiant la manière dont le FMI pourrait renforcer sa présence auprès des États fragiles. Les recommandations de ce document concernent trois domaines :

- **Le renforcement des capacités :** Les gouvernements des États fragiles ont exprimé leur préférence pour un renforcement adapté à leur capacité d'absorption, qui mette davantage l'accent sur la formation et le concours de conseillers résidents. Ce document propose une nouvelle approche expérimentale pour apporter un soutien en fonction des objectifs fixés en matière de renforcement des institutions, pour identifier les besoins immédiats et futurs d'assistance technique et de formation de la part du FMI et des autres partenaires de développement, et pour affiner l'aide ainsi apportée.
- **Les facilités du FMI et la conception des programmes :** Les États fragiles ont eu davantage recours à la facilité de crédit rapide (FCR), qui s'est substituée dans certains cas à l'utilisation de



Min Zhu, Directeur général adjoint du FMI, s'exprime lors d'une table ronde sur l'économie politique des réformes structurelles en marge des Réunions de printemps 2016 du FMI et de la Banque mondiale à Washington.

programmes de référence suivis par le FMI. Les autorités des États fragiles ont insisté sur le niveau insuffisant du financement du FMI comme principale déficience des instruments à sa disposition, en évoquant le niveau particulièrement faible de l'accès à la FCR. Le document note qu'une réflexion est en cours sur les possibilités d'accroître les ressources financières du FMI au profit des États fragiles et d'orienter les ressources concessionnelles de l'institution vers les États membres les plus pauvres et les plus vulnérables — notamment par les engagements pris lors de la conférence sur le financement du développement —, sous réserve que le fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance conserve son caractère autosuffisant. Il est aussi noté que des modifications plus profondes des facilités existantes seront envisagées lors du prochain réexamen de celles-ci. Il est aussi proposé de prendre des mesures pour protéger les dépenses sociales prioritaires dans les programmes soutenus par le FMI au moyen de planchers pour les dépenses ciblées et de l'adoption de plans prévisionnels pour protéger ces dépenses en cas de choc budgétaire. Le FMI a accru les ressources à la disposition des pays les plus pauvres et les plus vulnérables en juillet 2015.

■ **Le soutien aux politiques publiques :** Les gouvernements des États fragiles considèrent que le soutien apporté par le FMI aux politiques publiques est de haute qualité, mais ils souhaiteraient que les équipes du FMI s'inspirent davantage de l'expérience de leurs pairs pour aider à l'élaboration d'autres politiques possibles. Le document recommande que la formation des équipes du FMI aux questions de politique économique soit poursuivie et que le partage des connaissances sur les États fragiles soit encouragé.

### Inégalités de revenu et part des revenus du travail

Dans le cadre des relations du FMI avec les pays du G-20, les services de l'institution préparent régulièrement des études sur des questions intéressant les autorités du G-20, souvent en collaboration avec d'autres institutions internationales.

En août 2015, les services du FMI, en collaboration avec l'Organisation internationale du travail, l'Organisation



pour la coopération et le développement économiques et la Banque mondiale, ont préparé un document intitulé «Inégalités de revenu et part des revenus du travail dans les pays du G-20 : tendances, impacts et causes». Ce document a été communiqué pour information au Conseil d'administration du FMI.

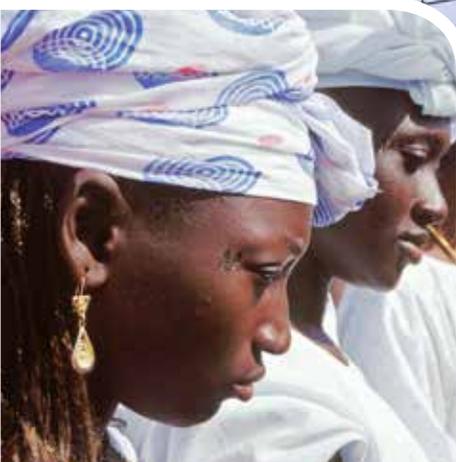
La Turquie, qui présidait le G-20 en 2015, a fait de l'inclusion l'une des trois priorités de sa politique économique pendant sa présidence. Les sherpas du G-20 — c'est-à-dire les représentants des chefs d'État ou de gouvernement lors d'un sommet international — et le Groupe de travail du G-20 sur l'emploi ont demandé aux organisations de préparer cette étude, qui portait sur les conséquences de l'accentuation des inégalités et de la diminution de la part des revenus du travail.

### Améliorer l'efficacité de l'investissement public

L'investissement public facilite la prestation des services publics et ouvre de nouvelles possibilités économiques grâce à la construction d'écoles, d'hôpitaux, de ports, d'installations de production d'électricité et d'autres projets. En fournissant des infrastructures sociales et économiques, l'investissement public peut servir de catalyseur à la croissance.

En juin 2015, les services du FMI ont présenté lors d'une séance informelle du Conseil





d'administration un document intitulé «Améliorer l'efficacité de l'investissement public». Ce document souligne l'importance d'assurer l'efficacité des dépenses publiques. Une comparaison entre pays de la valeur du capital public et des indicateurs mesurant la couverture et la qualité des infrastructures révèle une inefficience

moyenne du processus d'investissement public d'environ 30 %. Les dividendes économiques résultant de l'élimination de ce déficit d'efficacité sont considérables : les investisseurs publics les plus efficaces obtiennent deux fois plus de dividendes de croissance pour leur argent que les investisseurs les moins efficaces.

Pour aider les pays à évaluer leurs pratiques de gestion de l'investissement public et identifier les domaines où des réformes seraient souhaitables, le FMI a mis au point l'Évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP), un instrument introduit en juillet 2015 dans le contexte de la conférence des Nations Unies sur le financement du développement qui s'est tenue à Addis-Abeba. L'EGIP permet d'évaluer les institutions qui déterminent la prise de décision en matière d'investissements publics à trois étapes cruciales :

- **la planification** d'investissements durables dans l'ensemble du secteur public;
- **l'allocation** des investissements aux secteurs et projets appropriés;
- **l'exécution** des projets dans les délais et les limites budgétaires fixés.

L'EGIP porte sur tout le cycle de l'investissement public, y compris la planification sectorielle au niveau national, la budgétisation des investissements, l'évaluation et la sélection des projets, ainsi que la gestion et le suivi de l'exécution des projets. Cette évaluation est

utile à tous les pays quel que soit leur niveau de développement, car elle repose sur des pratiques avancées dans les domaines des règles budgétaires, du contrôle des partenariats public-privé (PPP) et du suivi des actifs publics. Enfin, l'EGIP offre une synthèse accessible des atouts et des faiblesses des pays sous forme de graphiques qui permettent de comparer les résultats de l'évaluation d'un pays à ceux de ses pairs.

Chargé entre autres d'aider les pays à devenir des investisseurs publics plus efficaces, le FMI a l'intention d'élargir l'EGIP pour en faire une évaluation globale des pratiques de gestion des investissements publics. Cette évaluation permettra d'identifier les priorités de réforme et d'élaborer des stratégies de renforcement des capacités en collaboration avec d'autres institutions, en particulier la Banque mondiale.

En avril 2016, pour compléter ses instruments d'évaluation budgétaire, le FMI a créé, en collaboration avec la Banque mondiale, un nouvel outil analytique, le modèle d'évaluation du risque budgétaire des PPP, pour évaluer les coûts et les risques budgétaires potentiels des projets de PPP. S'ils ne procèdent pas à une évaluation rigoureuse de leurs capacités de financement, les gouvernements peuvent se retrouver avec des projets qui soit ne peuvent pas être financés avec l'enveloppe budgétaire prévue, soit exposent les finances publiques à des risques budgétaires excessifs. Pour éviter cette situation, le nouveau modèle permet de quantifier les conséquences macrobudgétaires des projets de PPP, et peut être utilisé non seulement dans le contexte de l'assistance technique fournie par le FMI et la Banque mondiale, mais aussi par les unités chargées des PPP au sein des ministères des finances.

### Politique monétaire et stabilité financière

La question de l'utilisation de la politique monétaire pour assurer la stabilité financière reste controversée. La crise financière mondiale nous a rappelé que la stabilité des prix ne suffit pas à garantir la stabilité financière, que les crises financières sont coûteuses, et que la politique monétaire devrait avoir pour but de réduire la probabilité de crise et ne pas se contenter de faire face aux conséquences des crises quand elles se produisent.

En septembre 2015, le Conseil d'administration du FMI a examiné en séance informelle un document des services de l'institution intitulé «Politique monétaire et stabilité financière», visant à clarifier certaines questions qui ont été soulevées dernièrement à ce sujet.

Pour beaucoup, ces questions sont traitées régulièrement dans le Rapport sur la stabilité financière dans le monde, publication phare qui paraît deux fois par an, en avril et octobre, des mises à jour étant envoyées au Conseil d'administration en janvier et en juillet. La politique monétaire et la stabilité financière occupent aussi une place centrale dans les autres activités de surveillance du FMI. En outre, un séminaire de haut niveau sur les cadres de politique monétaire et la stabilité financière s'est tenu en marge de l'Assemblée annuelle de 2015 à Lima, au Pérou.

Le document du FMI ne cherche pas à apporter des réponses définitives, mais il est conçu pour aider les décideurs à évaluer l'utilité et les conséquences d'un recours à la politique monétaire pour promouvoir la stabilité financière. Il offre un cadre permettant de conceptualiser et de clarifier les canaux de transmission et les arbitrages à envisager, fournit des orientations de base en se fondant sur les toutes dernières constatations empiriques, et met l'accent sur les déficiences à résoudre avant qu'un avis plus ferme puisse être formulé en la matière.

Ce document conclut entre autres que, en principe, la politique monétaire ne devrait s'écarter de sa mission traditionnelle que si les coûts induits sont inférieurs aux avantages attendus. Des coûts sont engendrés à court terme par l'inflation et la baisse de la production, expliquent les auteurs. Les avantages se concrétisent essentiellement à moyen terme, une fois que les risques financiers ont été atténués, encore que ces effets soient plus incertains. En l'état actuel des connaissances, les arguments en faveur d'une politique «allant à contre-courant» sont limités, car la plupart du temps les coûts sont plus élevés que les avantages.

Cela dit, la connaissance des canaux par lesquels la politique monétaire influe sur la stabilité financière à l'intérieur d'un pays, à travers les frontières et sur la durée du cycle économique évolue rapidement.

## D O N N É E S

### Neuvième Revue des initiatives relatives aux normes de diffusion des données

Le 1<sup>er</sup> mai 2015, le Conseil d'administration a examiné la Neuvième Revue des initiatives de normalisation des données du FMI. Il est ainsi apparu que la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) était arrivée à maturité et ne nécessitait aucun changement; il s'agit maintenant d'accroître le nombre de souscripteurs. La NSDD Plus a été lancée en février 2014, avec neuf pays adhérents.

Il est aussi ressorti de cet examen que le système général de diffusion des données (SGDD) n'avait pratiquement pas changé depuis sa création en 1997 et que l'absence d'incitations à diffuser des données freinait le développement de l'appareil statistique. Il était proposé de remédier à ce problème en améliorant le SGDD (SGDD-a) de manière à le recentrer sur la publication de données essentielles pour la surveillance exercée par le FMI et pour les marchés, tout en mettant à profit les consultations au titre de l'article IV pour inciter les autorités à prendre des mesures en vue de l'adhésion à ce système.

Les administrateurs ont souscrit dans l'ensemble à l'évaluation des services du FMI et approuvé leur proposition de remplacer le SGDD



par le SGDD-a afin de promouvoir la transparence, d'encourager le développement de l'appareil statistique et de créer des synergies solides entre la diffusion de données et la surveillance.

#### **SYSTÈME GÉNÉRAL DE DIFFUSION DES DONNÉES AMÉLIORÉES**

Pendant l'exercice, le Botswana, le Lesotho et le Nigéria sont devenus les premiers États membres du FMI à appliquer les recommandations du SGDD-a, qui a remplacé le SGDD en mai 2015. Ces trois pays ont accueilli une mission consacrée au SGDD-a et publié ensuite une page de données nationales récapitulatives (PDNR). La PDNR, qui s'appuie sur la plateforme de données ouverte, fait office de guichet unique pour la publication des principales données macroéconomiques.

#### **NORME SPÉCIALE DE DIFFUSION DES DONNÉES**

La Chine et Sri Lanka ont souscrit à la NSDD en 2015, portant ainsi à quinze le nombre d'États passés du SGDD (aujourd'hui SGDD-a) à cette norme. L'adoption de la NSDD permet de disposer de statistiques plus actuelles, ce qui contribue à la formulation de politiques macroéconomiques bien conçues et à un meilleur fonctionnement des marchés financiers.

#### **INITIATIVE RELATIVE AUX DÉFICITS DE DONNÉES**

Étant donné que la suppression des lacunes en matière de données révélées par la crise financière mondiale a considérablement progressé, les ministres des finances et les gouverneurs de banque centrale du G-20 ont approuvé la seconde phase de l'initiative relative aux déficits de données (DGI-2), qui porte sur les données servant à l'analyse de risque dans le secteur financier et sur les multiples liens entre les systèmes économique et financier. En septembre 2016, le premier rapport d'avancement de la seconde phase, qui comprendra notamment les plans d'action quinquennaux définitifs pour l'exécution de la phase 2 de l'initiative, sera présenté aux ministres des finances et aux gouverneurs de banque centrale du G-20.

#### **STATISTIQUES POUR LA STABILITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE MONDIALE**

Le Département des statistiques rend publiques à l'échelle mondiale des données comparables sur les secteurs financiers des États membres, ce qui aide à surveiller la stabilité financière au niveau national et au niveau mondial. Les statistiques monétaires constituent le principal outil pour analyser les évolutions monétaires et formuler la politique dans ce domaine. L'ambition est aujourd'hui d'accroître sensiblement la couverture des établissements financiers non bancaires, en allant au-delà des 43 pays qui déclarent actuellement ce type de données. Des indicateurs de solidité financière pour 108 pays, qui traduisent la santé du secteur financier de chaque pays et de ses clients, sont affichés sur le site Internet externe du FMI, et il est prévu d'accroître progressivement ce chiffre.





**Activités de prêt** *Les prêts accordés par le FMI ont pour but d'aider les États membres à résoudre leurs problèmes de balance des paiements, à stabiliser leur économie et à retrouver une croissance économique durable. Ce rôle de résolution des crises est au cœur des activités de prêt du FMI. En même temps, la crise financière mondiale a mis en évidence la nécessité d'instituer des dispositifs mondiaux efficaces de sécurité financière pour aider les pays à surmonter les chocs qu'ils subissent. L'un des principaux objectifs de la réforme récente des instruments de prêt du FMI était ainsi de faire en sorte que l'institution, dont l'un des rôles traditionnels consiste à résoudre les crises, dispose aussi d'outils supplémentaires pour les prévenir. Contrairement aux banques de développement, le FMI ne prête pas pour des projets particuliers, mais à des pays qui connaissent un manque de devises, afin de leur donner le temps de corriger leur politique économique et de relancer la croissance sans avoir à recourir à des mesures qui risqueraient de porter atteinte à leur propre économie ou à celle d'autres pays membres. De manière générale, le FMI offre deux types de prêts : des prêts accordés à des taux d'intérêt dits non concessionnels et des prêts accordés aux pays pauvres à des conditions dites concessionnelles, c'est-à-dire à un taux d'intérêt bas, voire nul.*

## LES FINANCEMENTS NON CONCESSIONNELS

Pendant l'exercice 2016, le Conseil d'administration a approuvé trois accords au titre des facilités de financement non concessionnel du FMI au compte des ressources générales, pour un montant brut total de 4,73 milliards de DTS (6,70 milliards de dollars, avant déduction des accords annulés, au taux de conversion de 0,705552 DTS pour un dollar des États-Unis en vigueur le 29 avril 2016). Un accord de précaution au titre de la ligne de crédit modulable (LCM) en faveur de la Colombie

(3,87 milliards de DTS) représentait 82 % de la somme totale. L'accord LCM approuvé en faveur de la Colombie et l'accord de confirmation de précaution en faveur du Kenya (0,71 milliard de DTS) faisaient suite à des accords antérieurs qui étaient sur le point d'expirer. En outre, le Conseil a approuvé un accord de confirmation en faveur de la République du Kosovo portant au total sur 0,15 milliard de DTS et il a réduit de 2,5 milliards de DTS le montant de l'accord LCM en faveur de la Pologne à la demande des autorités de ce pays. Le *tableau 2.1* présente le détail des accords approuvés pendant l'exercice et le *graphique 2.5* les accords approuvés ces dix dernières années.

Tableau 2.1

### Accords approuvés au titre du compte des ressources générales pendant l'exercice 2016

(Millions de DTS)

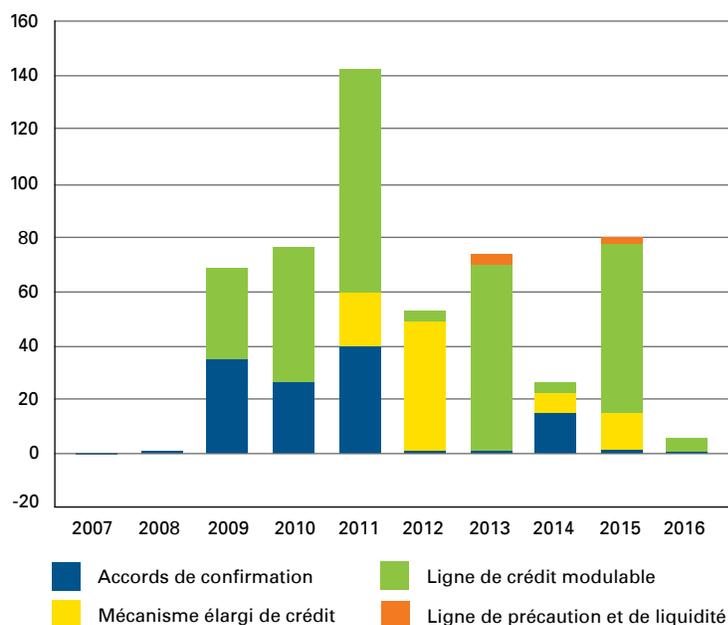
Membre	Type d'accord	Prise d'effet	Montant approuvé
<b>NOUVEAUX ACCORDS</b>			
Kosovo	Accord de confirmation de 22 mois	29 juillet 2015	147,5
Kenya	Accord de confirmation de 24 mois	14 mars 2016	709,3
Colombie	Crédit modulable de 24 mois	17 juin 2015	3.870,0
<b>Total</b>			<b>4.726,8</b>

Source : Département financier du FMI.

Graphique 2.5

### Accords approuvés au titre du compte des ressources générales pendant les exercices 2007-16, clos le 30 avril

(Milliards de DTS)



Source : Département financier du FMI.

Tableau 2.2

### Conditions financières des crédits accordés au titre du compte des ressources générales du FMI

Ce tableau récapitule les principaux mécanismes et facilités de financement non concessionnels du FMI. Traditionnellement, les accords de confirmation sont les instruments de prêt les plus utilisés. À la suite de la crise financière mondiale de 2007–09, le FMI a étoffé sa panoplie de prêts. Il s'agissait avant tout de renforcer les instruments de prévention des crises, ce qui fut fait avec la création de la ligne de crédit modulable (LCM) et de la ligne de précaution et de liquidité (LPL). En outre, l'instrument de financement rapide (IFR), qui peut être utilisé dans un grand nombre de situations, a été créé en remplacement de la politique d'aide d'urgence du FMI.

Facilité ou mécanisme (année d'adoption) <sup>1</sup>	But	Conditions	Échelonnement et suivi
<b>TRANCHES DE CRÉDIT ET MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT<sup>2</sup></b>			
<b>Accords de confirmation (1952)</b>	Aide de court à moyen terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements de courte durée	Adopter des mesures donnant à penser que les difficultés de balance des paiements seront réglées dans un délai raisonnable	Achats (décaissements) généralement trimestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et autres conditions
<b>Mécanisme élargi de crédit (MEDC) (1974) (Accords élargis)</b>	Aide à plus long terme à l'appui des réformes structurelles des pays membres qui ont des difficultés de balance des paiements de longue durée	Adopter un programme de quatre ans maximum prévoyant des réformes structurelles et comportant un énoncé détaillé des mesures à appliquer sur les douze mois	Achats (décaissements) trimestriels ou semestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et autres conditions
<b>Ligne de crédit modulable (LCM) (2009)</b>	Instrument souple relevant de la politique des tranches de crédit; utilisé pour répondre à tout type de besoin de balance des paiements, effectif ou potentiel	Fondamentaux macroéconomiques, cadre de politique économique et antécédents très solides	Le montant approuvé est accessible à tout moment de la période de l'accord, sous réserve d'un réexamen de la situation à la fin de la première année
<b>Ligne de précaution et de liquidité (LPL) (2011)</b>	Instrument pour les pays ayant des paramètres fondamentaux et des politiques économiques sains	Solidité du cadre d'action, de la position extérieure et de l'accès aux marchés, y compris robustesse du secteur financier	Accès élevé en début de période, sous réserve de revues semestrielles (pour les accords de un à deux ans)
<b>MÉCANISMES SPÉCIAUX</b>			
<b>Instrument de financement rapide (IFR) (2011)</b>	Aide financière décaissée rapidement à tous les pays membres qui ont un besoin urgent de balance des paiements	Faire des efforts pour venir à bout des difficultés de balance des paiements (peut comporter des actions préalables)	Achats directs sans qu'il soit nécessaire de mettre en place un programme à part entière ou de procéder à des revues

Source : Département financier du FMI.

<sup>1</sup>Les prêts du FMI relevant du compte des ressources générales (CRG) sont financés à l'aide du produit des souscriptions des pays membres; chaque pays se voit assigner une quote-part, qui représente son engagement financier. Il verse une partie de sa quote-part en DTS, ou en monnaies étrangères acceptables par le FMI, et le reste dans sa propre monnaie. Lorsqu'il reçoit un décaissement ou effectue un tirage au titre d'un prêt du FMI, l'emprunteur achète à l'institution des avoirs en monnaies d'autres pays en échange de sa propre monnaie. Il rembourse le prêt en rachetant sa monnaie au FMI avec la monnaie d'autres pays.

<sup>2</sup>Le taux de commission sur les décaissements du CRG est fixé au taux d'intérêt hebdomadaire du DTS (actuellement 100 points de base) majoré d'une marge. Il s'applique au solde quotidien de l'encours des tirages sur ce compte pendant chaque trimestre financier du FMI. En outre, une commission de tirage unique de 0,5 % est appliquée à chaque tirage sur ce compte, à l'exception de ceux qui sont faits sur la tranche de réserve. Une commission d'engagement (15 points de base sur les montants engagés jusqu'à concurrence de 115 % de la quote-part, 30 points de base sur les montants compris entre 115 % et 575 % de la quote-part, et 60 points de base au-delà de 575 %) est prélevée d'emblée sur le montant qui peut être tiré au cours de chaque période (annuelle) dans le cadre d'un accord de confirmation, de la ligne de crédit modulable, de la ligne de précaution et de liquidité ou d'un accord élargi; cette commission est remboursée au prorata des tirages ultérieurs au titre de l'accord.

Limites d'accès <sup>1</sup>	Commissions <sup>2</sup>	Délais des rachats (années)	Échelonnement
Annuelles : 145 % de la quote-part; cumulatives : 435 % de la quote-part	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 36 mois) <sup>4</sup>	3¼–5	Rachats trimestriels
Annuelles : 145 % de la quote-part; cumulatives : 435 % de la quote-part	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 51 mois) <sup>4</sup>	4½–10	Rachats semestriels
Pas de plafond préétabli	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 36 mois) <sup>4</sup>	3¼–5	Rachats trimestriels
125 % de la quote-part pour six mois; 250 % de la quote-part disponible dès l'approbation des accords de un à deux ans; peut aller jusqu'à 500 % de la quote-part après 12 mois de progrès satisfaisants	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 36 mois) <sup>4</sup>	3¼–5	Rachats trimestriels
Annuelles : 37,5 % de la quote-part; cumulatives : 75 % de la quote-part	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 36 mois) <sup>4</sup>	3¼–5	Rachats trimestriels

<sup>3</sup>Les tranches de crédit correspondent au niveau des achats (décaissements) qu'un pays membre peut effectuer, exprimé en pourcentage de sa quote-part au FMI; par exemple, les décaissements à concurrence de 25 % de la quote-part sont ceux qui sont effectués sur la première tranche de crédit et dont les pays peuvent bénéficier s'ils prouvent qu'ils font des efforts raisonnables pour venir à bout de leurs difficultés de balance des paiements. Au-delà de 25 %, il s'agit de tirages sur les tranches supérieures de crédit; ils se font par versements échelonnés et sont assujettis à l'observation de certains critères de réalisation. Ces décaissements s'effectuent typiquement dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi.

<sup>4</sup>Les commissions additionnelles ont été instituées en novembre 2000. Un nouveau régime de commissions additionnelles est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2009 et a été mis à jour le 17 février 2016 avec le maintien partiel des conditions antérieures pour les accords déjà en vigueur.

Tableau 2.3

**Facilités de prêt concessionnel**

Les pays membres à faible revenu ont trois facilités de financement concessionnel à leur disposition.

	Facilité élargie de crédit (FEC)	Facilité de crédit de confirmation (FCC)	Facilité de crédit rapide (FCR)
<b>Remplace</b>	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC)	Facilité de protection contre les chocs exogènes — composante à accès élevé (FCE-CAE)	Facilité de protection contre les chocs exogènes — composante à accès élevé (FCE-CAE), aide d'urgence post-conflit subventionnée et aide d'urgence à la suite de catastrophes naturelles
<b>Finalité</b>	Aider les pays à faible revenu à parvenir durablement à une situation macroéconomique stable et viable qui permette une croissance économique vigoureuse et une réduction durable de la pauvreté		
<b>Objectif</b>	Remédier aux difficultés prolongées de balance des paiements	Répondre à un besoin immédiat de balance des paiements	Fournir un financement de faible montant pour répondre à un besoin urgent de balance des paiements
<b>Conditions d'admissibilité</b>	Être admissible au bénéfice du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC)		
<b>Conditions particulières</b>	Difficultés prolongées de balance des paiements; besoin de financement effectif sur la durée de l'accord, mais pas nécessairement au moment de l'approbation ou du décaissement du crédit	Existence effective ou potentielle (utilisation à titre de précaution) d'un besoin immédiat de balance des paiements au moment de l'approbation de l'accord; un besoin effectif doit exister pour chaque décaissement	Existence d'un besoin urgent de balance des paiements lorsqu'un accord dans les tranches supérieures de crédit n'est pas réalisable ou n'est pas nécessaire <sup>1</sup>
<b>Stratégie de réduction de la pauvreté et de croissance</b>	Le programme soutenu par le FMI doit cadrer avec les objectifs de réduction de croissance économique et de réduction de la pauvreté définis par le pays lui-même et doit soutenir les mesures visant à préserver les dépenses sociales et les autres dépenses prioritaires		
	Présentation d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté (SRP)	La présentation d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté n'est pas obligatoire; si le besoin de financement persiste, l'utilisateur de la FCC demanderait un accord FEC en produisant le document de stratégie de réduction de la pauvreté requis	La présentation d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté n'est pas obligatoire
<b>Conditionnalité</b>	Tranches supérieures de crédit; souplesse de la trajectoire et du calendrier d'ajustement	Tranches supérieures de crédit; pour répondre au besoin de balance des paiements à court terme	Pas de conditionnalité liée aux tranches de crédit supérieures ni à des revues <i>ex post</i> ; possibilité d'utilisation répétée en fonction des antécédents en matière de politique économique (sauf en cas de choc)

Source : FMI, Département financier.

<sup>1</sup>La conditionnalité standard des tranches supérieures de crédit est constituée de l'ensemble des conditions liées au programme qui ont pour but de garantir que les ressources du FMI concourent effectivement aux objectifs du programme, avec une protection adéquate des ressources du FMI.

<sup>2</sup>Les normes d'accès ne s'appliquent pas lorsque l'encours des crédits concessionnels est supérieur à 150 % de la quote-part. Dans ce cas, le plafond d'accès est déterminé par la prise en compte du plafond de 225 % de la quote-part (ou 300 % de la quote-part à titre exceptionnel), les prévisions concernant les besoins futurs d'aide du FMI et le calendrier des rachats.

<sup>3</sup>Le FMI revoit tous les deux ans les taux d'intérêt de toutes les facilités concessionnelles relevant du fonds fiduciaire RPC; la dernière révision a eu lieu en décembre 2014. À cette date, compte tenu de la persistance des effets de la crise économique mondiale, le Conseil d'administration a approuvé le maintien jusqu'à décembre 2016 de la suspension des intérêts pour les prêts concessionnels. En juillet 2015, le Conseil d'administration a fixé à zéro le taux d'intérêt de la FCR.

<sup>4</sup>Les accords FCC traités comme des accords de précaution n'entrent pas dans le calcul des délais de rachat.

	Facilité élargie de crédit (FEC)	Facilité de crédit de confirmation (FCC)	Facilité de crédit rapide (FCR)
<b>Politique d'accès</b>	Plafond annuel de 75 % de la quote-part; plafond cumulé (déduction faite des rachats prévus) de 225 % de la quote-part. Les plafonds sont fixés en fonction de l'encours des crédits du fonds fiduciaire RPC. Accès exceptionnel : plafond annuel de 100 % de la quote-part; plafond cumulé (déduction faite des rachats prévus) de 300 % de la quote-part		
	Normes et plafonds <sup>2</sup>		
	Les normes d'accès sont les suivantes : 90 % de la quote-part par accord FEC de trois ans pour les pays dont l'encours du crédit concessionnel du FMI, toutes facilités confondues, est inférieur à 75 % de la quote-part; 56,25 % de la quote-part par accord de trois ans pour les pays dont l'encours du crédit concessionnel est compris entre 75 % et 150 % de la quote-part.	Les normes d'accès sont les suivantes : 90 % de la quote-part par accord FCC de 18 mois pour les pays dont l'encours du crédit concessionnel du FMI, toutes facilités confondues, est inférieur à 75 % de la quote-part; 56,25 % de la quote-part par accord de 18 mois pour les pays dont l'encours du crédit concessionnel est compris entre 75 % et 150 % de la quote-part.	Sous-plafonds (car pas de conditionnalité des tranches supérieures de crédit) : l'encours total des crédits FCR ne peut à aucun moment dépasser 75 % de la quote-part (déduction faite des rachats prévus). Le plafond d'accès à la FCR par période de 12 mois est fixé à 18,75 % de la quote-part et, en cas de choc, à 37,5 % de la quote-part. Les achats au titre de l'IFR effectués après le 1 <sup>er</sup> juillet 2015 sont pris en compte dans le calcul des plafonds annuels et cumulés applicables.
<b>Conditions financières<sup>3</sup></b>	Taux d'intérêt : zéro Délai des rachats : 5½–10 ans	Taux d'intérêt : 0,25 % Délai des rachats : 4–8 ans Commission de disponibilité : 0,15 % sur le montant disponible mais pas encore tiré au titre du volet de précaution	Taux d'intérêt : zéro Délai des rachats : 5½–10 ans
<b>Panachage avec ressources non concessionnelles</b>	Dépend du revenu par habitant et de l'accès aux marchés financiers; lié à la viabilité de la dette		
<b>Utilisation à titre de précaution</b>	Non	Oui, avec un plafond annuel de 56,25 % de la quote-part et un plafond annuel moyen de 37,5 % de la quote-part	Non
<b>Durée et utilisation répétée</b>	3–4 ans (peut être prolongée jusqu'à 5 ans); peut être utilisée de façon répétée	12–24 mois; utilisation limitée à 2½ ans par période de 5 ans <sup>4</sup>	Décaissements directs; utilisation répétée possible sous réserve des plafonds d'accès et d'autres critères
<b>Utilisation avec d'autres mécanismes ou facilités</b>	Compte des ressources générales (mécanisme élargi de crédit/accord de confirmation)	Compte des ressources générales (mécanisme élargi de crédit/accord de confirmation) et instrument de soutien à la politique économique	Compte des ressources générales (instrument de financement rapide et instrument de soutien à la politique économique); le crédit obtenu au titre de l'IFR est pris en compte dans le calcul des plafonds applicables à la FCR

Fin avril 2016, les décaissements dans le cadre d'accords de financement au titre du compte des ressources générales, appelés «achats», se chiffraient au total à 4,68 milliards de DTS (6,64 milliards de dollars), deux tiers des achats ayant été effectués par Chypre, le Pakistan et l'Ukraine. Outre ces accords, le Conseil d'administration a approuvé le 29 juillet 2015 un achat de 891,3 millions de DTS (environ 1,24 milliard de dollars) en faveur de l'Iraq au titre de l'instrument de financement rapide.

Les remboursements, appelés «rachats», enregistrés pendant l'exercice se sont élevés au total à 12,1 milliards de DTS (17,2 milliards de dollars), y compris les rachats anticipés, et ont été effectués essentiellement par le Portugal, à raison de 3,1 milliards de DTS (4,2 milliards de dollars). Compte tenu du montant élevé des rachats et de l'arrêt des achats consécutif aux retards survenus dans le lancement de programmes, l'encours des crédits du compte des ressources générales est tombé à 47,8 milliards de DTS (68 milliards de dollars), contre 55,22 milliards de DTS (78 milliards de dollars) un an plus tôt. Le *graphique 2.6* illustre l'évolution de l'encours des financements non concessionnels sur les dix derniers exercices.

## LES FINANCEMENTS CONCESSIONNELS PENDANT L'EXERCICE 2016

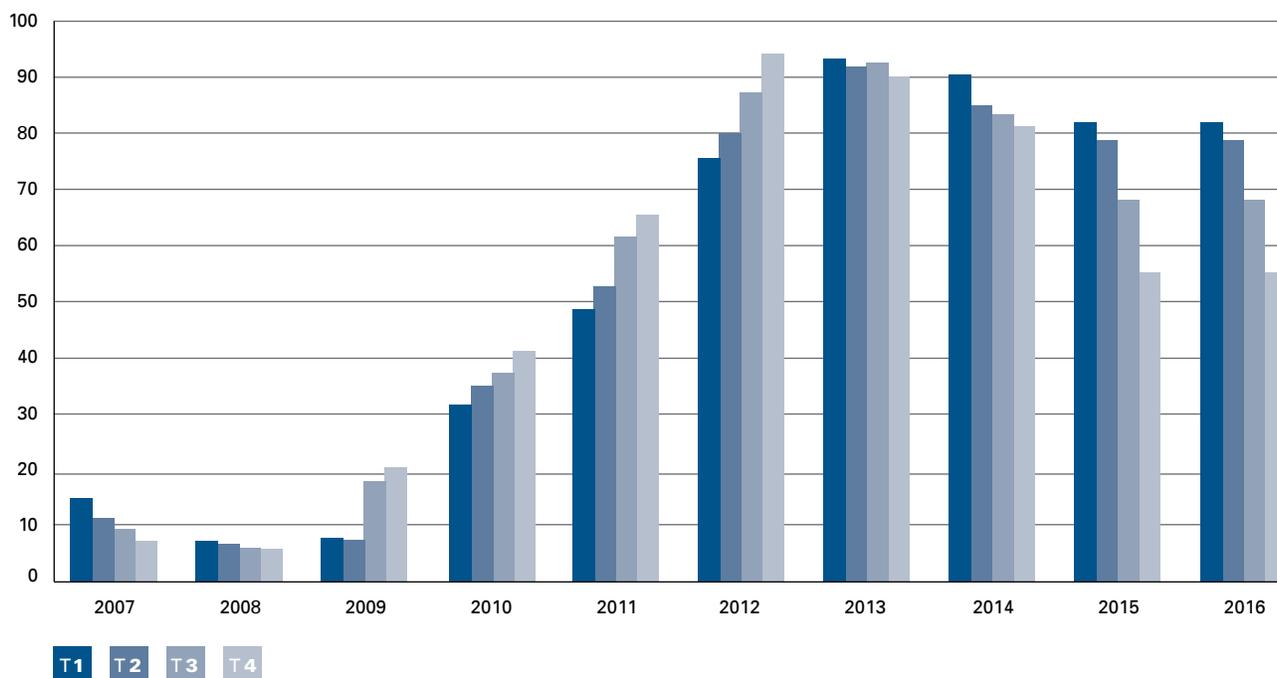
Pendant l'exercice 2016, le FMI a accordé des prêts d'un montant total de 0,83 milliard de DTS (1,2 milliard de dollars) aux États membres en développement à faible revenu au titre de programmes soutenus par le fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC). L'encours des prêts concessionnels accordés à 56 États membres s'élevait à 6,5 milliards de DTS au 30 avril 2016. Le tableau 2.4 fournit des informations détaillées sur les nouveaux accords et sur le relèvement du montant des prêts dans le cadre des facilités de financement concessionnel. Le *graphique 2.7* illustre l'évolution de l'encours des prêts concessionnels sur les dix derniers exercices.

Si l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) est essentiellement arrivée à son terme après avoir bénéficié à 36 des 39 pays admissibles, dont le Tchad — dernier bénéficiaire, qui a reçu un allègement de dette en avril 2015 —, le FMI peut aussi accorder des dons en vue d'un allègement de dette aux pays admissibles par le biais du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes

### Graphique 2.6

#### Encours des prêts non concessionnels, exercices 2007–16

(Milliards de DTS)



Source : Département financier du FMI.

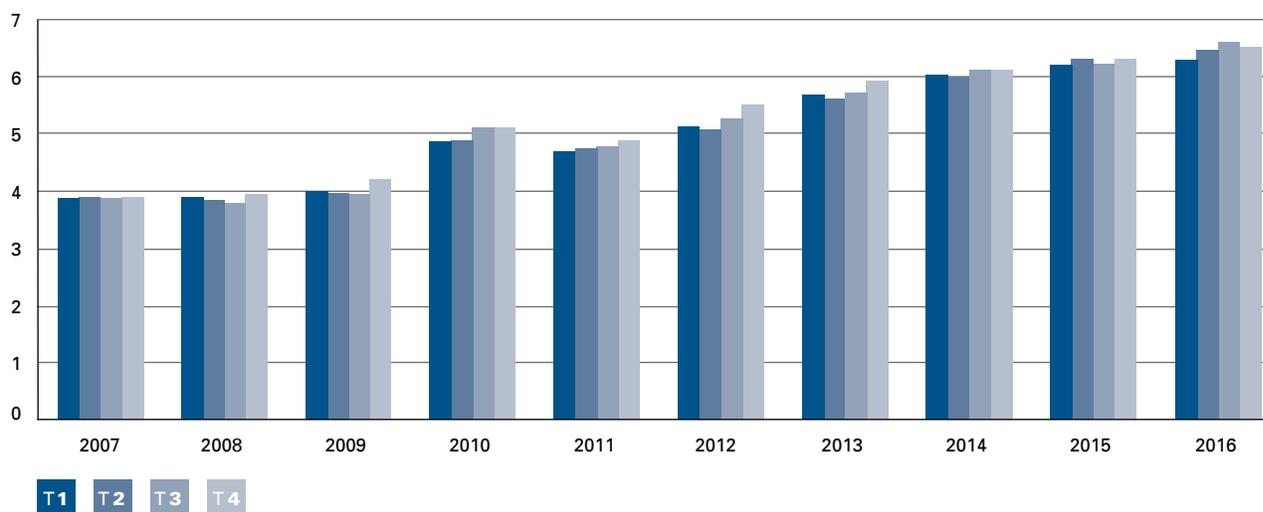
(fonds fiduciaire ARC) créé en février 2015. Le fonds fiduciaire ARC fournit une aide exceptionnelle aux pays qui subissent des catastrophes naturelles majeures, y compris des épidémies potentiellement mortelles qui se propagent rapidement et risquent de toucher d'autres pays, mais aussi d'autres types de catastrophes telles que des tremblements de terre de grande ampleur. Il est financé par le solde du fonds fiduciaire d'allègement de la dette après une catastrophe, par les comptes non utilisés pour le financement de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale ainsi que par des contributions de bailleurs de fonds. Fin avril 2016, le FMI avait accordé 68 millions de DTS de dons au titre de ce fonds fiduciaire pour financer l'allègement de la dette des trois pays les plus touchés par l'épidémie d'Ébola (Guinée, 21,42 millions de DTS; Libéria, 25,84 millions de DTS; Sierra Leone, 20,74 millions de DTS).

En juillet 2015, le FMI a pris des mesures pour renforcer encore le dispositif de sécurité financière des pays à faible revenu dans le cadre d'un effort plus large de la communauté internationale visant à aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable après 2015. Ces mesures étaient les suivantes : 1) relèvement de 50 % des normes et des limites d'accès aux facilités concessionnelles du fonds fiduciaire RPC; 2) rééquilibrage du panachage des financements concessionnels et non concessionnels, qui passe de 1:1 à 1:2 pour les pays relativement

mieux lotis qui reçoivent un soutien financier du FMI sous forme d'une combinaison de financements concessionnels et non concessionnels, pour tenir compte du fait que ces pays ont en général un accès bien plus large aux marchés que cela était prévu au moment de la création des facilités actuelles; et 3) relèvement de l'accès au financement à décaissement rapide au titre de la FCR pour aider les pays en situation précaire, touchés par un conflit ou subissant une catastrophe naturelle, et relèvement du niveau de concessionnalité de cette aide par la fixation permanente du taux d'intérêt des prêts FCR à 0 %.

En novembre 2015, une campagne a été lancée pour lever 11 milliards de DTS de ressources nouvelles pour le fonds fiduciaire RPC, ressources nécessaires pour que le FMI puisse continuer d'accorder des prêts concessionnels aux États membres les plus pauvres et les plus vulnérables. Le FMI a sollicité 14 États membres qui prêtent actuellement des ressources au fonds fiduciaire RPC ainsi qu'un nombre égal de nouveaux prêteurs potentiels, parmi lesquels des grands pays émergents. Les réponses reçues jusqu'à présent, dont trois de nouveaux prêteurs potentiels, couvrent environ trois quarts du montant fixé et celles de cinq autres États membres devraient bientôt arriver. Si l'objectif fixé est atteint, le fonds fiduciaire RPC serait alors en mesure de continuer à accorder des prêts jusqu'à la décennie prochaine.

**Graphique 2.7**  
**Encours des prêts concessionnels, exercices 2007-16**  
 (Milliards de DTS)



Source : Département financier du FMI.

## ÉLABORATION DES PROGRAMMES

### Revue des programmes soutenus par le FMI pendant la crise financière mondiale

En décembre 2015, le Conseil d'administration du FMI a achevé une revue de l'élaboration et des résultats des programmes soutenus par le FMI qui ont été appliqués pendant et après la crise financière mondiale. La discussion des administrateurs s'appuyait sur un document des services du FMI.

Tableau 2.4

#### Accords approuvés et augmentés au titre du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance pendant l'exercice 2016

(Millions de DTS)

Membre	Prise d'effet	Montant approuvé
<b>NOUVEL ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT<sup>1</sup></b>		
Guinée Bissau	10 juillet 2015	17,0
Haïti	18 mai 2015	49,1
São Tomé-et-Príncipe	13 juillet 2015	4,4
<b>Sous-total</b>		<b>70,6</b>
<b>AUGMENTATIONS D'ACCORDS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT<sup>2</sup></b>		
Burkina Faso	5 juin 2015	24,1
Niger	30 novembre 2015	41,1
Sierra Leone	16 novembre 2015	46,7
<b>Sous-total</b>		<b>111,9</b>
<b>NOUVEAUX ACCORDS AU TITRE DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT DE CONFIRMATION<sup>2</sup></b>		
Kenya	14 mars 2016	354,6
Mozambique	18 décembre 2015	204,5
<b>Sous-total</b>		<b>559,1</b>
<b>DÉCAISSEMENTS AU TITRE DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT RAPIDE</b>		
République centrafricaine	14 septembre 2015	8,4
Dominique	28 octobre 2015	6,2
Madagascar	18 novembre 2015	30,6
Népal	31 juillet 2015	35,7
Vanuatu	5 juin 2015	8,5
<b>Sous-total</b>		<b>89,2</b>
<b>Total</b>		<b>830,8</b>

Source : Département financier du FMI.

<sup>1</sup>Anciennement Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

<sup>2</sup>Seul le montant de l'augmentation est indiqué.

Cette revue a été l'occasion d'actualiser l'évaluation des 32 programmes soutenus par le compte des ressources générales du FMI et appliqués par 27 pays de septembre 2008 à juin 2013. En utilisant divers instruments de prêt représentant au total 420 milliards de DTS (environ 577 milliards de dollars), le FMI a apporté son concours à des pays de la zone euro qui mettaient en place des pare-feu contre la contagion financière, à des pays émergents, à de petits États aux prises avec l'effondrement des flux commerciaux et financiers en 2008–09, ainsi qu'à des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord engagés dans des réformes au lendemain du Printemps arabe de 2011.

Le Comité monétaire et financier international avait demandé cette revue des programmes soutenus par le FMI en vue de l'amélioration des conseils fournis par l'institution et des accords futurs. La première revue de ce type a eu lieu en 2009 et a été suivie de mises à jour sur la période 2010–12.

Les administrateurs ont souscrit à la conclusion du document de 2015 selon laquelle en renforçant la confiance et en apportant des ressources, les programmes soutenus par le FMI, avec d'autres initiatives menées à l'échelle mondiale, ont contribué à contenir les effets négatifs de la crise financière mondiale et à définir la voie à suivre pour en sortir. Les administrateurs ont relevé que le soutien financier du FMI avait permis d'effectuer les ajustements nécessaires de manière plus progressive. À leurs yeux, les programmes ont donné aux pays le répit nécessaire pour s'attaquer aux problèmes de fond, commencer à redresser les déséquilibres macroéconomiques et assainir les bilans.

Les administrateurs se sont félicités des efforts qui sont déployés afin de mettre à profit les résultats des programmes passés pour élaborer les nouveaux programmes. Ils ont noté en particulier les changements apportés aux programmes, notamment l'adoption dans certains programmes d'un rythme plus lent mais toujours approprié pour l'assainissement des finances publiques, les efforts accrus pour opérer une dévaluation interne, le renforcement des incitations à restructurer la dette pour remédier au surendettement privé, et la restructuration de la dette souveraine lorsque cela est nécessaire dans certains nouveaux programmes.

#### Réforme du régime d'accès exceptionnel

En janvier 2016, le Conseil d'administration du FMI a approuvé une réforme du régime d'accès exceptionnel aux ressources du FMI tendant à mieux calibrer cet accès en fonction de la situation d'endettement des États membres concernés, en évitant des coûts inutiles pour les États membres, les créanciers et le système financier dans son ensemble. Le régime d'accès exceptionnel

s'applique aux financements du FMI qui dépassent les limites normales, qui sont fondées sur le montant de la quote-part de l'État membre concerné.

Cette réforme a été proposée dans un document d'avril 2015 des services du FMI intitulé «Le dispositif de prêt du FMI et la dette souveraine — Considérations complémentaires» et faisait suite à un débat préliminaire du Conseil sur ce sujet en 2014. Au même titre que la réforme de décembre 2015 concernant la politique de non-tolérance des arriérés, cette réforme fait partie du programme de travail en quatre volets sur la résolution de la crise de la dette souveraine approuvée par le Conseil d'administration du FMI en 2013. Elle vise à renforcer les incitations à engager une action collective lorsque le soutien du secteur officiel est nécessaire et à empêcher les créanciers bilatéraux officiels non contributeurs de bloquer un programme soutenu par le FMI.

La réforme prévoit la suppression de l'«exemption systémique» adoptée en 2010, une plus grande souplesse pour les États membres dont la dette est jugée viable sans que cette probabilité soit élevée, et une clarification du critère concernant l'accès aux marchés. Lorsque la dette est jugée viable sans que cette probabilité soit élevée, la réforme donne aussi au FMI la souplesse nécessaire pour subordonner son financement à un éventail plus large d'opérations d'allègement de la dette, y compris l'option la moins perturbatrice d'un «reprofilage de la dette» — autrement dit, un court allongement des échéances devenant exigibles au cours du programme, généralement sans réduction du principal ou des coupons.

Les administrateurs se sont déclarés favorables à la suppression de l'exemption systémique pour plusieurs raisons :

- Dans la mesure où la dette d'un pays rend celui-ci particulièrement vulnérable en dépit des efforts d'ajustement prévus, l'utilisation de l'exemption systémique pour différer les mesures correctives risque de plomber ses perspectives de réussite et de compromettre la garantie de sauvegarde des ressources du FMI.
- Du point de vue des créanciers, le remplacement des créances du secteur privé arrivant à échéance par des créances officielles, en particulier des crédits du FMI, aboutira en fait à la subordination des créances restantes du secteur privé en cas de restructuration.
- L'exemption systémique aggrave l'aléa moral au sein du système financier international et pourrait accentuer l'incertitude sur le marché en période de difficultés pour les États.

- Il n'est pas du tout certain que le recours à l'exemption systémique pour différer des mesures nécessaires concernant la dette limitera les effets de contagion, puisque rien n'est fait pour s'attaquer à la source du problème — à savoir les préoccupations du marché au sujet des vulnérabilités fondamentales en matière d'endettement.

Les changements apportés au régime d'accès exceptionnel du FMI ont pris effet immédiatement et s'appliqueront à l'avenir à toutes les revues des accords existants et à l'approbation des nouveaux accords.

#### INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

*L'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) offre aux pays à faible revenu ne souhaitant pas bénéficier — ou n'ayant pas besoin — d'un concours financier du FMI un outil adaptable leur permettant de faire appel aux conseils et à l'appui du FMI sans avoir à conclure un accord d'emprunt. Cet instrument non financier complète utilement les facilités de prêt du FMI qui relèvent du fonds fiduciaire RPC. L'ISPE aide les pays à concevoir des programmes économiques efficaces et à envoyer des signaux clairs aux donateurs, aux créanciers et au grand public en ce qui concerne la solidité de leurs politiques.*

En juin 2015, le Conseil d'administration a approuvé l'application d'un ISPE de trois ans pour le Sénégal. Cet instrument de soutien appuie la mise en œuvre d'un programme triennal de réformes macroéconomiques destiné à accompagner la mise en œuvre du Plan Sénégal émergent, qui forme la stratégie du gouvernement visant à promouvoir la croissance et réduire la pauvreté tout en préservant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette.

Les autorités entendent se centrer sur l'augmentation des recettes fiscales grâce à l'élargissement de l'assiette de l'impôt, et sur la rationalisation des dépenses courantes afin de dégager une marge de manœuvre budgétaire pour le financement des infrastructures et des dépenses sociales. Elles accorderont une attention particulière à la qualité des dépenses, y compris d'équipement, et au renforcement du financement public, de la transparence et de la gouvernance économique. Les autorités entendent accélérer les réformes structurelles afin de promouvoir un climat des affaires plus propice et, partant, encourager le développement du secteur privé.

Jusqu'à présent, le Conseil d'administration a approuvé 18 ISPE en faveur de sept États membres : Cabo Verde, Mozambique, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sénégal et Tanzanie.



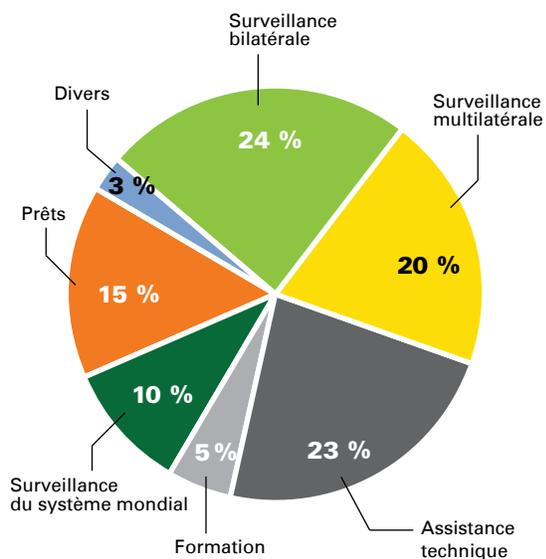
## Développement des capacités

*Le FMI fournit une assistance technique et une formation aux fonctionnaires des États membres — c'est ce qu'il appelle le «développement des capacités» — pour aider ces pays à se doter d'institutions solides et développer les compétences de leurs agents en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques macroéconomiques et financières bien conçues. Le développement des capacités, qui est étroitement lié à la surveillance exercée par le FMI et aux programmes qu'il soutient, est organisé en fonction de la demande des États membres, s'adapte à leurs besoins et est fort apprécié par eux.*

En réponse à la demande des États membres, et avec le ferme soutien de partenaires extérieurs, l'assistance technique et les activités de formation du FMI — qui sont les deux piliers du développement des capacités — ont rapidement pris de l'ampleur ces dernières années. Le développement des capacités a ainsi absorbé plus d'un quart des dépenses administratives du FMI pendant l'exercice 2016. Pour l'essentiel, ces dépenses ont financé l'assistance technique, à raison de 23 %, contre 5 % pour les activités de formation (*graphique 2.8*).

Les activités de développement des capacités du FMI ont continué de s'accroître pendant l'exercice 2016, surtout au Moyen-Orient et en Asie centrale, ainsi que dans l'Hémisphère occidental et en Afrique subsaharienne. La part de l'assistance technique consacrée aux questions monétaires et financières ainsi qu'aux questions budgétaires a augmenté. Au total, les dépenses directes pour les activités de développement des capacités ( financées sur ressources extérieures et par le FMI) ont atteint 256 millions de dollars pendant l'exercice 2016, contre 242 millions de dollars pendant l'exercice 2015, soit une progression de 6 % (*graphique 2.9*). La proportion financée sur ressources extérieures s'est élevée à 127 millions de dollars, ce qui représente 49 % du total, soit une augmentation de près de 8 % pendant l'exercice.

**Graphique 2.8**  
**Coûts relatifs des principales activités du FMI, exercice 2016**



Source : Bureau du budget et de la planification du FMI, Système analytique de quantification et d'estimation des coûts (ACES).

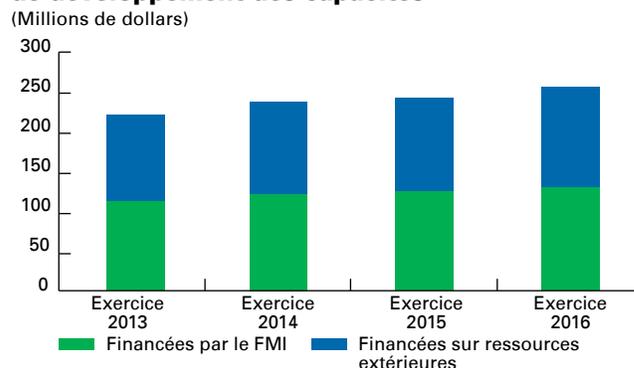
En mars 2016, le FMI a signé un protocole d'accord avec le gouvernement indien en vue de l'ouverture d'un nouveau Centre régional de formation et d'assistance technique en Asie du Sud (SARTTAC), qui sera basé à Delhi. Premier centre à intégrer pleinement les activités de formation et d'assistance technique, il constituera un modèle pour les futurs travaux du FMI en matière de développement des capacités. Il desservira le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde, les Maldives, le Népal et le Sri Lanka dans un grand nombre de domaines, dont la gestion macroéconomique et budgétaire, les opérations monétaires, la réglementation et la supervision du secteur financier, et les statistiques macroéconomiques. La création du SARTTAC a été rendue possible par les concours financiers proposés rapidement par l'Inde, la République de Corée et l'Australie.

### ASSISTANCE TECHNIQUE

La prestation d'assistance technique a augmenté pendant l'exercice 2016, surtout en Afrique subsaharienne, au Moyen-Orient et en Asie centrale, et dans l'Hémisphère occidental (*graphique 2.10*). Près de la moitié de l'assistance technique du FMI continue de bénéficier aux pays en développement à faible revenu (*graphique 2.11*).

Pendant l'exercice 2016, l'Afrique subsaharienne a reçu la plus grande partie de l'assistance technique, ce qui tient au nombre élevé de pays en développement à faible revenu dans la région. La prestation d'assistance technique dans les domaines monétaire et financier

**Graphique 2.9**  
**Dépenses consacrées aux activités de développement des capacités**



Source : Bureau du budget et de la planification du FMI, Système analytique de quantification et d'estimation des coûts (ACES).

ainsi que dans le domaine budgétaire a augmenté en réponse à la demande des États membres (*graphique 2.12*). La moitié environ de l'assistance technique fournie par le FMI a continué d'être consacrée aux questions budgétaires.

## FAITS SAILLANTS DU RENFORCEMENT

### DES CAPACITÉS BUDGÉTAIRES

Les activités du FMI consacrées au développement des capacités sont intégrées au dialogue que le FMI mène avec les États membres dans le cadre de ses activités de surveillance ou des programmes qu'il soutient. Pendant l'exercice 2016, le FMI a continué d'apporter son concours aux États membres dans le cadre des programmes qu'il appuie. En **Jamaïque**, il a étudié les effets d'une réforme récente de la fiscalité ainsi que la taxation des secteurs financiers et des télécoms, et il a contribué à l'élaboration de diverses solutions pour améliorer la neutralité du système fiscal. Au **Malawi**, qui cherchait à devenir moins tributaire des dons, souvent volatils, le FMI a élaboré des solutions pour mobiliser des recettes, notamment en faisant peser la pression fiscale davantage sur la consommation que sur les revenus, avec une réduction de l'impôt sur les sociétés et une rationalisation des avantages fiscaux. En **Tunisie**, le FMI a fourni des conseils au sujet d'une réforme fiscale envisagée après la révolution qui vise à simplifier le système fiscal et à le rendre plus neutre et plus progressif, tout en procurant davantage de recettes.

Le FMI poursuit ses activités de développement des capacités pour renforcer progressivement les capacités institutionnelles et décisionnelles des États membres, en particulier les pays à faible revenu et les États fragiles ainsi que les petits États. Au **Mali**, face à la nécessité de décentraliser le système budgétaire, comme le

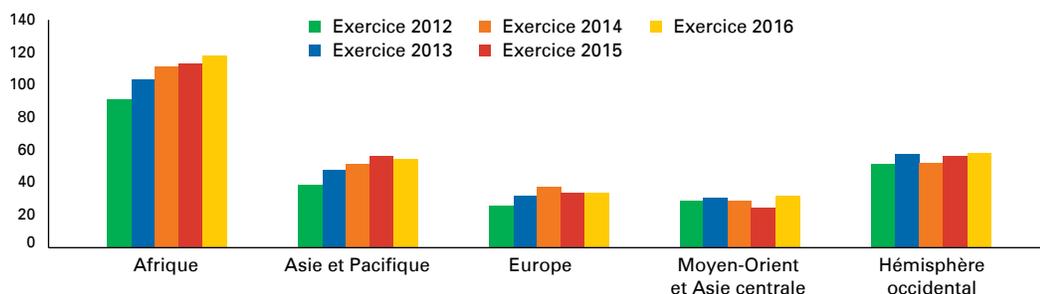
prévoit l'Accord de paix de 2015, le FMI a fourni une assistance technique à grande échelle pour assurer le transfert progressif de 30 % des recettes publiques aux régions du pays à l'horizon 2018. En **Guinée**, après la crise d'Ébola, le FMI a maintenu son engagement intensif aux côtés du pays, en lui apportant un soutien sur le terrain pour renforcer les capacités de gestion de trésorerie et les systèmes comptables, avec l'aide d'un conseiller résident. En **République centrafricaine**, après trois années de perturbations politiques, le FMI a répondu rapidement à la demande d'assistance technique du pays en envoyant une mission pour rétablir les principales fonctions de gestion des finances publiques. Pour la **Somalie**, l'amélioration de la gouvernance dans les principales institutions d'État est indispensable pour que la reconstruction et le développement économiques puissent avancer. Lors d'un atelier du FMI à Nairobi, les autorités somaliennes ont préparé un projet de stratégie de réforme ainsi qu'un plan d'action pour la gestion des finances publiques portant sur la période 2016–20. Le plan d'action concerne quatre domaines principaux : mobilisation de recettes (fiscales et douanières), contrôles internes (y compris les arriérés), prévisions et gestion de la trésorerie, ainsi que comptabilité et communication des données budgétaires.

En matière budgétaire, les demandes d'assistance ont porté surtout sur la mobilisation de ressources intérieures. En **Côte d'Ivoire**, un projet triennal financé par le fonds fiduciaire spécialisé sur la politique et l'administration fiscales a aidé les autorités à mettre en place une administration fiscale organisée par fonctions, à restructurer le réseau de bureaux selon les principes de la segmentation des contribuables, et à mettre en œuvre un plan global d'amélioration de la discipline fiscale. Les autorités ont ainsi pu améliorer sensiblement les taux de respect des obligations fiscales

### Graphique 2.10

#### Prestation d'assistance technique, par régions

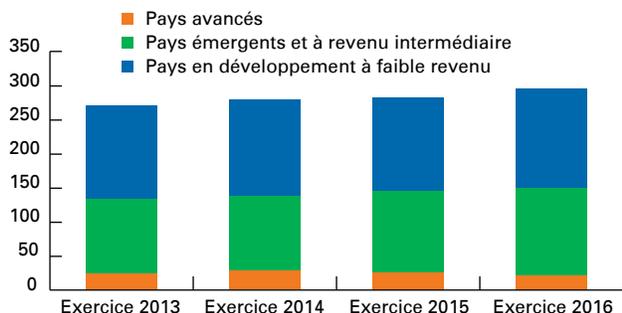
(Années-personne d'assistance sur le terrain)



Source : Système de gestion des informations sur les voyages du FMI (TIMS).

**Graphique 2.11**  
**Prestation d'assistance technique,**  
**par groupes de revenu**

(Années-personne d'assistance sur le terrain)



Source : Système de gestion des informations sur les voyages du FMI (TIMS).

des contribuables moyens et des gros contribuables. À la **Grenade**, le FMI a aidé le département des recettes à mener sa réforme pour assurer la viabilité des finances publiques ainsi que l'instauration d'un environnement macroéconomique stable de nature à favoriser la croissance. Les réformes ont consisté en : la création d'une unité spéciale chargée de veiller au respect des obligations fiscales par les contribuables moyens et les gros contribuables, l'annulation des dettes fiscales irrécouvrables et des mesures exécutoires effectives, le recentrage du plan d'audit sur les principaux risques d'indiscipline fiscale et le renforcement des capacités de gestion. Au **Koweït**, le FMI participe à l'élaboration d'un système fiscal indépendant du pétrole depuis la fin de 2011, c'est-à-dire bien avant que les cours du pétrole ne commencent à s'effondrer. Cette assistance recouvre des études diagnostiques, la conception de politiques pour organiser les taxes sur la consommation et l'impôt sur le revenu, et la rédaction de nouvelles lois fiscales.

Dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités dans les pays riches en ressources naturelles, le FMI a aidé **l'Ukraine**

à élaborer et mettre en œuvre un nouveau régime fiscal des ressources gazières. Au **Ghana**, il a organisé des ateliers interactifs avec les autorités sur la modélisation budgétaire et la prévision des recettes issues des ressources naturelles, avec le soutien du fonds fiduciaire multipartenaire spécialisé dans la gestion de la richesse tirée des ressources naturelles. En **Ouganda**, des lois adoptées récemment suivent en grande partie les conseils donnés par le FMI





dans des domaines essentiels, dont un nouveau modèle pour les accords de partage de la production, l'application d'une taxe sur la valeur ajoutée au secteur des industries extractives et le calcul du revenu imposable des détenteurs de permis d'exploitation pétrolière. Le FMI et le ministère des Finances de **Colombie** ont organisé ensemble une conférence sur «la détermination de la base d'imposition des industries extractives dans la région andine», qui a permis des échanges de vues et d'expériences sur la protection effective de la base d'imposition contre les stratégies de planification fiscale, l'adoption de régimes plus souples et plus adaptables pour l'exploitation pétrolière et minière, et l'amélioration de la coopération régionale.

Le FMI élabore aussi un ensemble **d'instruments d'évaluation budgétaire** pour renforcer les fondements analytiques de la surveillance dans ce domaine, guider les réformes budgétaires structurelles et fixer des priorités à l'assistance technique. Pendant l'exercice 2016, l'outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale a été lancé avec un large éventail d'agences partenaires et est devenu une référence importante pour l'assistance technique du FMI dans le domaine de l'administration des recettes. Le nouvel instrument d'évaluation de la gestion des investissements publics a aussi été présenté au Conseil d'administration du FMI pendant l'exercice et fait l'objet d'une expérimentation dans plusieurs pays en coopération avec la Banque mondiale.

#### **FAITS SAILLANTS DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LE DOMAINE MONÉTAIRE ET LE SECTEUR FINANCIER**

L'assistance technique dispensée dans les domaines monétaire et financier a continué d'évoluer avec les besoins des États membres et en raison de la complexité et de l'interconnexion croissante du système financier mondial. Le FMI a élargi ses sphères de compétence, en y incluant notamment la supervision fondée sur le risque, la mise en œuvre des normes de fonds propres dites de Bâle II/III et les politiques macroprudentielles, tout en poursuivant ses travaux dans des domaines traditionnels que sont la réglementation et la supervision financières, la prévention et la gestion des crises, les politiques monétaires et de taux de change et les opérations de banque centrale.

En Afrique, l'assistance technique du FMI a bénéficié surtout aux États fragiles et aux pays sortant de conflits, entre autres pays en développement. Ainsi, au **Soudan du Sud**, il met en œuvre un programme quinquennal multipartenaire reposant sur un fonds fiduciaire pour promouvoir la stabilité financière et macroéconomique en renforçant les capacités institutionnelles et le cadre d'action de la banque centrale. D'une manière plus générale, le travail de fond effectué en Afrique subsaharienne s'appuie sur les cinq centres d'assistance technique répartis dans toute la région. En Asie et dans le Pacifique, l'assistance technique dans le domaine de la supervision bancaire a porté, au **Cambodge**, au **Myanmar** et au

### Encadré 2.6 : L'aide du FMI à l'Ukraine dans les secteurs monétaire et financier

L'économie et le secteur financier de l'Ukraine émergent de la plus grave crise qu'ait connue le pays depuis l'indépendance, crise due à la fois au conflit militaire dans l'Est du pays et aux déséquilibres structurels considérables qui se sont accumulés sur plusieurs décennies. Pendant longtemps, le secteur financier a fonctionné sans réglementation adaptée ni supervision effective, ce qui a contribué à une augmentation rapide du nombre d'établissements financiers, dont beaucoup servaient uniquement à financer des entreprises liées, d'où une insuffisance de provisions et des ratios de fonds propres exagérés. Cette situation était aggravée par une protection juridique insuffisante des créanciers.

Pour renforcer le système financier, des mesures ont dû être prises simultanément dans plusieurs domaines afin notamment d'améliorer le cadre juridique, la réglementation et la supervision du système financier, ainsi que le suivi, l'évaluation et l'élimination des risques pour le système financier. Dans le contexte d'un vaste et ambitieux programme de réforme soutenu par le FMI et appliqué par le gouvernement pour remédier aux déséquilibres macroéconomiques et aux déficiences structurelles, l'Ukraine reçoit du FMI une assistance technique de grande ampleur pour les questions touchant aux secteurs monétaire et financier. Cette assistance est fournie dans le cadre d'un projet de renforcement des capacités financé par Affaires mondiales Canada, qui apporte un concours à la Banque nationale

d'Ukraine (BNU), au Fonds de garantie des dépôts et à la Commission boursière et financière nationale.

Il reste encore du chemin à parcourir, mais des progrès sensibles ont été réalisés pendant l'exercice 2016, notamment :

- des changements juridiques et réglementaires visant à renforcer l'indépendance institutionnelle et financière de la BNU, à accroître la transparence du secteur bancaire, et à mettre en place les meilleures pratiques internationales pour que les banques soient mieux à même de résister aux chocs et aux difficultés à venir;
- un soutien technique pour la réalisation d'une étude diagnostique ambitieuse et détaillée des vingt plus grandes banques, avec en particulier une revue de la qualité des actifs et des tests de résistance;
- des améliorations de la réglementation et de la supervision bancaires, avec notamment le passage à une supervision fondée sur le risque, un meilleur système d'alerte avancée et des contrôles sur place, un renforcement de la réglementation et de la supervision des activités des parties liées, et l'adoption des normes internationales d'information financière (IFRS);
- des améliorations du processus de décision en matière monétaire, avec notamment le renforcement de la politique monétaire et de la communication y afférente, la rationalisation et l'élimination progressive de certaines des restrictions de change les plus contraignantes, et la rationalisation des opérations monétaires.

**Népal**, sur la mise en place d'un cadre réglementaire fondamental et le développement des compétences de supervision afin de préserver la stabilité financière, tandis qu'en **Indonésie** et aux **Philippines**, l'assistance fournie visait à faciliter le passage à une supervision fondée sur le risque. Le **Sri Lanka** et le **Soudan** ont bénéficié d'évaluations diagnostiques de la stabilité financière, domaine qui suscite une attention croissante. En Europe, l'assistance fournie à l'**Ukraine** avait pour but de renforcer la supervision bancaire, le marché des changes, l'émission d'instruments de dette intérieure, la politique monétaire et la structure de la banque centrale (*encadré 2.6*).

Au Moyen-Orient et en Asie centrale, le concours du FMI a contribué à renforcer la gestion de crise au **Maroc**, à améliorer la supervision bancaire en **République kirghize** et en **Tunisie**, et à moderniser le travail d'analyse et d'étude de la banque centrale au **Turkménistan**. Dans l'Hémisphère occidental, l'assistance technique fournie à la **Banque centrale des Caraïbes orientales** a porté sur la supervision bancaire, la résolution bancaire et la prévention des crises, afin de soutenir l'union monétaire. L'assistance dispensée au **Paraguay** a été centrée sur la mise en œuvre du ciblage de l'inflation et de la supervision fondée sur le risque.



## FAITS SAILLANTS DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS STATISTIQUES

Pour que leur prise de décision économique repose sur des bases solides, les États membres ont besoin de statistiques macroéconomiques de haute qualité. À cette fin, le Département des statistiques du FMI fournit une assistance technique et une formation aux États membres, en particulier aux pays à faible revenu et aux États fragiles. Ce soutien a permis d'améliorer et de développer les données macroéconomiques, et d'en faciliter l'accès pour les hauts responsables publics, les acteurs des marchés de capitaux et d'autres parties prenantes, dont le grand public. Ces cinq dernières années, les activités de développement des capacités dans le domaine des statistiques ont augmenté de plus de 70 %, avec des financements de partenaires bilatéraux et multilatéraux. Outre les cours traditionnels sur les statistiques macroéconomiques, la formation couvre désormais des domaines de pointe, tels que les bilans, les indices des prix de l'immobilier et les statistiques de position transfrontalières.

Le plus grand projet de développement des capacités dans le domaine des statistiques bénéficie à 44 pays en Afrique ainsi qu'au Moyen-Orient et en Asie centrale, dans le cadre de l'Initiative d'amélioration de la diffusion des données. Il est financé par le Département britannique pour le développement international (DFID) et est entré dans sa seconde phase en mai 2015. Les nouvelles enquêtes sur les flux de capitaux privés réalisées dans le cadre de ce projet ont permis d'améliorer les statistiques du secteur extérieur et de redéfinir l'année de référence des comptes nationaux, ce qui a fourni aux responsables publics une vision plus exacte et souvent très différente de la taille et de la structure de l'économie.

Trois pays d'Asie centrale — l'**Azerbaïdjan**, la **République kirghize** et le **Tadjikistan** — ont amélioré leurs statistiques du secteur extérieur après avoir développé leurs capacités statistiques avec l'aide du FMI. Grâce à un financement du Secrétariat d'État à l'économie

de la Suisse, ils ont développé les systèmes existants de manière à ce que leurs statistiques soient plus complètes, plus cohérentes, plus exactes et produites dans de meilleurs délais. En mars 2016, ces trois pays avaient appliqué la toute dernière méthodologie (basée sur la sixième édition du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale*, MBP6) pour produire des statistiques de balance des paiements et deux d'entre eux avaient commencé à établir conformément au MBP6 les statistiques de la position extérieure globale et de la dette extérieure, et à les diffuser chaque trimestre.

Le FMI a mis à profit la technologie pour améliorer la diffusion des données et a rendu ainsi les statistiques macroéconomiques plus faciles d'accès et plus prévisibles. En mai 2015, le Conseil d'administration du FMI a approuvé le Système général de diffusion des données amélioré (SGDD-a), qui est conçu pour aider les participants à améliorer la transparence des données et la gouvernance en publiant les données indispensables à l'analyse des conditions macroéconomiques. En collaboration avec la Banque africaine de développement, le FMI a mis en œuvre une plateforme de données ouverte qui améliore considérablement la diffusion des données dans une vingtaine de pays d'Afrique. L'assistance technique du FMI a déjà permis à deux pays de mettre en œuvre le SGDD-a : le **Botswana** en novembre 2015 et le **Nigeria** en février 2016.

## FAITS SAILLANTS DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS JURIDIQUES

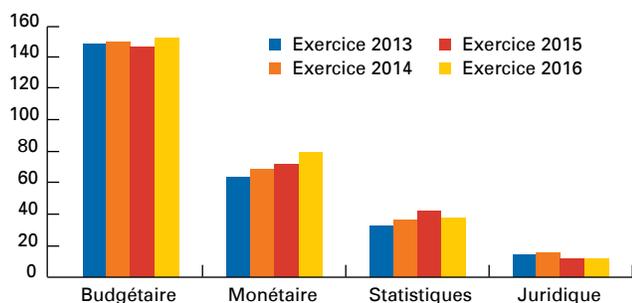
La demande d'assistance technique à caractère juridique, tant dans les pays appliquant un programme du FMI que dans les autres, s'est maintenue pendant l'exercice 2016 dans les domaines suivants : lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), législation financière et budgétaire, faillites et exécution des créances.

Le FMI a poursuivi ses activités de LBC/FT aux côtés du Groupe d'action financière (GAFI), de la Banque mondiale, du groupe Egmont des unités de renseignement financier et d'organismes régionaux de type GAFI. Le FMI a dirigé l'évaluation du Canada selon la norme internationale révisée. Il a poursuivi le programme mondial efficace d'assistance technique appuyé par le fonds fiduciaire multipartenaire spécialisé sur la LBC/FT; fourni au Myanmar et à l'Ukraine une assistance technique financée respectivement par le Japon et le Canada; renforcé sa présence aux côtés des États du Golfe et dans la lutte contre le financement du terrorisme; et continué à coordonner ses activités tant sur le plan interne qu'avec un grand nombre de prestataires d'assistance internationaux.

Graphique 2.12

### Prestation d'assistance technique par domaine

(Années-personne d'assistance sur le terrain)



Source : Système de gestion des informations sur les voyages du FMI (TIMS).



Dans le domaine de la législation financière et budgétaire, l'assistance technique concernant les opérations des banques centrales, la réglementation et la supervision bancaires, la résolution bancaire et la gestion des crises a été maintenue aux niveaux antérieurs. En revanche, l'assistance technique consacrée aux infrastructures de marché (systèmes de paiement) a été minime, mais elle continue de croître en ce qui concerne le cadre juridique de la gestion des finances publiques, comme les années précédentes.

L'assistance technique en matière d'administration fiscale a continué de faire l'objet d'une forte demande dans les principaux domaines que sont l'impôt sur le revenu, la taxe sur la valeur ajoutée et les procédures fiscales, avec une place particulière pour les aspects internationaux qui traduit l'intérêt croissant au niveau mondial pour les questions fiscales internationales. De même, les questions de législation fiscale internationale ont été au centre du séminaire qui s'est tenu au siège du FMI et d'une séance de formation organisée au Koweït qui était consacrée plus particulièrement aux aspects régionaux.

Le FMI a continué de fournir une assistance technique à ses États membres dans les domaines de la solvabilité des entreprises et des ménages et de l'exécution des créances en vue d'assurer la remise à flot rapide des entreprises viables et la liquidation des entreprises non viables, et d'améliorer le processus d'exécution des créances. Il a aussi organisé deux ateliers pour les hauts responsables publics à l'Institut multilatéral de Vienne, l'un consacré à l'insolvabilité des entreprises et des ménages, l'autre à certains aspects de l'exécution des créances.

## FORMATION

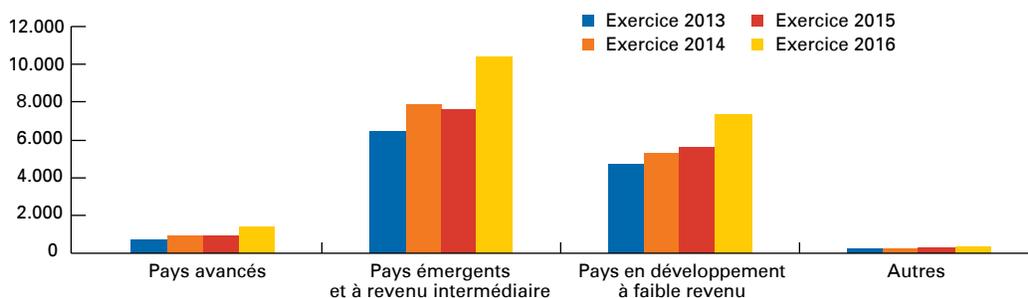
Le programme de formation du FMI, qui fait partie intégrante de sa mission en matière de développement des capacités, s'efforce de s'adapter aux évolutions macroéconomiques et aux nouveaux défis qui se font jour au niveau mondial, ainsi qu'à la demande des États membres et aux innovations technologiques. Les cours prévoient des conférences théoriques, des ateliers pratiques et l'étude d'outils analytiques. Les cours en ligne du FMI, qui sont gratuits et ouverts à quiconque dispose d'une connexion Internet, ont continué de se développer avec : l'ajout de la deuxième partie du cours sur la Programmation et les politiques financières et d'un cours sur l'Analyse des marchés financiers; des versions espagnoles et russes de la première partie du cours sur la Programmation et les politiques financières; et la version française du cours sur l'Analyse de viabilité de la dette, axé plus particulièrement sur les questions de viabilité et de gestion de la dette auxquelles sont confrontés les pays à faible revenu. La participation aux cours en ligne a fait un bond considérable, de 218 %, pour atteindre 30 % de la formation dispensée par le FMI pendant l'exercice 2016.

Au cours de l'exercice, le FMI a organisé 375 actions de formation, auxquelles ont participé 14.457 responsables des États membres. Pour la plupart, elles ont été dispensées par l'intermédiaire du réseau de programmes et de centres régionaux de formation du FMI, le reste ayant été offert au siège du FMI ou à d'autres sites étrangers. La variété des thèmes traités permet de répondre à des besoins très divers, qui recouvrent la politique macroéconomique, la prévision et la modélisation macroéconomiques, la programmation et les politiques financières, les questions touchant au secteur

Graphique 2.13

### Participation aux actions de formation, par groupes de revenu

(Semaines-participant)



Source : Système de suivi des participants et des candidats du FMI (PATS).



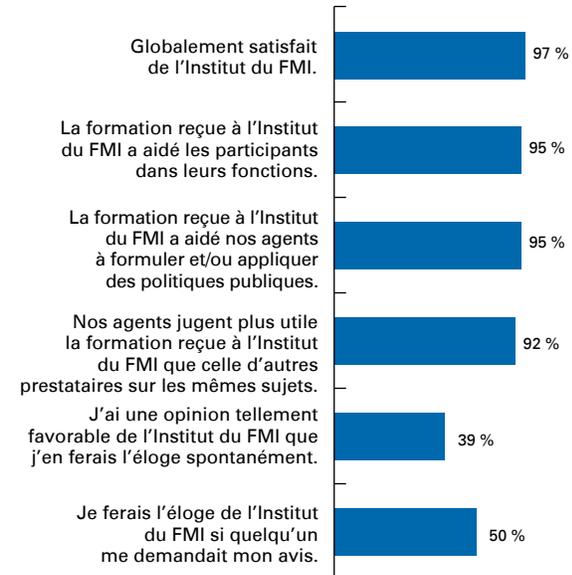
financier, des questions budgétaires particulières, les statistiques macroéconomiques, les évaluations et les questions juridiques. Ce sont les pays émergents qui ont bénéficié de la majorité des actions de formation, avec 53 % du total pour l'exercice (*graphique 2.13*). Sur le plan régional, c'est l'Afrique subsaharienne qui a été la première bénéficiaire, avec 28 % du total, suivie de la région Asie et Pacifique, puis de la région Moyen-Orient et Asie centrale (*graphique 2.14*).

### Expérience des bénéficiaires

Le FMI recueille l'opinion des organismes qui envoient des participants sur l'efficacité de ses programmes de formation et sur les besoins de formation futurs au moyen d'enquêtes administrées de façon indépendante et réalisées tous les trois ans. La dernière enquête triennale, qui couvre la formation dispensée sur la période 2012–14, a produit des résultats très positifs, avec un taux de satisfaction globale de 97 % (*graphique 2.15*). Globalement, l'Institut du FMI jouit d'une très bonne réputation parmi les organismes utilisateurs.

Pour mettre à profit les synergies entre l'assistance technique et la formation, les services du FMI ont lancé à titre expérimental des formations sur mesure consacrées à la politique monétaire, en collaborant avec les banques centrales du Ghana, du Mozambique, de la Communauté est-africaine et du Sri Lanka pour élaborer un système d'analyse et de prévision afin de renforcer le cadre de leur politique monétaire. Des ateliers régionaux sont organisés pour permettre un apprentissage entre pairs et le partage d'expériences.

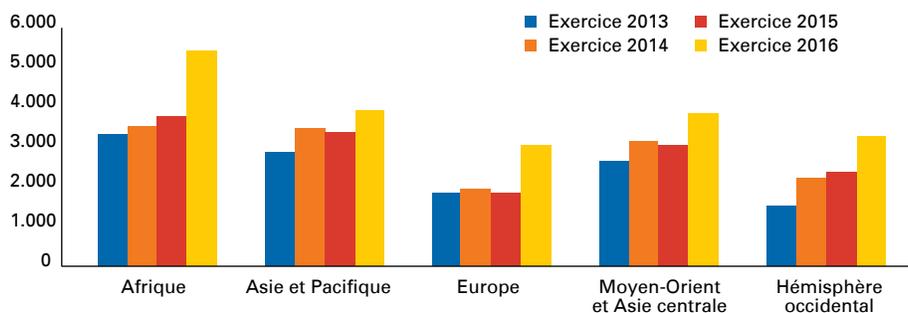
**Graphique 2.15**  
Enquête triennale sur la formation dispensée par le FMI, 2015



Source : Institut du FMI pour le développement des capacités.

**Graphique 2.14**  
Participation aux actions de formation, par régions

(Semaines-participant)



Source : Système de suivi des participants et des candidats du FMI (PATS).



## PARTENARIATS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

Pendant l'exercice 2016, le FMI a reçu 126,3 millions de dollars de nouvelles contributions à ses activités de développement des capacités et les activités financées par des partenaires l'ont été à hauteur de 142 millions de dollars. Les cinq premiers partenaires sont le **Japon**, l'**Union européenne**, la **Suisse**, le **Royaume-Uni** et les **Pays-Bas**. Le Japon, premier partenaire, a financé des activités d'assistance technique et de formation à hauteur de 30,4 millions de dollars, dont deux programmes de bourses, tandis que la Suisse a signé un nouvel accord portant sur environ 24,2 millions de dollars pour financer des projets bilatéraux jusqu'en 2020.

Pendant l'exercice, le FMI a continué de développer son réseau mondial de centres régionaux d'assistance technique. Le **Centre régional d'assistance technique des Caraïbes (CARTAC)** a jeté les bases de la nouvelle phase, les principaux partenaires et États membres ayant annoncé leurs contributions en avril 2016. Le **Centre régional d'assistance technique du Pacifique (PFTAC)** entrera dans sa cinquième phase d'opérations en novembre 2016 et le **Centre régional d'assistance technique au Moyen-Orient (METAC)** aura démarré sa nouvelle phase en juin 2016. Le **Centre régional d'assistance technique de l'Amérique centrale (CAPTAC-DR)** a entamé la deuxième année de son deuxième cycle quinquennal avec un engagement confirmé de 8,4 millions de dollars (10 millions de dollars canadiens) de la part du **Canada**, qui, complété par les contributions des partenaires existants, dont le **Luxembourg**, a permis au centre d'assurer comme prévu ses activités de développement des capacités.

Des consultations stratégiques ont eu lieu en cours d'exercice pour jeter les bases d'une nouvelle phase de cinq ans pour les **centres régionaux d'assistance technique de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique centrale et de l'Afrique australe (AFW, AFC et AFS)**, qui devrait commencer entre mai et novembre 2017. Comme cela est indiqué dans la section «Faits saillants régionaux» consacrée à l'Asie, le FMI et l'Inde ont annoncé en mars 2016 un accord sur la création du Centre régional de formation et d'assistance technique en Asie du Sud (SARTTAC) pour renforcer les activités de développement des capacités au **Bangladesh**, au **Bhoutan**, en **Inde**, aux **Maldives**, au **Népal** et au **Sri Lanka**.

En août 2015, le FMI et l'**Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)** ont signé le premier protocole d'accord entre les deux organisations. Le cadre de

coopération renforcée en matière de développement des capacités permettra aux deux institutions de joindre leurs efforts pour affronter les défis économiques mondiaux dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015 arrêté à Addis-Abeba. Pour leur premier projet commun, l'USAID a assuré le financement d'un cours de formation sur la gestion des finances publiques (présentiel et en ligne) conçu par le Département des finances publiques du FMI. Le FMI a aussi signé un nouveau protocole d'accord avec la **Banque européenne d'investissement** visant à renforcer le partenariat entre les deux institutions.

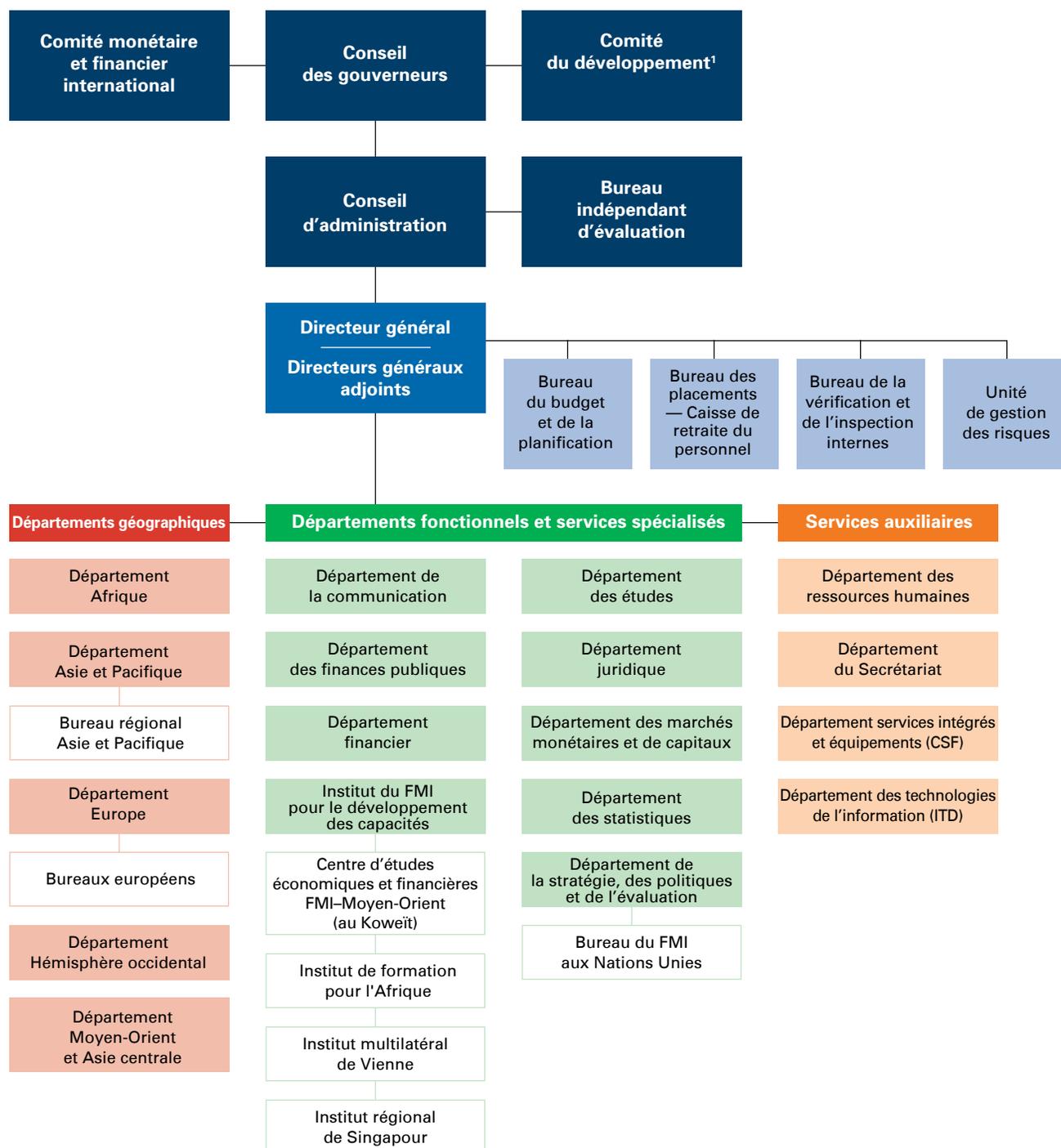
L'Initiative fiscale d'Addis-Abeba a mis en évidence la nécessité d'accroître les capacités des pays moins développés de financer leur programme de développement pour l'après-2015. Le FMI propose des solutions concrètes par le biais de son **fonds fiduciaire pour la mobilisation des recettes** et du **fonds fiduciaire pour la gestion de la richesse issue des ressources naturelles**. Ce dernier aidera les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure à tirer profit au maximum de leurs ressources pétrolières, gazières et minérales, de manière à pouvoir atteindre leurs objectifs de développement économique et de réduction de la pauvreté.

Le FMI contribuera aussi au financement du programme de développement par la création d'un **fonds fiduciaire pour la stabilité du secteur financier**. En effet, il est indispensable que le secteur financier soit stable pour pouvoir atteindre les objectifs de développement essentiels que sont l'amélioration de l'accès aux services financiers et l'approfondissement du secteur financier. Ce fonds fiduciaire appuiera les analyses de la stabilité du secteur financier ainsi que les activités de développement des capacités dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure en fournissant une évaluation diagnostique qui servira de base à des réformes ordonnées du secteur financier.

La **Direction générale «Coopération internationale et développement» de la Commission européenne (DG DEVCO)** et le FMI se sont entendus sur un nouveau partenariat stratégique pour les pays en développement qui permettra de renforcer le dialogue et la coordination entre les deux institutions, la DG DEVCO contribuant à hauteur de 200 millions d'euros au financement des initiatives du FMI en matière de développement des capacités sur la période 2016–20. Le FMI travaille aussi de façon suivie avec d'autres Directions générales de la Commission européenne pour répondre à la forte demande de développement des capacités dans les États membres de l'UE et les pays qui souhaitent en devenir membres.

# Organigramme du FMI

Au 30 avril 2016



<sup>1</sup>Appelé officiellement Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement.

## Les activités du Conseil du FMI

Les 24 membres du Conseil d'administration assurent la conduite générale du FMI. Ils représentent collectivement l'ensemble des 189 États membres. Les grands pays, tels que les États-Unis et la Chine, ont leur propre siège au sein du Conseil, mais la plupart des autres pays forment des groupes d'au moins quatre membres. Le groupe le plus grand compte 23 pays.

### du Conseil

Doyen



En janvier 2015, Aleksei Mozhin, qui représente la Russie, est devenu Doyen du Conseil, c'est-à-dire l'administrateur

y ayant siégé le plus longtemps. Entré au FMI en 1992 comme Administrateur suppléant lors de la création du Bureau de l'Administrateur pour la Russie, il a été élu Administrateur titulaire en 1996.

M. Mozhin a obtenu une licence et un doctorat en économie de l'Université d'État de Moscou et a suivi des études de troisième cycle à l'université de New York à Albany. Avant de servir au FMI, il a été chercheur associé à l'Académie russe des sciences et Directeur du Département du gouvernement russe pour l'interaction avec les institutions financières internationales.

«Je crois fermement à la mission du FMI et au besoin de renforcer la coopération internationale pour améliorer la gouvernance mondiale», explique M. Mozhin.

## réunions formelles du Conseil

210



Le Conseil se réunit d'ordinaire plusieurs fois par semaine. Son travail s'appuie en grande partie

sur les documents préparés par la direction et les services du FMI. Il examine les sujets les plus divers, qui vont des bilans de santé annuels des États membres aux questions de politique économique concernant l'économie mondiale.

## réunions du Conseil consacrées à des pays

164



Le Conseil prend généralement ses décisions par consensus, mais parfois aussi à l'issue d'un vote

formel. Des discussions informelles peuvent avoir lieu sur des questions complexes dont l'examen est encore à un stade préliminaire.

## Finances, organisation et responsabilisation

### BUDGET ET RECETTES

#### Budget à moyen terme

En avril 2015, dans le cadre du budget à moyen terme 2016-18, le Conseil d'administration a fixé le montant total des dépenses administratives nettes pour l'exercice 2016 à 1.051,5 millions de

dollars, ainsi qu'un plafond de 1.289,8 millions de dollars pour les dépenses administratives brutes, dont un report maximum de 42,5 millions de dollars de ressources non dépensées pendant l'exercice 2015 pouvant être dépensées pendant l'exercice 2016. Enfin, le Conseil a approuvé 42,1 millions de dollars de dépenses d'équipement pour la construction d'installations et des projets informatiques (*tableau 3.1*).

Tableau 3.1

#### Budget par grandes catégories de dépenses, exercices 2015–19

(Millions de dollars)

	2015		2016		2017 Budget	2018 Budget	2019 Budget
	Budget	Résultats	Budget	Résultats			
<b>DÉPENSES ADMINISTRATIVES</b>							
Personnel	896	862	908	896	938	...	...
Déplacements <sup>1</sup>	128	112	130	120	123	...	...
Immeubles et autres	193	204	199	199	201	...	...
Réserves pour imprévus	7	...	10	...	11	...	...
<b>Total des dépenses brutes</b>	<b>1.224</b>	<b>1.177</b>	<b>1.247</b>	<b>1.215</b>	<b>1.273</b>	<b>1.310</b>	<b>1.365</b>
Recettes <sup>2</sup>	-197	-167	-196	-176	-200	-214	-238
<b>Total des dépenses nettes</b>	<b>1.027</b>	<b>1.010</b>	<b>1.052</b>	<b>1.038</b>	<b>1.072</b>	<b>1.096</b>	<b>1.127</b>
Report <sup>3</sup>	42	...	42	...	43		
<b>Total des dépenses nettes, report compris</b>	<b>1.069</b>	<b>1.010</b>	<b>1.094</b>	<b>0</b>	<b>1.115</b>	<b>1.096</b>	<b>1.127</b>
<b>Budget d'équipement</b>							
<b>Équipement des bâtiments et technologies de l'information</b>	<b>52</b>	<b>136</b>	<b>42</b>	<b>131</b>	<b>61</b>	<b>61</b>	<b>60</b>
dont : rénovation de HQ1		96		90			

Source : FMI, Bureau du budget et de la planification.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes.

<sup>1</sup>L'exercice 2016 comprend une dotation pour la tenue de l'Assemblée annuelle à l'étranger.

<sup>2</sup>Comprend les activités financées par les donateurs, les dispositifs de partage des coûts avec la Banque mondiale, la vente de publications, l'allocation des garages et diverses autres recettes.

<sup>3</sup>Ressources reportées de l'exercice précédent selon les règles établies.

### Encadré 3.1 : Poursuite de la rénovation du siège

La rénovation du plus ancien des deux immeubles du FMI (HQ1) dans le centre de Washington s'est poursuivie pendant tout l'exercice. Il s'agit de remplacer les installations vétustes, dont la climatisation, les chaudières, les pompes à eau, 18 kilomètres de canalisations, le système d'eau chaude, les dispositifs de gestion du bâtiment et 35.000 installations d'éclairage. La rénovation permettra aussi d'exploiter le bâtiment de façon plus économe en énergie et de façon plus durable, et d'améliorer les espaces de travail en créant des installations plus modernes, adaptables et multifonctionnelles avec davantage d'éclairage naturel pour répondre aux besoins opérationnels du FMI au cours des 20 à 25 prochaines années.

Le déroulement du projet s'est heurté à quelques problèmes techniques inattendus et complexes, ainsi qu'à de nouvelles découvertes d'amiante supplémentaire, ce qui a obligé à élargir les travaux. En janvier 2016, le Conseil d'administration a approuvé un financement additionnel et l'achèvement du projet est maintenant prévu pour 2020.

La phase 1 du projet, qui porte sur plus de 50 % de la surface totale de l'immeuble, a considérablement avancé pendant l'exercice. Plusieurs espaces publics ont été préparés en vue de leur réouverture pendant l'exercice 2017,



Carla Grasso, Directrice générale adjointe (à droite), inspecte le chantier de rénovation de HQ1.

dont l'atrium, la galerie, le café, la cafétéria et les salles de réunion. Deux étages de bureaux ont été complètement rénovés et sont maintenant prêts à accueillir leurs occupants et l'étage suivant a été libéré pour être rénové. Pendant les travaux, certains fonctionnaires ont été installés temporairement dans l'autre immeuble du FMI (HQ2) ou dans des locaux loués à proximité.

Pour obtenir le label LEED (Leadership in Energy and Environmental Design), le projet repose sur des pratiques «vertes» en matière de conception et de construction qui réduiront l'impact sur l'environnement et créeront les conditions nécessaires pour que le fonctionnement et l'entretien de l'immeuble répondent de façon continue aux normes de durabilité.

Pendant l'exercice, les activités du FMI sont restées axées sur la stabilisation progressive de l'économie mondiale après la crise, sur fond d'accentuation des incertitudes quant au rythme du redressement de l'activité et des vulnérabilités. Le FMI a soutenu moins de programmes que pendant l'exercice 2011/12, au cours duquel ils avaient atteint un nombre record, mais la complexité croissante de l'économie mondiale et du système financier a pesé sur ses activités de surveillance et entraîné une hausse des demandes d'assistance technique. L'institution a pu répondre à ces demandes sans augmentation du budget en termes réels grâce à une initiative de rationalisation transversale convenue dans le cadre du budget 2016, ainsi qu'aux efforts consentis par les départements pour redéfinir leurs priorités. Les dépenses administratives effectives se sont chiffrées à 1.038,3 millions de dollars pendant l'exercice, soit 13,2 millions de dollars de moins que le budget net total. Les taux de vacances de postes ont continué de diminuer et atteignent aujourd'hui un niveau considéré comme frictionnel. Les dépenses

consacrées à la sécurité matérielle, tant au siège qu'à l'étranger, et à la sécurité informatique ont continué de s'accroître, en suivant la tendance observée ces dernières années.

Au budget d'équipement, les dépenses au titre des installations et des technologies de l'information se sont chiffrées à 131 millions de dollars, y compris les enveloppes allouées au titre d'exercices précédents. La rénovation de l'immeuble original du FMI s'est poursuivie et plusieurs zones du bâtiment sont entrées dans la phase finale de tests et de réception, avant leur réouverture prochaine. En janvier 2016, le Conseil d'administration a approuvé des fonds supplémentaires pour la rénovation du siège afin de couvrir les coûts imprévus. Les dépenses d'équipement informatique se sont chiffrées à 25,9 millions de dollars et ont servi essentiellement à améliorer la gestion des connaissances, à renforcer les capacités de gestion et d'analyse des données, et à faciliter l'accès aux informations utilisées au sein du FMI et par les responsables nationaux.

Tableau 3.2

### Dépenses administratives indiquées dans les états financiers, exercice 2016

(Millions de dollars, sauf indication contraire)

RÉSULTATS NETS DU BUDGET ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2016	1.038
<b>ÉCART ENTRE LES DATES</b>	
Coûts liés aux retraites et aux prestations postérieures à l'emploi	312
Dépenses d'équipement : amortissement des dépenses de l'exercice en cours et des exercices antérieurs	38
<b>MONTANTS NON INCLUS DANS LE BUDGET ADMINISTRATIF</b>	
Dépenses d'équipement : postes immédiatement passés en charge conformément aux normes IFRS	17
Remboursements au département général (du fonds fiduciaire RPC, du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes [anciennement fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette après une catastrophe] et du département des DTS)	(79)
TOTAL DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES INDIQUÉES DANS LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS	1.326
<b>POUR MÉMOIRE</b>	
Total des dépenses administratives indiquées dans les états financiers vérifiés (millions de DTS)	951

Sources : FMI, Département financier et Bureau du budget et de la planification.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes. Les conversions ont été faites au taux de change moyen pondéré effectif pour l'exercice 2015 d'environ 1,39 dollar pour 1 DTS.

Dans les états financiers, les dépenses administratives du FMI sont comptabilisées sur la base des droits constatés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS). Ces normes exigent une comptabilisation sur la base des engagements ainsi que la comptabilisation et l'amortissement des prestations dues aux employés sur la base de leur valeur actuarielle. Le *tableau 3.2* rapproche de façon détaillée les résultats du budget administratif net pour l'exercice 2016, d'un montant de 1.038 millions de dollars, et les dépenses administratives comptabilisées selon les normes IFRS, d'un montant de 1.326 millions de dollars (951 millions de DTS), comme l'indiquent les états financiers vérifiés du FMI pour l'exercice.

En avril 2016, le Conseil d'administration a approuvé un budget pour l'exercice 2017 qui comprend 1.072,5 millions de dollars de dépenses administratives nettes et un plafond de 1.316,1 millions de dollars pour les dépenses administratives brutes, ainsi qu'un report maximum de 43,3 millions de dollars de ressources non dépensées au titre de l'exercice 2016. Comme à l'accoutumée, de petits ajustements ont été apportés au budget pour tenir compte du relèvement structurel des salaires et des dépenses hors personnel, conformément à l'augmentation des prix. En outre, après quatre années de croissance réelle nulle, le budget 2017 prévoit une hausse de 0,5 % en dollars constants pour financer l'augmentation du coût

pour l'institution de la sécurité matérielle et des technologies de l'information. Le budget d'équipement a été fixé à 60,5 millions de dollars, dont 32,5 millions de dollars pour la construction d'installations et 28 millions de dollars pour les technologies de l'information. Des budgets indicatifs pour les exercices 2018 et 2019 ont aussi été présentés au Conseil d'administration, accompagnés d'indicateurs avancés laissant prévoir des pressions à la hausse correspondant à l'augmentation des demandes des États membres.

### MODE DE FINANCEMENT, COMMISSIONS, RÉMUNÉRATION, RÉPARTITION DES CHARGES ET REVENU NET

#### Mode de financement

Depuis sa création, le FMI était essentiellement tributaire de ses activités de prêt pour financer ses dépenses. Pour se procurer des ressources supplémentaires, il a créé le compte d'investissement en 2006 et investi ses réserves. En 2008, le Conseil d'administration a approuvé un nouveau mode de financement qui prévoit l'établissement d'une dotation financée par le produit de la vente d'une partie des avoirs en or du FMI. En plus de ce nouveau modèle de financement, le Cinquième Amendement aux Statuts du FMI, entré en vigueur en février 2011, a élargi le pouvoir d'investissement du FMI pour lui permettre d'améliorer le rendement attendu de ses placements et de consolider progressivement ses finances. En janvier 2013, le Conseil d'administration a adopté le règlement régissant le compte d'investissement. Il a examiné la stratégie de placement des réserves du FMI en août 2015 et adopté de nouvelles règles en la matière.

#### Commissions

Étant donné le niveau élevé de ses activités de prêt et la faiblesse actuelle des rendements de ses placements, les recettes du FMI continuent de provenir essentiellement des commissions prélevées sur les crédits en cours. Le taux de commission de base (taux d'intérêt) appliqué aux financements du FMI correspond au taux d'intérêt du DTS majoré d'une marge exprimée en points de base. En vertu de la règle adoptée par le Conseil d'administration en décembre 2011, la marge est fixée de manière à couvrir les frais d'intermédiation liée aux financements du FMI et à permettre la constitution de réserves. En outre, cette règle prévoit une vérification croisée pour garantir que le taux de commission reste raisonnable par rapport aux conditions du marché du crédit à long terme. En avril 2016, le Conseil d'administration a décidé de maintenir cette marge à 100 points de base.

Le FMI perçoit aussi des commissions additionnelles en cas d'utilisation de montants de crédit élevés dans les tranches de crédit et au titre d'accords élargis. À la suite de l'entrée en vigueur de la Quatorzième Révision générale des quotes-parts, le Conseil d'administration a révisé les seuils fondés sur les quotes-parts à partir desquels les majorations sont appliquées afin d'atténuer l'effet du doublement des quotes-parts. Une commission additionnelle de

200 points de base, qui est liée à l'encours des crédits, est appliquée en cas d'utilisation d'un crédit supérieur à 187,5 % de la quote-part d'un État membre. Le FMI prélève aussi une commission additionnelle de 100 points de base aux crédits supérieurs à ce même seuil qui restent non remboursés pendant plus de 36 mois dans le cas des tranches de crédit et plus de 51 mois dans le cas des accords élargis.

Outre les commissions périodiques et les majorations, le FMI prélève aussi des commissions de tirage, des commissions d'engagement et des commissions spéciales. Une commission de tirage de 0,5 % est appliquée à chaque décaissement de prêt du compte des ressources générales. Une commission d'engagement remboursable est prélevée sur les montants mis à disposition dans le cadre des accords relevant du compte des ressources générales, tels que les accords de confirmation, les accords élargis, les accords au titre de la ligne de crédit modulable et les accords au titre de la ligne de précaution et de liquidité, pour chaque période de 12 mois. Des commissions d'engagement de 15, 30 et 60 points de base sont prélevées sur les tirages à concurrence de 115 % de la quote-part, compris entre 115 % et 575 % de la quote-part et supérieurs à 575 % de la quote-part, respectivement. Ces commissions d'engagement sont remboursées à mesure de l'utilisation du crédit et au prorata des tirages effectués. Le FMI prélève aussi des commissions spéciales sur le principal impayé et sur les commissions en arriérés de moins de six mois.

### Rémunération et intérêts

En ce qui concerne les charges, le FMI verse des intérêts (rémunération) aux pays membres qui ont une position créditrice au compte des ressources générales («position rémunérée dans la tranche de réserve»). Les Statuts stipulent que le taux de rémunération ne peut être supérieur au taux d'intérêt du DTS, ni inférieur à 80 % de ce taux. Le taux de rémunération de base est fixé actuellement au taux d'intérêt du DTS, qui correspond lui-même à une moyenne pondérée des taux d'intérêt représentatifs de certains instruments financiers à court terme émis sur le marché monétaire des pays dont la monnaie entre dans la composition du DTS, sous réserve d'un plancher de 5 points de base. Le FMI verse aussi des intérêts, correspondant au taux d'intérêt du DTS, sur l'encours de ses emprunts dans le cadre de prêts bilatéraux et d'accords d'achat d'obligations, ainsi que des Nouveaux Accords d'emprunt augmentés et élargis.

### Répartition des charges

Les taux de commission et de rémunération sont ajustés par un mécanisme de répartition des charges qui ventile équitablement entre les États membres créanciers et débiteurs la charge des obligations financières impayées envers le compte des ressources générales. Les pertes de revenu dues au non-paiement des charges d'intérêts pendant six mois ou plus sont compensées par le relèvement du taux de commission et l'abaissement du taux

de rémunération. Les montants ainsi recueillis sont remboursés lorsque les commissions impayées sont réglées.

Pendant l'exercice, les taux de commission et de rémunération ajustés se sont établis en moyenne à 1,051 % et 0,045 %, respectivement.

### Revenu net

Le revenu net du FMI pour l'exercice 2016 s'est élevé à 998 millions de DTS, provenant essentiellement du niveau élevé des activités de financement et du revenu des placements détenus au compte d'investissement. Conformément aux normes internationales d'information financière (norme comptable modifiée IAS 19, avantages du personnel), le revenu net de l'exercice 2016 comprend un gain de 543 millions de DTS provenant de la prise en compte immédiate de la modification des hypothèses actuarielles servant à déterminer les prestations définies obligatoires des programmes de prestations postérieures à l'emploi.

### Arriérés envers le FMI

Les obligations financières impayées envers le FMI ont légèrement diminué, passant de 1.290,8 millions de DTS fin avril 2015 à 1.285,7 millions de DTS à la fin avril 2016 (*tableau 3.3*). Fin avril 2016, trois États membres — Somalie, Soudan et Zimbabwe — avaient encore des arriérés prolongés (plus de six mois) à l'égard du FMI. Les arriérés de la Somalie et du Soudan remontaient au milieu des années 80 et représentaient respectivement environ 18 % et 76 % du total des arriérés. Les 6 % restants sont attribuables au Zimbabwe, qui est en situation d'arriérés à l'égard du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC) depuis février 2001. Fin avril 2016, un tiers des impayés se rapportait à des remboursements de principal, le reste à des commissions et intérêts. Plus des quatre cinquièmes représentaient des arriérés envers le compte des ressources générales, le reste étant dû au fonds fiduciaire et au fonds fiduciaire RPC. Le Zimbabwe est le seul pays à avoir des arriérés prolongés vis-à-vis du fonds fiduciaire RPC. Grâce à l'allocation de DTS d'août/septembre 2009, tous les pays en situation d'arriérés prolongés ont pu rester à jour dans leurs obligations envers le département des DTS.

Dans le cadre de la stratégie de coopération renforcée du FMI, des mesures correctrices sont prises pour remédier aux arriérés prolongés. À la fin de l'exercice, la Somalie et le Soudan n'étaient toujours pas autorisés à bénéficier de crédits du compte des ressources générales. Le Zimbabwe ne peut pas accéder aux ressources de ce compte tant qu'il n'aura pas apuré ses arriérés envers le fonds fiduciaire RPC. Une déclaration de non-coopération, la suspension partielle de l'assistance technique du FMI et la radiation de la liste des pays admis à bénéficier des ressources du fonds fiduciaire RPC restent en vigueur à titre de mesures correctrices en raison des arriérés du Zimbabwe vis-à-vis du fonds fiduciaire RPC.

Tableau 3.3

**Arriérés envers le FMI des pays ayant des impayés de six mois ou plus, ventilés par type, au 30 avril 2016** (Millions de DTS)

	Total	Par type		
		Département général (y compris la facilité d'ajustement structurel)	Fonds fiduciaire	Fonds fiduciaire RPC
Somalie	236,8	228,5	8,3	...
Soudan	970,1	887,7	82,4	...
Zimbabwe	78,8	...	...	78,8
<b>Total</b>	<b>1.285,7</b>	<b>1.116,2</b>	<b>90,7</b>	<b>78,8</b>

Source : FMI, Département financier.

## RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

### Ressources humaines

Pour mener une action efficace à l'échelle de l'économie mondiale, le FMI doit recruter et retenir un personnel international hautement qualifié et divers. Pendant l'exercice, il a rassemblé en un Manuel du personnel toutes les règles régissant l'emploi au FMI, procédé à une revue des pratiques en matière de rémunération, s'est attaché à développer les compétences de dirigeant et réalisé une enquête auprès du personnel.

### NIVEAU ET COMPOSITION DES EFFECTIFS

Au 30 avril 2016, les effectifs du FMI se composaient de 2.223 cadres d'exécution et de direction, et de 449 agents auxiliaires. Une liste des cadres de direction figure à la page 106 et l'organigramme de l'institution à la page 84.

Les nouveaux recrutements ont atteint 182 en 2015, chiffre légèrement supérieur à celui de 2014, qui était de 174. En 2015, quatre cadres de direction, 139 cadres d'exécution et 39 agents auxiliaires ont été recrutés. Les économistes du FMI doivent avoir une solide expérience de l'analyse et de l'élaboration de la politique économique; en 2015, l'institution a recruté 19 diplômés universitaires de haut niveau par l'intermédiaire du Programme-économistes et 56 économistes en milieu de carrière. Deux tiers des personnes recrutées en milieu de carrière sont des macroéconomistes, et les autres, des experts de la politique budgétaire et du secteur financier. Pendant l'exercice, 489 employés contractuels ont été recrutés.

En 2015, sept personnes originaires de quatre pays ont bénéficié du Programme d'affectations financées sur ressources extérieures, portant ainsi le total à 13. Ce programme est conçu pour permettre

à un maximum de 15 responsables publics nationaux d'acquérir une expérience au FMI pendant deux ans, le coût étant pris en charge par les États membres au moyen d'un fonds fiduciaire multidonateur.

### DIVERSITÉ ET INCLUSION

Le FMI s'efforce d'assurer la diversité de son personnel du point de vue de l'origine géographique, de la représentation respective des hommes et des femmes et des cursus de formation, mais il reste encore du chemin à parcourir dans ce domaine. Sur les 189 États membres que comptait le FMI fin avril 2016, 148 étaient représentés dans ses effectifs.

Le recrutement de ressortissants de régions sous-représentées a atteint 48 % des recrutements extérieurs au niveau des cadres d'exécution en 2015.

Des statistiques et des informations plus détaillées sur les efforts en cours pour améliorer la diversité et l'inclusion au FMI sont disponibles à la dernière page de ce rapport et dans le Rapport annuel 2015 sur la diversité au FMI.

### NOMINATIONS ET CHANGEMENTS À LA DIRECTION

**Christine Lagarde** a été reconduite dans ses fonctions de Directrice générale du FMI pour un second mandat de cinq ans, à compter du 5 juillet 2016.

**David Lipton** a été reconduit dans ses fonctions de Premier Directeur général adjoint pour un second mandat de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Au début de l'exercice 2017, le Directeur général adjoint **Min Zhu** a annoncé son intention de quitter le FMI à l'expiration de son mandat, fin juillet. La Directrice générale a rendu hommage à la contribution remarquable qu'il a apportée au FMI au cours de ces cinq dernières années et, avant cela, en tant que Conseiller

spécial auprès de la Directrice générale. «Son style empreint de réalisme, son merveilleux sens de l'humour et sa chaleureuse personnalité confortent un talent remarquable et une véritable passion pour l'économie, autant d'atouts qu'il a su mettre à profit pour donner une impulsion essentielle dans un grand nombre de domaines», a-t-elle déclaré. La Directrice générale a aussi annoncé qu'une procédure avait été lancée pour trouver un candidat à la succession de Min Zhu.

En juillet 2016, la Directrice générale a annoncé qu'elle avait choisi **Tao Zhang**, Vice-gouverneur de la Banque centrale de Chine, pour occuper le poste de Directeur général adjoint du FMI à compter du 22 août. Auparavant, M. Zhang avait été pendant quatre ans Administrateur du FMI pour la Chine. À la Banque centrale de Chine, il a occupé divers postes, dont ceux de Directeur des services juridiques et Directeur du Département des études et statistiques financières. Il a aussi travaillé à la Banque mondiale et à la Banque asiatique de développement. «M. Zhang apporte à cette fonction

une solide combinaison de savoir-faire économique international, de gestion du secteur public et de talents diplomatiques», a déclaré M<sup>me</sup> Lagarde. «À ces compétences s'ajoutent une vaste expérience des institutions financières internationales, d'excellentes aptitudes de communication et de négociation et une parfaite connaissance des politiques et procédures du FMI.»

### STRUCTURE ET TRAITEMENTS DE LA HAUTE DIRECTION

La grille de rémunération des hauts cadres de direction est revue périodiquement par le Conseil d'administration. Le salaire du Directeur général est approuvé par le Conseil des gouverneurs. Des ajustements annuels sont effectués sur la base de l'indice des prix à la consommation de la ville de Washington. Au 1<sup>er</sup> juillet 2015, le barème était le suivant :

Directeur général :	494,660 \$
Premier Directeur général adjoint :	430,120 \$
Directeurs généraux adjoints :	409,650 \$

### Encadré 3.2 : Profils des hauts fonctionnaires récemment partis et nouvellement nommés



**OLIVIER BLANCHARD** La carrière prestigieuse d'Olivier Blanchard ainsi que ses analyses perspicaces et ses idées originales ont fait de lui l'un des économistes les plus cités au monde. Nommé au poste de Conseiller économique et Directeur du Département des études du FMI en 2008, il

a quitté ce poste en septembre 2015 après avoir dirigé le travail d'analyse au FMI pendant la période tourmentée de la crise financière mondiale. Ressortissant français, Olivier Blanchard a obtenu un doctorat en économie au Massachusetts Institute of Technology (MIT) et enseigné à l'université Harvard, avant de retourner au MIT, où il a dirigé la faculté d'économie.



**MAURICE OBSTFELD** Maurice Obstfeld a assumé les fonctions de Conseiller économique et Directeur du Département des études du FMI en septembre 2015. Ancien Directeur de la faculté d'économie de l'université de Californie à Berkeley, M. Obstfeld

a conseillé un grand nombre de gouvernements et apporté son expertise à des banques centrales du monde entier. Il a aussi été membre du Conseil des conseillers économiques du Président Obama. Ressortissant des États-Unis, il a obtenu un doctorat en économie au MIT après une licence à l'université de Pennsylvanie et une maîtrise à l'université de Cambridge. Il a aussi été quatre fois chargé d'études au FMI.



**MARK PLANT** Au cours de sa carrière de 24 ans au FMI, Mark Plant a travaillé au Département Afrique, puis à ce qui était alors le Département de l'élaboration et de l'examen des politiques, où il a supervisé la revue des activités de prêt du FMI en faveur des pays à faible revenu et l'élaboration des politiques

s'adressant à ces pays. Il est retourné au Département Afrique en tant que Directeur adjoint avant d'être nommé Directeur du Département des ressources humaines en 2011. Ressortissant des États-Unis, M. Plant a obtenu une licence en économie et mathématiques à l'université de Virginie ainsi qu'une maîtrise et un doctorat en économie à l'université de Princeton.



**KALPANA KOCHHAR** Kalpana Kochhar a effectué au FMI une carrière remarquable qui s'étale sur plus de 25 ans et pendant laquelle elle a travaillé dans plusieurs départements. Elle a pris la tête du Département des ressources humaines en juin 2016. Auparavant, elle avait été Directrice adjointe du Département

Asie et Pacifique et du Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation, ainsi que Conseillère principale au Département des études. Elle a aussi été Chef économiste à la Banque mondiale pour la région Asie du Sud. De nationalité indienne, M<sup>me</sup> Kochhar est titulaire d'un doctorat et d'une maîtrise en économie de l'université Brown, d'une maîtrise en économie de la Delhi School of Economics, en Inde, ainsi que d'une licence en économie de l'université de Madras, en Inde.

## CHANGEMENTS INTERVENUS DANS LA HAUTE DIRECTION

Le 20 juillet 2015, la Directrice générale du FMI, Christine Lagarde, a nommé Maurice Obstfeld au poste de Conseiller économique et Directeur du Département des études du FMI, après que son prédécesseur, Olivier Blanchard, eut pris sa retraite du FMI.

En mars 2016, le Directeur du Département des ressources humaines, Mark Plant, a annoncé son départ en retraite et M<sup>me</sup> Lagarde a nommé Kalpana Kochhar pour le remplacer à compter du 13 juin 2016.

## NOUVEAU BUREAU DES ENQUÊTES INTERNES

En juillet 2016, la Directrice générale a annoncé la nomination de Sabina Blaskovic au poste nouvellement créé d'investigatrice interne du FMI. Le Bureau du conseiller de déontologie, dirigé depuis octobre 2015 par Olivia Graham, se consacre désormais exclusivement au conseil, à la formation et à l'information pour promouvoir les normes éthiques du FMI, tandis que le Bureau des investigations internes, dirigé par M<sup>me</sup> Blaskovic, est chargé des enquêtes touchant aux questions de déontologie. Cette nouvelle répartition des tâches renforcera l'efficacité des fonctions de conseil et d'investigation, tout en permettant une plus grande spécialisation. M<sup>me</sup> Blaskovic avait occupé auparavant de hautes fonctions d'investigation au Fonds international pour le développement agricole, au Bureau des services de contrôles internes des Nations Unies et dans diverses administrations de la ville de New York. Au cours de sa prestigieuse carrière dans le domaine de la déontologie, M<sup>me</sup> Graham a exercé ses fonctions pendant plus de 20 ans dans un environnement international, notamment à la Banque mondiale et au Fonds international pour le développement agricole, où elle a été Directrice du bureau de la déontologie.

## RESPONSABILISATION

### Gestion des risques au FMI

En raison de la mission que lui assignent ses Statuts, le FMI est confronté à divers risques d'ordre financier et non financier. En février 2016, le Conseil d'administration a approuvé une déclaration d'acceptation du risque indiquant le degré de risque que le FMI est disposé à tolérer dans toutes ses activités et qu'il est en mesure de gérer convenablement sur une période prolongée. Cette déclaration sera revue périodiquement et éventuellement modifiée à la lumière des changements qui surviendraient dans les politiques et les procédures existantes du FMI, des décisions stratégiques prises par le Conseil d'administration et la direction pour définir la philosophie du FMI en matière de risques, compte tenu de son rôle institutionnel et de son mode de fonctionnement uniques.

Le FMI utilise trois lignes de défense pour gérer activement les risques. Les départements qui mènent des opérations quotidiennement se dotent de systèmes de contrôles internes qui leur servent à identifier et gérer les risques inhérents à ces opérations (voir encadré 3.3

consacré à certains aspects de la gestion des risques). Dans certains domaines, des comités interdépartementaux assurent un contrôle supplémentaire des risques. Un service indépendant de gestion des risques est chargé d'élaborer un cadre de gestion des risques, de concevoir des outils pour les évaluer et d'informer la direction et le Conseil d'administration du profil de risque global du FMI, en mettant en relief les domaines où des efforts particuliers sont requis pour atténuer ces risques.

L'évaluation des risques réalisée périodiquement par ce service est intégrée au cycle de planification stratégique et budgétaire du FMI. Le Bureau de la vérification et de l'inspection interne garantit de façon indépendante l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes (voir ci-après la section consacrée à ce Bureau). La responsabilité ultime de la gestion et de l'atténuation efficaces des risques incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Le FMI contrôle et gère activement les risques dans quatre grands domaines : stratégie, fonctions centrales, capacités fonctionnelles et réputation. La gestion du *risque stratégique* exige de définir un cadre stratégique clair et de s'adapter en fonction de l'évolution de l'environnement extérieur. L'orientation stratégique est définie par la Directrice générale dans son Plan d'action mondial, et s'appuie sur une analyse continue des facteurs émergents qui influent sur le système monétaire international.

En ce qui concerne les *fonctions centrales* du FMI, les risques ont trait à la nécessité d'aligner les trois principaux domaines d'activités du FMI — surveillance, prêts et développement des capacités — sur l'orientation stratégique et les objectifs sous-jacents de l'institution, tout en veillant à préserver son mode de financement. Pour gérer le risque de crédit, le FMI emploie un système à plusieurs niveaux dont les principaux outils concernent le niveau d'accès aux ressources du FMI, la conception des programmes et la conditionnalité. L'existence d'un niveau suffisant d'encaisses de précaution et le statut de créancier privilégié dont jouit le FMI font aussi partie intégrante de ce système. En février 2016, le Conseil d'administration a procédé à l'examen biennal du niveau des encaisses de précaution. Il s'est déclaré favorable au maintien de l'objectif indicatif à moyen terme actuel de 20 milliards de DTS pour les encaisses de précaution et au relèvement de leur seuil à 15 milliards de DTS, contre 10 milliards de DTS auparavant.

Par *capacités fonctionnelles* du FMI, on entend ses ressources humaines et technologiques, ses actifs matériels et les autres éléments qui lui permettent de mettre en œuvre sa stratégie conformément à l'orientation définie et d'éviter tout ce qui pourrait l'empêcher de remplir efficacement ses fonctions essentielles. Les risques dans ce domaine englobent aussi d'autres risques financiers, tels que les risques pour les revenus et les placements de l'institution. Le *risque de réputation* concerne la possibilité que des parties prenantes ne se fassent une opinion négative du FMI, ce qui pourrait compromettre sa crédibilité, son influence et son efficacité.

## MÉCANISME D'AUDIT

Le dispositif d'audit du FMI se compose d'un cabinet d'audit externe, d'une fonction d'audit interne et d'un Comité de vérification externe des comptes, qui est indépendant et, aux termes de la réglementation générale du FMI, assure la supervision générale de l'audit annuel.

### COMITÉ DE VÉRIFICATION EXTERNE DES COMPTES

Le Comité de vérification externe des comptes est composé de trois membres choisis par le Conseil d'administration et nommé par le Directeur général. Ses membres sont nommés pour trois ans dans le cadre de mandats échelonnés. Indépendants du FMI, ils sont ressortissants de différents pays membres et doivent posséder les qualifications et les aptitudes requises pour assurer la supervision de l'audit annuel. En règle générale, les membres du Comité disposent d'une solide expérience acquise au sein de cabinets internationaux d'expertise comptable, dans le secteur public ou dans le monde universitaire.

Le Comité désigne son (sa) président(e) parmi ses membres, fixe ses propres procédures et s'acquiesce de sa mission de supervision de l'audit annuel en toute indépendance par rapport à la direction du FMI. Le Comité se réunit à Washington chaque année, normalement en janvier ou en février, pour surveiller la planification de l'audit annuel, puis en juin une fois l'audit terminé et en juillet pour faire rapport au Conseil d'administration. Les services du FMI et les auditeurs externes consultent les membres du Comité tout au long de l'année. En 2016, les membres du Comité de vérification externe des comptes étaient les suivants : Daniel Loeto Gonzalo (Président), expert-comptable et comptable principal de Bank of Botswana; Mary Barth, professeur de comptabilité à l'université Stanford; et Kamlesh Vikamsey, expert-comptable et associé d'un cabinet comptable en Inde.

### CABINET D'AUDIT EXTERNE

Le cabinet d'audit externe, sélectionné par le Conseil d'administration en consultation avec le Comité de vérification externe des comptes et nommé par le Directeur général, est chargé de l'audit des états financiers annuels du FMI, qui comprend une opinion sur les états financiers du FMI, dont les comptes administrés en vertu de l'article V, section 2 b), des Statuts et la caisse de retraite du personnel. Au terme de l'audit annuel, le Comité de vérification externe rend brièvement compte des conclusions de l'audit au Conseil d'administration et remet le rapport du cabinet d'audit externe au Directeur général et au Conseil d'administration, pour transmission au Conseil des gouverneurs.

Le cabinet d'audit externe est nommé pour un mandat de cinq ans, qui peut être reconduit pour une période maximale de cinq ans. PricewaterhouseCoopers a été choisi comme cabinet d'audit externe du FMI en novembre 2014, après l'expiration obligatoire du mandat du cabinet Deloitte & Touche LLP au bout de 10 ans. Le cabinet d'audit externe peut fournir certains services de conseil, sous réserve d'une liste de services interdits et de solides garanties destinées à

protéger l'indépendance du cabinet d'audit. Cette indépendance est garantie par le Comité de vérification externe des comptes du FMI et, pour les tarifs supérieurs à un certain plafond, par le Conseil d'administration.

### BUREAU DE LA VÉRIFICATION ET DE L'INSPECTION INTERNES

La fonction d'audit interne est confiée au Bureau de la vérification et de l'inspection internes, qui est chargé d'évaluer en toute indépendance l'efficacité des procédures de gouvernance du FMI ainsi que ses méthodes de gestion des risques et de contrôle interne. Conformément aux meilleures pratiques en vigueur, le Bureau rend compte à la direction du FMI et au Comité de vérification externe des comptes, ce qui garantit son objectivité et son indépendance.

Pendant l'exercice 2016, le Bureau de la vérification et de l'inspection internes a effectué des vérifications et des inspections afin de déterminer l'adéquation des contrôles et des procédures en place pour atténuer les risques inhérents à la réalisation des objectifs institutionnels du FMI et de ceux de ses départements. Ses activités d'audit et de conseil ont porté sur les domaines suivants : adéquation des contrôles pour la sélection des prestataires de services du FMI et la signature de contrats avec eux, adéquation du plan de continuité d'activité, adéquation des dispositifs de sécurité informatique en place pour protéger les actifs informationnels du FMI et activités de développement des capacités du FMI.

En outre, le Bureau de la vérification et de l'inspection internes a remis le septième Rapport de suivi périodique sur l'état d'avancement des plans adoptés à la suite des recommandations du Bureau indépendant d'évaluation (BIE) du FMI avalisées par le Conseil. C'était la deuxième fois que ce rapport était préparé par le Bureau de la vérification et de l'inspection internes selon la procédure recommandée par les évaluateurs externes du BIE et approuvée par le Conseil en février 2013. Étant donné qu'aucun nouveau plan n'a été diffusé par la direction pendant l'exercice, le rapport est centré sur l'état d'avancement des quatre plans examinés dans le rapport précédent. Le Comité d'évaluation du Conseil d'administration a examiné le septième Rapport de suivi périodique en septembre 2015 et l'ensemble du Conseil l'a approuvé en octobre 2015.

Le Conseil est informé deux fois par an des travaux du Bureau au moyen d'un rapport d'activité qui contient des informations sur les résultats et le suivi des recommandations d'audits. La dernière réunion informelle d'information du Conseil sur ces questions a eu lieu en janvier 2016.

### Bureau indépendant d'évaluation

Créé en 2001, le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) procède à des évaluations indépendantes et objectives des politiques et des activités du FMI. Aux termes de son mandat, le BIE est totalement indépendant de la direction du FMI et fonctionne de façon autonome vis-à-vis de son Conseil d'administration. Il a pour mission de promouvoir une culture d'apprentissage au sein du FMI, de renforcer la crédibilité extérieure de l'institution et de concourir à la bonne gouvernance et à la surveillance sur le plan institutionnel.

## Examen par le Conseil d'administration des rapports et des recommandations du BIE

### L'AUTOÉVALUATION AU FMI

En septembre 2015, le BIE a rendu public un rapport intitulé «Évaluation des systèmes d'autoévaluation du FMI». Le BIE a constaté que l'autoévaluation occupait une place importante au FMI, que la qualité technique de nombreuses activités et rapports du FMI liés à l'autoévaluation était élevée et que l'autoévaluation guidait les réformes des politiques et des activités. Pourtant, des lacunes sont observées sur le plan de la couverture, de la qualité et de la diffusion des enseignements, en partie à cause de l'absence d'une démarche explicite, réfléchie et à l'échelle de l'institution. Par ailleurs, il est ressorti de cet examen que les décisions prises récemment dans un souci de réduction des coûts risquaient d'affaiblir l'autoévaluation.

Pour tenter de répondre à ces différentes préoccupations, l'évaluation a recommandé au FMI d'adopter une politique globale d'autoévaluation. Elle devrait être générale, afin de permettre l'évolution des pratiques en fonction de l'environnement opérationnel, mais devrait aussi définir les buts à atteindre, le champ couvert, les principaux résultats attendus, ainsi que l'utilisation et

le suivi prévus. Il est également ressorti de l'évaluation que tous les programmes de prêt devraient faire l'objet d'une autoévaluation, sous une forme ou sous une autre, afin de fournir une base à l'apprentissage par l'expérience et d'accroître la transparence concernant l'utilisation des ressources du FMI. Enfin, les auteurs de l'évaluation ont engagé la direction du FMI à mettre en place des produits et des activités permettant de partager et de diffuser les conclusions et les enseignements des évaluations de manière à en souligner l'importance pour les travaux des services et de renforcer l'apprentissage.

Lors de l'examen de ce rapport, le Conseil d'administration a salué cette première évaluation des dispositifs d'autoévaluation du FMI et reconnu l'importance de bien définir l'approche suivie dans ce domaine et la nécessité de mieux en diffuser les enseignements.

### LES COULISSES DE L'ÉTABLISSEMENT DES DONNÉES AU FMI

En mars 2016, le BIE a rendu public un rapport intitulé «Les coulisses de l'établissement des données au FMI : une évaluation du BIE». Ce rapport tente de déterminer si les politiques et pratiques du FMI en matière de données et de statistiques sont adaptées

### Encadré 3.3 : L'évaluation des sauvegardes comme méthode de gestion des risques

Lorsque le FMI accorde un prêt à un État membre, une évaluation des sauvegardes est effectuée pour obtenir l'assurance raisonnable que la banque centrale est en mesure de bien gérer les ressources qu'il lui apporte et de communiquer des informations monétaires fiables dans le cadre du programme soutenu par le FMI. L'évaluation des sauvegardes est un examen diagnostique du dispositif de gouvernance et de contrôle de la banque centrale et complète les autres mesures de sauvegarde du FMI, à savoir les limites d'accès à ses ressources, la conditionnalité, la conception des programmes, les mesures visant à prévenir la communication d'informations inexacts et le suivi postérieur aux programmes. Elle porte sur cinq éléments des opérations de la banque centrale : mécanisme d'audit externe, structure juridique et autonomie, dispositif de communication des informations financières, mécanisme d'audit interne et système de contrôles internes.

Fin avril 2016, 283 évaluations portant sur 94 banques centrales avaient été réalisées, dont 11 pendant l'exercice 2016. S'ajoute à ces évaluations un suivi de la mise en œuvre des recommandations et des autres modifications éventuelles du dispositif de sauvegarde de la banque centrale considérée tant que les crédits du FMI n'ont pas été entièrement remboursés. Aujourd'hui, environ 60 banques centrales font l'objet d'un suivi par le FMI.

En octobre 2015, le Conseil d'administration du FMI a achevé la revue quinquennale de la politique de sauvegardes du

FMI. Celle-ci a confirmé l'efficacité de cette politique et sa contribution positive à la gestion globale des risques pour l'institution. Elle a aussi reconnu que le processus d'évaluation des sauvegardes avait aidé les banques centrales à améliorer leurs pratiques de contrôle, d'audit et d'information. Aucune modification importante n'a été apportée au dispositif de sauvegardes en place, car il est apparu qu'il restait utile et adéquat. Un nouvel élément a toutefois été introduit dans la politique de sauvegardes : lorsqu'un financement budgétaire direct est en jeu, une approche basée sur les risques sera désormais appliquée aux revues des Trésors publics dans le cadre de l'examen des sauvegardes budgétaires. Ces revues n'auront lieu que pour les accords avec des États membres demandant un accès exceptionnel aux ressources du FMI et lorsqu'une proportion élevée, d'au moins 25 %, est destinée au financement du budget de l'État.

En outre, des séminaires régionaux consacrés aux sauvegardes ont été organisés pendant l'exercice à l'Institut multilatéral de Vienne, ainsi qu'à Pretoria, en Afrique du Sud, dans le cadre du Partenariat multilatéral pour l'Afrique et au Centre d'études économiques et financières FMI-Moyen-Orient au Koweït. Ces séminaires ont mis en relief les principales pratiques internationales en matière de sauvegardes et offert une tribune aux responsables de banques centrales pour faire part de leurs expériences respectives.

à son mandat compte tenu de l'évolution rapide de l'économie mondiale. Il conclut que la fourniture de données par les États membres s'est nettement améliorée au fil du temps, ce qui a permis au FMI de s'adapter, dans une large mesure, à la complexité et à l'interconnexion grandissantes de l'économie mondiale. Il est toutefois observé, comme dans de précédents rapports, que les opérations stratégiques du FMI pâtissent toujours d'un déficit de données. À plusieurs occasions, le FMI a été handicapé dans l'exercice du rôle critique qui est le sien en matière de stabilité macrofinancière mondiale par des insuffisances dans les données et les pratiques statistiques.

Lorsque survient une crise, l'attention accrue que l'on porte aux données entraîne souvent d'importants réaménagements des pratiques du FMI en la matière. Mais la crise passée, les données, loin de rester une priorité, ne redeviennent, aux yeux de beaucoup, qu'un simple accompagnement des activités stratégiques. Certaines causes de la déficience des données sont extérieures au FMI. Mais la circulation et l'usage des données souffrent aussi de contraintes institutionnelles internes, des structures de gestion de données, des systèmes d'incitations et des mécanismes de contrôle qualité. Des mesures ont été prises — nouvelle structure de gouvernance pour la gestion des données, initiatives pour combler les lacunes révélées par la crise financière mondiale —, mais elles ne s'inscrivent pas dans une stratégie globale claire reconnaissant aux données leur statut d'atout stratégique, plutôt que simple ingrédient d'autres activités.

Le Conseil d'administration a salué ce rapport. Les administrateurs ont souscrit dans l'ensemble aux conclusions principales du rapport et ont avalisé la recommandation invitant le FMI à élaborer une stratégie à long terme en matière de données et de statistiques qui prévoit un objectif institutionnel commun et considère les données comme un actif stratégique. Ils souscrivent aussi aux recommandations suivantes : définir les besoins en matière de données et établir un ordre de priorité, préciser le rôle et la mission du Département des statistiques, réexaminer les incitations en ce qui concerne la gestion des données par le personnel et préciser le degré de responsabilité de l'institution en ce qui concerne la qualité des données qu'elle diffuse.

### Programme de travail du BIE

Pendant l'exercice 2016, outre les deux rapports mentionnés ci-dessus, le BIE a poursuivi ses travaux sur l'évaluation du FMI et la crise de la zone euro. L'évaluation porte sur le rôle du FMI lors des crises bancaires et de la dette souveraine en Grèce, en Irlande et au Portugal, ainsi que sur la surveillance et l'assistance technique du FMI dans ces pays ainsi que dans d'autres pays et institutions de la zone euro. Le BIE prévoit de publier son rapport avant l'Assemblée annuelle de 2016.

Il a aussi entamé une nouvelle évaluation du travail du FMI en matière de protection sociale, le projet de document de synthèse ayant été examiné lors d'un séminaire informel par le Conseil d'administration en mars 2016. Pendant l'exercice 2017, le BIE

prévoit de commencer une évaluation des activités du FMI dans les États fragiles. Les évaluations déjà terminées, les documents de synthèse, les rapports annuels du BIE, ainsi que d'autres documents, sont disponibles sur le site Internet du BIE ([www.ieo-imf.org](http://www.ieo-imf.org)).

### Application des recommandations du BIE approuvées par le Conseil d'administration

Les Plans de mise en œuvre de la direction concernant deux évaluations du BIE — «Prévisions du FMI» et «Questions récurrentes d'une décennie d'évaluations» — ont été examinés par le Conseil d'administration en septembre 2015. Comme indiqué plus haut, le septième Rapport de suivi périodique a été approuvé par le Conseil en septembre. En octobre 2015, les administrateurs, après consultation de la direction et des services du FMI, ont conclu que les Plans de mise en œuvre de la direction devaient être présentés au Conseil dans les six mois suivant l'achèvement d'une évaluation du BIE, conformément à une recommandation formulée à l'issue de l'évaluation extérieure du BIE en 2013.

En décembre 2015, le Conseil a approuvé le plan conçu par la direction pour donner suite à l'évaluation contenue dans le rapport du BIE intitulé «Riposte du FMI à la crise financière et économique», en veillant à ce que le FMI dispose de ressources suffisantes pour contribuer à la résolution des crises futures, en élaborant des principes directeurs pour structurer ses rapports avec les autres organisations, ainsi qu'en consolidant et en simplifiant le dispositif en place pour recenser et évaluer les risques et les points faibles. En mars 2016, le Comité d'évaluation du Conseil a examiné le plan conçu par la direction pour donner suite à l'évaluation du BIE contenue dans le rapport intitulé «L'autoévaluation au FMI». Les plans de mise en œuvre et les rapports de suivi sont disponibles sur les sites Internet du FMI et du BIE.

### INFORMATION ET CONTACTS AVEC LES PARTIES PRENANTES EXTÉRIEURES

Les objectifs de l'action d'information du FMI sont doubles : premièrement, être à l'écoute des acteurs extérieurs pour mieux comprendre leurs préoccupations et leurs points de vue, afin d'améliorer la pertinence et la qualité des conseils de politique économique fournis par le FMI; deuxièmement, faire mieux connaître à l'extérieur les objectifs et le fonctionnement du FMI. Le Département de la communication du FMI est responsable au premier chef des activités d'information du FMI et du dialogue avec les parties prenantes extérieures.

La stratégie de communication a évolué au fil du temps. Au cours de la décennie écoulée, l'accent sur la transparence a cédé la place à un dialogue plus actif avec les médias et les autres parties prenantes : pour expliquer les politiques et le fonctionnement du FMI, pour permettre au FMI de participer et de contribuer au débat intellectuel sur les grandes questions économiques et pour faciliter un apprentissage réciproque et le dialogue avec les États membres du monde entier.

Comme la plupart des organisations modernes, le FMI se sert de la communication comme d'un outil stratégique pour être plus efficace. La stratégie de communication du FMI repose de plus en plus sur les nouvelles technologies, telles que les médias sociaux, les vidéos, les blogs et les podcasts. En même temps, compte tenu de l'évolution rapide du monde d'aujourd'hui, le FMI cherche à renforcer le dialogue avec les décideurs de demain que sont les organisations de la société civile et les réseaux du secteur privé.

Le FMI dialogue avec les **membres des parlements** — qui jouent un rôle important dans la prise de décisions économiques dans leurs pays respectifs — essentiellement par le biais du Réseau parlementaire sur la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, mais aussi au moyen de séminaires ciblés organisés dans les pays eux-mêmes et de séminaires régionaux sur des thèmes tels que les industries extractives, les réformes structurelles et les inégalités. Au cours de l'année écoulée, le FMI a mené des actions d'information notables en direction du Congrès des États-Unis, afin d'expliquer ce que fait le FMI et le bien-fondé des réformes de 2010 sur les quotes-parts et la gouvernance, qui sont entrées en vigueur en janvier 2016.

Le FMI a aussi organisé un séminaire spécial à l'intention des parlementaires d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est à l'Institut multilatéral de Vienne. Ce séminaire, qui s'est déroulé en plusieurs langues, dont le roumain, le russe et le serbe, comportait des exposés sur les grands dossiers économiques de la région et les activités du FMI. Pendant les Réunions de printemps du FMI, environ 250 parlementaires de plus de 80 pays ont assisté à la Conférence parlementaire mondiale de cette année. Parmi les thèmes abordés figuraient les questions pressantes que sont le changement climatique, la crise migratoire, la fraude et les paradis fiscaux, et le développement des capacités. Certains parlementaires ont aussi eu des rencontres bilatérales avec des représentants de leurs pays et régions auprès du FMI et de la Banque mondiale.

Aujourd'hui dans sa neuvième année, le programme de bourses du FMI pour les **organisations de la société civile** (OSC) a financé la participation aux Réunions de printemps et à l'Assemblée annuelle de 60 OSC de pays en développement très actives. Au total, environ 1.000 représentants d'OSC ont assisté aux réunions. En marge des réunions, le FMI, la Banque mondiale et les OSC ont organisé à l'occasion du Forum des OSC une centaine de séances sur des questions très diverses, parmi lesquelles la viabilité de la dette, les inégalités, le changement climatique, la conditionnalité, la fiscalité responsable et l'égalité femmes-hommes. Le FMI s'efforce aussi d'ouvrir davantage le programme de séminaires aux OSC : ainsi, cette année, la Directrice exécutive d'Oxfam International, Winnie

Byanyima, a participé à un panel sur la fiscalité internationale aux côtés de la Directrice générale du FMI, Christine Lagarde.

Le FMI dialogue aussi avec les OSC en dehors des Réunions de printemps et de l'Assemblée annuelle, lors de réunions et de consultations à son siège sur des dossiers particuliers (financement du développement, réforme des quotes-parts, inégalités, égalité femmes-hommes, dette), des rencontres fréquentes avec les OSC locales à l'occasion des missions de ses services (Ghana, Tunisie, Ukraine), des manifestations régionales (conférences au Mozambique et en Inde) et des visites sur place de la direction du FMI.

Le FMI a continué d'intensifier son dialogue avec les **jeunes** — les décideurs et les dirigeants mondiaux de demain — en marge de l'Assemblée annuelle et lors de séminaires d'introduction au FMI pour les étudiants, de visites de la direction dans les universités et de rencontres entre des jeunes et des hauts fonctionnaires de l'institution. Ainsi, cette année, la Directrice générale a rencontré 200 étudiants, jeunes entrepreneurs et jeunes dirigeants à l'université Zayed de Dubaï, aux Émirats arabes unis, pour parler des défis économiques auxquels sont confrontés les jeunes d'aujourd'hui et, plus particulièrement, les jeunes du Moyen-Orient.

Compte tenu des effets considérables de la crise financière mondiale sur l'emploi, le FMI a continué de dialoguer régulièrement avec les **organisations syndicales** à différents niveaux. À son siège de Washington, il a accueilli la réunion biennale de haut niveau avec la Confédération syndicale internationale et eu des entretiens formels et informels avec les organisations syndicales sur l'emploi et la croissance, les inégalités et les négociations collectives.

### Bureau régional Asie et Pacifique

En tant que fenêtre du FMI sur l'Asie et le Pacifique, région dont l'importance dans l'économie mondiale ne cesse de croître, le Bureau régional Asie et Pacifique en suit les évolutions économiques et financières afin de donner une dimension plus régionale à la surveillance du FMI. Cet organisme s'efforce de faire mieux connaître le FMI et ses politiques dans la région et de tenir celui-ci informé de la perception des grands dossiers au niveau régional. À ce titre, le Bureau Asie et Pacifique assure la surveillance bilatérale — actuellement pour le Japon, le Népal et la Thaïlande — et a développé sa participation à la surveillance régionale. Les agents du Bureau participent activement aux réunions d'organismes situés en Asie, dont l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est plus la Chine, le Japon et la Corée (ASEAN+3), le Conseil de coopération Asie-Pacifique (APEC) et le Groupe des dirigeants de banques centrales de l'Est asiatique et du Pacifique (EMEAP).

Le Bureau régional Asie et Pacifique contribue au développement des capacités dans la région par le biais du programme de bourses d'études Japon-FMI pour l'Asie, du Séminaire macroéconomique Japon-FMI pour l'Asie et d'autres séminaires sur des questions macroéconomiques et financières. L'exercice a été marqué en particulier par un séminaire sur la stabilité du secteur financier organisé conjointement en octobre 2015 par la Banque d'État du Vietnam et le Département des marchés monétaires et de capitaux du FMI ainsi que par un séminaire sur l'intégration des statistiques macroéconomiques et de l'approche bilancielle organisé conjointement en janvier 2016 par la Banque nationale du Cambodge et le Département des statistiques du FMI.

Le Bureau conduit aussi des campagnes d'information et de recrutement au Japon et dans le reste de la région, et il mène un dialogue avec les décideurs asiatiques en organisant des conférences et des événements sur les dossiers d'actualité qui occupent une place centrale dans le travail du FMI. Une conférence de haut niveau co-organisée avec la Bourse de Bangkok en novembre 2015 a été consacrée au développement des marchés de capitaux dans la région du Mékong, et une conférence organisée conjointement à Tokyo avec l'université Hitotsubashi en mars 2016 a examiné les progrès et les défis à venir de l'intégration économique en Asie, en particulier dans les domaines du commerce, des marchés financiers et des marchés du travail.

### **Bureau du FMI à Paris et à Bruxelles**

Le Bureau européen du FMI, réparti entre Paris et Bruxelles, sert de liaison avec les institutions et les États membres de l'Union européenne ainsi qu'avec les organisations internationales et la société civile en Europe. Le Bureau entretient le dialogue avec les institutions que sont la Commission européenne, la Banque centrale européenne, le Mécanisme européen de stabilité, le Parlement européen, le Comité économique et financier et le groupe de travail de l'Eurogroupe au sujet des politiques de la zone euro et de l'UE ainsi que des programmes du FMI dans certains pays de l'Union. Il représente aussi le FMI à l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Le Bureau appuie aussi les opérations du FMI en Europe, notamment dans les domaines de la surveillance économique, des programmes soutenus par le FMI et de l'assistance technique, et il contribue à coordonner les activités de communication et d'information à l'échelle de la région. Plus généralement, il encourage le dialogue sur les questions économiques mondiales avec les institutions européennes, les organisations internationales et les gouvernements, ainsi qu'avec la société civile en Europe,

et il tient fréquemment des réunions avec des représentants des associations patronales, des syndicats, des groupes de réflexion, des marchés financiers et des médias.

Le Bureau a organisé conjointement plusieurs ateliers et manifestations, notamment un atelier avec le Centre pour l'étude des politiques publiques européennes consacré à l'efficacité des réformes structurelles et une conférence avec le Département des finances publiques du FMI sur le thème de la gouvernance budgétaire. Il organise des déjeuners de travail de haut niveau deux fois par an à Paris, Bruxelles, Londres et Berlin, pour présenter les points de vue du FMI sur les principaux défis auxquels est confrontée l'économie européenne. Des fonctionnaires du Bureau ont été invités à intervenir lors de conférences internationales en Allemagne, en Belgique, en Espagne, en France, en Irlande, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

Chargé aussi de soutenir les activités de développement des capacités et d'information, le Bureau a co-organisé un atelier à l'Institut multilatéral de Vienne à l'intention de parlementaires de plusieurs pays de l'UE et a été amené à prendre la parole lors de diverses autres manifestations à cet institut. Dans le cadre de ses activités d'information, le Bureau publie un bulletin qui fournit périodiquement aux parties prenantes européennes les toutes dernières informations sur les activités et les publications du FMI et alimente un compte Twitter. Enfin, le Bureau participe aux procédures de recrutement du FMI en organisant des entretiens avec les candidats dans les universités de plusieurs pays européens.

### **Information par les représentants résidents**

Le FMI a des représentants résidents dans 85 pays, qui mènent diverses activités d'information pour promouvoir une meilleure compréhension du travail du FMI et des questions macroéconomiques, souvent en collaboration avec les universités, les administrations et les organisations non gouvernementales locales.

Ainsi, à la Jamaïque, pour susciter l'adhésion durable du public au vaste programme de réforme économique du pays appuyé par le FMI, le Représentant résident, M. Bert van Selm, a mené pendant l'exercice une campagne de sensibilisation de grande envergure, en accordant des interviews à plusieurs chaînes de télévision et stations de radio, en organisant des présentations publiques, en faisant paraître des tribunes dans les journaux et en proposant un séminaire d'information trimestriel en collaboration avec University of the West Indies et avec la participation des principaux leaders d'opinion des médias, de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé.

### Encadré 3.4 : Dialogue avec les syndicats en Guinée

Après la grève générale de février 2016, Jose Sulemane, Représentant résident du FMI en Guinée, a rencontré les organisations de la société civile et les syndicats qui avaient appelé à la grève pour discuter avec eux de leur volonté de voir baisser les prix des carburants. Il leur a présenté la structure des prix des carburants en Guinée, fourni des informations sur les prix à la pompe dans les pays voisins et expliqué les conséquences économiques d'une réduction des prix à la pompe.

En avril, il a organisé un atelier d'une demi-journée avec les OSC et les syndicats pour expliquer le rôle du FMI en Guinée. Il a décrit à cette occasion les grandes lignes du budget 2016

du pays et expliqué l'importance des efforts déployés par les autorités pour mobiliser des recettes, en encourageant les participants à mettre à profit les informations disponibles dans son bureau pour mieux comprendre les dossiers économiques et améliorer leur dialogue avec les autorités.

Les réactions à ces initiatives ont été très positives : les dirigeants des OSC et des syndicats ont bien accueilli la mission envoyée par le FMI pour les consultations de 2016 au titre de l'article IV et ils ont invité M. Sulemane à leur retraite prévue à la mi-mai 2016 afin qu'il leur dispense une formation sur la politique économique.

Au Zimbabwe, le Représentant résident du FMI, M. Christian Beddies, a participé en septembre 2015, avec des représentants d'ambassades, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales, à l'inauguration de *The Space*, une tribune par laquelle environ 2.000 jeunes Zimbabwéens peuvent donner leur opinion sur les défis présents et futurs du pays et proposer des stratégies pour assurer une croissance solidaire. Par la suite, le bureau du FMI a apporté sa contribution à une série de conférences gratuites sur les bases de l'économie et l'économie du développement, et prévoit de participer à un programme organisé par *The Space* comportant des tables rondes, des conférences sur l'économie et éventuellement des stages de courte durée.

Pendant l'exercice, le FMI a amélioré la présentation et la cohérence des sites Internet de ses 123 représentants résidents afin de faciliter la communication locale et régionale.

En Arménie, la Représentante résidente, Teresa Daban Sanchez, s'est associée à la Leadership School Foundation, une organisation d'enseignement de premier plan, pour organiser des conférences et des ateliers sur différents thèmes, parmi lesquels les perspectives économiques mondiales, les perspectives de l'économie arménienne, le taux de participation des femmes et les questions d'égalité femmes-hommes et les négociations collectives. Ainsi, en juin 2015, Masood Ahmed, Directeur du Département Moyen-Orient et Asie centrale du FMI, a donné une conférence à l'école sur le thème «Défis et nouvelles possibilités pour l'Arménie dans le contexte des chocs économiques régionaux et mondiaux», qui a réuni un large auditoire et suscité des échanges de vues animés avec les étudiants.

Dans le cadre des activités d'information du FMI en Géorgie, le Représentant résident, Azim Sadikov, s'efforce d'instaurer un dialogue suivi avec les futurs dirigeants du pays. Il a ainsi organisé des présentations et des tables rondes avec des étudiants de l'Université d'État de Tbilissi, l'université Saint-Andrews et l'École

de sciences politiques. Les thèmes abordés allaient des défis économiques auxquels sont confrontées la Géorgie et la région aux forces qui influent sur l'économie mondiale en passant par le rôle évolutif du FMI.

En Malaisie, le FMI a organisé en novembre 2015 à l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) un atelier de deux jours à Kuala Lumpur sur le processus en cours d'intégration économique et financière. Placé sous l'égide du Ministère des finances malaisien et coparrainé par l'Institut malaisien pour la recherche économique, ce séminaire a réuni 25 participants de groupes de réflexion et du monde universitaire de neuf pays de l'ASEAN, ainsi que des représentants du Secrétariat de l'ASEAN, de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement. Se tenant à un moment crucial, peu après le lancement de la Communauté économique de l'ASEAN pendant le Sommet des dirigeants de l'Association, cette manifestation a contribué à renforcer le message du FMI en direction d'un groupe influent au sein de l'ASEAN, qui recouvre une région vaste, dynamique et stratégiquement importante avec 630 millions d'habitants et un PIB de 2.600 milliards de dollars.

Le Kosovo a un accord de confirmation avec le FMI qui vise à soutenir les autorités dans les efforts qu'elles déploient pour préserver la stabilité macrofinancière et améliorer les perspectives de croissance du pays. Le Représentant résident du FMI basé à Pristina, Ruud Vermeulen, est invité pour donner des conférences dans les universités, s'exprime lors de diverses manifestations et est présent dans les médias locaux par le biais d'interviews qu'il accorde aux télévisions et aux radios, de conférences de presse et d'articles qu'il publie dans les journaux et les magazines. Ces activités touchent un large public qu'elles contribuent à sensibiliser à la nécessité de mener d'importantes réformes. Les retours d'informations positifs laissent à penser que ces activités de sensibilisation aident aussi à faire mieux comprendre ce que fait le FMI en général et ce qu'il fait au Kosovo en particulier.

### Réforme des quotes-parts du FMI

Comme cela est illustré à la section «Faits saillants», des réformes profondes des quotes-parts et de la gouvernance du FMI sont entrées en vigueur en janvier 2016. Cette avancée cruciale a renforcé le FMI dans son rôle de soutien de la stabilité financière mondiale. Les réformes ont considérablement accru les ressources fondamentales du FMI et lui ont ainsi donné les moyens de riposter plus efficacement aux crises. Elles ont en outre amélioré la gouvernance du FMI en tenant mieux compte du rôle grandissant des pays émergents et en développement dynamiques dans l'économie mondiale. L'adoption des réformes, approuvées par le Conseil des gouverneurs en 2010, a permis au FMI de devenir une institution moderne, plus représentative et mieux équipée pour répondre aux besoins de ses États membres au XXI<sup>e</sup> siècle. Ces réformes s'appuient sur des changements institutionnels antérieurs approuvés en 2008 par le Conseil des gouverneurs.

Au 30 avril 2016, 177 États membres représentant 99,3 % du total des quotes-parts avaient consenti à l'augmentation de leur quote-part et 167 États membres avaient effectué le paiement correspondant. Le total des quotes-parts au FMI a ainsi atteint 471,6 milliards de DTS.

### Nauru devient le 189<sup>e</sup> État membre du FMI

La République de Nauru est devenue le 189<sup>e</sup> État membre du FMI en avril 2016, lors d'une cérémonie qui s'est tenue à Washington.

Nauru sera le plus petit État membre du FMI, à l'exception de Tuvalu, par le montant de sa quote-part. Celle-ci passera à 2 millions de DTS (2,81 millions de dollars) lorsque le pays aura effectué le paiement correspondant à l'augmentation de sa quote-part au titre de la Quatorzième Révision générale de quotes-parts. Le pays, situé dans l'océan Pacifique, compte environ 10.500 habitants sur une superficie terrestre d'environ 21 kilomètres carrés. Nauru est aussi le plus petit État souverain du monde après le Vatican tant par sa population que par sa superficie.

L'économie de Nauru repose sur l'extraction du phosphate, le Centre régional australien de traitement des demandes d'asile et les revenus tirés des licences de pêches. Ces dernières années, le pays a connu une croissance économique vigoureuse, grâce surtout au centre de traitement des demandes d'asile et aux exportations de phosphate, bien qu'elle ait ralenti en 2015.

Maintenant que Nauru a acquis le statut de membre, le FMI et les autres partenaires de développement — le pays est aussi devenu membre de la Banque mondiale — peuvent aider les autorités à mettre en œuvre des réformes économiques et à affronter les défis du développement. Nauru bénéficiera d'une revue annuelle de son économie par le FMI ainsi que de son analyse économique transversale et de l'accès aux prêts du FMI. Le FMI apporte une assistance technique à Nauru par l'intermédiaire de son Centre régional d'assistance technique et financière du Pacifique, basé à Fidji.

*La transparence de la politique économique et la disponibilité de données fiables sur les événements économiques et financiers sont essentielles pour prendre des décisions avisées et assurer le bon fonctionnement d'une économie. Dans cette optique, le FMI a mis en place une politique lui permettant de fournir en temps réel au grand public des informations utiles et exactes sur le rôle qu'il joue à la fois dans l'économie mondiale et dans les économies nationales.*

La transparence aide les économies à mieux fonctionner et les rend moins vulnérables aux crises. **De la part des pays membres, une ouverture accrue** encourage l'élargissement du débat et de l'examen publics des politiques de ces pays, elle renforce l'éthique de responsabilité des décideurs politiques et optimise la crédibilité de la politique économique, et elle permet en outre aux marchés financiers de fonctionner plus efficacement. De son côté, en favorisant **l'ouverture et la transparence de ses propres politiques** et des conseils qu'il dispense à ses pays membres, le FMI contribue à faire mieux comprendre ses opérations et la mission qu'il remplit, permettant ainsi d'accroître l'effet pratique de ses conseils ainsi que sa responsabilisation. Les contrôles extérieurs devraient aussi contribuer à renforcer la qualité de la surveillance et des programmes appuyés par le FMI.

En matière de transparence, le FMI a pour principe fondamental de diffuser documents et informations en temps opportun à moins que des raisons impérieuses et spécifiques ne l'empêchent de le faire. Ce principe respecte le caractère facultatif de la publication des documents qui ont trait aux pays membres.

En principe, la publication des documents sur les pays membres qui sont établis à l'intention du Conseil d'administration («documents du Conseil») est **«facultative mais présumée»**, ce qui signifie que, bien que facultative, la publication de ces documents est encouragée. En règle générale, les membres accordent leur consentement à la publication des documents du Conseil par défaut d'objection. La publication des documents de politique générale est présumée, mais elle est subordonnée à l'approbation du Conseil, tandis que la publication des documents portant sur plusieurs pays exige le consentement du Conseil ou des pays membres concernés selon le type de document.

Pour faire mieux comprendre comment il fonctionne et communiquer davantage avec le public, le FMI déploie des efforts dans quatre domaines : 1) transparence de la surveillance et des programmes soutenus par lui, 2) transparence de ses opérations financières, 3) examens et évaluations internes et externes, et 4) communications extérieures. La politique de transparence du FMI est réexaminée tous les cinq ans et l'a été pour la dernière fois en 2013. Voir aussi plus haut les sections sur la responsabilisation ainsi que sur l'information et les contacts avec les parties prenantes extérieures.

# Administrateurs du FMI

(au 30 avril 2016)



*Troisième rang (de gauche à droite) : Fernando Jiménez Latorre, Carlo Cottarelli, Ibrahim Halil Çanakci, James Haley (au 3 juin 2016), Daniel Heller, Subir Gokarn, Steffen Meyer*

*Deuxième rang : Menno Snel, Fahad Alshathri, Hazem Beblawi, Jafar Mojarad, Nguéto Tiraina Yambaye, Sunil Sabharwal, Thomas Ostros, Marzunisham Omar*

*Premier rang : Otaviano Canuto, JIN Zhongxia, Masaaki Kaizuka (au 13 juin 2016), Chileshe M. Kapwepwe, Aleksei V. Mozhin, Barry Sterland, Héctor Torres, Stephen Field, Hervé de Villeroché*

*(Voir page 104 pour la liste des États membres par groupe.)*



## Équipe de direction



*(De gauche à droite) :*

**Carla Grasso**, Directrice générale adjointe  
et Directrice de l'administration

**Christine Lagarde**, Directrice générale

**Mitsuhiro Furusawa**, Directeur général adjoint

**David Lipton**, Premier Directeur général adjoint

**Min Zhu**, Directeur général adjoint

(M. Min Zhu a été remplacé à la fin de son mandat par  
M. Tao Zhang, à compter du 22 août 2016)



## Administrateurs et administrateurs suppléants (au 30 avril 2016)

Poste vacant <i>Sunil Sabharwal</i>	États-Unis
<b>Mikio Kajikawa</b> <i>Tetsuya Hiroshima</i>	Japon
<b>JIN Zhongxia</b> <i>SUN Ping</i>	Chine
<b>Menno Snel</b> <i>Willy Kiekens</i> <i>Oleksandr Petryk</i>	Arménie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Géorgie, Israël, Luxembourg, ex-République yougoslave de Macédoine, Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Roumanie, Ukraine
<b>Steffen Meyer</b> <i>Klaus Merk</i>	Allemagne
<b>Fernando Jiménez Latorre</b> <i>María Angélica Arbeláez</i> <i>Carlos Hurtado López</i>	Colombie, Costa Rica, El Salvador, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique, République bolivarienne du Venezuela
<b>Marzunisham Omar</b> <i>Pornvipa</i> <i>Tangcharoenmonkong</i>	Brunéi Darussalam, Cambodge, République de Fidji, Indonésie, R.D.P. lao, Malaisie, Myanmar, Népal, Philippines, Singapour, Thaïlande, Tonga, Viet Nam
<b>Carlo Cottarelli</b> <i>Michalis Psalidopoulos</i>	Albanie, Grèce, Italie, Malte, Portugal, Saint-Marin
<b>Hervé de Villeroché</b> <i>Schwan Badirou-Gafari</i>	France
<b>Stephen Field</b> <i>Vicky White</i>	Royaume-Uni
<b>Barry Sterland</b> <i>Kwang Choi</i> <i>Vicki Plater</i>	Australie, République de Corée, États fédérés de Micronésie, îles Marshall, îles Salomon, Kiribati, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Seychelles, Tuvalu, Vanuatu
<b>Serge Dupont</b> <i>Michael McGrath</i>	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Canada, Dominique, Grenade, Irlande, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie
<b>Thomas Ostros</b> <i>Kimmo Virolainen</i>	Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Suède

<b>Ibrahim Halil Çanakci</b> <i>Christian Just</i> <i>Szilárd Benk</i>	Autriche, Bélarus, Hongrie, Kosovo, République slovaque, République tchèque, Slovénie, Turquie
<b>Subir Gokarn</b> <i>Rupasinghe Gunaratne</i>	Bangladesh, Bhoutan, Inde, Sri Lanka
<b>Otaviano Canuto</b> <i>Matheus Cavalleri</i> <i>Jose Fachada</i>	Brésil, Cabo Verde, Équateur, Guyane, Haïti, Nicaragua, Panama, République dominicaine, Suriname, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago
<b>Chileshe M. Kapwepwe</b> <i>Maxwell Mkwezalamba</i> <i>Fundi Tshazibana</i>	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burundi, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, République du Soudan du Sud, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe
<b>Daniel Heller</b> <i>Ludwik Kotecki</i>	Azerbaïdjan, Kazakhstan, Pologne, République kirghize, Serbie, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan
<b>Aleksei V. Mozhin</b> <i>Lev Palei</i>	Fédération de Russie
<b>Hazem Beblawi</b> <i>Sami Geadah</i>	Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maldives, Oman, Qatar, République arabe syrienne, République du Yémen
<b>Jafar Mojarad</b> <i>Mohammed Daïri</i>	République islamique d'Afghanistan, Algérie, Ghana, République islamique d'Iran, Maroc, Pakistan, Tunisie
<b>Fahad Alshathri</b> <i>Hesham Alogeel</i>	Arabie saoudite
<b>Nguéto Tiraina Yambaye</b> <i>Mamadou Woury Diallo</i> <i>Mohamed Lemine Raghani</i>	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Rwanda, São Tomé-et-Príncipe, Sénégal, Tchad, Togo
<b>Héctor Torres</b> <i>Oscar Hendrick</i>	Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Pérou, Uruguay

## Cadres de direction (au 30 avril 2016)

### DÉPARTEMENTS GÉOGRAPHIQUES

<b>Antoinette Monsio Sayeh</b>	Directrice, Département Afrique
<b>Chang Yong Rhee</b>	Directeur, Département Asie et Pacifique
<b>Poul Thomsen</b>	Directeur, Département Europe
<b>Masood Ahmed</b>	Directeur, Département Moyen-Orient et Asie centrale
<b>Alejandro Werner</b>	Directeur, Département Hémisphère occidental

### DÉPARTEMENTS FONCTIONNELS

<b>Gerard T. Rice</b>	Directeur, Département de la communication
<b>Andrew J. Tweedie</b>	Directeur, Département financier
<b>Vitor Gaspar</b>	Directeur, Département des finances publiques
<b>Sharmini A. Coorey</b>	Directrice, Institut pour le développement des capacités
<b>Sean Hagan</b>	Conseiller juridique et Directeur, Département juridique
<b>José Viñals</b>	Conseiller financier et Directeur, Département des marchés monétaires et de capitaux
<b>Maurice Obstfeld</b>	Conseiller économique et Directeur, Département des études
<b>Louis Marc Ducharme</b>	Directeur, Département des statistiques
<b>Siddharth Tiwari</b>	Directeur, Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation

## INFORMATION ET LIAISON

<b>Odd Per Brekk</b>	Directeur, Bureau régional Asie et Pacifique
<b>Axel Bertuch-Samuels</b>	Représentant spécial auprès des Nations Unies
<b>Jeffrey Franks</b>	Directeur, Bureau européen/Représentant résident principal auprès de l'Union européenne

## SERVICES AUXILIAIRES

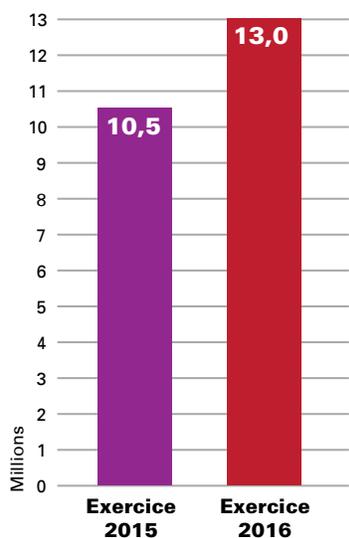
<b>Chris Hemus</b>	Directeur, Département des services intégrés et équipements
<b>Mark W. Plant</b>	Directeur, Département des ressources humaines
<b>Susan Swart</b>	Directrice des systèmes d'information et Directrice, Département des technologies de l'information
<b>Jianhai Lin</b>	Secrétaire du FMI, Secrétariat

## BUREAUX

<b>Clare Brady</b>	Directrice, Bureau de la vérification et de l'inspection internes
<b>Daniel A. Citrin</b>	Directeur, Bureau du budget et de la planification
<b>Kenneth Miranda</b>	Directeur, Bureau des placements
<b>Moisés Schwartz</b>	Directeur, Bureau indépendant d'évaluation

## L'étendue du numérique pendant l'exercice 2016

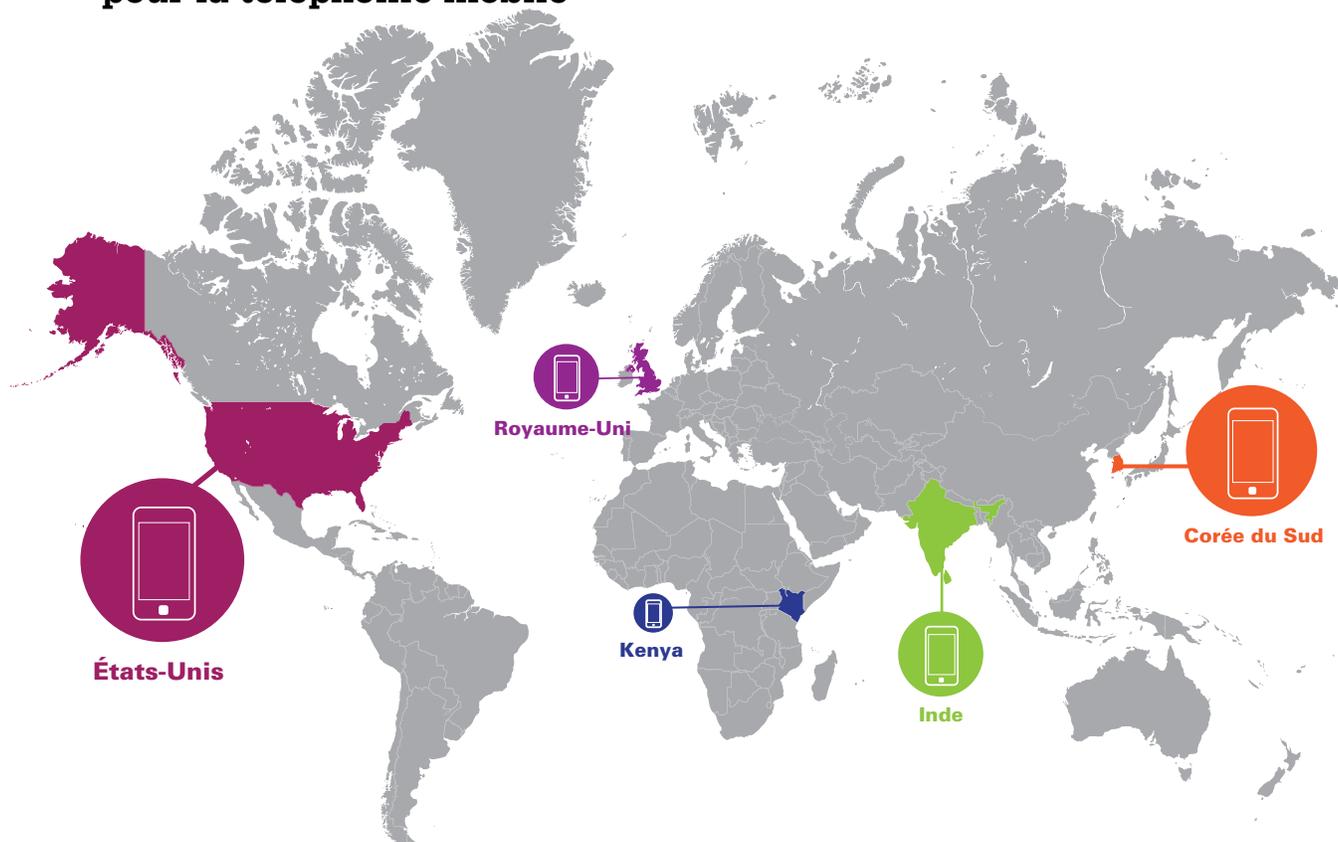
### Augmentation de 26 % du nombre de visiteurs sur imf.org



### Les dix pays ayant le plus visité imf.org

1. États-Unis
2. Royaume-Uni
3. Corée du Sud
4. Inde
5. Japon
6. Allemagne
7. France
8. Chine
9. Canada
10. Mexique

### Les cinq premiers pays pour la téléphonie mobile



Les activités du FMI pendant l'exercice 2017 portent principalement sur les domaines suivants : révision des quotes-parts, évaluation des secteurs financiers, risques budgétaires, politique fiscale, inégalité de revenu et inégalité femmes-hommes, changement climatique et stratégies de lutte contre la corruption.



### Révision des quotes-parts

La dernière révision des quotes-parts étant entrée en vigueur en janvier 2016, le FMI s'attache maintenant à achever la prochaine révision, qui comprendra l'adoption d'une nouvelle formule de calcul des quotes-parts.



### Évaluation des secteurs financiers

Les équipes du FMI centreront leur analyse sur les risques systémiques, les interconnexions ainsi que les politiques macroprudentielles et les dispositifs de gestion des crises.



### Questions budgétaires

Dans leurs documents, les services du FMI expliquent que les pays doivent mieux comprendre les menaces qui pèsent sur leur situation budgétaire ainsi que les effets de diverses configurations de la politique fiscale sur la stabilité macroéconomique.



### Inégalité de revenu et inégalité femmes-hommes

Le FMI analyse des liens entre l'inégalité de revenu et la croissance, les effets de la politique budgétaire et l'inégalité entre les femmes et les hommes.



### Changement climatique

Le FMI s'intéresse aux conséquences budgétaires, macroéconomiques et financières du changement climatique, ainsi qu'à la fixation des prix de l'énergie.



### Stratégies de lutte contre la corruption

La priorité doit être donnée à la transparence, à la primauté du droit et à l'efficacité des institutions.

## Perspectives d'avenir

### QUINZIÈME RÉVISION GÉNÉRALE DES QUOTES-PARTS

Après la prise d'effet en janvier 2016 de la Quatorzième Révision générale des quotes-parts et l'entrée en vigueur de l'amendement relatif à la réforme du Conseil d'administration, le FMI a tourné son attention vers l'achèvement de la prochaine révision d'ici octobre 2017.

Les travaux du Conseil d'administration sur la Quinzième Révision générale ont été différés en raison du retard de la prise d'effet des réformes relatives aux quotes-parts et à la gouvernance — les réformes de 2010 — dans le cadre de la Quatorzième Révision.

Le 1<sup>er</sup> février 2016, le Conseil d'administration a informé le Conseil des gouverneurs que, l'amendement relatif à la réforme du Conseil ayant pris effet le 26 janvier 2016, les augmentations de quotes-parts au titre de la Quatorzième Révision pouvaient entrer en vigueur. Étant donné que le Conseil d'administration ne s'était pas encore forgé une opinion sur l'adéquation des quotes-parts dans le contexte de la Quinzième Révision, il a proposé au Conseil des gouverneurs de poursuivre cette révision. Le 19 février 2016, le Conseil des

gouverneurs a adopté une résolution exprimant son profond regret que la Quinzième Révision n'ait pas été achevée et demandant au Conseil d'administration de mener ses travaux sur la Quinzième Révision au plus vite dans le respect de ce qui avait été convenu auparavant, dans le but d'achever cette révision d'ici à l'Assemblée annuelle de 2017.

#### Encadré 4.1 : Formule de calcul des quotes-parts

La formule actuelle de calcul des quotes-parts a été adoptée en 2008. Elle repose sur quatre variables (PIB, ouverture, variabilité et réserves), exprimées en pourcentage des totaux mondiaux, les variables étant affectées de pondérations dont le total est égal 1,0. Cette formule de calcul comprend aussi un facteur de compression qui réduit la dispersion des quotes-parts calculées en ayant un effet plus marqué sur les grandes économies que sur les petites. La formule est la suivante :

$$CQS = (0,5*Y + 0,3*O + 0,15*V + 0,05*R)k$$

où

CQS = part du total des quotes-parts calculées;

Y = moyenne sur trois ans du PIB composite basé sur les taux de change du marché (pondération de 60 %) et les taux de change à parité de pouvoir d'achat (pondération de 40 %);

O = moyenne annuelle de la somme des paiements courants et des recettes courantes (biens, services, revenus et transferts) sur une période de cinq ans;

V = variabilité des recettes courantes et des flux de capitaux nets (mesurée par l'écart-type par rapport à une tendance centrée sur trois ans pendant une période de treize ans);

R = moyenne sur douze mois pendant un an des réserves officielles (réserves de change, avoirs en DTS, position de réserve au FMI et or monétaire);

et k = facteur de compression de 0,95. Le facteur de compression est appliqué aux quotes-parts calculées non comprimées, qui sont ensuite recalibrées de manière à ce que leur somme soit égale à 100.

Au terme d'un réexamen complet de la formule de calcul achevé en janvier 2013, l'identification des principaux éléments susceptibles de former le socle d'un accord définitif sur une nouvelle formule de calcul a sensiblement progressé. Il a été convenu qu'il était préférable de chercher à réunir un large consensus autour d'une nouvelle formule de calcul des quotes-parts dans le contexte de la Quinzième Révision générale plutôt que de procéder séparément (voir le « Rapport du Conseil d'administration au Conseil des gouverneurs sur les résultats du réexamen de la formule de calcul des quotes-parts »).





## APPLICATION DU PROGRAMME D'ÉVALUATION DU SECTEUR FINANCIER PENDANT L'EXERCICE 2017

Pendant l'exercice 2017, le Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) du FMI, qui permet d'évaluer la stabilité des systèmes financiers des États membres, portera en priorité sur certains des systèmes financiers les plus vastes et les plus liés au reste du monde. Des évaluations de ce type sont en cours dans plusieurs pays de la zone euro pour la première fois depuis la transformation de l'environnement réglementaire et prudentiel par les réformes adoptées au lendemain de la crise, notamment la création de l'Union bancaire européenne.

À la suite de la crise financière mondiale, le Conseil d'administration du FMI a décidé en 2010 que les 25 principaux secteurs financiers du monde seraient désormais tenus de se soumettre à une évaluation de leur santé financière tous les cinq ans. Lors de la dernière revue du PESF, pendant l'exercice 2015, la liste des pays concernés a été portée à 29. Parmi les pays qui feront l'objet d'une évaluation de leur stabilité financière dans le cadre du PESF pendant l'exercice 2017 figurent, entre autres, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Irlande, le Mexique et la Russie. Le travail d'évaluation du secteur financier de la Chine et de l'Espagne a commencé et sera achevé pendant l'exercice 2018.

Le PESF porte sur trois composantes principales de la stabilité financière dans tous les pays :

- La résilience des banques et des autres grands établissements financiers, notamment au moyen de tests de résistance et d'une analyse des facteurs de risque systémique.
- La qualité de la surveillance du système financier — en tenant compte du cadre macroprudentiel —, notamment du secteur bancaire, des titres, de l'assurance et d'autres sous-secteurs où cette surveillance est jugée importante sur le plan systémique.
- La capacité des décideurs et des dispositifs de sécurité financière de résister à de fortes tensions financières et d'y réagir de façon efficace.

Les évaluations entreprises dans le cadre du PESF ont deux objectifs primordiaux : mesurer la stabilité et la solidité du secteur financier et estimer sa contribution potentielle à la croissance et au développement. Le FMI adapte ses évaluations au cas d'espèce en analysant les questions qui suscitent des préoccupations ou un intérêt particuliers dans le pays concerné. Pendant l'exercice 2017,

Le 16 avril 2016, le Comité monétaire et financier international (CMFI) du FMI s'est vivement félicité de «l'entrée en vigueur de l'augmentation des quotes-parts» au titre de la Quatorzième Révision générale et de l'amendement relatif à la réforme du Conseil d'administration. Le

CMFI a invité le Conseil d'administration à faire en sorte que la Quinzième Révision générale des quotes-parts, comprenant une nouvelle formule de calcul des quotes-parts, «progressive rapidement de manière à être terminée» d'ici à l'Assemblée annuelle de 2017, en comptant sur l'établissement d'un rapport d'avancement en vue de sa prochaine réunion pendant l'Assemblée annuelle de 2016.

Dans son communiqué, le CMFI déclare : «Un réalignement éventuel des quotes-parts dans le cadre de cette [Quinzième] révision devrait se traduire par une augmentation des quotes-parts des économies dynamiques en fonction de leur poids respectif dans l'économie mondiale et, par conséquent, sans doute aussi par une augmentation de la part globale des pays émergents et en développement. Nous avons la ferme volonté de protéger la participation et la représentation des États membres les plus pauvres. Nous réaffirmons notre détermination de faire en sorte que le FMI reste une institution solide, fondée sur des quotes-parts et dotée de ressources suffisantes.»



les équipes du FMI axeront leur analyse sur les risques systémiques, les interconnexions ainsi que les politiques macroprudentielles et la gestion des crises. Les observations du PESF apportent aussi une contribution très utile à la surveillance plus générale que le FMI exerce sur les économies des pays dans le cadre des consultations au titre de l'article IV.

### Activités en cours dans le domaine budgétaire

#### ANALYSE ET GESTION DES RISQUES BUDGÉTAIRES :

##### LES MEILLEURES PRATIQUES

Comme l'ont rappelé la crise financière mondiale et l'effondrement plus récent des cours des matières premières, une analyse et une gestion globales des risques budgétaires peuvent contribuer à la solidité des finances publiques et à la stabilité macroéconomique. En effet, au cours du dernier quart de siècle, les pays ont subi en moyenne un choc budgétaire négatif de 6 % du PIB tous les douze ans.

Le FMI apporte une contribution importante à l'amélioration de l'analyse et de la gestion des risques budgétaires dans les États membres. Un document intitulé «Analyse et gestion des risques budgétaires», diffusé au début de l'exercice 2017, explique pourquoi les pays doivent s'efforcer de mieux comprendre les menaces potentielles auxquelles est exposée leur situation budgétaire. Une évaluation globale et intégrée des chocs qui pourraient toucher les finances publiques, sous forme d'un test de résistance budgétaire, peut aider les responsables publics à simuler les effets de ces chocs sur leurs prévisions centrales. Des données budgétaires complètes, fiables et actuelles portant sur tous les organismes publics, les stocks et les flux sont indispensables à cette analyse.

Il ressort de ce document que les pays devraient accroître leur capacité d'atténuer et de gérer les risques budgétaires en multipliant les outils à leur disposition pour gérer ces risques et en ayant recours à des instruments pour les transférer ou les partager, ou encore pour constituer des provisions. Ce faisant, ils doivent arbitrer entre les

avantages que pourrait procurer une réduction de leur exposition aux chocs et les coûts financiers et autres des politiques qui pourraient s'avérer nécessaires.

Les pays pourraient avoir davantage recours à des méthodes probabilistes de prévision lorsqu'ils fixent les objectifs à long terme et les cibles à moyen terme de leur politique budgétaire. Ce type de prévision peut servir à définir l'incertitude entourant la trajectoire de la dette publique à moyen terme. Alliés à des tests de résistance budgétaires, ces instruments peuvent procurer des informations précieuses sur la probabilité qu'un pays reste en deçà des plafonds d'endettement dictés par ses règles budgétaires.

Le FMI aide les États membres à évaluer et gérer les risques budgétaires en leur fournissant une assistance technique dans plusieurs domaines : l'élaboration de bilans du secteur public, la mise en place d'institutions et de capacités pour identifier certains risques budgétaires particuliers et pour quantifier leurs effets potentiels, la réalisation de tests de résistance budgétaires et l'intégration des risques dans la définition des cibles budgétaires à moyen terme.

#### POLITIQUE FISCALE, EFFET DE LEVIER

##### ET STABILITÉ MACROÉCONOMIQUE

Un document du Conseil intitulé «Politique fiscale, effet de levier et stabilité macroéconomique», qui sera diffusé pendant l'exercice 2017, explore les effets de divers types de politique fiscale sur la stabilité macroéconomique. L'un des aspects examinés concerne la distinction qui est faite actuellement entre l'endettement et les capitaux propres dans de nombreux systèmes d'imposition des sociétés et les conséquences de cette distinction pour les choix des sociétés en matière d'effet de levier. En encourageant les sociétés à avoir des ratios d'endettement élevés, les incitations fiscales de cette

nature risquent d'aggraver le surendettement des entreprises et, à terme, d'avoir des conséquences pour la stabilité macroéconomique.

Le document examine l'efficacité et l'efficience des réformes fiscales visant à neutraliser ce déséquilibre en faveur de l'endettement, telles que différents types de restrictions à la déductibilité des intérêts, des déductions équivalentes pour le rendement des capitaux propres, et un panachage des deux. En s'appuyant sur des données obtenues auprès des entreprises elles-mêmes et une base de données nouvellement créée sur les règles relatives à la sous-capitalisation, le document évalue les effets de mesures récentes sur les ratios d'endettement des sociétés et en examine l'impact sur des indicateurs plus larges du risque de défaillance des sociétés. Il évalue aussi les conséquences de diverses réformes pour les recettes.

Les auteurs examinent aussi dans quelle mesure des taxes correctives peuvent contribuer à atténuer les risques pour la stabilité financière : par exemple, des prélèvements bancaires spéciaux peuvent stimuler la capitalisation des banques et ainsi renforcer la stabilité financière. En outre, des mesures fiscales telles que des impôts sur les plus-values, des impôts sur les transactions immobilières et les taxes immobilières récurrentes peuvent être utilisées pour influencer l'évolution des prix de l'immobilier et ainsi peut-être limiter les risques. Ces mesures sont évaluées par rapport à leurs conséquences plus larges pour le bien-être.

## Inégalités de revenu et inégalités femmes-hommes

Ces dernières années, le travail du FMI dans le domaine macroéconomique a de plus en plus pris la forme d'analyses et de conseils sur des questions liées à l'inégalité de revenu et à l'inégalité entre les femmes et les hommes. Désormais, ce travail est jugé utile et important pour l'élaboration des politiques visant à renforcer la croissance économique des États membres du FMI — qu'il s'agisse des pays en développement, des pays émergents ou des pays avancés.

Dans son communiqué d'avril 2016, le CMFI se félicite que des travaux soient en cours sur les questions touchant à «l'inégalité de revenu, l'inégalité entre les femmes et les hommes [et] l'inclusion financière» pour autant que ces travaux entrent «dans le cadre de la mission du FMI» et «qu'il s'agisse de domaines ayant une importance déterminante sur le plan macroéconomique» et qu'ils soient examinés «en mettant à profit l'expertise d'autres institutions».

Le FMI a commencé à mener des travaux innovants sur ces questions au début de la décennie, mais, pendant les exercices 2015 et 2016, il a aussi commencé à en appliquer de façon expérimentale les résultats dans certains pays. La prochaine phase de ces travaux consistera à acquérir une meilleure compréhension de ce qu'ils impliquent pour l'action publique dans un échantillon plus large de pays et à en tenir compte davantage dans les conseils que le FMI fournit aux États membres.



## INÉGALITÉS DE REVENU

Un travail considérable a été entrepris pour analyser les liens entre les inégalités et la croissance économique, ainsi que les effets de la politique budgétaire sur les inégalités. On citera en particulier les études intitulées «Inégalité et croissance insoutenable» (2011) et «Redistribution, inégalité et croissance» (2014), ainsi que l'ouvrage «Inégalité et politique budgétaire» (2015), publiés récemment. L'étude de ces questions a aussi été étendue aux publications phares du FMI, notamment l'édition d'octobre 2015 du rapport sur les *Perspectives économiques régionales* de l'Afrique, qui comprend un chapitre intitulé «Inégalités et résultats économiques en Afrique subsaharienne» et l'édition de mai 2016 du rapport sur les *Perspectives économiques régionales* de l'Asie et du Pacifique, qui comprend un chapitre intitulé «Le partage des dividendes de la croissance : une analyse des inégalités en Asie».

Pendant l'exercice 2016, une analyse des services du FMI a été présentée aux autorités de neuf pays à titre expérimental et intégrée aux rapports de surveillance, notamment à leur «bilan de santé» annuel, le rapport sur les consultations au titre de l'article IV. Ces rapports sont examinés par le Conseil d'administration du FMI, dont l'avis est communiqué aux autorités nationales.

Parmi les sujets traités à titre expérimental dans les rapports sur les consultations au titre de l'article IV et concernant les inégalités figurent : une analyse comparative des résultats obtenus en matière d'inégalité et de pauvreté, le caractère solidaire de la croissance économique, la composition des dépenses, la réforme des subventions, la progressivité de l'impôt et l'inclusion financière.



d'une note de réflexion des services du FMI sur les conséquences budgétaires, macroéconomiques et financières du changement climatique, le travail dans ce domaine s'est orienté vers une approche expérimentale dans certains pays concernant la fixation des prix de l'énergie, domaine relevant de longue date de l'expertise du FMI.

La question de la fixation des prix de l'énergie est déjà traitée dans le cadre de la surveillance et de l'assistance technique. Ces expériences, menées dans certains pays d'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Hémisphère occidental, portent, par exemple, sur l'effet distributionnel du passage à un système automatique de fixation des prix et à l'imposition de taxes pour réduire les coûts environnementaux.

Dans certains cas, le rapport évalue le plan de réforme déjà élaboré ou envisagé par les autorités.

Au cours de l'année à venir, le travail du FMI en matière d'inégalités portera davantage sur les arbitrages que les pouvoirs publics peuvent avoir à opérer, les réformes et les coûts. Cette analyse sera aussi reliée au travail sur les réformes structurelles, en particulier dans les pays en développement, où les liens entre les réformes liées à la croissance et les inégalités revêtent une importance particulière. Cette question sera aussi traitée dans une étude majeure qui sera réalisée dans le courant de l'année sur les réformes structurelles, les inégalités et la croissance.

Compte tenu de la somme de travail déjà accomplie sur différents pays et dans différents départements, le partage des connaissances est de plus en plus indispensable pour diffuser les travaux eux-mêmes, les



### Encadré 4.2 : La lutte contre le changement climatique

Lors de sa réunion d'avril 2016, le CMFI a exprimé son soutien pour les travaux en cours au FMI sur le changement climatique.

Après la diffusion en janvier 2016

Pour certains pays, le travail a porté sur des aspects particuliers de la lutte contre le changement climatique comme la proposition d'une taxe carbone dans le rapport sur les consultations au titre de l'article IV avec le Mexique, l'introduction d'une taxe carbone dans le contexte des consultations au titre de l'article IV avec les États-Unis, et une étude des conséquences macroéconomiques de El Niño dans 33 pays ainsi que ses effets sur les prix.

À la suite de l'accord international de Paris de décembre 2015, qui offre un cadre pour atténuer les effets du changement climatique, la tarification du carbone devrait occuper une place de plus en plus importante dans un grand nombre de pays. Le FMI a l'intention d'élaborer des instruments pour aider les pays dans ce domaine et prévoit d'y consacrer une plus grande part de l'assistance technique. Un travail plus approfondi sera sans doute nécessaire pendant la période à venir pour concevoir des politiques de lutte contre les effets du changement climatique.



méthodes et outils utilisés pour les réaliser et l'expérience des pays concernés. Un effort considérable sera réalisé à l'intérieur du FMI pour partager les connaissances et développer des synergies qui contribueront à amplifier le travail sur les inégalités et son impact.

### INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES

En ce qui concerne les inégalités entre les femmes et les hommes, le FMI suit la même méthode, qui consiste à réaliser des études innovantes en liaison avec le travail sur les pays, en intégrant ainsi les méthodes d'analyse et leurs conclusions dans le travail quotidien de l'institution.

Deux documents importants qui approfondissent le travail du FMI dans ce domaine ont été diffusés pendant l'exercice 2016 : «Pour accélérer le changement : autonomiser les femmes et s'attaquer aux inégalités de revenu», une note de réflexion des services du FMI, et «Libérer le potentiel du travail féminin en Europe : éléments moteurs et avantages», qui examinent des liens directs entre les inégalités de revenu et les inégalités entre les femmes et les hommes. Un document de travail intitulé «Évolution de l'égalité entre les sexes et de l'avancement des femmes» examine l'évolution de certains indicateurs de l'inégalité entre les femmes et les hommes et de l'avancement des femmes, ainsi que les indices d'inégalité entre les sexes.

Comme dans le cas du travail sur les inégalités de revenu, le travail mené dans les pays à titre expérimental s'est développé. Un premier groupe d'équipes-pays ont analysé les questions touchant aux questions d'égalité entre les femmes et les hommes et fait part de leurs conclusions à leurs interlocuteurs dans les États membres. Ces conclusions ont ensuite été incluses dans le rapport de consultations au titre de l'article IV, puis examinées par le Conseil d'administration. Dans la plupart des cas, cette approche expérimentale conjugait analyse et recommandations, en particulier sous forme d'études

de la série des questions générales, en plus du rapport des services du FMI sur les consultations au titre de l'article IV. L'analyse porte sur les facteurs qui déterminent le taux d'activité des femmes et met en avant les options relevant de l'expertise du FMI qui s'offrent aux pouvoirs publics, notamment en ce qui concerne des dépenses publiques d'infrastructure, le développement des services de garde d'enfants et le rôle des institutions du marché du travail.

Ainsi, dans le cadre du rapport sur les consultations de 2016 avec l'Inde au titre de l'article IV, une étude de la série des questions générales intitulée «Effets macroéconomiques de l'inégalité entre les femmes et les hommes et de l'économie informelle en Inde» a été réalisée. Cette étude analyse les effets des politiques conçues pour les femmes sur l'emploi et l'activité économique en général.

Outre le groupe initial d'équipes-pays déjà mentionné, plusieurs autres équipes travaillent sur les inégalités entre les femmes et les hommes dans le contexte des consultations qu'elles mènent dans plusieurs régions au titre de l'article IV, et ce travail va se poursuivre pendant l'exercice 2017.

Parmi les autres activités qui seront menées pendant le prochain exercice, on citera le suivi du travail effectué à titre expérimental dans plusieurs pays et des études transversales consacrées aux effets des politiques macroéconomiques sur les écarts et les inégalités entre les femmes et les hommes et sur la croissance économique.

Un autre domaine de réflexion important sera celui de la budgétisation favorable à l'égalité des sexes : plusieurs études passeront en revue les différentes idées qui existent et les mesures prises au niveau mondial dans ce domaine, afin d'offrir aux pays des pistes pour concevoir leurs propres initiatives. Ce travail produira aussi des données qui pourront aider les pays à concevoir leurs programmes et politiques publics en tenant compte des questions d'égalité entre les femmes et les hommes.

Enfin, un ouvrage majeur sur les femmes, l'emploi et la croissance économique, examinant les liens compliqués entre la croissance économique, la création d'emplois et l'égalité entre les femmes et les hommes, sera publié avant l'Assemblée annuelle de 2016.



## CORRUPTION : COÛTS ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

*«Les coûts économiques directs de la corruption sont certes bien connus, mais ses coûts indirects peuvent être encore plus lourds et ravageurs en freinant la croissance et en creusant davantage les inégalités de revenu. La corruption a en outre un effet corrosif plus vaste sur la société. Elle mine la confiance dans l'État et compromet les valeurs morales des citoyens.»*

La Directrice générale du FMI, Christine Lagarde,  
«Contre la corruption : recueil d'essais»,  
document du Royaume-Uni, mai 2016

Selon une estimation récente, quelque 1.500 à 2.000 milliards de dollars de dessous-de-table seraient versés chaque année, soit environ 2 % du PIB mondial. Dans un climat où, dans de nombreux pays, les perspectives de croissance économique et d'emploi restent sombres et où les affaires de corruption retentissantes suscitent l'indignation, il est de plus en plus important de combattre la corruption à l'échelle mondiale, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Il est de plus en plus admis que la corruption peut gravement compromettre la capacité d'un pays de parvenir à une croissance économique profitant à tous.

Dans une note de réflexion intitulée «Corruption : coûts et stratégies d'atténuation», diffusée au début de l'exercice 2017, les services du FMI s'intéressent à la corruption qui découle de l'abus d'une fonction publique à des fins privées, que ce soit par le biais de transactions comme les pots-de-vin, ou par le biais de réseaux reliant les entreprises et l'État, ce qui revient à privatiser les politiques publiques. En aidant les pays à lutter contre la corruption, le FMI est arrivé à la conclusion que la priorité devrait être donnée à la transparence, à la primauté du droit et à l'existence d'institutions efficaces.

Le FMI prône le respect des normes internationales de transparence et de responsabilisation dans les domaines tels que la diffusion des données et les politiques budgétaire, monétaire et financière. Il a publié des évaluations de la transparence budgétaire pour onze pays, dont la Bolivie, la Finlande, l'Irlande et les Philippines. En étroite collaboration avec le Groupe d'action financière (GAFI)

et ses correspondants régionaux, le FMI évalue aussi le respect des normes internationales pour aider les pays à lutter contre le blanchiment de capitaux. Il apporte son aide en offrant des conseils, son expertise et une formation.

Le FMI aide aussi les pays à éviter de figurer sur la liste noire du GAFI où sont répertoriés les pays jugés non coopératifs dans la lutte mondiale

contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ou à être retirés de cette liste. Pour l'Amérique latine, on citera les cas récents du Costa Rica, du Paraguay, du Pérou et de l'Uruguay, où les présidents ont adopté des stratégies de lutte contre le blanchiment des capitaux élaborées par le FMI. Le Ghana, le Myanmar, le Népal et le Soudan ont pu, grâce à l'aide du FMI, être retirés de la liste grise.

Pour établir fermement les principes et les pratiques d'intégrité financière dans les administrations publiques et les banques centrales du monde entier, le FMI apporte son concours à ces institutions dans des domaines tels que le renseignement financier, la rédaction de textes législatifs, l'élaboration de stratégies nationales, l'évaluation des risques, ainsi que la supervision et la réglementation des banques et des entités non bancaires. Il fournit aussi des conseils pour renforcer les cadres budgétaires et la préparation du budget afin de rehausser la place du budget comme instrument central de l'allocation des ressources publiques. Pendant l'exercice 2015, il a assuré environ cent missions d'assistance technique pour aider les États membres dans le domaine de la gestion des finances publiques, en plus du concours qu'il apporte aux pays par l'intermédiaire des neuf centres régionaux d'assistance technique situés en Afrique, en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient.

# Des défis mondiaux

Huit ans après l'éclatement de la crise financière mondiale, les perspectives de l'économie mondiale demeurent incertaines. Dans la plupart des pays avancés, la croissance économique manque de dynamisme et dans nombre de pays émergents et en développement elle ralentit. Non seulement la croissance est faible, mais dans bien des cas ses bienfaits sont partagés de façon inégale, ce qui peut engendrer des difficultés supplémentaires, en remettant notamment en cause l'adhésion aux réformes et l'ouverture des frontières au commerce et aux migrations.

Après avoir accusé un net repli au début de l'année, les marchés financiers et les cours de certains produits de base ont commencé à se redresser mi-février, mais la décision prise par les électeurs britanniques le 23 juin 2016 de faire sortir le Royaume-Uni de l'Union européenne a accentué l'incertitude. Cette nouvelle donne a amené le FMI, dans sa Mise à jour de juillet 2016 des *Perspectives de l'économie mondiale*, à réviser légèrement à la baisse ses prévisions de croissance pour 2016 et 2017 par rapport à l'édition d'avril.

Dans une note préparée pour la réunion de juillet 2016 en Chine des ministres des finances et des gouverneurs de banque centrale des pays du G-20, le FMI cite les principaux domaines dans lesquels il est urgent de prendre des mesures pour contenir le risque et raviver la croissance économique à court et à moyen terme :

## Réduction de l'incertitude entourant le «Brexit» et ses répercussions.

Il est essentiel que le Royaume-Uni et l'Union européenne établissent entre eux, de façon prévisible et sans à-coups, une nouvelle relation qui préserve autant que possible les avantages du commerce international. Bien que le résultat des négociations soit encore incertain, les responsables doivent se tenir prêts à agir de façon décisive si des turbulences sur les marchés financiers venaient à menacer l'ensemble de l'économie mondiale.

## Soutien macroéconomique efficace.

Là où la demande est encore insuffisante, il convient d'agir sur plusieurs fronts afin d'exploiter les synergies entre les politiques publiques, c'est-à-dire faire en sorte que les réformes structurelles et les réformes bilanciées soient accompagnées d'un soutien monétaire continu et de politiques budgétaires qui ne gênent pas la croissance — en utilisant notamment l'espace budgétaire disponible, avec comme point d'ancrage un cadre d'action bien conçu. Un soutien plus vigoureux de la demande intérieure, surtout dans les pays créanciers qui disposent d'une marge de manœuvre, contribuerait aussi à réduire les déséquilibres mondiaux.

## Lutte contre le surendettement.

Dans beaucoup de pays avancés, la réparation des bilans demeure indispensable pour accroître l'investissement, contenir les facteurs de vulnérabilité et améliorer la transmission monétaire. Il importe aussi de s'attaquer au surendettement des entreprises et aux autres risques financiers dans un certain nombre de pays émergents et tout particulièrement en Chine, où c'est un élément fondamental du passage à un nouveau modèle de croissance. Dans certains cas, cela pourrait nécessiter le recours aux ressources du secteur public.

## Action pour rehausser la croissance et mieux en partager les bienfaits.

Le G-20 peut montrer la voie à suivre en prônant la mise en œuvre résolue de ses stratégies de croissance et en donnant la priorité aux réformes structurelles qui auront des effets à court terme très sensibles sur la croissance. Une étude préparée par les services du FMI pour la réunion du G-20 présentait les priorités de réforme structurelle pour les pays du G-20.

## Renforcement de l'action multilatérale.

Il demeure crucial de redynamiser l'intégration commerciale pour stimuler la croissance économique mondiale, et de veiller à ce que les avantages procurés par le commerce soient largement partagés. Enfin, il reste important de renforcer les dispositifs de sécurité à l'échelle mondiale, notamment en surveillant de près les évolutions géopolitiques, dont les répercussions pourraient menacer la reprise mondiale.

# Notes

## PARTIE 1 — VUE D'ENSEMBLE

Plan d'action mondial de la Directrice générale : <http://www.imf.org/external/french/np/pp/2016/041416f.pdf>.

Plan d'action mondial d'avril 2016 : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2016/041416.pdf>.

«Macroeconomic Developments and Selected Issues in Small Developing States» : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/030915.pdf>.

## FAITS SAILLANTS

Le Conseil des gouverneurs approuve de vastes réformes des quotes-parts et de la gouvernance, 16 décembre 2010, communiqué de presse 10/477 : <http://www.imf.org/fr/News/Articles/2015/09/14/01/49/pr10477>.

Le Conseil des gouverneurs du FMI adopte à une large majorité les réformes des quotes-parts et de la représentation, 29 avril 2008, communiqué de presse 08/93 : <http://www.imf.org/fr/News/Articles/2015/09/14/01/49/pr0893>.

«Strengthening the International Monetary System: Taking Stock and Looking Ahead» : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2011/032311.pdf>.

Calendrier du Conseil d'administration : <http://www.imf.org/external/ns/cs.aspx?id=89>.

Fiche technique — Décision sur la surveillance intégrée : <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fr/isdf.htm>.

«IMF Sets Out a Strategy for Financial Surveillance», note d'information au public 12/111 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pn/2012/pn12111.htm>.

Étude de contagion de 2015 : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/060815.pdf>.

«Strengthening the International Monetary System—A Stocktaking» : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2016/022216b.pdf>.

«The Adequacy of the Global Financial Safety Net» : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2016/031016.pdf>.

Le Conseil d'administration du FMI achève la révision 2015 de la méthode d'évaluation du DTS, communiqué de presse 15/543 : <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2015/09/14/01/49/pr15543>.

Le Conseil d'administration du FMI approuve le maintien du panier du DTS actuel jusqu'au 30 septembre 2016, communiqué de presse 15/384 : <https://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15384.htm>.

Le Conseil d'administration du FMI achève la révision du panier du DTS et y inclut le renminbi, communiqué de presse 15/540 : <http://www.imf.org/fr/News/Articles/2015/09/14/01/49/pr15540>.

«Saisir une opportunité unique pour la génération actuelle», Allocution de Christine Lagarde, Directrice générale du Fonds monétaire international, The Brookings Institution, Washington : <http://www.imf.org/fr/News/Articles/2015/09/28/04/53/sp070815>.

Fiche technique — Le FMI et les objectifs de développement durable : <http://www.imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/01/16/46/Sustainable-Development-Goals>.

Troisième Conférence internationale sur le financement du développement, Addis-Abeba, Éthiopie : <http://www.un.org/esa/ffd/ffd3/>.

«Financing for Development: Enhancing the Financial Safety Net for Developing Countries» : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/061115b.pdf>.

«Financing for Development: Revisiting the Monterrey Consensus» : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/061515.pdf>.

«From Ambition to Execution: Policies in Support of Sustainable Development Goals» : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2015/sdn1518.pdf>.

«After Paris : Fiscal, Macroeconomic, and Financial Implications of Climate Change» : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2016/sdn1601.pdf>.

Fiche technique — La facilité de crédit rapide du FMI (FCR) : <http://www.imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/02/21/08/Rapid-Credit-Facility>.

«Enhancing Macroeconomic Resilience to Natural Disasters and Climate Change in the Small States of the Pacific» : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2015/wp15125.pdf>.

«Macroeconomic Developments and Selected Issues in Small Developing States» : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/030915.pdf>.

## FAITS SAILLANTS RÉGIONAUX

Communiqué de la trente-troisième réunion du CMFI, présidée par M. Agustín Carstens, Gouverneur de la Banque centrale du Mexique <http://www.imf.org/fr/News/Articles/2015/09/28/04/51/cm041616a>.

«The Refugee Surge in Europe: Economic Challenges» : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2016/sdn1602.pdf>.

«Czech Republic: Financial System Stability Assessment Update» : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2012/cr12177.pdf>.

Conférence «Advancing Asia: Investing for the Future» à New Delhi, en Inde : <http://www.imf.org/external/np/seminars/eng/2016/advancingasia/>.

Le FMI et l'Inde ouvrent un centre régional de formation et d'assistance technique, communiqué de presse 16/102 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2016/pr16102.htm>.

Conférence «Future of Asia's Finance: Financing for Development» à Jakarta, en Indonésie : <http://www.imf.org/external/np/seminars/eng/2015/indonesia/index.htm>.

«The Future of Asian Finance» : <http://www.imfbookstore.org/ProdDetails.asp?ID=TFSAFEA&PG=1&Type=BL>.

Le Conseil d'administration du FMI approuve le décaissement de 49,7 millions de dollars au titre de la facilité de crédit rapide pour le Népal, communiqué de presse 15/365 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15365.htm>.

La facilité de crédit rapide du FMI (FCR) : <http://www.imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/02/21/08/Rapid-Credit-Facility>.

La République de Nauru devient le 189<sup>e</sup> membre du FMI, communiqué de presse 16/167 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2016/pr16167.htm>.

Fiche technique — L'instrument de soutien à la politique économique : <http://www.imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/02/21/21/Policy-Support-Instrument>.

«Oversight Issues in Mobile Payments» : <https://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2014/wp14123.pdf>.

*Manuel de statistiques de finances publiques 2014* : <http://www.imf.org/external/Pubs/FT/GFS/Manual/2014/gfsfinal.pdf>.

Données de l'indice des prix à la consommation (IPC) : <http://data.imf.org/CPI>.

Données du FMI : <http://data.imf.org/?sk=4FFB52B2-3653-409A-B471-D47B46D904B5>.

Le Conseil d'administration du FMI approuve le décaissement de 8,7 millions de dollars au titre de la facilité de crédit rapide pour la Dominique, communiqué de presse 15/483 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15483.htm>.

Fiche technique — La facilité de crédit rapide du FMI (FCR) : <http://www.imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/02/21/08/Rapid-Credit-Facility>.

## PARTIE 2 — NOS TROIS CŒURS DE MÉTIER

### Surveillance économique

*Perspectives de l'économie mondiale* : <http://www.imf.org/external/ns/loe/cs.aspx?id=3>.

*Manuel de statistiques de finances publiques* : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/gfsr/index.htm>.

Moniteur des finances publiques : <http://www.imf.org/external/ns/loe/cs.aspx?id=83>.

### Surveillance bilatérale

«List of IMF Member Countries with Delays in Completion of Article IV Consultations or Mandatory Financial Stability Assessments Over 18 Months» : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2016/033016.pdf>.

Examen triennal de la surveillance 2014 : <http://www.imf.org/external/np/spr/triennial/2014/index.htm>.

Analyse du bilan sur la surveillance du FMI : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/073014.pdf>.

Le Conseil d'administration du FMI examine les principes fondamentaux de l'impartialité de la surveillance et le nouveau mécanisme pour répondre aux préoccupations dans ce domaine, communiqué de presse 16/91 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2016/pr1691.htm>.

Examen triennal de la surveillance 2014 — étude externe — Impartialité dans la surveillance du FMI : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/073014h.pdf>.

«CEMAC : Une communauté plus forte, pour une croissance plus vigoureuse», Christine Lagarde, Directrice générale, FMI, Yaoundé : <http://www.imf.org/fr/News/Articles/2015/09/28/04/53/sp010816>.

Fiche technique — Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) : <http://www.imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/01/16/14/Financial-Sector-Assessment-Program>.

«United States Financial Sector Assessment Program Financial System Stability Assessment» : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2015/cr15170.pdf>.

Le Conseil d'administration du FMI achève les consultations 2015 au titre de l'article IV avec l'Iran, communiqué de presse 15/581 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15581.htm>.

### Surveillance multilatérale

Quatrième rapport sur le secteur extérieur : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/062615.pdf>.

«Virtual Currencies and Beyond : Initial Considerations» : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2016/sdn1603.pdf>.

«2015 External Sector Report — Individual Economy Assessments» : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/062615a.pdf>.

Étude de contagion 2015 : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/060815.pdf>.

Rapport sur le secteur extérieur 2015 : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/062615.pdf>.

«Macroeconomic Developments and Prospects in Low-income Developing Countries : 2015» : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/111915.pdf>.

Le Conseil d'administration du FMI débat du rapport des services sur les «Évolutions et perspectives macroéconomiques des pays en développement à faible revenu», communiqué de presse 15/566 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15566.htm>.

Gruss, Bertrand. 2014. «After the Boom—Commodity Prices and Economic Growth in Latin America and the Caribbean.» Dans *Regional Economic Outlook : Western Hemisphere : Rising Challenges*. Washington : Fonds monétaire international, avril : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/reo/2014/whd/eng/pdf/wreo0414.pdf>.

«Evolving Monetary Policy Frameworks in Low-Income and Other Developing Countries—Background Paper : Country Experiences» : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/102315a.pdf>.

«Evolving Monetary Policy Frameworks in Low-income and other Developing Countries» : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/102315.pdf>.

«Public Debt Vulnerabilities in Low-Income Countries : The Evolving Landscape» : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/110215.pdf>.

«Options for Low Income Countries' Effective and Efficient Use of Tax Incentives for Investment» : <http://www.imf.org/external/np/g20/pdf/101515a.pdf>.

Africa on the Move : Unlocking the Potential of Small Middle-Income States : <http://www.elibrary.imf.org/page/africa-move-excerpt?redirect=true>.

Petits États à revenu intermédiaire — Conférence «Raising the Bar» à Gaborone, au Botswana : <http://www.imf.org/external/np/seminars/eng/2016/smic/>.

«Financial Integration in Latin America» : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2016/030416.pdf>.

Le Conseil d'administration du FMI examine les instruments de crédit et la dette souveraine, communiqué de presse 14/294, 20 juin 2014 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14294.htm>.

Le Conseil d'administration du FMI approuve la réforme du régime d'accès exceptionnel, communiqué de presse 16/31, le 29 janvier 2016 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2016/pr1631.htm>.

Le Conseil d'administration du FMI examine l'opportunité de réformer la politique de non-tolérance des arriérés appliquée aux créanciers officiels, communiqué de presse 15/555 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15555.htm>.

### Conseils de politique économique

«Financial Inclusion: Can It Meet Multiple Macroeconomic Goals?» <http://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2015/sdn1517.pdf>.

Conférence 2015 «The Future of Asia's Finance: Financing for Development», Jakarta, en Indonésie : <http://www.imf.org/external/np/seminars/eng/2015/indonesia/>.

Conférence «Finance pour tous : promouvoir l'inclusion financière en Afrique centrale», à Brazzaville, au Congo : <http://www.imf.org/external/french/np/seminars/2015/brazzaville/index.htm>.

Conférence «Financial Inclusion: Macroeconomic and Regulatory Challenges» : <http://www.imf.org/external/np/seminars/eng/2016/finincl/>.

Enquête sur l'accès aux services financiers : <http://data.imf.org/?sk=E5DCAB7E-A5CA-4892-A6EA-598B5463A34C>.

Le Conseil d'administration du FMI achève l'examen des programmes soutenus par le FMI au cours de la crise financière mondiale, communiqué de presse 15/563, le 16 décembre 2015 <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15563.htm>.

«Crisis Program Review» : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/110915.pdf>.

«2009 Review of Recent Crisis Programs» : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2009/091409.pdf>.

Politique budgétaire et croissance à long terme : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/042015.pdf>.

«Guidance Note for the Liberalization and Management of Capital Flows» : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/042513.pdf>.

«Managing Capital Outflows—Further Operational Considerations» <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/120315.pdf>.

«The External Balance Assessment (EBA) Methodology» : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2013/wp13272.pdf>.

Rapport sur le secteur extérieur : <http://www.imf.org/external/np/spr/2015/esr/>.

Examen triennal de la surveillance 2014 : <http://www.imf.org/external/np/spr/triennial/2014/index.htm>.

Plan d'action mondial de la Directrice générale : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/112114.pdf>.

«Structural Reforms and Macroeconomic Performance: Initial Considerations for the Fund» <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/101315.pdf>.

«Structural Reforms and Macroeconomic Performance: Country Cases» : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/101315a.pdf>.

*Perspectives économiques mondiales* : <http://www.imf.org/external/French/pubs/ft/survey/so/2016/NEW041216AF.htm>.

«Staff Note for the G20—A Guiding Framework for Structural Reforms» : <https://www.imf.org/external/np/pp/eng/2016/033116.pdf>.

Troisième Conférence internationale sur le financement du développement, Addis-Abeba, Éthiopie : <http://www.un.org/esa/ffd/ffd3/>.

«IMF Engagement with Countries in Post-Conflict and Fragile Situations—Stocktaking» : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/050715.pdf>.

«Macroeconomic and Operational Challenges in Countries in Fragile Situations» : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2011/061511a.pdf>.

«Staff Guidance Note on the Fund's Engagement with Countries in Fragile Situations» : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2012/042512.pdf>.

La facilité de crédit rapide du FMI : <http://www.imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/02/21/08/Rapid-Credit-Facility>.

«Income Inequality and Labor Income Share in G20 Countries—Trends, Impacts and Causes» : <https://www.oecd.org/g20/topics/employment-and-social-policy/Income-inequality-labour-income-share.pdf>.

«Making Public Investment More Efficient» <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/061115.pdf>.

Évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP) : <http://www.imf.org/external/np/fad/publicinvestment/>.

«Financing for Development: Revisiting the Monterrey Consensus» : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/061515.pdf>.

«Monetary Policy and Financial Stability» : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/082815a.pdf>.

Rapport sur la stabilité financière dans le monde : <https://www.imf.org/external/french/pubs/ft/gfsr/2016/01/execsumf.pdf>.

Fiche technique — La surveillance exercée par le FMI : <http://www.imf.org/fr/About/Factsheets/IMF-Surveillance>.

Neuvième revue des initiatives relatives aux normes de diffusion des données : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/040615.pdf>.

### Activités de prêt

Le Conseil d'administration du FMI approuve un nouvel accord biennal au titre de la ligne de crédit modulable d'un montant de 5,45 milliards de dollars pour la Colombie, communiqué de presse 15/281 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15281.htm>.

Le Conseil d'administration du FMI approuve un accord de confirmation d'un montant de 147,5 millions de dollars en faveur du Kosovo, communiqué de presse 15/362 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15362.htm>.

Le Conseil d'administration du FMI approuve la prolongation de l'accord de confirmation et de l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation avec le Kenya, communiqué de presse 16/29 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2016/pr1629.htm>.

Le Conseil d'administration du FMI approuve un nouvel accord biennal au titre de la ligne de crédit modulable d'un montant de 23 milliards de dollars en faveur de la Pologne, communiqué de presse 15/05 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr1505.htm>.

Le FMI approuve une prolongation de sept mois de l'accord de confirmation avec la Tunisie, communiqué de presse 13/229 : <http://www.imf.org/fr/News/Articles/2015/09/14/01/49/pr15229>.

Le Conseil d'administration du FMI approuve de nouveaux accords d'un montant total de 1,5 milliard de dollars avec le Kenya, communiqué de presse 16/110 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2016/pr16110.htm>.

Le Conseil d'administration du FMI achève la cinquième revue de l'ISPE, approuve la facilité de crédit de 282,9 millions de dollars et clôt les consultations de 2015 au titre de l'article IV avec la Mozambique, communiqué de presse 15/580 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15580.htm>.

Le Conseil d'administration du FMI approuve une prolongation de trois mois de l'accord de facilité élargie de crédit avec le Libéria, communiqué de presse 15/498 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15498.htm>.

Le Conseil d'administration du FMI approuve un soutien financier se montant à 1,24 milliard de dollars en faveur de l'Iraq, communiqué de presse 15/363 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15363.htm>.

Le Conseil d'administration du FMI achève les revues de l'accord conclu avec le Niger au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), approuve un décaissement de 53,7 millions de dollars, relève le montant des ressources disponibles et prolonge le programme, communiqué de presse 15/541 : <http://www.imf.org/fr/News/Articles/2015/09/14/01/49/pr15541>.

Le Conseil d'administration du FMI approuve un accord au titre de la facilité élargie de crédit triennal d'un montant de 6,2 millions de dollars avec la République démocratique de São Tomé-et-Príncipe, communiqué de presse 15/336 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15336.htm>.

Le Conseil d'administration du FMI approuve un accord au titre de la facilité élargie de crédit triennal d'un montant de 23,9 millions de dollars avec la Guinée Bissau et achève les consultations 2015 au titre de l'article IV, communiqué de presse 15/331 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15331.htm>.

Le Conseil d'administration du FMI approuve un soutien financier se montant à 23,8 millions de dollars en faveur du Vanuatu, communiqué de presse 15/264 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15264.htm>.

Le Conseil d'administration du FMI approuve en faveur d'Haïti un accord triennal d'un montant de 69,7 millions de dollars au titre de la facilité élargie de crédit, communiqué de presse 15/231 : <http://www.imf.org/fr/News/Articles/2015/09/14/01/49/pr15231>.

Le Conseil d'administration du FMI approuve un décaissement de 11,8 millions de dollars au titre de la facilité de crédit rapide en faveur de la République centrafricaine, communiqué de presse 15/417 : <http://www.imf.org/fr/News/Articles/2015/09/14/01/49/pr15417>.

Le Conseil d'administration du FMI approuve un décaissement de 8,7 millions de dollars au titre de la facilité de crédit rapide en faveur de la Dominique, communiqué de presse 15/483 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15483.htm>.

Le Conseil d'administration du FMI approuve un décaissement de 41,2 millions de dollars au titre de la facilité de crédit rapide en faveur de Madagascar, communiqué de presse 15/528 : <http://www.imf.org/fr/News/Articles/2015/09/14/01/49/pr15528>.

Le Conseil d'administration du FMI approuve un décaissement de 49,7 millions de dollars au titre de la facilité de crédit rapide en faveur du Népal, communiqué de presse 15/365 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15365.htm>.

Le Conseil d'administration du FMI achève l'examen des programmes menés par le FMI au cours de la crise financière mondiale, communiqué de presse 15/563, 16 décembre 2015 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15563.htm>.

Le Conseil d'administration du FMI approuve un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit d'un montant de 23,9 millions de dollars avec la Guinée Bissau et achève les consultations de 2015 au titre de l'article IV, communiqué de presse 15/331 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15331.htm>.

Le Conseil d'administration du FMI approuve un ISPE triennal en faveur du Sénégal, communiqué de presse 15/297 : <http://www.imf.org/fr/News/Articles/2015/09/14/01/49/pr15297>.

### **Développement des capacités**

Le centre régional d'assistance technique du FMI pour l'Afrique australe (AFRITAC Sud) œuvre au renforcement de la surveillance basée sur le risque, communiqué de presse 16/79 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2016/pr1679.htm>.

L'AFRITAC Sud œuvre au renforcement de la gestion coordonnée des frontières, communiqué de presse 16/65 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2016/pr1665.htm>.

L'AFRITAC Sud renforce la capacité des statisticiens de la région, communiqué de presse 16/136 : <http://www.imf.org/en/news/articles/2015/09/14/01/49/pr16136>.

Les autorités de l'Afrique australe font part de leur expérience des normes internationales pour la comptabilité du secteur public et les statistiques des finances publiques, communiqué de presse 15/548 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15548.htm>.

L'AFRITAC Sud soutient le renforcement de la gestion des gros contribuables en Afrique australe, communiqué de presse 15/546 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15546.htm>.

L'AFRITAC Sud soutient le renforcement de la gestion des gros contribuables en Afrique australe, communiqué de presse 15/470 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15470.htm>.

Les autorités de l'Afrique australe font part de leur expérience en matière de gestion des richesses tirées des ressources naturelles, communiqué de presse 15/451 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15451.htm>.

Les autorités de l'Afrique australe examinent la gestion des risques budgétaires, communiqué de presse 15/191 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15191.htm>.

Les responsables gouvernementaux de l'Afrique australe et centrale encouragent les bonnes pratiques pour lutter contre la fraude fiscale, communiqué de presse 15/454 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15454.htm>.

L'AFRITAC Est et la Communauté de l'Afrique de l'Est renforcent la capacité des autorités à fournir de meilleures statistiques sur la dette publique, communiqué de presse 15/293 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15293.htm>.

Conférence sur les petits pays à revenu intermédiaire de l'Afrique subsaharienne : déclaration conjointe du Directeur général adjoint, M. Min Zhu, et de Mme Linah Mohohlo, Gouverneuse de la Banque centrale du Botswana, communiqué de presse 16/32 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2016/pr1632.htm>.

L'AFRITAC Sud renforce la gestion macroéconomique et du secteur financier des États membres, communiqué de presse 16/153 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2016/pr16153.htm>.

Le centre d'assistance technique du FMI au Moyen-Orient (METAC) et le Département des statistiques achèvent l'atelier sur les enjeux liés à l'établissement des indices des prix à la consommation, communiqué de presse 16/48 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2016/pr1648.htm>.

Le METAC achève l'atelier régional sur la préparation du budget, communiqué de presse 15/472 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15472.htm>.

Le METAC achève l'atelier intitulé «Cross-Border and Consolidated Supervision», communiqué de presse 15/254 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15254.htm>.

Le Centre régional d'assistance technique des Caraïbes (CARTAC) affiche de bons résultats et réfléchit à son rôle dans la réalisation des objectifs de développement durable, communiqué de presse 15/539 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15539.htm>.

Les services du FMI et les autorités des pays de la région Caraïbes examinent les perspectives économiques contrastées, les stratégies pour faire face aux enjeux en matière d'énergie et les difficultés du secteur financier dans les Caraïbes, communiqué de presse 15/402 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15402.htm>.

Le FMI et la Banque centrale de Trinité-et-Tobago rehaussent le renforcement des capacités aux Caraïbes, communiqué de presse 15/464 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15464.htm>.

L'Institut de formation régional de Singapour accueille la réunion de formation triennale Asie-Pacifique, communiqué de presse 16/41 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2016/pr1641.htm>.

La Banque centrale de la République démocratique populaire lao accueille la deuxième Assemblée annuelle du comité consultatif du Bureau de l'assistance technique du FMI pour la République démocratique populaire lao et le Myanmar, communiqué de presse 15/537 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15537.htm>.

L'assistance technique du FMI va renforcer la capacité des responsables en Asie du Sud-Est concernant les liens et les diagnostics macrofinanciers, communiqué de presse 15/203 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15203.htm>.

Le FMI renforce les capacités des autorités de l'Asie du Sud en matière de liens et de diagnostics macrofinanciers, communiqué de presse 16/185 : <http://www.imf.org/en/news/articles/2015/09/14/01/49/pr16185>.

La Banque centrale du Myanmar accueille la troisième conférence du Comité pour la coordination de l'assistance technique relative au secteur financier du Myanmar, communiqué de presse 15/326 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15326.htm>.

Le FMI et les Fidji coorganisent un dialogue de haut niveau au sujet de la résilience aux catastrophes naturelles dans les îles du Pacifique, communiqué de presse 15/283 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15283.htm>.

Le FMI et l'Inde organisent la conférence régionale «Advancing Asia : Investing for the Future», communiqué de presse 16/37 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2016/pr1637.htm>.

Le FMI et l'Inde ouvrent un centre régional de formation et d'assistance technique, communiqué de presse 16/102 : <http://www.imf.org/en/news/articles/2015/09/14/01/49/pr16102>.

Le FMI et la BEI renforcent leur coopération en matière de développement des capacités, communiqué de presse 15/467 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15467.htm>.

L'Union européenne et le FMI signent un nouvel accord-cadre administratif pour la coopération sur le développement des capacités, communiqué de presse 15/232 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15232.htm>.

Le FMI et l'USAID renforcent leur coopération sur le développement des capacités, communiqué de presse 15/385 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15385.htm>.

La Belgique et le FMI signent un accord-cadre pour renforcer leur partenariat en matière de développement des capacités, communiqué de presse 16/105 : <http://www.imf.org/en/news/articles/2015/09/14/01/49/pr16105>.

## **PARTIE 3 — FINANCES, ORGANISATION, ET RESPONSABILISATION**

### **Finances**

Le Conseil d'administration du FMI approuve le budget à moyen terme pour les exercices 2016 à 2018, communiqué de presse 15/228 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15228.htm>.

«Rules and Regulations for the Investment Account» : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/082815.pdf>.

### **Ressources humaines**

Rapport annuel 2015 sur la diversité au FMI : <https://www.imf.org/external/np/div/2015/index.pdf>.

Le Conseil d'administration du FMI choisit Christine Lagarde pour un deuxième mandat à la direction générale, communiqué de presse 16/63, 19 février 2016 : <http://www.imf.org/fr/News/Articles/2015/09/14/01/49/pr1663>.

Christine Lagarde, Directrice générale, propose la reconduite de M. David Lipton au poste de Directeur général adjoint, communiqué de presse 16/138, 28 mars 2016 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2016/pr16138.htm>.

Christine Lagarde, Directrice générale du FMI, nomme Maurice Obstfeld au poste de Conseiller économique et Directeur du Département des études du FMI, communiqué de presse 15/343, 20 juillet 2015 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15343.htm>.

Olivier Blanchard, Conseiller économique et Directeur du Département des études du FMI, prend sa retraite du FMI, communiqué de

presse 15/219, 14 mai 2015 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15219.htm>.

Cadres de direction : <http://www.imf.org/external/np/sec/memdir/fra/officersf.htm>.

Organigramme : <http://www.imf.org/external/np/obp/fra/orgchtf.htm>.

## Responsabilisation

Statuts du FMI : <https://www.imf.org/external/french/pubs/ft/aa/aa.pdf>.

Déclaration d'acceptation du risque : <http://www.imf.org/external/about/riskaccept.htm>.

Bureau indépendant d'évaluation : <http://www.ieo-imf.org>.

Le BIE évalue les systèmes d'autoévaluation du FMI :

[http://www.ieo-imf.org/ieo/files/newsletter/IEONewsFall15\\_FRE\\_100715a.pdf](http://www.ieo-imf.org/ieo/files/newsletter/IEONewsFall15_FRE_100715a.pdf).

Résumé du Président par intérim, «Independent Evaluation Office—Self-Evaluation at the IMF—An IEO Assessment», Réunion du Conseil d'administration 15/89, le 18 septembre 2015 : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/091815b.pdf>.

«Behind the Scenes with Data at the IMF: An IEO Assessment» : <http://www.ieo-imf.org/ieo/pages/EvaluationImages261.aspx>.

Le BIE publie le rapport «Behind the Scenes with Data at the IMF: An IEO Evaluation».

Le Conseil d'administration et les services du FMI saluent le rapport du Bureau indépendant d'évaluation sur les données du FMI, communiqué de presse 16/134 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2016/pr16134.htm>.

Résumé du président par intérim, «Behind the Scenes with Data at the IMF—An IEO Evaluation», Réunion du Conseil d'administration 16/23, le 17 mars 2016 : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2016/032116.pdf>.

## Transparence

Examen de la politique de transparence du FMI, 2013 : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/051413.pdf>.

## PARTIE 4 — PERSPECTIVES D'AVENIR

Rapport du Conseil d'administration au Conseil des gouverneurs sur les résultats de la révision de la formule de calcul des quotes-parts : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/013013.pdf>.

Communiqué du Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs du FMI, communiqué de presse 97/22 : <http://www.imf.org/en/news/articles/2015/09/14/01/49/pr9722>.

Programme d'évaluation du secteur financier : <http://www.imf.org/external/np/fsap/fssa.aspx>.

«Analyzing and Managing Fiscal Risks» : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2016/050416.pdf>.

Communiqué de la trente-troisième réunion du CMFI : <http://www.imf.org/fr/News/Articles/2015/09/28/04/51/cm041616a>.

«Inequality and Unsustainable Growth: Two Sides of the Same Coin?» : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2011/sdn1108.pdf>.

«Fiscal Policy and Income Inequality» : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/012314.pdf>.

«Redistribution, Inequality, and Growth» : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2014/sdn1402.pdf>.

Chapitre de l'édition d'octobre 2015 des *Perspectives économiques régionales pour l'Afrique subsaharienne* sur les «Inégalités et résultats économiques en Afrique subsaharienne» : <http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/reo/2015/afr/sreo1015f.pdf>.

Document de travail «Sharing the Growth Dividend: Analysis of Inequality in Asia» : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2016/wp1648.pdf>.

Fiche technique — La surveillance exercée par le FMI : <http://www.imf.org/fr/About/Factsheets/IMF-Surveillance>.

«Pour accélérer le changement : autonomiser les femmes et s'attaquer aux inégalités de revenu» : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2015/sdn1520.pdf>.

«Libérer le potentiel du travail féminin en Europe : éléments moteurs et avantages» : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/dp/2016/eur1601.pdf>.

Consultations de 2016 avec l'Inde au titre de l'article IV : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2016/cr1675.pdf>.

«Macroeconomic Impacts of Gender Inequality and Informality in India» : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2016/cr1676.pdf>.

«After Paris : Fiscal, Macroeconomic, and Financial Implications of Climate Change» : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2016/sdn1601.pdf>.

Rapport pays du FMI sur le Mexique : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2015/cr15314.pdf>.

Consultations de 2016 avec les États-Unis au titre de l'article IV : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2015/cr15168.pdf>.

«L'enfant terrible», *Finances & Développement*, mars 2016, volume 53, numéro 1 : <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2016/03/pdf/cashin.pdf>.

«Against Corruption: A Collection of Essays» : <https://www.gov.uk/government/publications/against-corruption-a-collection-of-essays/against-corruption-a-collection-of-essays>.

«Against Corruption : Costs and Mitigating Strategies» : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2016/sdn1605.pdf>.

*Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale* — Incertitude au lendemain du référendum au Royaume-Uni, juillet 2016 : <http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/weo/2016/update/02/pdf/0716f.pdf>.

«Global Prospects and Policy Challenges», Réunions des ministres des Finances du G-20 et des gouverneurs des banques centrales, 23 et 24 juillet 2016, Chengdu, Chine : <http://www.imf.org/external/np/g20/pdf/2016/072116.pdf>.

«Priorities for Structural Reforms in G20 Countries», Document de référence de la note des services du FMI à l'intention du G-20, juillet 2016 : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2016/072216a.pdf>.

## Sigles et abréviations

ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est	MOANAP	Moyen-Orient, Afrique du Nord, Afghanistan et Pakistan
BIE	Bureau indépendant d'évaluation	NSDD	norme spéciale de diffusion des données
CCG	Conseil de coopération du Golfe	ODD	objectifs de développement durable
CMFI	Comité monétaire et financier international	ONU	Nations Unies
CRAT	centre régional d'assistance technique	PEM	<i>Perspectives de l'économie mondiale</i>
CRG	compte des ressources générales	PER	<i>Perspectives économiques régionales</i>
DTS	droit de tirage spécial	PESF	programme d'évaluation du secteur financier
ETS	examen triennal de la surveillance	PPTÉ	pays pauvres très endettés
FCC	facilité de crédit de confirmation	SARTTAC	Centre régional de formation et d'assistance technique d'Asie du Sud
FCR	facilité de crédit rapide	SECO	Secrétariat d'État à l'économie de la Confédération suisse
FEC	facilité élargie de crédit	SGDD	système général de diffusion des données
fonds fiduciaire ARC	fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes	SGDD-a	système général de diffusion des données améliorées
fonds fiduciaire RPC	fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	SUNAT	Administration douanière et fiscale du Pérou
G-20	Groupe des vingt	TAK	Administration fiscale du Kosovo
GAFI	Groupe d'action financière		
IFR	instrument de financement rapide		
Institut	Institut du FMI pour le développement des capacités		
ISF	indicateurs de solidité financière		
ISPE	instrument de soutien à la politique économique		
LBC/FT	lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme		
LCM	ligne de crédit modulable		
LPL	ligne de précaution et de liquidité		
MEDC	mécanisme élargi de crédit		

# Lettre de transmission au Conseil des gouverneurs

Le 29 juillet 2016

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter au Conseil des gouverneurs, conformément à l'article XII, section 7 a), des Statuts du Fonds monétaire international et à la section 10 de la Réglementation générale du FMI, le Rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 avril 2016.

En application de la section 20 de la Réglementation générale, ce rapport fait état du budget administratif et du budget d'équipement du FMI approuvés par le Conseil d'administration pour l'exercice s'achevant le 30 avril 2017, lesquels sont présentés au chapitre 3. Les états financiers du Département général, du Département des DTS et des comptes administrés par le FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2016, ainsi que les rapports y afférents du cabinet d'audit externe, sont présentés à l'appendice VI, qui figure sur la version CD-ROM du Rapport ainsi qu'à l'adresse [www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2016/eng](http://www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2016/eng). L'audit externe ainsi que la communication des informations financières ont été supervisés par le Comité de vérification externe des comptes, composé de M. Loeto (président), Mme Barth et M. Vikamsey, conformément à la section 20 c) de la Réglementation générale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,  
l'assurance de ma haute considération.



Christine Lagarde  
Directrice générale et Présidente du Conseil d'administration

## Un plus grand rôle pour les femmes

Il est de plus en plus reconnu que les femmes jouent un rôle essentiel dans le développement économique et social des pays, les collectivités locales et les organisations. Le FMI est convaincu que, lorsque les États membres font un effort particulier pour permettre et encourager la participation des femmes à la vie économique et font respecter les lois qui favorisent l'inclusion et l'autonomisation économique des femmes, ils ont plus de chances de prospérer économiquement et de connaître un avenir plus stable et plus sûr. En accordant une plus grande attention aux questions d'égalité entre les femmes et les hommes et aux conséquences dans ce domaine de ses activités et de ses conseils, le FMI pourra mieux servir les États membres et améliorer la qualité de vie de tous.

L'inclusion d'un plus grand nombre de femmes dans tous les aspects de la société et à tous les niveaux de responsabilité est déterminante pour surmonter un grand nombre des défis importants auxquels les États membres sont confrontés, mais,

plus important encore, lorsque les femmes sont exclues, les pays se privent d'au moins la moitié du vivier de talents mondial. Dans un monde de plus en plus interconnecté et complexe et en mutation rapide, nous avons besoin des meilleurs intellects et de la contribution maximale de chacun (voir la description du travail du FMI sur l'inégalité entre les femmes et les hommes dans la section «Perspectives d'avenir»).

Au FMI, l'intelligence collective est notre premier atout, et nous avons l'habitude d'écouter la voix et les points de vue de femmes talentueuses. Depuis plus d'une décennie, nous nous efforçons de parvenir à un meilleur équilibre entre les hommes et les femmes au sein de l'organisation, et nous avons accompli des progrès considérables dans le domaine. Nous en sommes fiers, mais nous savons qu'il reste encore du chemin à parcourir avant que les femmes et les hommes deviennent des partenaires égaux pour remplir la mission que les États membres nous ont confiée.

Nadia Younes, Conseillère en diversité du FMI, Mme Ngozi Okonjo-Iweala, ancienne ministre des Finances du Nigéria, et la Directrice générale du FMI posent avec le personnel du FMI et de jeunes visiteurs lors d'une manifestation organisée à l'occasion de la Journée internationale de la femme, en mars 2016.



Le présent *Rapport annuel* a été préparé par la Division de rédaction et de publication du Département de la communication. Placée sous l'autorité du Comité des évaluations du Conseil d'administration, présidé par Stephen Field, l'équipe qui a réalisé ce rapport était supervisée par Rhoda Weeks-Brown et Jeremy Clift. L'équipe était composée de Jeremy Mark (rédacteur en chef), de S. Alexandra Russell, qui a coordonné l'ensemble de la production et de la rédaction, et de Suzanne Alavi et Madjé Amega (assistantes de rédaction). L'édition française a été réalisée par Yannick Chevalier-Delanoue (traduction et révision) avec le concours de Monica Nepote-Cit (correction et composition), de la section française des Services linguistiques du FMI.

#### Photographie

Stephen Jaffe/© Photo FMI : Directrice générale, Narendra Modi, Raghuram Rajan, David Adeang et Martin Hunt, Président Humala, CMFI, administrateurs, femmes à la tête du FMI, pages 2, 29 (en haut et en bas), 30 (en haut à droite), 39 (en haut à droite et en bas à gauche), 100 et dos de couverture

Ryan Rayburn/© Photo FMI : Agustín Carstens, Min Zhu, conseil d'administration, Kalpana Kochhar, cadres de direction, Journée de la femme, pages 39 (en haut à gauche), 59 (à droite), 85 (en haut et en bas à droite), 91 (en bas à droite), 102 et 126

Ali Jarekji/© Photo FMI : page 25 (deuxième à partir du bas)

Pilu Delgado/© Photo FMI : page 41 (en bas)

Roxana Bravo/© Photo FMI : Mitsuhiro Furusawa, page 51 (à droite)

Yuri Gripas/© Photo FMI : Carla Grasso, page 87

Autre © Photo FMI : page 31 (en bas à droite), 34 (en haut), 39 (en bas à droite), 41 (en bas), page 63 (en bas à droite), 85 (à gauche), 91 (en haut et en haut à gauche, en haut à droite)

Images de phototèque et d'archives : Alamy, Getty Images et Newscom

#### Design

Beth Singer Design LLC [www.bethsingerdesign.com](http://www.bethsingerdesign.com)

#### Design Web

Theo and Sebastian <http://theoandsebastian.com>

#### Vidéo Rapport annuel du FMI

Services multimédias du FMI (Gokhan Karahan, Krzysztof Rucinski, Alex Curro et William Connell)

En complément du *Rapport annuel*, des tableaux et appendices (dont les états financiers du FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2016) ainsi que d'autres documents pertinents sont affichés sur le site Internet ([www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2016/eng](http://www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2016/eng)). Le *Rapport annuel*, avec tous les documents complémentaires consultables sur le site Internet, existe aussi sous forme de CD-ROM, qui peut être obtenu auprès des Services de publication du FMI.

©2016 Fonds monétaire international  
Annual Report 2016 — Finding Solutions Together (French)  
ISBN 978-1-47552-251-8 (version imprimée)  
ISBN 978-1-47556-843-1 (version PDF)

Les commandes peuvent être effectuées en ligne, par télécopieur ou par courrier :

International Monetary Fund, Publication Services  
P.O. Box 92780, Washington, DC 20090, U.S.A.  
Téléphone : (202) 623-7430 Télécopieur : (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org)  
[www.imfbookstore.org](http://www.imfbookstore.org) | [www.elibrary.imf.org](http://www.elibrary.imf.org)

## Les femmes à la tête du FMI



Femmes occupant des postes de direction au FMI (*dans le sens des aiguilles d'une montre, en partant du bas à gauche*) : Sharmini Coorey, Directrice de l'Institut pour le développement des capacités, Carla Grasso, Directrice générale adjointe et Directrice de l'administration, Antoinette Sayeh, Directrice du Département Afrique, Chileshe Kapwepwe, Administratrice, Christine Lagarde, Directrice générale, Susan Swart, Directrice du Département des technologies de l'information et Directrice informatique, Kalpana Kochhar, Directrice du Département des ressources humaines (depuis le 13 juin 2016), et Clare Brady, Directrice du Bureau de la vérification et de l'inspection internes (*voir les détails page 126*).



Fonds monétaire international  
700 19th Street NW  
Washington, DC 20431 USA

[www.imf.org](http://www.imf.org)

ISBN-13: 978-1475568431



9 781475 568431